

# LE ROYAUME D'ARLES ET DE VIENNE

PAUL FOURNIER

## PREMIERE PARTIE

### LE ROYAUME D'ARLES ET DE VIENNE

#### Sous les premiers Empereurs de la Maison de Souabe

##### I

Au commencement du XIIIe siècle, l'Empire qui, au temps de Frédéric Barberousse, avait atteint l'apogée de sa gloire et de sa grandeur, était déchiré par des dissensions intestines dont la double élection de Philippe de Souabe et d'Othon de Brunswick avait donné le signal. Si dans tous les pays d'Empire ces divisions avaient affaibli l'autorité impériale, elles ne lui avaient en nulle autre contrée porté une atteinte plus profonde que dans l'Est et le Sud-est de la Gaule, c'est-à-dire dans les provinces ecclésiastiques de Besançon, de Lyon, de Tarentaise, de Vienne, d'Embrun, d'Arles et d'Aix, qui formaient le royaume de Bourgogne, souvent appelé par les contemporains le royaume d'Arles ou de Vienne. Dans ces régions, échues à l'empereur Conrad le Salique par la mort du roi d'Arles Rodolphe III, les provinces qui ne se montraient point hostiles à l'Empire demeuraient au moins indifférentes, conquête facile offerte à l'ambition toujours en éveil de la maison de France.

Vers cette époque, les hasards de la vie avaient fait d'un Anglais de haute naissance, Gervais de Tilbury, le maréchal de la Cour pour le royaume d'Arles. Gervais, que son mariage avait fixé en Provence, ne put se défendre de signaler à son maître le déclin de l'autorité impériale dans l'ancien pays des Burgondes. Il l'exposa sans crainte, dans un écrit qu'il adressa à l'Empereur Othon de Brunswick.<sup>1</sup>

Gervais exprime sans détour un vif regret de ce que la politique impériale, lâchant la proie pour l'ombre, ne craigne pas de poursuivre des conquêtes nouvelles, au lieu de s'attacher à concentrer sous la main du maître les vieux pays qui forment le noyau de l'Empire, le royaume d'Allemagne et le royaume d'Arles. C'est une faute que d'étendre sur des terres lointaines une domination plutôt nominale que réelle, parce qu'elle perd en force ce qu'elle gagne en étendue. La faute est plus grave, si les pays dans lesquels on laisse s'avilir l'autorité impériale sont placés au cœur de l'Europe, de telle manière qu'ils donnent accès, par des routes faciles, au diverses contrées qui forment l'enjeu de la partie politique engagée en Occident. Telle est la situation du royaume d'Arles et de Vienne. Qui le possède peut sans peine pénétrer sur les terres du roi de France par le nord de la Comté de Bourgogne, chemin traditionnel des envahisseurs. Qui le possède tient les défilés des Alpes et, d'ailleurs, étant maître des ports, peut, s'il lui plaît d'envahir l'Italie, épargner à ses armées la rude et dangereuse traversée des montagnes. Qui le possède domine, de ces mêmes ports, la Méditerranée que sillonnent ses galères, et dispose ainsi du chemin que suivront les dernières croisades pour attaquer la Syrie et l'Afrique. Ainsi le souverain du royaume d'Arles exercera sa puissance depuis les domaines de la maison capétienne, jusqu'aux régions éloignées où les ennemis du nom chrétien, faisant chaque jour des progrès nouveaux, achèveront bientôt l'agonie du royaume de Jérusalem. Enfin la faute que commet la politique impériale semble inexcusable à qui considère les ressources immenses qu'offrent ces terres bénies du Ciel, couvertes de campagnes fertiles, riches de tous les dons de la nature, remplies de villes commerçantes, habitées par une population prête à s'incliner devant tout pouvoir qui manifestera une énergie suffisante pour inspirer

---

<sup>1</sup> *Otia imperialia*, Decisio II, n° XII, dans Leibnitz, *Scriptores rerum Brunsvicensium*, I, pp.922 et suiv. —Une édition in 8° en a été donnée à Hanovre, en 1856.

quelque crainte. Tel était au moins le caractère des Provençaux qui, entre toutes les populations du royaume d'Arles, se distinguaient par une civilisation plus brillante et une culture plus étendue. Gervais dépeint, non sans finesse, cette race à l'esprit alerte et remuant, active ou nonchalante suivant l'impression du moment ; sachant, quand il le faut, endurer les souffrances et les privations, et se livrer ensuite aux délices de l'abondance : trop légère pour tenir beaucoup à sa parole et trop vaine pour sacrifier son amour-propre à la vérité. « Ces populations, ajoutait Gervais, riches de tous les biens, manquent d'un maître juste et bon : que l'Empereur craigne d'en porter la responsabilité ! »

Gervais ne se trompait pas en constatant la décadence de l'autorité impériale dans le royaume d'Arles au commencement du xiii<sup>e</sup> siècle. Qu'avait-on fait, que fit-on pour resserrer le lien si lâche qui unissait à l'Empire les régions du Sud-est de la Gaule ? C'est tout le sujet du travail dont cette étude est le premier fragment. On se propose d'y retracer les efforts infructueux de la politique allemande du xi<sup>e</sup> au xve siècle, soit pour maintenir dans ces contrées l'autorité des vicaires de l'Empire, soit pour confier le royaume d'Arles à une dynastie amie et vassale, jusqu'au jour où la maison de France, plus habile et plus heureuse, obtint pour elle le vicariat impérial qui fut comme la consécration suprême de ses progrès dans ces contrées.

## II

Vers le milieu du xi<sup>e</sup> siècle, la Bourgogne, depuis longtemps éprise d'un trop vif amour de l'indépendance, avait, suivant l'expression d'un contemporain, perdu l'habitude de la soumission et contracté celle de l'insolence.<sup>1</sup> S'il en faut juger d'après la conduite des principaux seigneurs, l'autorité de l'Empereur était fort peu respectée, encore moins obéie : nul ne se résignait à l'invoquer, s'il n'en avait besoin pour appuyer des prétentions ou résister à une agression. Encore cette protection était-elle d'un médiocre secours : en Franche-Comté, le comte Renaud III s'était jusqu'à sa mort maintenu en possession de ses Etats malgré la concession que l'empereur Lothaire en avait faite à Conrad de Zaehringen. En Provence, le comte de Barcelone, tuteur du jeune Raymond Bérenger, avait victorieusement défendis les droits de son pupille contre les prétentions de Raymond de Baux, que soutenait l'empereur Conrad III. Les comtes de Savoie étendaient leur influence au delà des limites du royaume de Bourgogne, sur une partie de la Haute Italie ; leur puissance s'accroissait et leur alliance était recherchée à tel point qu'un mariage avec Louis le Gros avait placé sur le trône de France Adélaïde, fille du comte Humbert II. Un si grand seigneur ne pouvait être qu'un vassal assez indocile, souvent dangereux. Lothaire s'en était aperçu et Barberousse ne devait pas tarder à l'éprouver à ses dépens. A côté des comtes de Savoie, les comtes d'Albon, issus d'une race ambitieuse qui cherchait à s'élever au milieu de ses voisins, avaient établi les fondements de leur puissance en forçant les évêques de Grenoble à leur reconnaître une juridiction égale à la leur : occupés d'agrandir leurs domaines, ils se souciaient peu d'accomplir leurs devoirs féodaux envers les Empereurs, héritiers des rois de Bourgogne.

La plupart des évêques vivaient dans une quasi-indépendance que leur assurait la tradition ou des chartes d'immunité concédées par les rois de Bourgogne ou les anciens Empereurs. Sur ces prélats, l'action de la France se faisait parfois sentir : l'un des plus considérables d'entre eux, l'archevêque de Lyon, subissait plus qu'aucun autre l'attraction de cette puissance. Presque tous ses suffragants étaient vassaux de la couronne de France, et lui-même tenait une portion de son temporel en fief du roi, Primat des Gaules, il occupait une place d'honneur dans les assemblées du clergé de France, dont il était un membre important. Dans la querelle des investitures, les évêques du royaume de Bourgogne avaient cri général pris parti contre Henri V, suivant l'exemple que leur avaient donné Le saint évêque Hugues de Grenoble et l'archevêque de Vienne, Gui de Bourgogne, oncle par alliance du roi de France et destiné à ceindre la tiare sous le nom de Calixte II. Ainsi les évêques avaient appris à tourner leurs regards vers le roi Louis VI, qui protégeait Pascal II comme son fils devait soutenir Alexandre III.

---

<sup>1</sup> Voir sur le rectorat de Conrad de Zaehringen, fils de Berthold II : de Gingins. *Le Rectorat de Bourgogne*, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de la Suisse Romande*, tome I,

Cependant, le premier des empereurs souabes, Conrad III avait tenté de se ménager des partisans dans le haut clergé, en assurant ou en confirmant à quelques évêques les droits régaliens. C'était un grand avantage pour les seigneurs ecclésiastiques que de dépendre immédiatement de l'Empereur et d'exercer sous cette suzeraineté, plus nominale que réelle, tous les droits qui semblent réservés aux souverains : l'Evêque pouvait désormais se croire à l'abri des vexations et des violences des seigneurs voisins qui, sous prétexte de défendre les Eglises, réussissaient trop souvent à les dépouiller. Aussi, lorsque Conrad accordait des diplômes de privilège aux Eglises de Vienne,<sup>1</sup> d'Embrun,<sup>2</sup> d'Arles<sup>3</sup> et de Viviers,<sup>4</sup> il indiquait à ses successeurs une ligne de conduite qu'ils devaient suivre longtemps, jusqu'à ce que la lutte entre Innocent IV et Frédéric II obligeât la politique impériale à chercher un autre point d'appui.

En même temps, Conrad tournait son attention vers les seigneurs laïques qu'il jugeait accessibles à son influence. On l'a vu soutenir la cause de la maison de Baux en Provence. Quelques années plus tard, il prodigue ses faveurs à un seigneur du Dauphiné, Silvion de Clérieu, vassal du comte d'Albon et de l'abbé de Romans ; en 1151, Conrad le déclare prince de l'Empire et affranchi de toute vassalité autre que celle de l'Empereur ; en même temps, il lui concède des péages sur le Rhône et l'Isère.<sup>5</sup>

Conrad n'eut pas le temps de recueillir le résultat de cette politique. D'ailleurs, sous son règne comme au temps de ses prédécesseurs, beaucoup d'entre les grands du royaume d'Arles se montraient fort peu respectueux de la puissance impériale, presque partout affaiblie au point d'être oubliée.<sup>6</sup>

### III

A peine élu roi des Romains,<sup>7</sup> Frédéric Barberousse entreprit de ramener à l'Empire les provinces qui n'y étaient rattachées que par, ce lien si faible. Pour atteindre ce but, il crut bon de recourir au procédé, déjà employé sans grand succès, qui consistait à former de la Bourgogne cisjurane et transjurane une sorte de royauté confiée à un représentant du pouvoir impérial.<sup>8</sup> L'empereur Lothaire en avait donné l'exemple lorsqu'en 1127 il avait concédé à Conrad de Zaehringen le rectorat des deux Bourgognes.<sup>9</sup> C'est encore à Berthold de Zaehringen, successeur de Conrad, que s'adresse, en 1152, Frédéric Barberousse. Il lui concède, pour les gouverner en son absence, les terres de Bourgogne et de Provence, et s'oblige à entreprendre une expédition pour mettre la maison de Zaehringen en possession de ces domaines, où les précédents recteurs n'avaient exercé qu'une autorité nominale.<sup>10</sup>

En échange de ces concessions, Berthold promet à l'Empereur de lui amener un fort contingent lors des expéditions qu'il projette de diriger contre ses ennemis d'Italie. Le traité réserve la situation des archevêques ou évêques, vassaux immédiats de l'Empire, qui doivent garder le privilège de dépendre, sans intermédiaire, de la couronne impériale.

Frédéric avait eu raison de penser que, pour soumettre la Bourgogne, il la faudrait intimider par un appareil militaire. En vain se montra-t-il à Besançon, en février 1153, pour y inaugurer le régime nouveau et y accorder sa protection à quelques églises de la Comté.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> 1146, Jo. à Bosco, *Bibliotheca Floriacensis, Viennæ Sanctæ ac senatoriae antiquitates*, cf. — Bréquigny, *Table des diplômes*, III, 111.

<sup>2</sup> 1147, Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, I, 88. — Guichenon, *Bibliotheca Sebusiana*, 13.

<sup>3</sup> 1144, Ficker, *Vom Reichsfürstenstande* (Innsbruck, 1861, in 8°), 305.

<sup>4</sup> 1149, Vaissette, *Histoire du Languedoc* (nouvelle édition in 4°), IV, 898 ; III, 772. — Cf. Colombi, *Episcopi Vivarienses* (1668), 110. — de Gallier, *la Baronnie de Clérieu* (Lyon, 1873, in 8°), 25.

<sup>5</sup> A la Voûte et à Confolens, Valbonnais, 1,89. — Giraud, *Essai historique de l'Abbaye de Saint-Barnard et sur la Ville de Romans* (Lyon, 1856-1869, 5 vol. in 8°).

<sup>6</sup> Cet état de choses avait été constaté dans une lettre écrite, en 1132, par l'Empereur Lothaire à l'Archevêque d'Arles. — Martène, *Amplissima collectio*, I, 717 et suiv.

<sup>7</sup> Ligurinus, énumérant les seigneurs qui prirent part à cette élection, dit : « Allobrogumque duces coeunt. » Ligurinus, lib. L — *Veterum scriptorum qui Cæsarum et Imperatorum Germanicorum res per aliquot saecula gesta literis mandarunt tomus unus*. (Francfort, in 4°, 1684), 281.

<sup>8</sup> Aux dissertations spéciales que nous citons, on peut joindre, pour l'étude de la politique de Barberousse, Zeller, *Histoire d'Allemagne*, t. IV ; Prütz, *Kaiser Friedrich I*, (Dantzig, 1871-1874, 3 vol. in 8°) ; Giesebrecht, *Die Zeit Kaiser Friedrichs des Rothbarts*, I (Braunschweig, 1880, in 8°).

<sup>9</sup> Sur cette tentative, voir de Gingins, *op. cit.*

<sup>10</sup> Bouquet, XVI, 684. — Pertz, *Leges*, II, 91.

Comté.<sup>1</sup> Faute d'une armée suffisante, il ne put assurer à son représentant que l'apparence du pouvoir ;<sup>2</sup> au mois de mars, il avait déjà quitté la Bourgogne pour se rendre à Constance. Cependant, quelques mois plus tard, à Worms, il recevait l'hommage de Silvion de Clérieu, auquel il confirmait sa qualité de vassal immédiat de l'Empire.<sup>3</sup> A la cour de l'Empereur figurait alors un autre seigneur du Dauphiné, Guigues de Domène, cité parmi les témoins du diplôme accordé à Silvion de Clérieu.<sup>4</sup> Enfin, en 1154, un diplôme de Frédéric donne à l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux l'investiture de son temporel.<sup>5</sup>

Bientôt la première expédition de Frédéric en Italie affirma la puissance du jeune Empereur. C'est le moment que choisit, pour faire acte de soumission à l'Empire, un des plus puissants seigneurs du royaume d'Arles, Guigues V, dauphin, comte d'Albon. Il se rendit au camp impérial, non loin de Turin, pour s'y acquitter de ses devoirs féodaux. En échange de cette reconnaissance, il obtint de Frédéric la confirmation de tous les droits et privilèges que lui et ses prédécesseurs tenaient de l'Empire ; Frédéric y ajouta la concession d'une mine d'argent à Ramas et le droit de battre monnaie à Sézanne.<sup>6</sup> A côté de l'Empereur se tenait le nouveau vice-roi de Bourgogne, Berthold de Zaehringen, qui saisit l'occasion d'user de son pouvoir jusqu'alors inutile. Il céda à Guigues tous les droits qui pouvaient lui appartenir sur la ville de Vienne, et lui promit son concours pour écarter les prétentions du comte Guillaume de Mâcon sur la vieille cité romaine.<sup>7</sup> Cette concession, émanée d'un pouvoir que nul ne reconnaissait dans le royaume d'Arles, devait plus tard servir de fondement aux droits que réclamèrent les dauphins dans leur longue lutte contre les archevêques de Vienne. La conduite de l'Empereur, qui ratifia cet acte, paraît d'autant plus étrange que, deux ans auparavant, il avait reconnu les droits régaliens accordés à l'Eglise de Vienne par le roi Rodolphe de Bourgogne,<sup>8</sup> et qu'il devait en renouveler, deux ans plus tard, en 1157, la solennelle confirmation.

Cependant Frédéric, après avoir reçu la couronne impériale, à Rome, des mains du Pape Adrien IV, revenait en Allemagne tout rempli de l'idée qu'il avait reçu la mission de relever l'Empire et de soumettre le monde à l'héritier des Césars. Il lui fallait avant tout, pour réaliser ces projets, ressaisir dans le royaume d'Arles la puissance que Berthold de Zaehringen n'avait su lui reconquérir. En 1156, Frédéric crut atteindre son but en épousant Béatrice, l'héritière des comtes de Bourgogne. Après qu'il a dédommagé Berthold de Zaehringen,<sup>9</sup> c'est l'Empereur lui-même qui prend en main les affaires de ces vastes

---

<sup>1</sup> Notamment au chapitre de Besançon. Cf. Hüffer, *das Verhaeltniss des Koenigreiches Burgund zu Kaiser und Reich, besonders unter Friedrich I* (Paderborn, 1874, in 8°), 30.

<sup>2</sup> *Annales Laub.*, Pertz, *Script.*, IV, 23.

<sup>3</sup> de Gallier, *la Baronnie de Clérieu*, 26. — Ce second diplôme ne reproduit pas le titre de prince que le diplôme de 1151 attribuait à Silvion.

<sup>4</sup> Cf. *Cartulaire de Domène* (Lyon, 1859, in 8°), 37.

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, XI, *Instrum.*, 120. — de Pisançon, *L'Alodialité dans la Drôme* (Valence, 1874, in 8°), p. 251.

<sup>6</sup> Les originaux de ces actes se trouvent aux *Archives de l'Isère*, B. 3162. — Valbonnais, I, 93. — H. Morin-Pons : *Numismatique féodale du Dauphiné* (Paris, 1854, in 4°), 53. — Huilhard-Bréholles : *Historia diplomatica Friderici secundi*, 186. — Ces diplômes, qui considèrent comme *regalia* le droit de battre monnaie, appliquent des principes de droit public que devait peu après sanctionner la diète de Roncaglia. *Libri feudorum*, 56.

<sup>7</sup> Valbonnais, II, 255.

<sup>8</sup> S'adressant à l'archevêque Hugues et à Guillaume, doyen du Chapitre, l'Empereur leur confie la garde de la Ville. « Viennam cum omni integritate sua committimus, Papetum videlicet, Canales, palatium et caetera ad ejusdem civitatis dignitatem pertinentia. Praefata enim civitas regiae cathedrae excellentia nullum praeter nos debet habere possessorem sed quamdiu absumus, ipsam per ejusdem loci archiepiscopum et per cathedrales canonicos custodire oportet ..... omnem laicalem personam a dominio supradicte urbis excludimus. » Valbonnais, I, 138. — Cf. Chevalier, *Cartulaire de Saint André-le-Bas* (Lyon, 1869, in 8°), *Appendix Charterum Viennensium*, p. 92.

<sup>9</sup> Ottonis Frisingensis, *Gesta Friderici Imperatoris*, dans Pertz, *Scriptores*, XX, 413. — Otton s'exprime ainsi « Recenter ab Imperatore, sicut cognovimus, eo tenore decisa est (controversia), quod Bertholdus praedicti Conradi filius in negotii transactionem tres civitates inter Jurum et montem jovis, Losannam, Gebennam et N. accepit, caeteris omnibus imperatrici relictis. Protenditur cum haec provincia pene a Basilea, id est a Castro quod Mons Biliardi vocatur, usque ad Isaram fluvium ....., junctam habens dominatui suo eamdem terram quae proprie Provincia vocatur ..... Imperator .... non solum Burgundiam, sed et Provinciam imperio jam diu alienatas sub uxoris titulo, ut postmodum plenius dicetur, familiariter possidere caepit. » D'après la *Continuatio San-Blasiana*, les trois évêchés sont Lausanne, Genève et Sion Frédéric, qui avait arraché à Berthold une renonciation au royaume de Bourgogne, lui accorde l'*advocatio* de ces trois sièges, cum *investiture regaliens*. — En 1162, le duc Berthold perdit l'avouerie de Genève l'évêque redevint, en effet, vassal immédiat de l'Empire. L'avouerie de Sion fut cédée, en 1157, par Berthold au comte Humbert de Maurienne ; mais, en 1189, la maison de Savoie dut, à la suite de démêlés avec l'Empereur, renoncer à la suzeraineté du Valais, et Sion se retrouva ainsi sous la dépendance immédiate de l'Empire. Seul le siège de Lausanne demeura jusqu'en 1218 sous la domination nominale des Zaehringen. On peut consulter sur ce point : de Gings, *Le Rectorat de Bourgogne*, 71 et suiv. — Ficker, *Vom Reichsfürstenstande*, n<sup>os</sup> 210 et suiv. — Hüffer (*op. cit.*, p. 73). — On trouvera une description poétique du royaume d'Arles dans un poète contemporain dont l'authenticité, longtemps méconnue, a été récemment constatée par plusieurs critiques, notamment par M. Gaston Paris : *Dissertation critique sur le Poème latin du Ligurin* (Paris, 1872, in 8°). Voir p. 353 de l'édition citée plus haut.



domaines, s'étendant de Montbéliard à l'Isère, et qui se propose de faire respecter son pouvoir jusqu'aux rivages de la Provence. C'est lui-même qui, en 1157, convoque les grands du royaume à Besançon, où il veut déployer les magnificences de la Cour impériale. Quand vient l'automne, il se dirige vers cette ville, accompagné de sa femme Béatrice. A Arbois, le 19 octobre 1157, il rend un diplôme par lequel il confirme et augmente les privilèges de l'Eglise de Lyon et confère à l'archevêque l'investiture de la portion de son temporel située sur la rive gauche de la Saône, c'est-à-dire dans les terres d'Empire.<sup>1</sup>

Arrivant à Besançon, il y trouve réunis un grand nombre de seigneurs du royaume de Bourgogne qui, chose jusqu'alors inconnue, avaient répondu à l'appel de l'Empereur. A leur tête figuraient Etienne, archevêque de Vienne, auquel la faveur impériale avait accordé, pour lui et ses successeurs, le titre d'archichancelier du royaume de Bourgogne ; puis Héraclius, archevêque de Lyon ; Humbert, archevêque de Besançon ; l'archevêque de Tarentaise, les évêques de Valence et d'Avignon, des délégués de l'archevêque d'Arles et de tous les autres archevêques et évêques.<sup>2</sup> On voyait auprès d'eux le fidèle Silvion de Clérieu, qui, l'année suivante, devait accompagner l'Empereur à la diète de Roncaglia ;<sup>3</sup> en outre, des personnages venus de tous les points de l'Empire d'Occident. La Ville éternelle, la France, la Toscane, l'Apulie, l'Espagne et Venise y avaient envoyé leurs représentants ; aussi, dans un élan d'enthousiasme, le biographe de Frédéric s'écrie que « toute la terre, remplie d'admiration pour la clémence et la justice de l'Empereur, touchée à la fois de crainte et d'amour, s'efforçait de combler son héros de louanges nouvelles et de nouveaux honneurs.<sup>4</sup> » L'historien qui cherche à saisir la vérité sous ces exagérations poétiques constate que la politique suivie par les premiers Hohenstaufen portait ses fruits. Frédéric pouvait maintenant s'appuyer sur le haut clergé, dont les membres les plus éminents se pressaient autour de lui ; les diplômes d'immunité et les confirmations de privilèges qu'il accorda à cette occasion manifestèrent hautement la reconnaissance impériale. Outre le diplôme accordé à l'Eglise de Lyon, il faut citer l'acte par lequel l'Empereur conférait à Etienne, archevêque de Vienne, la dignité d'archichancelier du royaume de Bourgogne,<sup>5</sup> et les diplômes concédés aux évêques de Valence<sup>6</sup> et d'Avignon.<sup>7</sup>

## IV

Un événement qu'avaient pu prévoir les témoins de la diète de Besançon, devait bientôt compromettre le résultat obtenu par la sage conduite de Frédéric et soumettre à une rude épreuve l'alliance de l'Empereur et du clergé dans le royaume d'Arles.

A cette même diète, à l'occasion d'un dissentiment léger en apparence, l'un des légats du Pape, le cardinal Roland, s'était animé jusqu'à répondre à Barberousse.

« De qui donc l'Empereur tient-il la couronne, si ce n'est du Pape ? » Sans doute, il ne faisait que rappeler ainsi la constitution théorique de l'Europe.

« Un édifice avec deux hommes au sommet, »

---

<sup>1</sup> Ce diplôme est parfois cité sous le nom de Bulle d'Or. Il contient le passage suivant : « Concessimus ..... totum corpus civitatis Lugdunensis, et omnia jura regalia per omnem archiepiscopatum ejus citra Ararim ..... ; sit illa civitas Lugdunensis et totus episcopatus liber ab omni extranea potestate, calva per omnia imperiali justitia ..... , caeterum, ut Lugdunensis ecclesia dominum suum imperatorem Romanum recognovisse semper exultet et gaudeat, archiepiscopum ejus ampliori et eminentiori praerogativa dignitatis quae nostra excellentia esse possit nova et gratuita pietate investivimus, ut sit semper videlicet sacri palatii nostri Burgundiae gloriosissimus exarchon et summus princeps consilii nostri. » *Gallia Christiana*, IV, *Instrum.*, 47. — La bulle est souscrite ainsi : « Ego Reinaldus cancellarius, vice Stephani Viennensis archiepiscopi et archicancellarii recognovi. » On avait donc tenu compte de la dignité conférée à l'archevêque de Vienne. Il n'en fut pas toujours ainsi ; on ne s'attache pas à exiger la souscription du chancelier du royaume d'Arles pour les diplômes concernant ce royaume. Voyez, par exemple, le diplôme de 1162 accordé par Frédéric à l'abbaye de Savigny : « Ego Ulricus, cancellarius, vice Rainaldi Coloniensis electi et archicancellarii recognovi. » *Gallia Christiana*, IV, *Instrum.*, 18.— Hüffer, *Die Stadt Lyon*, 879-1312 (Münster, 1878, in 8°), p. 3. — Cf. Ficker, *op. cit.*, n° 212.

<sup>2</sup> Otto Frising., dans Pertz, *Scriptores*, XX, 423.

<sup>3</sup> de Gallier, *la Baronnie de Clérieu*, 27 et 28.

<sup>4</sup> Otto Frising., dans Pertz, *Scriptores*, XX, 423.

<sup>5</sup> « Tibi Stephano dilectissimo nostro dignitatem ab antecessoribus collatam conservantes, recognoscimus videlicet ut in regno Burgundiae sacri palatii nostri cancellaritatis et summus notariorum semper existas. » *Bibliotheca Floriacensis, Viennae sanctae ac senatoriae antiquitates*, 87 et 88. — Le Lièvre, *Histoire de l'antiquité et sainteté de la ville de Vienne* (1623, in 8°), 346 et 347. — Chevalier, *Chronique des Archevêques de Vienne* (Académie Delphinale, Documents inédits, II, b, 29).

<sup>6</sup> *Gallia Christiana*, XVI, *Instrum.*, 103.

<sup>7</sup> *Gallia Christiana*, I, *Instrum.*, 142. — L'histoire du Languedoc signale à cette époque un diplôme de Barberousse eu faveur des habitants de Viviers. Dom Vaissette, IV, 898.

le Pape, vicaire du Christ, ayant en mains le glaive spirituel ; et, sur les marches du trône pontifical, l'Empereur, portant le glaive temporel par l'Eglise et pour l'Eglise. Barberousse, très jaloux des droits de l'Empire, très peu disposé à partager la toute-puissance, goûta médiocrement la leçon de droit publique prétendait lui donner Roland : il y répondit par le renvoi des légats et la publication d'un manifeste où il déclarait ne tenir l'Empire que de Dieu. La lutte s'envenima quand, après la mort du pape Adrien IV, l'ancien légat de Besançon, le cardinal Roland, devint pape sous le nom d'Alexandre III. L'Empereur n'avait rien négligé pour obtenir l'élection d'une de ses créatures, déclarant qu'il ne reconnaîtrait qu'un pape favorable à l'Empire. Déçu dans son attente, il n'en proclama pas moins son protégé Octavien sous le nom de Victor IV, et convoqua à Pavie un concile qui, sous prétexte de pacifier l'Eglise, devait assurer l'exécution des volontés impériales.

Le pseudo concile se réunit en 1160. Il ne comprenait que quarante-quatre évêques, tous d'Allemagne et d'Italie : on sait que l'Eglise universelle demeura fidèle au pape légitime. Quoique sujets de l'Empereur, les évêques du royaume d'Arles s'abstinrent pour la plupart de se rendre au concile. Cependant, à en croire les documents de source favorable à Barberousse, sans s'associer par leur présence aux délibérations du concile qui acclamait l'antipape, ils se gardèrent de protester ouvertement contre les décisions de l'assemblée : aussi les Impériaux purent-ils se vanter d'avoir obtenu leur adhésion. D'après les partisans de Frédéric, l'archevêque de Vienne avec ses suffragants, les archevêques d'Arles, de Lyon et de Besançon auraient reconnu Victor IV.<sup>1</sup> L'Empereur lui-même écrit, non sans orgueil, que la Provence et la Bourgogne le soutiennent fidèlement dans sa lutte contre le pape Alexandre<sup>2</sup> il en répand partout la nouvelle, afin de décourager la résistance de ceux des évêques allemands ou Italiens qui s'obstinent à défendre le pape légitime.<sup>3</sup>

Avec quelque défiance qu'il convienne d'accepter les affirmations intéressées de Frédéric et de ses amis, il demeure certain que plusieurs évêques du royaume d'Arles (dont il est impossible de déterminer le nombre) se rangèrent au parti de l'Empereur. En 1161, l'archevêque de Vienne, Etienne, figurait à un nouveau synode schismatique qui se tint à Lodi.<sup>4</sup> Parmi les plus ardents défenseurs de Barberousse, il faut citer l'évêque de Grenoble Geoffroi, dont un diplôme<sup>5</sup> loue le zèle ardent pour la cause impériale.

Il était bon d'être du parti du maître ; la destruction de Milan, en 1162, montra par un terrible et retentissant exemple combien il en coûtait d'encourir sa colère. Enivré de sa victoire et de sa vengeance, Frédéric se rapprocha du royaume de Vienne. D'abord il se réconcilia avec le jeune comte de Provence, Raymond Bérenger, et son tuteur le comte de Barcelone, contre lesquels l'Empereur avait jusqu'alors appuyé sans succès les prétentions de la famille des Baux. Raymond dut reconnaître qu'il tenait la Provence en fief de l'Empire et se soumettre à l'obédience de Victor IV : à ce prix il obtint la main de Richilde, nièce de l'Empereur, et reçut l'investiture des comtés de Provence et l'hommage du comté de Forcalquier.<sup>6</sup> Puis, pénétrant en Bourgogne par Dôle, l'Empereur arriva vers la fin du mois d'août à Saint-Jean-de-Losne. Il y avait convoqué les évêques et les grands de ses Etats<sup>7</sup> et avait espéré y attirer Alexandre III et Louis VII sans doute il se flattait de rallier à son parti le roi de France et d'obtenir l'abdication d'Alexandre. Le Pape se garda d'obéir à la convocation de l'Empereur : quant à Louis VII, on sait qu'après de longues hésitations, il

---

<sup>1</sup> « Arclatensis, Viennensis, Lugdusensis, Bisuntinus per litteras et per nuncios consenserunt. » Bouquet, XVI, 688. — L'archevêque de Lyon et ses suffragants se rallièrent à Frédéric. Robertson, *Materials for the history of Thomas Becket*, V, 31.

<sup>2</sup> « Comes Provinciae et Burgundia (Victori antipapae) obediunt. » Lettre de Frédéric au Patriarche d'Aquilée. Goldast, *Constitut. Imperiat*, I, 275. — Cf. Bouquet, XVI, 687, note a.

<sup>3</sup> Cf. Pertz, *Scriptores*, XX, 486 ; *Leges*, II, 425. — Les archevêques de Besançon, d'Arles, de Lyon et de Vienne, avec leurs suffragants, auraient, d'après ce document, adhéré au synode schismatique de Pavie, en 1160.

<sup>4</sup> Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*, VI, 1089.

<sup>5</sup> Daté de Lodi, 1161, et souscrit par l'archevêque de Vienne, Etienne, et l'évêque de Cavillon. — Hüffer, *op. cit.*, p. 42. — Cf. *Annales des Chartreux*, manuscrit de la Bibliothèque de Grenoble, p. 18.

<sup>6</sup> Diplôme de Frédéric, daté de Tenu, 18 août 1162, *post destructionem Mediolani*. — L'Empereur donne en fief à Raymond le comté de Provence, de la Durance à la mer et des Alpes au Rhône, *cum omnibus pertinentiis et juribus suis, pertinentibus ad reges seu imperiale servitium* la cité d'Arles et ses *regalia*, l'hommage du comté de Forcalquier. *Monumenta Historiae Patriae, Leges Municipales*, 42-44 ; Martène, *Amplissima Collectio*, I, 861. — L'évêque de Die fut témoin de cet acte. L'Empereur rétablit, en 1174, le comte de Forcalquier dans sa qualité de vassal immédiat de l'Empire, l'affranchissant dola suzeraineté du comte de Provence. (Pertz, *Leges*, II, 144). Ce document est publié par Guichenon qui le date à tort de 1164. *Bibliotheca Sebusiana*, 67.

<sup>7</sup> Voir la lettre adressée à l'archevêque de Lyon. L'Empereur y marque en même temps son projet de visiter Lyon. Pertz, *Leges*, II, 134.

prit le parti de décliner l'entrevue.<sup>1</sup> Parmi les prélats qui obéirent à l'appel de Frédéric, on peut citer les archevêques de Lyon, de Vienne, de Besançon et d'Embrun, les évêques de Grenoble, de Gap, de Viviers et d'Avignon.<sup>2</sup> A l'occasion de cette diète, l'Empereur rendit quelques actes en faveur de diverses églises de Bourgogne,<sup>3</sup> et pour terminer un différend qui divisait l'évêque de Genève Arducius et l'ancien recteur de Bourgogne, Berthold de Zaehringen, il déclara que l'Eglise de Genève relevait sans nul intermédiaire de la couronne impériale.<sup>4</sup> Berthold était, par cette décision, privé de l'avouerie de Genève, qui lui avait été concédée jadis avec les avoueries de Lausanne et de Sion, comme une compensation pour la perte du rectorat de Bourgogne ; il fut encore outragé dans la personne de son frère Raoul, dont Frédéric refusa de ratifier l'élection au siège archiépiscopal de Mayence. Aussi se tourna-t-il vers le roi de France, protecteur naturel des mécontents de l'Allemagne, et lui offrit-il ses services personnels contre l'Empereur, « destructeur acharné des églises et des lois<sup>5</sup> ». Combattre l'Allemagne en profitant de ses divisions était jadis la politique traditionnelle de la France : il faut remarquer que de bonne heure les Allemands s'y prêtèrent en recourant dans leurs querelles à l'intervention de l'étranger.

Si mesquins que fussent, pour la politique extérieure de l'Empire, les résultats de l'assemblée de Saint-Jean-de-Losne, il restait qu'elle avait permis de constater l'autorité considérable de Frédéric dans le royaume de Bourgogne. Les évêques se ralliaient à son parti ; le Dauphin et le comte de Savoie lui avaient rendu hommage, et peu de temps après la Diète, en 1164, c'est à l'Empereur que Giraud de Grignan demande l'investiture des seigneuries que possédait sa maison.<sup>6</sup> Fort heureusement pour la France, Frédéric ne sut pas consolider cette influence, et bientôt il recueillit les fruits amers d'une politique qui mettait les évêques du royaume d'Arles en lutte ouverte avec leur conscience ou leur intérêt.

## V

Lorsque, le 19 mai 1163, Alexandre III ouvrit les conciles de Tours, il put voir à ses côtés les archevêques de Lyon et de Vienne (celui-ci nouvellement élu par les voix du chapitre),<sup>7</sup> et la plupart des évêques des provinces<sup>8</sup> de Lyon, de Vienne et de Tarentaise. Ainsi, le haut clergé abandonnait l'Empereur, et le signal de la défection était donné par l'archichancelier du royaume d'Arles. Peut-être cette conduite nouvelle avait-elle été encouragée par l'attitude du roi de France, décidément favorable au pape légitime ; en tout cas, elle imposait à Frédéric la nécessité de faire la guerre, non plus seulement au Pape, mais encore au clergé fidèle.

L'Empereur avait réussi à écarter du siège de Besançon l'archevêque Gautier, et l'avait remplacé par une de ses créatures, Herbert, dont il fit un légat de la cour impériale en Bourgogne.<sup>9</sup> A Grenoble, l'évêque Geoffroy, ardent partisan de l'Empereur, avait été déposé par Alexandre III et remplacé par Jean de Sassenage ; mais, grâce à la protection

---

<sup>1</sup> Le comte Henri de Champagne, qui s'était porté garant envers l'Empereur de la venue du Roi, paya le mécompte de Frédéric, auquel il dut faire hommage de quelques-uns de ses châteaux. Huilhard-Bréholles, *Historia diplomatica Frederici secundi*, I, 269. — Cf. du Cange, *Dissertations sur l'histoire de saint Louis* (Ed. Didot), p. 7.

<sup>2</sup> Voir les souscriptions du diplôme accordé à l'évêque de Genève, le 7 septembre 1162. Spon, *Histoire de Genève* (Genève, 1730. in 4°), II, Preuves, 30.

<sup>3</sup> Privilège accordé à l'abbaye de Savigny ; décision en faveur de l'abbaye de Baume les-Dames. — A. Bernard, *Cartulaires de Savigny et d'Ainay* (édition des documents inédits), I, p. 91. — *Gallia Christiana*, IV, *Instrum.*, 18. — Hüffer, *Das Verhaeltniss*, 44.

<sup>4</sup> V. plus haut, page 44, note 4. — L'évêque de Genève, Arducius, soutenu par l'antipape, se plaignit : « quod dux de Ceringe et comes Gebennensis episcopatum invaserint et regalia omnia injuste sibi abstulerint. » L'Empereur décide : « quod post nostram majestatem nullus habeat dominium in Ecclesia Gebennensi, nisi solus episcopus. » *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, I, 347 et suiv. — Hüffer, *Das Verhaeltniss...*, 75.

<sup>5</sup> Bouquet, XVI, 34.

<sup>6</sup> Nadal, *Essai historique sur les Grignan* (Valence, 1858, in 8°), p. 26.

<sup>7</sup> Il est certain, d'après une épitaphe, que l'archevêque de Vienne, Etienne, était mort en 1163 (Chorier, *Antiquitates Viennenses*, III, 24). — D'autre part, l'archevêque Guillaume ne fut investi des régales par l'Empereur que le 1<sup>er</sup> août 1166. Souscrivirent au diplôme d'investiture trois prélats du parti de l'antipape : Herbert, archevêque de Besançon, qui fut légat impérial ; Druon, archevêque de Lyon, et Arducius, évêque de Genève (J. à Bosco, *op. cit.*, 88-89). — Ce Guillaume est-il bien le même prélat qui, élu en 1163, prit part au Concile de Tours ? Et, s'il en est ainsi, quelles circonstances peuvent expliquer et excuser les variations de sa conduite ?

<sup>8</sup> Bouquet, XII, 332. — En 1164, l'Empereur investit de son temporel l'évêque Pierre de Marseille, qui lui rend hommage à Parme. Huilhard-Bréholles, *Historia diplomaia Frederici secundi*, II, 250. — Hüffer, *Das Verhaeltniss...*, 47 et 108.

<sup>9</sup> *Gallia Christiana*, XV, c. 49. — Cet Herbert fut *legatus aulae imperialis*, et s'occupa vraisemblablement beaucoup plus des affaires de l'Empereur que de celles de son diocèse. Il portait le titre de légat dès 1167. Après sa mort, en 1178, on trouve un Daniel décoré du titre de *legatus domini imperatoris in Burgundia*. — Cf. Hüffer, *op. cit.*, 64.

du gouvernement delphinal, Geoffroy s'était maintenu sur son siège en dépit de la sentence qui l'avait frappé.

Ce n'était point seulement aux évêques fidèles, c'était au clergé régulier que s'attaquaient les Impériaux. Leurs efforts pour attirer à leur cause les religieux des divers ordres, n'obtinrent guère de succès.<sup>1</sup> Une mesure énergique d'Alexandre III, qui déposa l'abbé Hugues, ramena le monastère de Cluny à l'obédience du pape légitime.<sup>2</sup> Le prieur de la Grande Chartreuse, Anthelme, plus tard évêque de Belloy, maintint ses religieux dans le devoir.<sup>3</sup> Cette fidélité était périlleuse beaucoup de Cisterciens que les schismatiques n'avaient pu gagner furent expulsés de leur monastère, en punition de leur fidélité.<sup>4</sup>

Néanmoins, le haut clergé du royaume d'Arles, à l'exception d'un certain nombre de prélats, ne céda ni aux prières, ni aux menaces. En 1164, à son retour d'Italie, le chancelier de Frédéric, Rainaud de Dassel, vint dans le royaume pour y servir la cause de son maître. Il convoqua, à Vienne, les archevêques du pays, afin de les déterminer à reconnaître l'antipape et à fournir des soldats à l'Empereur ; mais il ne recueillit que la manifestation de sentiments hostiles, et peu s'en fallut que l'assemblée ne lançât publiquement l'anathème contre l'antipape Pascal, successeur de Victor IV.<sup>5</sup> En vain l'Empereur exilait les moines fidèles et comblait de faveurs les prélats schismatiques, il n'obtenait qu'une indifférence déguisant à peine l'opposition. Un partisan dévoué d'Alexandre III organisait la résistance : le saint archevêque Pierre de Tarentaise parcourait le royaume de Bourgogne, raffermissant le courage des faibles, dénonçant et excommuniant les schismatiques, s'attirant ainsi la haine des évêques qui s'étaient ralliés au parti impérial. Herbert de Besançon le signale à la colère de l'Empereur ; mais Pierre ne craint pas de s'adresser directement à Frédéric qu'il va visiter à Besançon pour lui demander de mettre un terme aux maux dont souffre l'Eglise, et Barberousse, sans déférer aux conseils du prélat, respecte son indépendance et l'entoure d'honneurs. Tandis que le peuple de Besançon rendait à Pierre les hommages les plus empressés, l'intrus Herbert mourait, comme frappé par la main divine, d'une mort qui émut vivement l'imagination populaire.<sup>6</sup>

## VI

En tous cas, le plus clair résultat de la guerre religieuse était, dans le royaume d'Arles comme ailleurs, de développer des germes de mécontentement contre le pouvoir impérial. Or, multiplier les mécontents, c'était multiplier les amis et les partisans du roi de France. Déjà les ennemis de Frédéric en Allemagne s'étaient tournés vers Louis VII, suivant l'exemple que leur avait donné Berthold de Zaehringen.<sup>7</sup> A plus forte raison, le clergé fidèle du pays Burgonde s'habitua à voir un protecteur dans la personne du monarque qui soutenait la cause de l'Eglise romaine.

---

<sup>1</sup> Les schismatiques n'épargnèrent pas les tentatives ; mais, Chartreux, Cisterciens, moines de Cluny, finirent par se rallier à la cause d'Alexandre. (Voir une appréciation un peu différente dans Giesebrecht, *Die Zeit Kaiser Friedrichs des Rothbarts*, 260)

<sup>2</sup> Lettre d'Alexandre III, dans Martène, *Amplissima Collectio*, II, 660-663. Dans une lettre adressée à l'évêque de Londres, Gilbert Foliot, l'abbé Hugues excuse les faiblesses de sa conduite et se défend d'avoir adhéré à l'antipape. Cette justification ne parut pas suffisante à Alexandre. Hugues s'exprimait ainsi : « Audistis carissime, quod in partem Octaviani declinaveramus, et conturbata sunt viscera vestra. Sed non turbetur cor vestrum, quoniam nunquam si adhaesimus, nec ad preces, nec ad promissa, terrores et blandimenta imperatoris vel ad modicum adquevimus. Concilio ejus quod celebravit Papiae nec propter amorem imperialem interesse volumus. In confinio regni et imperii sumus. Alemannia, Hungaria, Rossia, Lothoringia, Burgundia trans Ararim, Provincia, Italia ex maxima parte, Lugdunensis provincia cum imperatore obediunt domino Octaviano. Minatur imperator se nobis ablaturum omnia quae habemus in imperio ejus nisi consentiamus ei. Comes Matisconensis, qui juravit in verba imperatoris et in cujus sumus potestate, extentum tenet gladium suum super cervices nostras. Lugdunensis cum suffraganeis suum parat jaculari anathema in caput nostrum. Domini cardinales qui sunt in regno noble maledictionem suam, non benedictionem, promittunt. Reges Francorum et Anglorum minantur se exterminaturos omnia nostra in regnis eorum posita, nisi domino papae Alexandro obediamus. Ex duabus integralibus partibus constat corpus Cluniacensis ecclesiae ; altera est in imperio, altera in regnis ; quamlibet amittamus, vae nobis ! Angustiae nobis undique, quemadmodum et Suzannae. » Robertson, *Materials for the history of Thomas Becket*, dans la collection des *Rerum Britannicarum Scriptores*, V, 31. — Cette lettre peint bien les craintes et les hésitations qui durent, au début du schisme, assaillir les prélats du royaume d'Arles.

<sup>3</sup> *Vita S. Anthelmi Bellicensis episcopi.*, Acta Sanctorum, juin, V.

<sup>4</sup> *Vita S. Petri Tarantasiensis*, Acta Sanctorum, mai, II, 320.

<sup>5</sup> Bouquet, XVI, 221 — Cf. Une lettre adressée saint Thomas Becket, dans Robertson, *Materials for the history of archbishop Thomas Becket*, V, 420.

<sup>6</sup> « Herbertus quidam Chrysopolitanae Ecclesiae incubator prae caeteris insistebat. » *Vita S. Petri Tarantasiensis*, loc. cit. 330.

<sup>7</sup> Voir les lettres du duc de Bavière et du landgrave de Thuringe, Bouquet, XVI, 2.



Au printemps de l'année 1163, Louis VII était venu en Auvergne pour y prendre la défense du chapitre de Brioude contre ses voisins féodaux. Le comte de Forez, Guigues, lui adressa, à cette occasion, une lettre où il s'étonne de n'avoir pas été invité à rejoindre le roi son seigneur : « Je me serais déjà rendu à votre camp, ajoute-t-il, si le comte Gérard de Mâcon et les schismatiques de Lyon n'avaient attaqué ma terre à main armée. Non seulement ils tentent de me dépouiller de mon héritage, encore veulent-ils conquérir, pour l'Empire allemand, mon comté qui relève de votre couronne... Daignez donc, mon seigneur et mon roi, pourvoir à votre honneur et à mon salut.<sup>1</sup> » Déjà le comte Gérard de Mâcon,<sup>2</sup> cousin de l'impératrice Béatrice, s'essayait au rôle qu'il devait remplir pendant quelques années, en groupant sous sa direction les partisans du schisme et de l'Empereur. Louis VII était devenu son ennemi naturel dès le jour où il avait pris une attitude nettement hostile à l'égard de l'antipape et des schismatiques.

La lettre du comte de Forez détermina le roi de France à s'arrêter à Montbrison au retour de son expédition. Sans doute, cette démonstration effraya pour quelque temps les ennemis de Guigues. En tous cas, le roi profita de son séjour pour trancher une difficulté qui s'était élevée, au sujet de l'avouerie de l'abbaye de Savigny, entre l'Eglise de Lyon et le comte de Forez,<sup>3</sup> Peut-être même faut-il placer à cette époque une visite faite par Louis VII au religieux de la Grande Chartreuse, qui, plus tard, se montrèrent les partisans dévoués d'Alexandre III et de la France.<sup>4</sup> L'influence du roi dans le Sud-est s'accrut encore par les fiançailles de la jeune Dauphine, héritière de la maison d'Albon, avec Albéric Taillefer, fils du comte de Toulouse Raymond V et neveu de Louis VII. Raymond écrivit au roi que le Dauphiné, quoique soumis à la suzeraineté impériale, devenait, grâce à cette union, la porte du royaume de France.<sup>5</sup>

De leur côté, les Impériaux ne demeuraient pas inactifs : ils lançaient sur leurs adversaires des bandes de Brabançons et de Cotereaux qui, devançant les excès des grandes Compagnies, se livraient à d'affreux brigandages sous prétexte de combattre les partisans d'Alexandre III et de la France. En 1164, le chancelier impérial, Rainaud de Dassel, avait tenté de saisir et de fortifier une position stratégique sur la frontière du Forez ; nous savons que l'entreprise échoua, grâce au comte Guigues de Forez. Un abbé de Bourgogne en transmit la nouvelle au pape qui se trouvait alors à Sens ; Alexandre se hâta d'informer le roi, en lui conseillant d'agir sans retard, Rainaud ayant apporté à ses partisans de grosses sommes d'argent.<sup>6</sup> La plupart des Eglises du royaume de Bourgogne étaient alors en lutte ouverte avec les seigneurs qui soutenaient le parti impérial. Gérard de Mâcon, Guillaume de Châlon, Humbert de Beaujeu.<sup>7</sup> De toutes parts, les opprimés se tournaient vers Louis VII et l'abbé de Cluny lui écrivait une lettre pressante pour lui demander de porter secours à la Bourgogne, qu'il disait appartenir au royaume de France.<sup>8</sup> Le roi reprit

---

<sup>1</sup> Bouquet, XVI, 48.

<sup>2</sup> « Comes Matisconensis, qui juravit in verba Imperatoris. » Lettre de l'abbé Hugues de Cluny, citée plus haut.

<sup>3</sup> Cf. Bernard, *Cartulaire de Savigny*, I, p. xcii — Le roi abolit une chartre par laquelle il avait reconnu au comte de Forez l'avouerie de Savigny ; Savigny dépend de l'Eglise de Lyon, et, dans une certaine mesure, du sire de Beaujeu. — Cf. Pérard, *Recueil de plusieurs pièces curieuses pour servir à l'histoire de Bourgogne*, 586. — Luchaire, *Histoire des Institutions monarchiques sous les premiers Capétiens*, II, 279.

<sup>4</sup> Bouquet, XVI, 66. « Ex quo, illustrissime Rex, vestrae Serenitatis sublimitas parvitatem Cartusienis domus, suam nobis praesentiam exhibendo, visitare dignata est. » Cette visite pourrait aussi être placée en 1155, époque à laquelle nous savons que Louis VII revint de Compostelle par le Languedoc, et peut-être par le Sud-est.

<sup>5</sup> Bouquet, XVI, 70. La promesse de mariage date de la fin de 1163. Vaissette, III, 841, et IV, 24. — Alphonse, frère de Raymond, exerça l'autorité dans le Dauphiné pendant la minorité de la Dauphine. On peut consulter sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, l'*Histoire inédite de Grenoble*, par l'abbé Barthélemy (I, ch. 30. — Je dois la communication d'un manuscrit de cette histoire à l'obligeance de M. E. Chapes.

<sup>6</sup> Duchesne, *Scriptores*. IV, 622. Bouquet, XV.819 (30 juill. 4461). — Voir sur le rôle actif de Rainaud, une lettre de Jean de Salisbury, dans *Materials for the history of Archbishop Thomas Becket*, *Scriptores rerum Britannicarum*, VI, 426.

<sup>7</sup> L'attitude de ce dernier est équivoque. Cf. Bouquet, XVI, 130 ; où l'abbé de Cluny le considère comme dévoué au roi de France. En sens contraire, Bouquet, XVI, 132. — Voir une lettre embarrassée écrite par Humbert au roi, *ibid.*, 135.

<sup>8</sup> Sur la lutte des églises de Bourgogne contre les seigneurs impérialistes et les Cotereaux, voir Bouquet, XVI, 130, 132 sur l'expédition de Louis VII Bouquet, XII, 431 Martène, *Amplissima collectio*, I, 874, II, 867 ; Luchaire, *Histoire des Institutions monarchiques sous les premiers Capétiens*, II, 273. Une lettre de l'abbé Etienne de Cluny à Louis VII, est surtout pressante : « Castellani et milites terrae feruntur quippe in alteros ; sed insanias et mata eorum luunt ecclesi, soli pauperes sentiunt quid sibi jam invicem rapiant non habent ; sed ecclesi praedae eorum et pauperes esca. In endiis, rapinis, caedibus, consumuntur, devastantur, Lfaedantur omnia. Ad haec mala, Teutonicorum, quos Brabantiones vocant, immanissima pestis accessit, qui rabidarum more ferarum sanguinem sitientes, loca omnia pervagantur, a quibus quisquam vix tutus esse potest. » Bouquet, XVI, 130. — La lettre suivante, du même personnage, ajoute encore à ces plaintes : « Non sola Francia de vestro regno est, licet sibi nomen Regis specialius sibi retinuerit. Est et Burgundia vestra. Nihil magis illi quam isti debetis ..... Emersit nunc in ea (Burgundia), quiam immanissima pestis, gens potius bestias repraesentens quam homines ; paucaquidem numero, sed feritate immanis. Vix enim quadringenti sunt. Ii de Imperio nuper egressi, fines nostros, nemine resistente, pervagantur, non

les armes pour la défense de l'Église en 1166, il parut avec une armée à Châlon pour y faire rentrer dans le devoir les usurpateurs féodaux, et dépouilla de son fief le comte de Châlon.

Ainsi, Louis VII ne craignait pas de faire sentir sa puissance dans la Bourgogne française, en dépit du mécontentement de l'Empereur. En outre, la querelle religieuse lui avait donné le moyen d'intervenir à Lyon, que beaucoup parmi les contemporains considéraient comme une ville d'Empire.<sup>1</sup> L'archevêque Héraclius était mort en 1163 : son élection fut l'occasion d'une lutte acharnée entre les deux partis qui se disputaient l'Église. Une première élection désigna l'archidiaque Druon ;<sup>2</sup> mais elle ne tarda pas à être cassée par Alexandre III dont les partisans choisirent l'abbé Cistercien de Pontigny, Guichard, hôte et ami de S. Thomas Becket. Le siège de Lyon était donc livré aux compétitions de deux titulaires : le schismatique, soutenu par les Impériaux et Gérard de Mâcon, et le pasteur légitime, appuyé par la France, le comte de Forez, et peut-être par le sire de Beaujeu.

En dépit des anathèmes d'Alexandre III,<sup>3</sup> l'archevêque schismatique se maintint pendant plusieurs années en possession du siège de Lyon. En 1166, il est auprès de l'Empereur avec Herbert, archevêque de Besançon, et Arducus, évêque de Genève, que nous avons déjà signalés comme des partisans dévoués de l'antipape.<sup>4</sup> En vain Alexandre III avait-il de ses propres mains sacré Guichard lors de son séjour à Montpellier, au mois d'août 1165.<sup>5</sup> En vain le roi de France l'avait recommandé aux seigneurs voisins, notamment à Humbert de Beaujeu, qui promit, en termes assez vagues, de lui faire bon accueil.<sup>6</sup> Ce ne fut que le 11 novembre 1167, fête de Saint-Martin d'hiver, que la ville de Lyon recouvra son évêque légitime.<sup>7</sup>

Non loin de Lyon, à Grenoble, le schismatique Geoffroy défiait l'autorité d'Alexandre III, dont il était, d'après un contemporain, « le plus cruel persécuteur ». L'intrus était appuyé par le gouvernement delphinal, que dirigeait le comte de Toulouse, favorable aux Impériaux. Dans une lettre qui doit avoir été écrite au Latran, le 29 avril 1167, et qui est adressée à l'archevêque de Reims, Henri, frère de Louis VII, Alexandre III signale les violences du comte de Toulouse, qui oblige ses sujets ou bien à s'exiler ou bien à adorer l'idole, c'est-à-dire l'antipape ; il engage l'archevêque à solliciter la protection du roi de France pour l'évêque légitime de Grenoble, exilé de son siège par les Impériaux.<sup>8</sup> Sans doute la persécution religieuse sévissait depuis quelque temps en Dauphiné, car déjà les religieux de la Grande Chartreuse avaient demandé contre l'intrus l'appui de Louis VII, auquel ils attribuaient quelque influence sur Raymond de Toulouse, beau-père de la jeune Dauphine.<sup>9</sup>

Ainsi de toutes parts les opprimés s'adressent au roi de France. Quelques années plus tard, vers 1171, on vit le seigneur de Bresse, Renaud de Baugé, invoquer le secours de Louis VII contre les attaques des Impériaux. « Le comte Gérard de Mâcon, écrit-il, accompagné de son frère Etienne et de Humbert de Beaujeu, a envahi ma terre à la tête d'une grande armée, l'a mise à feu et à sang, et a emmené en captivité mon fils Ulric. Tous réunis, avec

---

sexui, non aetati, non conditioni alicui, non denique ecclesiae, non Castro aut villae parcentes. » *Ibid.*, 131. — « Burgundia iota inter nequam et perditos homines omnino deperit. » *Ibid.*, 132. — A l'occasion d'un accord qui avait suspendu pour quelque temps ces luttes des seigneurs contre Cluny, fut rendue une bulle d'Alexandre III. *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis* (Lyon, 4680, . In fol.), 74 — Cette bulle doit être datée du 18 juillet 1163.

<sup>1</sup> M. Longnon est d'avis qu'à Lyon c'est le Rhône qui, à cette époque, formait la limite entre le royaume et l'Empire. Le comte de Forez, possesseur du comté de Lyon jusqu'en 1173, le tenait certainement du roi. (Notes explicatives sur l'édition de Joinville, de M. de Vailly.)

<sup>2</sup> Druon fut peut-être reconnu seul pendant un certain temps. Il écrivit plusieurs fois à Louis VII. Voir Bouquet, XVI, 88, et *Gallia Christiana*, IV, *Instrum.*, 19. — Cf. Hüffer, *Die Stadt Lyon*.

<sup>3</sup> Bouquet, XV, 81.

<sup>4</sup> Voir le diplôme accordé par l'Empereur, en 1166, à l'archevêque Guillaume de Vienne, et mentionné plus haut, p. 23, note 2. Cf. Bouquet, XVI, 130. — Sternfeld, *Das Verhaeltniss des Arelats zu Kaiser und Reich vom Tode Friedrichs I bis zum Interregnum* (Berlin, 1881, in 8°), 9.

<sup>5</sup> Bouquet, XVI, 124. — Le sacre eut lieu le 8 août, dimanche avant la fête de saint Laurent.

<sup>6</sup> Bouquet, XVI, 434 (1166). — Humbert est heureux d'avoir reçu des nouvelles du roi, son seigneur ; il accueille volontiers la demande que lui adresse le roi, en ce qui concerne l'archevêque de Lyon. Ce prélat n'a point encore pénétré dans le pays ; quand il y viendra, Humbert compte avoir avec lui une entrevue. Le sire de Beaujeu prie le roi de se mettre en garde contre les bruits calomnieux que répandent ses ennemis. Il semble bien, comme on l'a dit plus haut, qu'à cette époque l'attitude d'Humbert ait été très équivoque.

<sup>7</sup> Lettres de Jean de Salisbury. — Bouquet, XVI, 78, 80.

<sup>8</sup> Martène, *Amplissima collectio*, II, 732.

<sup>9</sup> Bouquet, XVI, 128.

l'archevêque de Lyon (il s'agit probablement du schismatique Druon qui, sans doute, n'avait pas quitté le royaume d'Arles), ils se vantent de mettre bientôt à exécution leurs menaces et de m'enlever mon héritage. » Aussi Rainaud rappelle-t-il les liens de parentés<sup>1</sup> et d'ancienne amitié qui l'unissent au roi, et lui offre de lui faire hommage des châteaux qu'il détenait en franc-alleu ;<sup>2</sup> de même, en 1167, Guigues de Forez avait fait hommage à Louis VII pour les châteaux de Montbrison et de Montjupt, qu'il ne tenait jusqu'alors d'aucun seigneur.<sup>3</sup> Quoique le roi ait fait, en 1172, une nouvelle expédition dans la Bourgogne française, où il rendit quelques décisions au profit des Eglises, il ne paraît pas qu'il ait assuré au seigneur de Baugé une protection efficace contre tous ses ennemis.<sup>4</sup>

## VII

Le retentissant échec qu'avait éprouvé Barberousse en Italie, lors de son expédition de 1167, n'avait pas peu contribué à ébranler son crédit dans le royaume d'Arles. Le comte de Savoie, Humbert III, auquel l'Empereur demanda passage à son retour, garda une attitude hostile

Il est vrai qu'il était lui-même en guerre avec un allié de Frédéric, Alphonse de Toulouse, chargé par Raymond V du gouvernement du Dauphiné.<sup>5</sup> Pendant que les Lombards poursuivaient Barberousse,<sup>6</sup> le comte Humbert lui refusait passage et le contraignait à se réfugier sur les terres du fidèle marquis de Montferrat. Le marquis ouvrit aussitôt des négociations avec Humbert, auquel, d'après un contemporain, il offrit des « montagnes d'or » en échange de la liberté du passage pour l'Empereur. En même temps, Frédéric, réduit à la dernière extrémité, tentait d'adoucir ses ennemis par la manifestation d'intentions pacifiques vis-à-vis de l'Eglise. Au monastère de la Grande Chartreuse, connu pour l'inaltérable fidélité que ses religieux gardaient à la cause d'Alexandre III,<sup>7</sup> vivait un ancien serviteur de l'Empereur qui, après avoir quitté son maître plutôt que de le suivre dans le schisme, n'avait point cessé de lui porter une miséricordieuse compassion. Ce religieux alla se jeter tout en larmes aux pieds de Barberousse, au moment où l'Empereur, cerné par ses ennemis, paraissait moins éloigné de revenir à de meilleurs sentiments ; il lui déclara que pour retrouver la paix, il fallait d'abord la rendre à l'Eglise de Dieu.<sup>8</sup> Frédéric répondit à cette démarche en invitant à se rendre auprès de lui trois défenseurs du pape Alexandre, le prieur de Chartreuse, l'abbé de Cîteaux et l'évêque de Pavie il promit de se conduire d'après leurs conseils.

Ces dispositions nouvelles, si jamais elles furent sincères, ne tardèrent pas à s'évanouir. Frédéric refusa de recevoir les religieux et l'évêque qu'il avait appelés, et parvint à s'enfuir en traversant Suze sous un déguisement.<sup>9</sup> Le comte de Savoie le laissa passer, et l'Empereur put enfin se rendre à Besançon.<sup>10</sup> Toutefois, il n'avait échappé qu'à grand-peine aux embûches dressées par les habitants de Suze. Aussi, lorsqu'il revint en Italie, en 1171, il fit expier, par le fer et le feu, à la malheureuse ville l'outrage qui lui avait été infligé.<sup>11</sup>

---

<sup>1</sup> Il était fils d'une fille du comte de Savoie. Sa mère était la belle-sœur de Louis VI. — Guichenon, *Histoire de la Bresse*, II, 51.

<sup>2</sup> Bouquet, XVI, II6. — A cette époque, Ulric de Baugé, fils de Renaud, est prisonnier des ennemis de sa maison.

<sup>3</sup> Tardif, *Monuments historiques*, n° 602.

<sup>4</sup> Un acte de 1172, rendu par le roi à Vézelay, rétablit la paix entre lui, Gérard de Mâcon, les Eglises et Humbert de Beaujeu. Gérard, qui a fait prisonnier Ulric de Baugé, garde le droit de le traiter comme il lui plaira « praeterquam de Ulrico de Balgiaco, de quo faceret posse suum. » *Gallia Christiana*, IV, 1073.

<sup>5</sup> Cette guerre fut apaisée par l'intervention de Pierre de Tarentaise. — *Acta Sanctorum*, mai, II, 320. — Vaissette, IV, 224.

<sup>6</sup> « Schismaticus ex-Augustus turpiter et ignominiose proturbatus, fugatus et exclusus est a Lombardis ; in transitu ejus turbavit Burgundiam. » Lettre de Jean de Salisbury, dans *Materials for the History of Archbishop Thomas Becket. Scriptores rerum Britannicorum*, VI, 442.

<sup>7</sup> On en a vu plus haut des preuves péremptoires. Ajoutez une lettre écrite en 1167 par les Chartreux au roi d'Angleterre Henri II, pour le prier de ne pas persécuter l'Eglise. *Materials*, VI, 165 — En 1168, Alexandre III charge le prieur de la Chartreuse d'être, avec l'évêque de Betley, son messenger à la cour d'Angleterre. *Materials*, VI, 395 et 440.

<sup>8</sup> Lettre de Jean de Salisbury, dans *Materials*, VI, 404. — D'après l'éditeur Robertson, le chartreux dont il est ici question devait être un certain Thierry, convers de la Chartreuse, qu'une lettre de Frédéric, citée par Gervais de Canturbéry, signale comme ayant travaillé à la paix religieuse. *Gervas. Cantuar.* — *Scriptores rerum Britannicorum*, I, 269.

<sup>9</sup> *Materials*, *ibid.*

<sup>10</sup> *Anonymi Leudensis, contin.* Morence, Pertz, *Scriptores*, XVIII, 67 : « Imperator itaque in Longobardia, videlicet quandoque in partibus Papie, quandoque Novariae seu Vercellarum aut Monferati vel Astensium fere per totam hyemem stetit. Sed tamen sequenti messe martio privatim, ita quod etiarn nec ipsi Longobardi, qui cum eu fuerant, nisi forte paucissimi, sciverunt, in Alemanniam per terram comitis Uberti de Savongna, filii quondam comitis Amadei, qui et cornes dicitur de Moriensa, item arripuit. »

<sup>11</sup> *Continuatio San Blasiana*, Pertz, *Scriptores*, XX, 313 et 314. D'après Chiesa, *Corona reale di Savoia* (1655, in 4°), 288, la ville de Ripalta fut ruinée par les Impériaux, en haine d'Oudry, seigneur de ce lieu, allié du comte de Maurienne. — On peut

Frédéric saisit une autre occasion de montrer son hostilité au comte de Savoie : en 1175, il reconnut solennellement l'évêque de Belley comme vassal immédiat de l'Empire,<sup>1</sup> sans craindre le mécontentement qu'un tel acte ne pouvait manquer de causer au comte Humbert, ambitieux d'agrandir ses domaines dans le Bugey comme dans le Valais. On verra, quelques années plus tard, les empereurs porter de nouveaux coups à l'influence de la maison de Savoie : Frédéric déclarera l'archevêque de Tarentaise vassal immédiat de l'Empire, et Henri VI reconnaîtra les mêmes droits à l'évêque de Sion, soumis auparavant à Berthold de Zaehringen, puis aux comtes de Maurienne.<sup>2</sup>

C'est peut-être pour se créer des appuis contre l'inimitié de l'Empereur que le comte de Savoie avait, dès 1173, tenté de contracter avec l'Angleterre l'alliance qui devait plus tard être considérée par ses successeurs comme une des bases de leur politique.<sup>3</sup> Cette alliance ne présentait pas moins de dangers pour la France que pour l'Allemagne car, grâce à leurs possessions du Sud-ouest et à leurs alliés du Sud et du Sud-est, les rois anglais achevaient d'entourer le royaume capétien d'une barrière de rivaux et d'ennemis.

Si la Savoie se montrait hostile à la politique impériale, on put croire pendant quelque temps à un rapprochement entre l'Empereur et la France. Ce n'était point sans hésitations qu'au début du schisme Louis VII s'était prononcé en faveur du pape Alexandre. Aussi, à diverses reprises, Frédéric crut-il pouvoir profiter des irrésolutions du roi de France pour l'attirer dans son alliance. Probablement vers 1171, les deux monarques se rencontrèrent entre Toul et Vaucouleurs pour traiter de leurs communes affaires.<sup>4</sup> Ils s'y engagèrent mutuellement à expulser les Cotereaux de leurs domaines et à forcer leurs vassaux à s'en défaire peut-être y ébauchèrent-ils un projet d'alliance entre un fils de Louis VII et une fille de l'Empereur.<sup>5</sup> En tous cas, cette entrevue excita à un haut degré les soupçons d'Alexandre III, qui chargea l'archevêque de Reims de lui en rendre un compte exact.<sup>6</sup>

Il semble, d'ailleurs, qu'à cette époque les affaires d'Allemagne et la lutte contre la papauté et la ligue lombarde suffirent à absorber l'attention de Barberousse. Il s'occupe fort peu du royaume d'Arles, et les actes qu'il rend pour y attester ses droits ne paraissent qu'à de longs intervalles. Avec le diplôme de Belley, il faut cependant signaler un privilège analogue accordé, le 16 mars 1177, à l'évêque de Viviers.<sup>7</sup>

## VIII

Quand, en 1177, l'Empereur eut conclu le traité de Venise avec le pape Alexandre III, les évêques exilés purent regagner leurs sièges : l'ordre se rétablit dans l'Eglise et la paix fut rendue aux consciences. Aussi Frédéric, à son retour d'Italie, crut le moment opportun pour provoquer une manifestation décisive des droits de l'Empire dans le royaume de Bourgogne. Il vint à Arles,<sup>8</sup> et suivant une antique tradition interrompue depuis plusieurs siècles, le 30 juillet 1178, il se fit couronner roi de Bourgogne<sup>9</sup> par l'archevêque Raymond

---

consulter sur ces événements Guichenon *Histoire généalogique de la royale Maison de Savoie*, I, 236 ; *Apologie pour la royale Maison de Savoie* (Chambéry, 1631, in 4°), p. 45. — Mais il faut n'accepter qu'avec précaution les affirmations de ces historiens. — Cf. Wustemberger, *Peter II von Savoyen* (Berne, 1856, in 8°), II, 33.

<sup>1</sup> « Omnia civitatis regalia... episcopo ... concessimus. » Guichenon, *Histoire de Bresse*, II, 25..

<sup>2</sup> Cf. Ficker, *op. cit.*, n<sup>os</sup> 210 et 211.

<sup>3</sup> Rymer, *Fœdera* (Ed. de 1739), I, I, 11. — L'alliance devait être confirmée par un mariage entre Jean, fils du roi d'Angleterre (le futur Jean-sans-Terre), et Alix, fille du comte Humbert. — L'archevêque Pierre de Tarentaise participa à la négociation.

<sup>4</sup> Martène, *Amplissima Collectio*, II, 880 et 881 « Nullos videlicet Brabantiones vel Coterellos, equites seu pedites, in totis terris nostris, regni scilicet aut imperii, infra Rhenum et Alpes et civitatem Parisius aliqua occasione aut vueria retinebimus amodo. » — Voir sur ce point Géraud *Les Routiers au XII<sup>e</sup> siècle*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, I<sup>re</sup> série, L. III, 125 et Suiv. — Géraud place, à tort à mon avis, cette entrevue en 1164. Cf. Luchaire, *op. cit.*, qui la place en 1164 ou 1165. Une lettre d'Alexandre III, qui y fait allusion, ne peut guère être attribuée qu'aux années 1171 ou 1172.

<sup>5</sup> Martène, *Amplissima Collectio*, II, 991.

<sup>6</sup> *Ibid.*, 937.

<sup>7</sup> *Gallia Christiana*, XVI, *Instrum.*, 22. — Il faut noter aussi un diplôme donné à Pavie, en avril 1175, et reconnaissant au monastère de Saint Claude le droit de battre monnaie. *Gallia Christiana*, IV, *Instrum.*, 22.

<sup>8</sup> L'empereur était à Turin le 15 juin 1178, à Embrun le 14 juillet, à Gap le 18, à Arles le 28. Chevalier, *Cartulaire de l'Eglise de Die* (*Académie delphinale, Documents inédits*, II), 6, note 3.

<sup>9</sup> Raoul de Diceto, Bouquet, XIII, 201. — L'auteur place à tort cette cérémonie à Vienne où il pense que Frédéric fit couronner sa femme Béatrice. En se rendant à Arles, Frédéric se conformait à l'usage

Scribere verba volens, quot sint loca prima coronae,  
Quatuor Imperii sedes video ratione ;  
Primas Aquisgrani locus est, post haec Arelati,  
Inde Moduentiae regali sede locari,  
Post solet Italiae summa corona dari.

*Godefridi Viterbiensis Pantheon*, dans Muratori, *Scriptores*, VII, 418.



de Bolène, qu'entouraient les archevêques de Vienne, d'Aix, les évêques de Cavaillon, d'Avignon, de Carpentras, de Vaison, de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; et parmi les laïques Raimond de Meillon, Bertrand de Baux, le comte de Toulouse Raymond de Saint-Gilles, le comte de Forcalquier.<sup>1</sup>

Pendant son voyage en Provence et son séjour à Arles, l'Empereur reçut l'hommage de nombreux seigneurs ecclésiastiques ou laïques et leur renouvela leurs privilèges. C'est ainsi qu'il confirme les droits des églises d'Arles<sup>2</sup> et d'Apt ;<sup>3</sup> il reconnaît aux évêques de Die le titre de princes de l'Empire et de comtes de Die ;<sup>4</sup> il accorde des privilèges à l'évêque de Gap<sup>5</sup> et à Bertrand de Baux, qu'il fait prince d'Orange.<sup>6</sup> Il confie les Juifs d'Avignon à la garde spéciale de leur évêque.<sup>7</sup>

Il autorise Guillaume de Poitiers à lever sur le Rhône, de Valence à Montélimar, un péage qui sera tenu en fief du Dauphin.<sup>8</sup>

Remontant le Rhône, l'Empereur passe à Valence où nous constatons sa présence dès le 8 août ; il y écoute les plaintes des bourgeois contre l'évêque, mais ne fait connaître sa décision que quelques jours plus tard, lorsqu'il est arrivé à Vienne.<sup>9</sup> On apprend alors que si l'Empereur interdit aux habitants de Valence toutes associations et conspirations contre l'évêque, c'est à la condition que l'évêque ne demandera aux bourgeois que les impôts indispensables à l'administration de la justice et à l'accomplissement des services dus à l'Empire.

Frédéric n'avait point quitté Valence sans confirmer les droits de Raymond, baron de Meillon, vassal immédiat de l'Empire,<sup>10</sup> ni sans avoir pris sous sa protection l'abbaye de Léoncel.<sup>11</sup> Le voyage de l'Empereur à travers le Sud-est de la Gaule fut encore marqué par des concessions de privilèges à la Chartreuse de Durbon,<sup>12</sup> à l'église Saint-Apollinaire de Riez,<sup>13</sup> par l'investiture des régales accordée à l'évêque de Grenoble, Jean de Sassenage, qui, après avoir été longtemps l'adversaire de l'Empereur, fut alors reconnu comme prince de l'Empire,<sup>14</sup> enfin à diverses églises de Suisse et de Comté.<sup>15</sup>

Le couronnement de l'Empereur à Arles semble n'avoir produit chez les contemporains qu'une impression très médiocre. En tous cas, après comme avant 1178, la suprématie de l'Empire ne se manifeste que par l'octroi ou la confirmation de quelques privilèges. La

---

<sup>1</sup> Voir les énumérations de témoins dans *Gallia Christiana*, I, *Instrum.*, 99, et Chevalier : *Inventaires des Archives des Dauphins*, à Saint-André de Grenoble (Paris, 1869, in 8°), 7.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, I, *Instrum.*, 99 et 100. — L'acte est souscrit par divers prélats du royaume, présents à Arles ; les droits de l'archevêque de Vienne, en qualité d'archichancelier, y sont constatés ; souscrivent les archevêques d'Aix et d'Arles, les évêques d'Avignon, de Carpentras, de Vaison, de Cavaillon, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Bertrand de Baux, etc. Viennent ensuite les formules suivantes : « Ego Godefridua, imperialis curiae cancellarius, vice Roberti Viennensis archiepiscopi et Provinciae ac Burgundiae archicancellarii recognovi. Acta sunt haec, anno dominicae Incarnationis MCLXXVIII, indictione XI, regnante domino Friderico Romanorum imperatore gloriosissimo, anno regni ejus XXVII, imperii autem XXIV feliciter. Amen ! Datum in palatio Arelatensi, III kal. Augusti mensis, die dominico quo coronatus est in Ecclesia Arelatensi Imperator. »

<sup>3</sup> *Ibid.*, *Instrum.*, 78. — Ce diplôme fut donné *in palatio Vapincensi*. On voit qu'il y avait des *palatia* dans plusieurs villes du Sud-est : nous savons qu'à Vienne il y avait aussi un *palatium*. Ces *palatia* faisaient partie des *regalia* : « Regalis sunt... palatia in civitatibus consuetis. » *Libri feudorum*, II, 6. — Cf. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, VI (Kiel, 1875, in 8°), 213.

<sup>4</sup> Chevalier, *Cartulaire de l'Eglise de Die* (Académie delphinale, Documents inédits, II), 4. — Cf. Colombi, *De rebus gestis episcoporum Valentiniensium et Diensium* (Lyon, in 4°, 1652), 101. — de Pisançon : *l'Alodialité dans la Drôme*, 160.

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, I, *Instrum.*, 87.

<sup>6</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, II, 465.

<sup>7</sup> *Gallia Christiana*, I, *Instrum.*, 143.

<sup>8</sup> Chevalier, *Cartulaire de l'Eglise de Die*, 6, note 3 ; et *Inventaire des Archives des Dauphins*, à Saint-André de Grenoble, 28.

<sup>9</sup> *Gallia Christiana*, XVI, *Instrum.*, 106. — Colombi, *op. cit.*, 2. — L'Empereur reconnaît que toute justice appartient à l'évêque de Valence « Exactionem non faciat episcopus in civitate neque in allis regalibus nisi quando vadit ad Curiam vel facit manifestum Imperii servitium. Episcopus non accipiat ultra LX solidos pro mulcta ab homine damnato in causa pecuniaria ; nihil accipiat de mutuata pecunia, si mutuarius fuerit damnatus in lite mota inter ipsum et mutuatorem. Viduis liceat nubere, neque cogantur inde dare pecuniam. »

<sup>10</sup> Chevalier, *Cartulaire de l'Eglise de Die*, p. 6, note 3.

<sup>11</sup> Chevalier, *Cartulaire de l'Abbaye de Léoncel* (Montélimar, 1869, in 8°), 34.

<sup>12</sup> Charonnet, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3<sup>e</sup> série, V, 40.

<sup>13</sup> Hüffer, *Das Verhaeltniss*, 55.

<sup>14</sup> Huilhard-Bréholles, *Historia diplomatica Friderici secundi*, V, 189. — Ce diplôme, daté de Lyon, est souscrit par l'archevêque de Lyon, Guiraud ; l'évêque Rudes, de Valence ; le duc Hugues de Bourgogne ; Humbert de Beaujeu, etc. Il constate le rétablissement de la paix religieuse en Dauphiné. — Cf. Albert du Boys, *Histoire de saint Hugues*, 491.

<sup>15</sup> Baume-les-Dames, Romain-Moutiers, Bellevaux, Valtravers. — Cf. Hüffer, *Das Verhaeltniss...*, 55 et 56. — Il faut signaler aussi un diplôme concernant les différends entre l'archevêque et les bourgeois de Besançon. Huilhard-Bréholles, V, 127.

chancellerie impériale n'y prend même pas le soin de mentionner, dans la date des diplômes, les années du règne de Frédéric en Bourgogne.<sup>1</sup>

En 1184, après la diète de Mayence, l'archevêque de Lyon et l'évêque de Gap vinrent chercher auprès de Frédéric en Italie l'investiture de leur temporel.<sup>2</sup> L'archevêque de Vienne accompagnait alors l'Empereur ; il souscrivit à Vérone un diplôme au sujet des biens que possédait, sur les terres d'Empire, l'abbaye de la Chaise-Dieu.<sup>3</sup> L'année suivante, Frédéric intervint en faveur de l'église de Genève et accorda à l'évêque un diplôme souscrit par l'archevêque d'Embrun, présent à la Cour impériale.<sup>4</sup>

Le 27 janvier 1186 eut lieu à Milan une triple cérémonie ; Henri, fils aîné de l'Empereur, et sa femme Constance reçurent la couronne de Germanie, tandis qu'à en croire Raoul de Diceto, une couronne nouvelle fut placée sur la tête de Frédéric par l'archevêque de Vienne, Robert.<sup>5</sup> On sait d'ailleurs qu'à cette époque du moyen âge, les souverains renouvelaient souvent la cérémonie de leur couronnement, sans doute afin de mieux attester leur pouvoir.<sup>6</sup>

Barberousse n'en continuait pas moins d'agir en souverain dans le royaume de Bourgogne. En mai 1186, il date de Pavie un privilège accordé à l'archevêque Aymon de Tarentaise.<sup>7</sup> De Novare, il déclare que nul, sans le consentement de l'évêque de Gap, ne pourra acquérir de fief dans le diocèse.<sup>8</sup> Enfin, l'année suivante, il adresse un diplôme l'évêque de Die, qu'il veut protéger contre les usurpations dont son temporel est menacé.<sup>9</sup>

Ces actes, auxquels il faut joindre quelques privilèges rendus et faveur d'établissements religieux de la Bourgogne suisse, marquent les dernières années du règne de Frédéric.<sup>10</sup> Le 10 juin 1190, l'Empereur trouvait la mort dans les eaux glacées d'un fleuve inconnu de l'Asie. Son fils Henri VI ceignit à Rome, en 1191, la couronne impériale, qui semblait ainsi devenir héréditaire dans la maison de Souabe.

## IX

Déjà, du vivant de son père, Henri VI, roi des Romains, avait agi en souverain dans le royaume d'Arles. En 1186, le duc de Bourgogne, Hugues, devenu comte d'Albon par son mariage avec la Dauphine Béatrice, avait rendu hommage à Henri pour ce comté, compris dans les limites de l'Empire.<sup>11</sup> En même temps il acquérait en fief de l'Empire les terres allodiales de la maison de Baugé, peut-être saisies par l'Empereur à la suite des luttes, que nous avons signalées plus haut, de Rainaud et d'Ulric de Baugé contre les Impériaux. Deux ans plus tard, Henri vint lui-même en Bourgogne le 20 juillet 1188, il était à Lyon où il prenait solennellement sous sa protection la Chartreuse de Durbon, solitude perdue dans les montagnes du diocèse de Gap.<sup>12</sup> Le 21 juillet, il défendait à Aymar de Poitiers, à Raimond d'Agout et à d'autres seigneurs de lever des péages contrairement aux droits des évêques de Die.<sup>13</sup> Le 23 juillet, Henri, qui s'était arrêté dans une localité de notre département actuel de l'Ain,<sup>14</sup> concéda à Humbert de Thoire deux péages, à Ambronay et à Trévoux,<sup>15</sup> en échange de la cession à l'Empire de diverses terres allodiales ;<sup>16</sup> là, comme dans l'affaire des seigneurs de Baugé, Henri VI cherchait à substituer aux alleux

---

<sup>1</sup> Hüffer, *op. cit.*, 56.

<sup>2</sup> Menestrier, *Histoire civile de Lyon*, pr., Tractatus de bellis, p. 34. — Huilhard-Bréholles, V, 493.

<sup>3</sup> Bohmer, *Acta Imperii selecta*, publiés par Ficker en 1870, 444.

<sup>4</sup> Spon, *Histoire de Genève*, II, 40.

<sup>5</sup> Bouquet, XVII, 627.

<sup>6</sup> Voir sur ce point, Luchaire, *Histoire des Institutions monarchiques*, I, 70 ; Waitz, *Verfassungsgeschichte*, VI, 228.

<sup>7</sup> *Gallia Christiana*, XII, *Instrum.*, 387.

<sup>8</sup> *Archives de l'Isère*, B. 3013, f. 135 et 146.

<sup>9</sup> 6 mars 1187. Colombi, *De rebus gestis Episcoporum Valentiniensium*, 88. — Chevalier, *Cartulaire de l'Eglise de Die*, 6.

<sup>10</sup> Hüffer, *Das Verhaeltniss.*, 9.

<sup>11</sup> « Hominium ... et legilitatem de tota terra comitatus Albonis, qui infra districtum Imperii continetur. » Pérard, *Recueil*, 233, 260.

<sup>12</sup> *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (Mai, juin 54), 3<sup>e</sup> série, V, 441.

<sup>13</sup> Bohmer, *Acta Imperii selecta* (publiés par Ficker en 1870), 161. — Les autres seigneurs sont Hugues d'Aix et Eschafin. — Il est bon de rappeler que le 6 mars 1187, l'évêque Robert de Die avait déjà obtenu un privilège de Frédéric.

<sup>14</sup> Theyssillieu ou Thoisse (Voir, sur ce voyage, Huilhard-Bréholles, dans le *Journal général de l'Instruction publique*, 5 mai 1855.)

<sup>15</sup> Ces péages étaient jadis tenus en arrière-fief, par Etienne de Villars.

<sup>16</sup> Ces alleux appartenait, soit à Humbert de Thoire, soit à un vassal Amédée de Coligny. — Cf. dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, I, 358. — Le duc Hugues de Bourgogne y souscrit comme témoin.

des fiefs de l'Empire. Le 27 juillet 1188, il révoqua le privilège par lequel son père, dix ans auparavant, avait restreint les privilèges de l'évêque de Valence, et le restitua dans l'intégrité des droits que Barberousse avait, en 1157, conférés à l'évêque Eudes.<sup>1</sup> L'année suivante, sans doute à la suite de difficultés avec la maison de Savoie, Henri affranchit l'évêque de Sion de la dépendance du comte de Maurienne, et le rangea au nombre des vassaux immédiats de l'Empire.

Cette longue et fastidieuse énumération était nécessaire pour faire apparaître nettement la politique suivie, dans le royaume d'Arles et de Vienne, par les trois premiers empereurs de la maison de Souabe. Cette politique consista à multiplier le plus possible les vassaux immédiats de l'Empire. Pour atteindre ce but, on s'efforça surtout de rattacher directement à la couronne impériale le plus grand nombre possible de seigneurs ecclésiastiques. Nul, en effet, n'ignore les luttes perpétuelles que les Eglises durent, au moyen âge, soutenir contre leurs voisins féodaux. Nul n'ignore les spoliations dont l'exercice des droits d'avouerie fut souvent le prétexte à peine déguisé. Enlever ces droits aux seigneurs du royaume, placer les évêques sans intermédiaire en face de l'Empereur, dont ils tiendraient leur temporel, ou, comme on disait alors, leur régale, c'était mettre fin à des désordres incessants ; c'était suivre une ligne de conduite à la fois favorable à l'Empereur et aux Eglises. Aussi, beaucoup d'évêques accédèrent-ils aux demandes de l'Empereur ; beaucoup n'hésitèrent pas à lui prêter serment de fidélité et à s'acquitter envers lui du service de Cour, que tout vassal doit à son seigneur. Toutefois, pour que cette politique pût contribuer efficacement à relever l'autorité impériale, il fallait, d'une part, la poursuivre avec une constante attention ; d'autre part, avoir le souci d'éviter tout conflit entre l'Empereur et l'Eglise. La maison de Souabe avait besoin du concours des évêques : faire la guerre au pouvoir spirituel était un mauvais moyen de leur inspirer confiance. La politique des derniers Staufen ne sut pas rester fidèle à ces maximes.

A l'avènement de l'empereur Henri VI, les contemporains purent voir que l'un des dangers les plus graves qui menaçaient l'Empire était le caractère du nouveau César. En lui semble s'être résumée toute l'ambition de sa race. Il se considère, sans ménagement, comme le monarque universel. Les contemporains disent de lui qu'il se présente comme le roi des rois et le seigneur des seigneurs.<sup>2</sup> Au lieu d'en user avec les rois de la chrétienté comme avec des souverains alliés, il les traite volontiers comme des vassaux ou des gouverneurs de province. D'ailleurs, il ne cherche qu'à augmenter le nombre de ses vassaux. Richard Cœur de Lion dut lui inféoder son royaume ; son rêve, nous dit Roger de Hoveden,<sup>3</sup> eût été d'obtenir l'hommage de Philippe Auguste. Successivement il reçoit l'hommage du roi d'Arménie, du roi de Chypre, Amaury de Lusignan. Le roi des Almohades lui paye tribut ; lui-même ne craint pas d'élever des prétentions à l'empire de Byzance. Ainsi croit-il exercer son autorité des confins de l'Ecosse au Bosphore, des côtes de la Baltique au sommet de l'Atlas.<sup>4</sup>

Outre que cet esprit chimérique était naturellement disposé aux aventures lointaines, les événements avaient déplacé le centre de la politique impériale, qui, des bords du Rhin et du Danube, se trouvait transféré en Italie. En effet, par son mariage avec Constance de Sicile, Henri se trouvait appelé à recueillir l'héritage du royaume de Naples. Désormais l'Italie sera plus que jamais l'objet des visées de la politique de l'Empire : jusqu'à la chute de la maison de Souabe, elle absorbera l'attention et les efforts des Empereurs.

Cette tendance nouvelle devait accroître l'importance du royaume d'Arles, lien naturel entre les pays rhénans et l'Italie. On comprend quels services eût rendus aux Empereurs la libre possession de la route qui, de Bâle, conduit au port de Marseille, en suivant le cours de la Saône et du Rhône. De Marseille ils eussent communiqué librement avec les grands ports Italiens de Gênes et de Pise ; dès lors, une guerre en Lombardie ne pouvait plus interrompre les relations entre l'Allemagne et l'Italie. Ajoutez à ces avantages stratégiques

---

<sup>1</sup> Sternfeld, *Das Verhaeltniss des Arelats zu Kaiser und Reichs vom Tode Friedrichs I bis zum Interregnum* (Bertin, 1881, in 8°), 10 et 11.

<sup>2</sup> Il rêve, dit l'historien grec Nicéas, de renouveler les grandeurs des Antoine et des Auguste. — Nicéas, édition du *Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae* (Bonn), 638.

<sup>3</sup> Cf. Scheffer-Boichorst, *Deutschland und Philipp II August von Frankreich, in den Jahren 1180-1214* dans *Forschungen zur Deutschen Geschichte* (VIII, Gottingen, 1868), 498.

<sup>4</sup> Voir, sur ces divers points Winckelmann, *Philipp von Schwaben*, I, 3.

les immenses avantages commerciaux qu'a de tout temps présentés cette route, et les gros revenus que le fisc impérial avait droit d'attendre de l'établissement de péages sur les rives du Rhône.

Peut-être Henri VI comprit-il qu'il fallait à tout prix s'attacher étroitement les provinces d'Arles. Mais les efforts soutenus et persévérants qu'exigeait ce dessein convenaient mal à son tempérament impétueux. Des dispositions personnelles de l'Empereur naquit sans doute le projet, plus chimérique que pratique, de rétablir le royaume de Bourgogne et d'Arles au profit d'un prince allié et vassal. Ce prince ne devait être autre que Richard Cœur de Lion.

Il convient de rechercher ici les origines de cet étrange incident, d'autant plus intéressant qu'il est intimement lié aux événements de l'histoire générale.

Pour résister à la coalition du roi d'Angleterre et de l'opposition guelfe, Barberousse s'était depuis longtemps convaincu qu'il lui fallait se ménager l'amitié de la France. A diverses reprises, il avait évité la guerre avec Philippe-Auguste ; il avait empêché son fils Henri de soutenir le comte de Flandre contre le roi de France. En 1187, à l'époque d'une vive recrudescence de l'hostilité du parti guelfe, se forma définitivement l'alliance de la maison de Souabe et de la France, alliance qui fut un des éléments les plus importants de la politique européenne au xiii<sup>e</sup> siècle, et qui, malgré quelques nuages, persista jusqu'à la chute de la maison de Souabe. Cette distribution des forces n'avait, d'ailleurs, rien que de très naturel. Tandis que l'Allemagne du Nord, groupée autour des Guelfes et de l'archevêque de Cologne, était entraînée par ses intérêts commerciaux vers l'alliance anglaise, l'Allemagne du Sud se tournait volontiers vers la France.

Lorsqu'il passa en Italie pour aller en Terre Sainte et en revenir, Philippe Auguste ne montra pas, au gré de l'Empereur, une hostilité suffisante envers Tancrède de Lecce, l'adversaire de Henri dans le royaume de Naples. Aussi, quand au commencement de décembre 1191 le roi de France, avant de rentrer dans le royaume, s'arrêta à Milan pour y entretenir Henri VI de leurs intérêts communs, l'Empereur ne consentit pas d'abord à le recevoir ;<sup>1</sup> les ennemis passionnés des Staufens allèrent même jusqu'à dire qu'il avait fait tendre des embûches au roi de France sur les routes d'Italie.<sup>2</sup> Mais bientôt les véritables intérêts de l'Empereur firent taire sa rancune : les deux souverains se réconcilièrent. Richard Cœur de Lion, l'ennemi de l'Empire et de la France, l'ami des Guelfes et de Tancrède de Lecce, porta tout le poids de cette réconciliation. Quand, l'année suivante, au mépris des règles les plus sacrées du droit public du moyen âge, Richard fut arrêté et jeté en captivité par le duc d'Autriche, l'Empereur se hâta d'en envoyer la nouvelle au roi de France,<sup>3</sup> qui lui-même se mit sans retard en mesure de profiter de cet heureux événement. Il n'est pas invraisemblable de penser, avec quelques contemporains, que l'arrestation de Richard avait été préparée par le roi de France, de concert avec l'Empereur.<sup>4</sup>

Aussitôt Philippe conclut avec Jean sans Terre un traité d'alliance qui rend à la France Gisors, Tours, le Vexin normand. A ce prix, le roi aidera Jean à se mettre en possession de l'Angleterre ;<sup>5</sup> ainsi, une créature de Philippe Auguste remplacera Richard sur le trône des Plantagenêts. La rivalité traditionnelle de la France et de l'Angleterre semblait devoir se terminer par le triomphe de la France, quand se produisit une péripétie qui trompa les espérances de Philippe Auguste.

C'est une faute que d'abuser de la fortune prospère ; le roi de France avait commis cette faute. En poussant à outrance la campagne contre l'Angleterre, il avait alarmé l'Empereur et plus encore l'opposition guelfe avec laquelle l'Empereur devait compter : un mouvement d'opinion se produisit en Allemagne, qui contraignit Henri VI à témoigner à Richard plus de bienveillance. Lors de leur entrevue de Spire, au printemps de 1193, l'Empereur, au dire de Roger de Hoveden, avait commencé par accabler le captif de reproches amers ; mais Richard répondit si bien que Henri VI le releva, lui donna le baiser de paix, au milieu de l'émotion des assistants, et lui promit de s'allier avec lui et de le réconcilier avec Philippe

---

<sup>1</sup> Scheffer-Boichorst, *op. cit.*, 89.

<sup>2</sup> *Registrum Imperii*, 64. (Voir, dans Migne, l'édition des *Lettres d'Innocent III.*)

<sup>3</sup> Roger de Hoveden, dans Bouquet, XVII, 551.

<sup>4</sup> Voir les textes cités par Scheffer-Boichorst, 490 ; notamment Gervais de Tilbury, dans l'édition de Leibnitz, 943.

<sup>5</sup> Bouquet, XVII, 38.



Auguste, ou, s'il n'y réussissait pas, de le renvoyer dans son royaume sans lui demander de rançon.<sup>1</sup>

Cette réconciliation, était une défaite diplomatique pour Philippe-Auguste : le roi ne négligea aucun effort pour la réparer. On put croire qu'il y avait réussi ; par l'intermédiaire de l'archevêque de Reims, une entrevue entre Henri VI et Philippe Auguste fut fixée au 25 juin 1193. Richard comprit fort bien que la réconciliation se ferait à ses dépens, et que de la prochaine entrevue de Vaucouleurs sortirait infailliblement une guerre dirigée par l'Empereur et le roi de France contre l'Angleterre, les archevêques de Cologne, de Mayence, le duc de Saxe et les autres chefs de l'opposition allemande.<sup>2</sup> Mais il sut détourner le coup : les opposants, d'abord très hostiles, se rapprochèrent de Frédéric, l'influence française perdit du terrain, et Philippe-Auguste fut encore déçu dans ses espérances.

Au lieu de se rendre à Vaucouleurs, le 25 juin, l'Empereur tint à Worms, le 29 juin, une diète où parut Richard. Dans une cérémonie qui dut flatter l'orgueil puéril de Henri VI, le roi anglais lui fit abandon de son royaume, qu'il reprit ensuite pour le posséder en fief de l'Empire.<sup>3</sup> Ainsi, après des négociations souvent pénibles, l'Empereur sacrifiait l'amitié de la France pour rechercher l'alliance anglaise et pour étendre sur un royaume nouveau une suzeraineté de pur apparat. Cette rupture ne pouvait être que passagère ; les nécessités de la situation devaient bientôt rapprocher du roi de France les princes de la maison de Souabe.

Quand l'Empereur pensa avoir indissolublement lié à sa politique le sort du roi anglais, il crut le moment venu de reprendre sous une nouvelle forme le projet de constituer la Bourgogne et la Provence en royaume vassal de sa couronne. Le 22 septembre 1193, Richard écrit de Spire à l'archevêque de Cantorbéry qu'il sera mis en liberté après Noël, et sera en janvier couronné roi de Provence, selon la promesse qui lui en a été faite par l'Empereur.<sup>4</sup> En effet, Henri VI avait offert à son captif le royaume d'Arles, qui comprenait, au dire d'un contemporain, la Provence, le Viennois, Lyon et tout le pays qui s'étend jusqu'aux Alpes, la Bourgogne, et aussi (quoique l'Empire n'y eût aucun droit) la province de Narbonne et l'hommage des comtes de Saint-Gilles.<sup>5</sup>

Le plan de l'Empereur s'explique par des considérations dont quelques-unes ne sont pas dépourvues de valeur. Il abandonnait au roi Richard des régions où la souveraineté de l'Empire était illusoire ou contestée, s'imposant ainsi à lui-même un très médiocre sacrifice ; en revanche, il attisait la discorde entre le roi de France et le roi d'Angleterre, soustrayait le royaume d'Arles à l'influence française qui l'aurait nécessairement absorbé, et le remettait aux mains d'un monarque trop éloigné de ses Etats héréditaires pour n'avoir pas besoin du secours de l'Empire : enfin la création de ce nouvel état empêchait entre l'Empire et la France le contact immédiat dont l'expérience avait révélé les dangers. Quant au roi d'Angleterre, l'avantage que lui présentait ce projet était évident : s'il eût réussi à joindre à ses possessions du Sud-ouest de la France le nouveau royaume qu'Henri VI lui taillait dans le Sud-est, il ne pouvait manquer d'étouffer la puissance encore jeune de son rival Capétien.

Fort heureusement pour la France, la combinaison projetée était irréalisable. L'Empereur avait disposé de domaines sur lesquels il n'exerçait aucun pouvoir effectif, et dont les seigneurs ecclésiastiques ou laïques étaient fort peu enclins à accepter un maître. Aussi le projet ne fut-il pas mis à exécution ; quand Richard fut mis en liberté, il quitta l'Allemagne sans plus se soucier du royaume d'Arles, dont il ne revendiqua jamais la couronne.

Henri VI se livrait tout entier aux desseins que lui inspirait son orgueil : le malheur fut qu'à poursuivre l'accomplissement de ces conceptions grandioses, il oublia ses intérêts

---

<sup>1</sup> Bouquet, XVII, 552.

<sup>2</sup> Roger de Hoveden, Bouquet, XVI, 556.

<sup>3</sup> Bouquet, XVII, .4. — Cf. *Annales Marbacenes*, Pertz, *Scriptores*, XVII, 16. — *Annales Spirenses*, *ibid.*, 83.

<sup>4</sup> Cf. Une lettre de Henri VI aux seigneurs anglais. Rymer. *Foedera*, I, 1, 26 et 27.

<sup>5</sup> Roger de Hoveden, Bouquet, XVII, 561. « Scilicet Provenciam et Vianam et Vianois et Marsiliam et Narbonam et Arleblanc et Leun super Rhodanum usque ad Alpes, et quidquid habet Imperator in Burguridia, et homagium regis Aragonia et homagium comitis de Disders et homagium comitis de S. Aegidii. Et est ciendum quod in his terris sunt V archiepiscopatus et XXXIII episcopatus. »

immédiats. Après la délivrance du roi Richard, il semble ne s'être plus guère préoccupé du royaume d'Arles. Il intervient rarement dans les affaires bourguignonnes. Il faut pourtant citer une décision rendue en 1192 dans les affaires de la Comté<sup>1</sup> deux diplômes accordés en 1193 à l'évêque d'Apt, l'un pour lui assurer la possession de son temporel, l'autre pour lui permettre de fortifier sa ville épiscopale.<sup>2</sup> Enfin, en 1196, après avoir concédé divers privilèges à des établissements religieux de la Comté, Henri, se rendant en Italie, rencontre à Turin les archevêques Aynard de Vienne et Aymon de Tarentaise, qui obtiennent de lui la confirmation des droits de leurs sièges.<sup>3</sup>

En somme, les résultats de la politique de Henri VI dans le royaume d'Arles furent médiocres.<sup>4</sup> A cette époque, le frère de Henri VI, le comte palatin Othon, à qui le Comté est échue après la mort de sa mère l'impératrice Béatrice, est attaqué par des ennemis trop nombreux pour qu'il puisse prêter un concours efficace à l'influence impériale ; au centre du royaume, les seigneurs laïques sont indifférents au Sud, si le comte de Toulouse, marquis de Provence, est plutôt favorable à l'Empire, la maison d'Aragon qui possède le comté de Provence est hostile à l'Allemagne. Alphonse d'Aragon exerce dans le sud de la Gaule la puissance dont l'Empereur ne conserve que l'apparence ; ainsi, en 1193, ce même monastère de Durbon, qui avait, cinq ans auparavant, sollicité la protection de Henri VI, n'hésite pas à se placer sous la protection du comte de Provence. Les dissensions intestines qui troubleront l'Empire après la mort prématurée de Henri VI ne contribueront pas à raffermir la puissance des Empereurs dans le Sud-est de la France.

## X

On sait que la double élection de Philippe de Souabe et d'Othon de Brunswick fut le signal d'une longue période d'anarchie, pendant laquelle les deux prétendants furent trop occupés à se combattre pour prendre quelque souci des intérêts généraux de l'Empire. Une coalition se forma pour soutenir la cause d'Othon ; elle comprenait son oncle le roi d'Angleterre, le comte de Flandre et l'archevêque de Cologne, autour duquel se ralliaient les forces de l'Allemagne du Nord. Poussé par un double motif, la défiance qu'il ressentait à l'égard des héritiers de Barberousse et la crainte qu'il éprouvait de voir l'Empire devenir héréditaire dans la maison de Souabe, Innocent III adhéra au parti d'Othon.

Contre les efforts de cette coalition de Guelfes et d'Anglais, le frère de l'Empereur Henri VI, Philippe, dont la candidature avait été encouragée par Philippe Auguste, était appuyé par l'Allemagne du Sud ; il entraîna dans son parti la Souabe, domaine héréditaire de sa famille, et la plus grande partie des pays Helvètes, où Berthold de Zaehringen s'était prononcé pour la cause des Staufen.<sup>5</sup> Entre les deux prétendants, les seigneurs du royaume de Bourgogne, peu disposés à reconnaître un Empereur, ne se pressèrent pas de choisir. Cependant, ceux d'entre eux qui durent prendre parti se prononcèrent pour Philippe de Souabe, suivant en cela l'exemple de l'Allemagne du Sud et subissant l'influence du roi de France. Othon ne paraît pas avoir recherché l'appui de la Bourgogne ; au contraire, Philippe y parut à diverses reprises pour y faire des actes de souveraineté,

C'est surtout dans la Bourgogne du Nord que Philippe de Souabe tenta d'exercer son autorité. Il comptait parmi ses plus fidèles serviteurs l'archevêque de Besançon, Amédée. Comblé, dès l'année 1199, des faveurs de Philippe,<sup>6</sup> Amédée avait, l'année suivante, souscrit un document adressé au Pape à l'appui des prétentions de la maison de Souabe.<sup>7</sup> En 1201, Amédée était auprès de Philippe de Souabe à Haguenau<sup>8</sup> et en 1202, il le décidait à venir à Besançon pour y prendre la défense des intérêts de sa nièce Béatrice, héritière du comté Palatin. Amédée l'y reçut avec les honneurs royaux et paraît l'avoir appuyé dans les opérations militaires qu'il fallut entreprendre en Comté, contre les nombreux ennemis des

---

<sup>1</sup> Pérard, *Recueil* ..., 318.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, I, *Instrum.*, 79. — Cf. Sternfeld, *op. cit.*, 12.

<sup>3</sup> *Académie Delphinale*. Chevalier, II, 5, 29.

<sup>4</sup> Cf. Sternfeld, *op. cit.*,

<sup>5</sup> *Continuatio San Blasiana*. Pertz, *Scriptores*, XX, 329.

<sup>6</sup> Vinckelmann, *Acta Imperii inedita*, n° 3.

<sup>7</sup> La souscription d'Amédée est à côté de celles des archevêques de Magdebourg et de Trèves. Boehmer, *Regesta Imperii* (1198-1254), 40.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 13.

Staufen, notamment contre Etienne d'Auxonne.<sup>1</sup> Ce voyage de Philippe de Souabe fut sans doute l'occasion des quelques diplômes qui, vers cette époque, furent adressés à des établissements religieux de la Comté.<sup>2</sup> L'attitude de l'archevêque de Besançon fit éprouver à Innocent III un vif mécontentement. Pour avoir épousé la cause d'un prétendant hostile à l'Eglise, Amédée fut, en 1203, appelé à la Cour de Rome, en même temps que l'archevêque Aymon de Tarentaise, coupable d'avoir sacré Philippe, en 1198.<sup>3</sup>

Aucune trace n'a été conservée de l'action de Philippe dans le Sud de la Bourgogne avant l'année 1205. Alors les évêques de Belley et de Valence, Guillaume de Mâcon et quelques autres seigneurs viennent à Spire à la suite de l'archevêque de Besançon et y séjournent pendant que Philippe y tient sa Cour. Le roi les en récompense par quelques privilèges : il met l'évêque Humbert de Valence en possession de son temporel,<sup>4</sup> et défend aux habitants de la ville de former des associations sans la permission de l'évêque, et aux barons du diocèse d'aliéner les fiefs de l'Eglise ou de l'Empire. En même temps il investit Isnard, seigneur d'Agoult, de la vallée de Sault.<sup>5</sup> On voit que Philippe cherche à renouveler, avec les grands du royaume d'Arles, la politique traditionnelle des Hohenstaufen.

Deux ans plus tard, Philippe de Souabe séjourna à Bâle. Alors la fortune semblait lui sourire : aussi les seigneurs bourguignons s'empressèrent-ils de se rendre auprès de lui. On vit même à Bâle les anciens ennemis de la maison de Souabe en Comté, et, parmi eux, Etienne d'Auxonne, Richard de Montbéliard, Gaucher de Salins. Le comte Thomas de Savoie choisit ce moment pour faire adhésion à la maison de Souabe, et reçut, à Bâle, l'investiture de ses fiefs ; pour prix de sa soumission, le roi Philippe ajouta à ses domaines Chieri et Tortone.<sup>6</sup> Ainsi les comtes de Savoie ne manquaient jamais de profiter des discordes intestines de l'Empire pour étendre leurs possessions.

Si désespérée paraissait alors la situation d'Othon de Brunswick que presque tous ses partisans l'avaient abandonné. Le Pape avait absous Philippe, et ses légats sollicitaient Othon de se désister de ses prétentions en échange d'une compensation. En vue de cette transaction, divers projets furent successivement examinés. Vers le mois d'août 1207, on offrait à Othon, comme prix de sa renonciation à l'Empire, le royaume d'Arles et d'autres provinces qui lui devaient être attribuées avec la main d'une fille de Philippe de Souabe.<sup>7</sup> Cette combinaison, qui entraînait la reconstitution du royaume de Bourgogne, paraît avoir été abandonnée aussitôt que conçue ; les négociations, reprises sur d'autres bases, échouèrent devant la ténacité d'Othon.

Cependant, la vieille hostilité des bourgeois de Valence contre leur évêque n'avait point cessé. Ils lui refusaient notamment des droits de péage au mépris de constitutions impériales ; deux diplômes de Philippe enjoignirent aux bourgeois de se soumettre.<sup>8</sup> En même temps, le roi s'occupait de marier sa nièce Béatrice, héritière de la Comté, à Othon d'Andechs, duc de Méranie, dont les descendants devaient posséder pendant quelque temps la Bourgogne palatine.<sup>9</sup>

Ce fut un des derniers actes de Philippe de Souabe. Peu de temps après il tombait sous les coups d'un assassin, et sa mort assurait le triomphe d'Othon de Brunswick, en dépit de tous les calculs du roi de France. Othon, qui pendant plusieurs années fut le seul maître de l'Empire, paraît s'être très peu occupé des provinces situées au delà du Jura et des Alpes. Il

---

<sup>1</sup> « Ducem Suevie ad Burgandiam de devastandam deduxit », dit un document de source hostile. *Registrum Imperii*, n° 71. — Cf. Winckelmann, *Philipp von Schwaben*, I, 261.

<sup>2</sup> Il l'accompagnait encore en 1199.

<sup>3</sup> Sternfeld, 21 et 22.

<sup>4</sup> Le 27 janvier 1205, Philippe investit l'évêque de Valence de ses *regalia*, et lui confirme : « Civitatem Valentiam .... comitatum ecclesias, abbatias, monasteria .... forum, mercatum duella, monetam, naua, thelonea, pedagia, castra, castella, villas, vicos, areas, servos, ancillas, tributarios, decimas, foresta, sylvas, venationes, molas, melendina, aquas ..... , commune forum agentium et sustinentium causas, tam civiliter quam criminaliter, et quasdam alias possessiones. » *Acta Imperii inedita*, n° 7.

<sup>5</sup> Huilhard-Bréholles, V. 1234. — Le 1<sup>er</sup> mars 1205, Philippe accorda des privilèges à l'église Saint-Jean de Besançon. Winckelmann, *Acta Imperii inedita*, n° 40.

<sup>6</sup> Guichenon, *Histoire de la Maison de Savoie*, IV, Preuves, 49. — Winckelmann, *Philipp von Schwaben*, I, 418.419. — *Monumenta Historia Patrice* (Turin), Chartae, I, 1137. — On peut citer parmi les témoins Etienne d'Auxonne, Guillaume, comte de Vienne et Mâcon, Gaucher de Salins, Richard de Montbéliard.

<sup>7</sup> « Ad talem concordiam devenerunt ut Otto cederet electioni de se facte et reciperet regnum Arelatense, et quedam alla castra et regis nomen, atque Philippi filiam duceret in uxorem. » Godefroi de Viterbe, dans Pertz, *Scriptores*, XXII, 309.

<sup>8</sup> *Gallia Christiana*, XVI, 110 et 111.

<sup>9</sup> Sternfeld, *op. cit.*, 24.

intervint une fois en Provence, mais sans succès, pour faire restituer à l'Abbaye de Montmajour le château de Pertuis, saisi par Guillaume de Sabran.<sup>1</sup> Il ne put même pas soutenir efficacement le comte palatin Othon de Méranie, attaqué par Etienne d'Auxonne et le duc de Zaehringen.

## XI

Ainsi, grâce aux fautes de Henri VI, absorbé par de lointaines entreprises ; grâce aux dissensions qui, après sa mort, avaient déchiré l'Allemagne, le pouvoir impérial n'était plus investi, dans le royaume d'Arles, que d'une autorité apparente ; c'était un fantôme sans aucune réalité. Pour gouverner ces provinces, il eût fallu un personnel d'administrateurs dévoués ; les Empereurs n'avaient pu ou n'avaient su le créer, et s'étaient bornés à recruter des partisans parmi les seigneurs ecclésiastiques ou laïques auxquels les circonstances rendaient utile la protection de l'Empire. C'était un appui trop faible et trop éphémère pour assurer la fidélité des seigneurs et résister aux progrès de la monarchie française, à laquelle la politique de Philippe Auguste et la victoire de Bouvines devaient bientôt assurer la première place en Europe ; ajoutez-y que la guerre des Albigeois et les conséquences qu'elle entraîna donnèrent à la France du Nord une puissante influence sur le Midi de la Gaule. En vain tous les ennemis de la royauté Capétienne se coalisèrent ; en vain le comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles, menacé par la France et condamné par l'Eglise, se fera-t-il l'allié fidèle de l'Empereur d'Allemagne. Par la force irrésistible des événements, les pays d'entre le Rhône et les Alpes échapperont au pouvoir fragile des souverains élus de l'Allemagne, pour tomber les uns après les autres sous la domination de cette royauté si pleine de vigueur, si admirablement servie par ses soldats, ses administrateurs, ses jurisconsultes, si profondément nationale et populaire, et partant si riche d'espérances et si confiante dans l'avenir. C'est que la communauté de race, les analogies du langage, les relations quotidiennes, enfin l'attraction qu'exerce toujours autour d'elle une puissance forte, entraînent ces contrées vers la France et l'éloignent de l'Allemagne. Joignez à cela les luttes contre la papauté, dans lesquelles les populations du Sud-est de la Gaule répugnent à suivre les Empereurs ; joignez-y l'antipathie naturelle de la légèreté méridionale pour la lourdeur germanique, vous comprendrez alors que le royaume d'Arles n'ait jamais été rattaché à l'Empire que par des liens artificiels et factices. Vous comprendrez que les vœux de l'opinion, dans la Bourgogne du Sud, se soient souvent portés vers les ennemis des empereurs ; par exemple, vers les Lombards, lors de leur lutte pour l'indépendance de l'Italie. Pour l'un de leurs plus brillants troubadours, Pierre Vidal, les Allemands sont grossiers et vilains. Leur parler lui semble un aboiement ;<sup>2</sup> il aime bien mieux le gracieux langage des cours d'Amour. Il ne voudrait pour rien au monde être un puissant seigneur de la Frise ; il aimerait bien mieux, s'il lui fallait choisir son séjour, vivre dans les riches compagnes du Nord de l'Italie, au milieu des joyeux Lombards, qui ont si glorieusement résisté à la maison de Souabe.

Cependant, comme son grand aïeul Barberousse, le nouvel empereur Frédéric II réussira à rattacher pour quelque temps à l'Empire les provinces du royaume d'Arles ; mais, comme Barberousse, il ne craindra pas de s'engager dans une lutte à outrance contre la puissance spirituelle. La maison de Souabe expiera par la perte de l'Empire le crime d'avoir déchaîné la guerre religieuse et de l'avoir poursuivie comme une tradition de famille.

La chute des Hohenstaufen est un événement capital dans l'histoire de l'Europe occidentale, et notamment dans l'histoire des provinces d'Arles. Grâce à l'abaissement de l'Empire, la maison de France exerce décidément en Europe une prépondérance qu'elle gardera longtemps, que parfois lui enlèveront de grandes fautes ou de grands revers, mais qu'elle finira toujours par recouvrer. En effet, la royauté française possède au plus haut degré les qualités qui assurent le succès ; elle poursuit, de siècle en siècle, avec une persévérance étonnante, l'accomplissement de desseins qu'elle sait reprendre après de longues années d'un apparent oubli ; elle y est aidée par des agents assez patients pour

---

<sup>1</sup> 1210. Winckelmann, *Acta Imperii inedita*, n° 41 à 44. « Salvo tamen jure imperii et regni Arelatensis », n° 41. — Othon invita l'évêque et la commune d'Avignon, et les seigneurs de Baux, à prêter secours aux monastères. — En revanche, en 109, Philippe Auguste permet à Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, de percevoir les droits anciens et péages « in terra sua et in aqua et in potestate sua. » *Archives de l'Isère*, Valentinois en général, paquet 1.

<sup>2</sup> Rayhouard, *Poésie des Troubadours*, V, 339.



savoir attendre, assez habiles pour modifier, au gré des circonstances, ce qu'il y aurait de trop rigide dans la ligne de conduite qui leur a été tracée. C'est par cette politique que la royauté gagne successivement, à partir de la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, les provinces du Sud-est : le Vivarais et Lyon, plus tard Sainte Colombe, cet avant-poste du Dauphiné, le Dauphiné, le Valentinois, et enfin la Provence ; c'est par cette politique qu'elle efface partout le souvenir de la suprématie impériale.

Je me réserve de suivre, dans des études ultérieures, l'affaiblissement de l'autorité de l'Empire dans ces contrées et les tentatives faites, à diverses reprises, par les empereurs pour la recouvrer. Aujourd'hui j'ai seulement voulu poser la question qui s'est débattue entre la France et l'Empire, et en vicissitudes.

## DEUXIEME PARTIE

### ROYAUME D'ARLES ET DE VIENNE SOUS LE REGNE DE FRÉDÉRIC II (1214-1250)<sup>1</sup>

#### I

La lutte entre la maison de Souabe et Otton de Brunswick avait profondément troublé la plupart des pays soumis à la couronne impériale. Sans parler de l'Allemagne, destinée naturellement à devenir le théâtre de la guerre entre les deux maisons rivales, l'Italie avait vu renaître sur son sol toutes les anciennes querelles.

Sans doute, après la mort de Philippe de Souabe, les villes du Nord s'étaient en général ralliées à l'empereur guelfe, qui put un moment se flatter d'obtenir leur assistance dans la lutte contre la Papauté ; mais Frédéric II trouva dans ces contrées de nombreux partisans des cités importantes comme Pavie, Crémone, Parme et Mantoue ; des seigneurs tels que le comte Guillaume de Montferrat et le comte de Blandrate ; enfin, presque tous les évêques qui favorisaient dans le jeune prince le protégé de la Papauté et l'ennemi de l'excommunié Otton. Ainsi l'Italie était divisée par les mêmes factions qui déchiraient l'Allemagne après Bouvines.

En face de ces longues querelles et de ces sanglantes rivalités, il y avait un autre pays d'Empire qui ne montrait qu'une profonde indifférence c'était le royaume d'Arles. Peu lui importait la politique de son maître impérial, pourvu que ce maître ne cessât point de ne l'être que de nom. A ce compte, Otton de Brunswick répondait merveilleusement aux aspirations des pays du sud-est de la France. Dans la longue série de ses actes, un seul, on l'a vu, fut consacré à un établissement religieux de ces contrées ; lui-même n'y parut jamais, et le lecteur n'a pas oublié les termes énergiques dans lesquels Gervais de Tilbury lui reprochait sa négligente incurie.

Au surplus, les événements qui se déroulaient dans les provinces voisines suffisaient à absorber l'attention des habitants du royaume d'Arles c'était l'époque de la guerre des Albigeois. Il ne faudrait pas croire que les armées de la Croisade se composassent uniquement de guerriers du Nord, il y en avait de la France et de la Bourgogne. Guillaume de Tudèle dit, non sans exagération, que toute la Provence et tout le Viennois se sont joints aux Croisés ; à l'entendre, personne n'y aurait manqué des passages des Alpes à Rodez.<sup>2</sup> Aussi la guerre met en feu les deux rives du Rhône ; si le Dauphiné n'y est pas directement mêlé, au moins touche-t-elle immédiatement le Valentinois, le Venaissin et la Provence. On comprend que cette lutte suffisait à fixer l'attention de quiconque avait des raisons de

---

<sup>1</sup> Voir, pour la période antérieure, les *Mémoires de l'Académie Delphinale*, 3<sup>e</sup> série, t. XVIII, 1<sup>re</sup> partie, p. 24. L'histoire du royaume d'Arles pendant cette période a été étudiée, en France, par Huilhard-Bréholles dans le volume d'Introduction de son *Historia diplomatica Friderici secundi* ; et, en Allemagne, par Sternfeld, *Das Verhaeltniss des Arelats zu Kaiser und Reich*, Berlin, 1881, in 8°. C'est pour moi un devoir de reconnaître les services que m'ont rendus ces importants travaux. Toutefois, si j'apprécie le mérite de l'œuvre du docteur Sternfeld, je n'en dois pas moins déclarer hautement que je me sépare de lui quant aux conclusions qu'il a voulu tirer de son étude. — Je n'ai pas à dresser la liste des auteurs qui ont traité de l'histoire générale de l'Empire sous Frédéric II ; à côté de l'ouvrage d'Huilhard-Bréholles, je citerai seulement Wickelmann, *Geschichte Kaiser Friedrichs des Zweiten und seiner Reiche*, 1 vol. et la 1<sup>re</sup> partie du second, in 8°, 1863 et 1865, et le récent volume de Zeller, *l'Empereur Frédéric II*, Paris, 1883, in 8°.

<sup>2</sup> *La Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, édition Meyer, vers 270, 275, 289, 290, et passim.

s'intéresser aux affaires politiques. La suite de ce récit serait inintelligible si nous ne résumions pas ici, dans leurs traits généraux, les événements de cette guerre qui concernent le royaume d'Arles.

## II

En général, les prélats n'hésitèrent pas à seconder énergiquement l'initiative de la Papauté et de ses légats ; on vit même plusieurs d'entre eux, puis ardents que le chef de l'Eglise, exciter le zèle d'innocent III, suspect à leur avis de modération à l'égard du comte de Toulouse.<sup>1</sup> Quant aux seigneurs laïques, si la plupart d'entre eux s'étaient, par politique ou par crainte, associés dès le début à la Croisade, beaucoup ne tardèrent pas à changer d'attitude : après que la rupture entre Raymond VI et Montfort fut consommée, beaucoup revinrent au parti du comte de Toulouse. Il en fut ainsi, par exemple, d'Adémar de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois, « seigneur aussi méchant que puissant, qui avait toujours haï l'affaire du Christ. » A la vérité, il s'était croisé en 1209 ;<sup>2</sup> mais, quelques années plus tard, on le vit combattre à côté des seigneurs de la vallée du Rhône qui se révoltaient contre l'Eglise et attaquaient les Croisés.

Si mauvaises étaient les dispositions d'une partie des barons que, dès 1213, Simon de Montfort fut obligé de porter ses armes dans le royaume d'Arles. Après sa victoire de Muret, on le vit à Beaucaire, puis à l'Argentière<sup>3</sup> dans le Vivarais ; il se rendit ensuite par Valence à Romans, pour y rencontrer le duc Eudes de Bourgogne et les archevêques de Lyon et de Vienne. Cette assemblée exerça sur le comte de Valentinois une pression telle, qu'il consentit à se soumettre pour un temps et qu'il livra à Simon de Montfort quelques-uns de ses châteaux dont la garde fut confiée au duc de Bourgogne.<sup>4</sup>

Simon profita de sa présence dans ces contrées pour négocier le mariage de son fils Amaury avec la fille d'un des seigneurs les plus puissants du royaume d'Arles ; je veux parler de Béatrix, fille unique de Guigues VI, dauphin de Viennois, et nièce du duc de Bourgogne.<sup>5</sup> A l'occasion de cette négociation, Simon avait séjourné à Valence jusqu'en décembre 1213 ; il dut y revenir au printemps suivant pour y recevoir la jeune fiancée des mains du Dauphin et du duc de Bourgogne. Peu de temps après, le 30 janvier 1215, il obtenait de l'Eglise d'Arles l'inféodation du château de Beaucaire, de la terre d'Argence et de leurs dépendances :<sup>6</sup> ainsi s'assure-t-il des positions importantes sur les rives du Rhône, dans un pays dont l'avenir montrera l'hostilité pour la Croisade.

Depuis le commencement de la guerre, Lyon et les rives du Rhône avaient servi maintes fois de passage aux Croisés de France. Au printemps de l'année 1215, les Lyonnais virent arriver au milieu d'eux le plus illustre des chevaliers qui avaient pris la croix : Louis, fils de Philippe-Auguste.<sup>7</sup> Simon dut revenir dans ces contrées pour y faire accueil à cet hôte illustre le jour de Pâques, il rencontra, à Lyon, le prince Louis. Le cardinal de Bénévent, légat du Saint-Siège, s'était rendu à Valence ; c'est là qu'il reçut le prince et Montfort. On sait comment Louis quitta le royaume d'Arles pour achever sa quarantaine en Languedoc : il restait cependant que ce voyage de l'héritier présomptif du royaume de France à travers les pays d'Empire, n'avait pas médiocrement contribué à y développer l'influence française... Deux mois plus tard, Simon de Montfort accompagnait le légat à l'abbaye de Saint-Antoine, en Viennois ; passant à Lauriol, il y prenait en fief, de l'évêque de Viviers, le château de Fanjoux en Argentière, et d'autres terres du Vivarais, jadis inféodées au comte de Toulouse.<sup>8</sup> Dès cette époque, en effet, le Pape avait provisoirement subrogé Simon aux droits de Raymond de Saint-Gilles, en attendant la décision définitive du Concile de Latran.

---

<sup>1</sup> Pierre de Vaux-Cernay, dans Bouquet, XIX, 90.

<sup>2</sup> *Chanson de la Croisade*, édition Meyer, vers 269. Adémar I<sup>er</sup> fut comte de Valentinois et Diois de 1188 à 1230.

<sup>3</sup> Vaissette, nouvelle édition, III, 433. Le 4 décembre 1213, il est à Valence ; le décembre, à l'Argentière. — A. Molinier, *Catalogue des Actes de Simon de Montfort*, n<sup>os</sup> 73 et 74. (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1873.)

<sup>4</sup> Pierre de Vaux-Cernay, Bouquet, XIX, 90. — Cf. Vaissette, III, 432, 433. Sur la maison de Valentinois, consulter Duchesne, *Histoire généalogique des comtes de Valentinois*.

<sup>5</sup> Pierre de Vaux-Cernay, Bouquet, XIX, 93.

<sup>6</sup> *Gallia Christiana*, I, *Instr.* Il y avait longtemps que les comtes de Toulouse tenaient ces biens en fief de l'Eglise d'Arles l'archevêque Michel de Morèse, en les inféodant à Montfort, démontrait tous qu'il le regardait déjà comme les successeurs des Raymond. Voir une inféodation de 1178, Vaissette, VIII, 333.

<sup>7</sup> P. de Vaux-Cernay, dans Bouquet, XIX, 401.

<sup>8</sup> 4 juillet 1215 : Vaissette, VIII, 665.

Le Concile général qui se réunit au Latran à la fin de l'année 1215 confirma ces dispositions ; toutefois, ce ne fut pas sans réserver à la famille de Saint-Gilles les terres qu'elle tenait de l'Empire, c'est-à-dire le marquisat de Provence, s'étendant entre l'Isère et la Durance et entre le Rhône et les Alpes. La cause de Raymond n'était d'ailleurs pas désespérée ; les contemporains ont dit avec quelle allégresse les villes de Provence reçurent le comte et son fils, lorsqu'en 1216 ils revinrent de Rome. Marseille et Avignon les accueillirent avec toutes les manifestations de l'enthousiasme méridional : partout les représentants des familles nobles du pays s'empressaient à leur apporter leurs hommages.

Mais il s'en fallait de beaucoup que cet enthousiasme fût unanime. La restauration des Raymond froissait les consciences des catholiques ardents et lésait les intérêts des seigneurs qui, couvrant leur avidité d'une apparence de zèle, s'étaient agrandis aux dépens de la maison de Saint-Gilles. De ce nombre était le prince d'Orange, Guillaume de Baux. Prenant les devants sur la décision du Concile, il avait, dès 1214, occupé tout le marquisat de Provence et s'en était approprié les revenus, feignant d'exécuter ainsi un ordre spécial du Siège apostolique.<sup>1</sup> Mais le Pape, plus modéré que beaucoup des partisans de la Croisade, lui avait enjoint, dès le commencement de l'année 1215, de restituer cette terre au légat Pierre de Bénévent, afin que le futur Concile la puisse librement attribuer à qui il jugerait bon ; Innocent III déclarait d'ailleurs ne vouloir porter aucun préjudice à la suzeraineté impériale, que nul ne mettait en question. Au lieu d'obéir, le prince d'Orange se rendit à Rome afin d'y appuyer de ses conseils et de son influence les prélats et les barons qui demandaient la ruine complète des Raymond ;<sup>2</sup> aussi dut-il être étrangement déçu lorsque le Concile réserva le marquisat au jeune comte de Toulouse. Il accueillit cependant Raymond VI à Orange, quand ce seigneur revint d'Italie en Provence ; le poète de la Croisade ajoute même que les deux ennemis conclurent alors un traité. Si ce renseignement est exact, il est en tous cas certain que l'accord ne fut pas de longue durée, car en cette même année 1246 la lutte éclatait entre les partisans du comte Raymond et la coalition de ses adversaires ; en tête desquels se trouvait le prince d'Orange.<sup>3</sup>

Je ne décrirai pas ici les péripéties de cette guerre, qui devait, en 1218, coûter la vie à Guillaume de Baux. L'insurrection ramena en Provence Simon de Montfort, dont la vaillance se brisa contre la résistance du jeune Raymond à Beaucaire. Plus tard, en 1217, Simon dut entreprendre, dans la vallée du Rhône, une nouvelle expédition contre les partisans de Raymond. L'un des plus importants, Adémar de Valentinois, était naturellement en lutte avec les évêques de Valence et de Viviers ;<sup>4</sup> Simon, qui venait de soumettre Draconet de Montdragon, passe le Rhône, occupe Montélimar,<sup>5</sup> et, remontant vers le Nord, s'empare de nombreux châteaux dans le domaine du comte de Valentinois : Rochefort, la Roche, Autichamp, la Baume, Upic, Rochette, Grane, Montmeran, Vaunaveys, Montaison tombent entre ses mains.<sup>6</sup> C'est lorsque Simon assiège Crest que le comte Adémar se résigne à se soumettre :<sup>7</sup> l'autorité que donnent ses victoires au chef de la Croisade lui permet de rétablir en même temps la paix entre Adémar et l'évêque de Valence ; mais bientôt, Simon est rappelé en Languedoc par la nécessité d'y poursuivre les opérations militaires où il ne tardera pas à trouver la mort. On sait comment, en 1218, Simon périt devant les murs de Toulouse qu'il assiégeait. La même année, un prince d'Orange tombait entre les mains des Avignonnais, qui le tuèrent et mirent son corps en morceaux, tant étaient féroces les

---

<sup>1</sup> Teulet, I, 4t0, n° 1099 : « Ad nostrum audientiam noveris esse perlatum quod nobilis vir Willelmus de Baucio totam terram, quam ab Imperio in Provincia comes ipse tenebat, pro sue voluntatis arbitrio detinet, proventus in sua luca convertens, asserendo se super hoc speciale mandatum Sedis Apostolice recepisse. » (Grégoire IX à son légat le cardinal de Sainte Marie de Aquiro, 4 février 1213.) Ce texte a été l'objet d'une interprétation absolument erronée dans Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maison de Baux* (Marseille, 1882), n° 169.

<sup>2</sup> Voir sur ce personnage la note de Paul Meyer, *la Chanson de la Croisade*, II, 203 et 204.

<sup>3</sup> *Chanson de la Croisade*, vers 3840 et suiv.

<sup>4</sup> Les luttes entre les évêques de Valence et la maison de Poitiers duraient depuis très longtemps. Il est vraisemblable que son hostilité contre les évêques de Valence n'a pas peu contribué à pousser le comte de Valentinois vers le parti des comtes de Toulouse. Cf. Pierre de Vaux-Cernay, Bouquet, XII, 109.

<sup>5</sup> Simon, dans cette expédition, avait pour adversaire un des coseigneurs de Montélimar, Guiraut Adémar, et pour alliés l'autre coseigneur, Lambert, et aussi Silvion de Crest. Cf. Pierre de Vaux-Cernay, dans Bouquet, XIX, 409 ; et *Chanson de la Croisade*, II, note 4.

<sup>6</sup> *Archives de l'Isère*, Chambre des Comptes de Grenoble, B, 3521 (Communication de H A. Prudhomme ; l'acte est de 1245 ; voir ci-après, p. 349).

<sup>7</sup> Pierre de Vaux-Cernay, dans Bouquet, XIX, 109. — *Chanson de la Croisade*, vers 5685 et suiv.

haines qu'avait soulevées cette guerre.<sup>1</sup> En somme, les grandes communes et les adversaires de la Croisade l'emportaient à ce moment dans la vallée du Rhône.

### III

Pendant que les Croisés du nord de la France sillonnaient la vallée du Rhône, pendant que Raymond de Toulouse et Guillaume de Baux se disputaient le marquisat de Provence, pendant que Simon de Montfort cherchait, par la force comme par les négociations, à établir son influence dans le royaume d'Arles, quelle attitude gardait ce pouvoir impérial, dont les droits suprêmes ne semblent alors respectés que dans les formules diplomatiques ? Le moment est venu de nous rendre compte de la conduite de Frédéric II dans les premières années de son règne.

Le 27 juillet 1214, la bataille de Bouvines avait porté un coup mortel à la puissance d'Otton de Brunswick. Il était facile, dès lors, de prévoir que l'Empire guelfe avait vécu. Une autre puissance apparaissait, celle de l'héritier des Hohenstaufen, à la fois le protégé du roi de France et (chose plus étrange) d'Innocent III, dont l'empereur Otton avait trompé les plus chères espérances. Après Bouvines, le triomphe de Frédéric II était assuré : aussi, les grands du royaume d'Arles ne devaient éprouver aucune répugnance à se soumettre au nouveau roi des Romains. Outre la puissante séduction qu'exerce toujours le soleil levant, beaucoup de seigneurs ecclésiastiques avaient de bonnes raisons pour se ranger au parti vainqueur : les prélats devaient naturellement porter leurs hommages au prince qui était pour le moment le champion de l'Eglise, et qui pouvait les défendre contre les usurpations incessantes de la féodalité laïque. D'ailleurs, ceux d'entre eux qui subissaient le plus l'influence française auraient eu mauvaise grâce à tenir rigueur au prétendant dont les succès avaient été en partie payés par les subsides du roi Philippe Auguste. Aussi, quand en novembre 1214 Frédéric vint tenir une diète à Bâle, les prélats du royaume d'Arles ne demeurèrent pas à l'écart : Didier, évêque de Die, et Geoffroy, évêque de Saint-Paul-trois-Châteaux, furent chargés de représenter à Bâle les évêques du pays d'Empire.<sup>2</sup> Il convient de signaler ici les privilèges nombreux dont des diplômes impériaux, datés du 23 et du 24 novembre, assurèrent la confirmation et l'extension.

Les sièges métropolitains de Vienne et d'Arles attirèrent naturellement la bienveillance du roi des Romains. A l'archevêque Humbert de Vienne, Frédéric reconnaît la qualité d'archichancelier du royaume de Bourgogne et le premier rang à sa cour. Sans doute l'antique cité de Vienne ne doit avoir d'autre seigneur que l'Empereur, dont elle relève immédiatement ; mais, pour le temps où l'Empereur est absent, Frédéric confie à la garde de l'archevêque et du chapitre métropolitain la ville entière, avec ses palais, ses ports, ses forteresses ; de plus, il confirme l'Eglise de Vienne dans la possession de ses biens, notamment du château de Saint-Chef, et renouvelle les anciennes chartes d'immunité promulguées en sa faveur. L'archevêque exercera, sous la suzeraineté impériale, les droits régaliens et la justice ;<sup>3</sup> lorsqu'il sera appelé à rendre à l'Empereur les services d'ost ou de cour, il pourra demander des subsides aux bourgeois de Vienne et de Romans.<sup>4</sup> En outre, Frédéric confère à l'archevêque et au chapitre un droit de péage sur toutes les marchandises qui passeront à Vienne par les routes de terre et d'eau.<sup>5</sup> Si les marchands tentaient d'éviter Vienne pour s'affranchir de ce droit, l'Eglise de Vienne pourrait le percevoir à Saint Clair,<sup>6</sup> ou en tout autre passage en dehors de la ville.<sup>7</sup>

L'Eglise d'Arles ne le cédait à l'Eglise de Vienne ni en antiquité ni en importance. Arles était, suivant l'expression usitée dans la langue diplomatique, la capitale de la Provence et le siège principal de l'Empire dans ces contrées : c'était dans sa cathédrale qu'étaient

---

<sup>1</sup> Ce meurtre suscita les protestations du pape Honorius. (Potthast, n° 5888.) Dès lors, et pour longtemps, la politique d'Avignon sera dirigée par les ennemis de l'Eglise.

<sup>2</sup> Les listes des témoins clans les diplômes donnent les noms des seigneurs présents à Bâle. Nous indiquerons plus loin les diplômes : pour la diète de Bâle, comme pour tous les actes de Frédéric II, on trouvera des indications sommaires *clans* Böhmer-Ficker, *Regesta Imperii*, V, *die Regesten des Kaiserreichs unter Philipp, Otto IV, Friedrich II...* etc., Innsbruck, 1881 et 1882, n°s 72 et suiv. C'est ce recueil que nous indiquerons par ces mots : *Regesta*.

<sup>3</sup> Voir, pour l'énumération des *Regalia*, les *Libri Feudorum*, II, 56.

<sup>4</sup> Huilhard-Bréholles, *Historia diplomatica Friderici II*, I, 325, — Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, II, 46 ; *Gallia Christiana*, XVI, 411.

<sup>5</sup> Huilhard-Bréholles, I, 328 ; Valbonnais, I, 88.

<sup>6</sup> Canton de Roussillon (Isère).

<sup>7</sup> Chevalier, *Collection des Cartulaires Dauphinois ; Diplomatique de Bourgogne*, par Rivaz, 82. — Cf. *Regesta*, n° 763.



couronnés les rois du pays. Aussi Frédéric adresse-t-il à l'archevêque Michel un diplôme où sont explicitement reconnus ses droits et prérogatives et où sont énumérées ses possessions.<sup>1</sup> La comparaison des deux diplômes montrera facilement que les droits de l'archevêque d'Arles étaient moins étendus que ceux du métropolitain de Vienne. Déjà, en effet, se développait à Arles un pouvoir rival de celui de l'Eglise, je veux parler de la commune, à la tête de laquelle se trouvaient les consuls ; déjà des conflits s'étaient produits entre l'archevêque et les bourgeois : quelques années avant la diète de Bâle, Innocent III avait dû s'adresser aux chefs de la commune pour leur enjoindre de respecter les droits de l'archevêque.<sup>2</sup> Si peu enclin qu'il fut à favoriser les communes, Frédéric ne crut pas pouvoir sanctionner les privilèges des archevêques d'Arles, sans garantir par un acte solennel l'organisation municipale de cette ville, qu'il savait avoir été autrefois confirmée par son grand-père Barberousse. Aussi lui reconnut-il le droit d'être régie par des consuls investis chaque année de la juridiction, sous la suzeraineté de l'archevêque qui les nommait ou au moins participait à leur désignation.<sup>3</sup>

On se rappelle que l'évêque de Die, le bienheureux Didier, était présent à Bâle. Il put y recevoir par le sceptre, suivant l'usage, l'investiture de son temporel qui comprenait les *regalia*, la juridiction sur la ville épiscopale, sur les voies publiques du diocèse, quelques forteresses et d'importants droits féodaux.<sup>4</sup> C'était au détriment d'Adémar de Poitiers, seigneur de Valentinois, que Frédéric renouvelait et augmentait les droits de l'évêque de Die. Ici encore, en prenant le parti de l'évêque contre la famille de Poitiers, Frédéric ne faisait que se conformer à la tradition de son aïeul.

L'évêque de Viviers, Brunon, était le frère de l'évêque de Die. Aussi Didier obtint pour lui la confirmation des privilèges de son siège ;<sup>5</sup> en même temps un long diplôme renouvelait et augmentait les droits de l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux.<sup>6</sup> Enfin, Frédéric prit sous sa protection, comme l'avait fait son grand-père, le chapitre de Saint-Barnard de Romans qu'il maintint dans la possession exclusive du péage de Romans.<sup>7</sup>

Tous ces actes attestent que les seigneurs ecclésiastiques étaient, comme autrefois, très disposés à s'appuyer sur le pouvoir de l'Empereur dès qu'il ne se présentait plus à eux comme un persécuteur. En revanche, Frédéric n'hésitait pas à les traiter comme ses alliés et les soutiens naturels de son pouvoir. En même temps, de concert avec l'Eglise, il cherchait à introduire une certaine régularité dans le désordre de la féodalité du Midi. Une des usurpations les plus odieuses des petits tyrans locaux était l'établissement arbitraire des péages. Déjà les conciles et Innocent III avaient protesté au nom de la justice contre ces exactions qui pesaient principalement sur les pauvres, sur les paysans, sur les marchands, sur les clercs. L'Eglise avait condamné comme illégitimes tous les péages qui ne pourraient être justifiés par des concessions d'empereurs ou de rois, ou par une possession immémoriale :<sup>8</sup> en cela elle était d'accord avec les légistes impériaux qui rangeaient l'établissement des péages parmi les droits régaliens.<sup>9</sup> Frédéric II appliqua ce principe : tandis qu'il déterminait minutieusement le tarif des péages réguliers, il ne se faisait pas faute de proscrire les péages illégitimes ; il défendait aux comtes, nobles et châtelains de la province de Vienne de lever de tels droits sans avoir obtenu le consentement du souverain ; les transgresseurs de cette défense devaient être poursuivis et punis par l'archevêque de Vienne, chancelier du royaume de Bourgogne.<sup>10</sup> S'adressant Adémar de Poitiers qui, au mépris des droits des évêques, continuait dans le Diois les usurpations de ses prédécesseurs, le Roi s'exprimait en ces termes : « Nous vous

---

<sup>1</sup> Huilhard-Bréholles, I, 334.

<sup>2</sup> *Innoc. III, Epistolae*, XI, 67

<sup>3</sup> Huilhard-Bréholles, I, 337.

<sup>4</sup> Huilhard-Bréholles, 330. Cf. Chevalier, *Cartulaire de l'Eglise de Die*, 8 : dans la collection des *Documents relatifs au Dauphiné*, publiée par l'Académie Delphinale.

<sup>5</sup> Huilhard-Bréholles (extrait), I, 329.

<sup>6</sup> Huilhard-Bréholles, 337.

<sup>7</sup> Giraud, *L'Abbaye de Saint-Barnard de Romans*, I, 3. — Winkelmann. *Acta Imperii inedita* (Innsbruck, 2 vol. in 4°, 1881 et 1885), 403.

<sup>8</sup> Conc. Lateran. (1179), c. 22 ; Conc. Avenion. (1209), c. 7. — Cf. *Innoc. III Epistolae*, lib. XII, « Processus negotii Raymundi. » Ordre donné à Raymond VI, « Ut pedagiorum seu guidagiorum exactiones tam in terra quam in aquis penitus dimittas ; nisi quas Regum vel Imperatorum concessione probaveris te habere. »

<sup>9</sup> *Libri Feudorum*, II, 56.

<sup>10</sup> Chevalier, *Collection des cartulaires Dauphinois ; Diplomatique de Bourgogne*, par Rivaz, 82,

enjoignons de vous abstenir des extorsions illicites que vous pratiquez sous prétexte de péages ; nous vous interdisons d'élever des fortifications sur la voie publique ; nous vous ordonnons de fournir satisfaction à l'évêque pour les droits que vous avez injustement perçus, et de vous conduire de telle façon que nous n'ayons pas lieu de vous écrire une seconde fois.<sup>1</sup> »

Le lecteur a sans doute remarqué que les évêques de la partie méridionale du royaume s'étaient seuls tournés vers le roi des Romains. En effet, de longues luttes avaient anéanti l'influence impériale dans le comté et le duché de Bourgogne ; si quelques années auparavant l'archevêque de Lyon, Rainaud, avait obtenu de Philippe de Souabe le péage de Béchevelin,<sup>2</sup> les événements politiques qui se passaient autour de Lyon éloignaient chaque jour davantage cette ville de l'influence impériale et l'introduisaient dans le cercle d'action de la politique française. D'ailleurs, si Frédéric II exerce quelque pouvoir dans le midi de la France, ce n'est pas comme maître de l'Allemagne, mais comme maître de la Méditerranée. Avec les flottes de la Toscane et du royaume de Naples, Frédéric est trop redoutable au commerce des villes provençales pour ne point devenir, dans une certaine mesure, l'arbitre des destinées de la Provence. Il ne faut donc pas s'étonner de voir l'influence impériale s'exercer surtout sur la partie méridionale du royaume d'Arles. Même sur un théâtre aussi restreint, c'était encore une belle et utile tentative que de montrer dans les provinces trop facilement livrées à l'anarchie l'autorité énergique d'une puissance régulatrice ; c'était une noble et grande idée que celle d'y faire apparaître le pouvoir impérial comme le protecteur des opprimés et le rempart de la justice. Pour atteindre ce but, Frédéric II comptait sur le concours des prélats qui, de leur côté, se montraient disposés à chercher près de lui une protection contre les agressions des laïques. Comme on l'a dit plus haut, cette politique ne pouvait être efficace qu'autant que l'Empire ne romprait pas avec l'Eglise. Pour être moins dépendant du pouvoir ecclésiastique, il eût fallu à Frédéric II un corps d'administrateurs habiles et vigoureux qui, en tous temps et en tous lieux, eussent fait sentir aux gouvernés la puissance et le bras de l'Empereur. Faute de ces auxiliaires, Barberousse avait vu son autorité s'amoinrir lors de sa lutte avec la Papauté. Peut-être Frédéric II comprit-il que le même péril le menaçait ; sans aller jusqu'à donner au royaume d'Arles une administration complète, du moins essaya-t-il à diverses reprises de s'y faire représenter par un vice-roi qui exercerait en son nom la souveraineté. L'histoire des premières années du règne de Frédéric II compte trois de ces tentatives, qu'il convient de ne pas laisser dans l'oubli.

#### IV

La première suivit de deux mois à peine la diète de Bâle, où déjà l'attention du nouveau souverain s'était portée sur le royaume d'Arles. Un diplôme du 8 janvier 1215 confère ce royaume à Guillaume de Baux, prince d'Orange, sous la réserve des droits de l'Empire.<sup>3</sup> Guillaume sera couronné en même temps que l'Empereur recevra la couronne impériale. « Nous commandons, ajoute Frédéric, que tous les habitants de ce royaume, clercs ou laïques, nobles ou roturiers, vous prêtent à vous, Guillaume, et à vos héritiers, le serment de fidélité qu'ils doivent à votre dignité royale... Quiconque manquerait à ce devoir, se rendrait coupable du crime de lèse-majesté et encourrait la confiscation générale de ses biens. »

Un érudit a contesté l'authenticité de cet acte,<sup>4</sup> qui semble cependant soutenir avec succès l'épreuve de la critique. Les caractères extrinsèques du diplôme ne fournissent pas d'objections sérieuses. Si l'on considère l'objet même de l'acte, il est facile de reconnaître qu'il se concilie avec l'ensemble de la conduite de Frédéric II et de la politique impériale. Ce n'est pas la première fois, et on verra bientôt que ce n'est pas la dernière, que les empereurs entreprennent de constituer, dans le sud-est de la France, une royauté vassale de l'Empire. Frédéric lui-même essaiera, à plus d'une reprise, de réaliser ce projet qui

---

<sup>1</sup> Huilhard-Bréholles, I, 333.

<sup>2</sup> Hüffer, *die Stadt Lyons*, 77 Sur Béchevelin, voir *Le Mandement de Béchevelin*, par M. Saint-Olive, dans *Revue du Lyonnais*, 3<sup>e</sup> série, XIX, 501 et suiv.

<sup>3</sup> Ce diplôme a été publié par Blancard, *Revue des Sociétés savantes des départements*, VI, 2, 439. — Winkelmann, *Acta*, I, 12.

<sup>4</sup> Winkelmann, *Otto IV* (Leipzig, 1878, in 8°), 385. Ce volume appartient la remarquable collection des *Jahrbücher der Deutschen Geschichte*, publiée par la Commission royale d'Histoire de Munich. C'est le second volume de l'ouvrage intitulé *Philipp von Schwaben und Otto IV*.

avait séduit Henri VI comme il devait séduire plus tard Rodolphe de Habsbourg et Louis de Bavière. Au surplus Frédéric venait de ressusciter pour son fils Henri le vieux titre de recteur, sous lequel les Zaehringen avaient quelque temps gouverné la Bourgogne.<sup>1</sup> Pourquoi n'aurait-il pas tenté de relever le titre plus ancien et jamais oublié de roi d'Arles et de Vienne ?<sup>2</sup>

Si l'on admet comme vraisemblable, chez Frédéric II, l'intention de rétablir ce royaume, le choix du prince d'Orange se justifie sans peine. Il était puissant et membre d'une famille influente dans tout le Midi. L'hostilité dont il avait fait preuve à l'égard de Raymond de Toulouse et les bonnes dispositions qu'il avait témoignées au clergé,<sup>3</sup> permettaient de croire que les prélats du royaume verraient son avènement sans trop de répugnance et qu'il ne serait pas facile aux malveillants de ranger le nouveau roi parmi les fauteurs de l'hérésie. On n'eût pu en dire autant de Raymond de Toulouse, ni d'Adémar de Valentinois ; quant à Raymond Bérenger, comte de Provence, ce n'était alors qu'un enfant. Ces considérations suffiraient à expliquer le choix de Frédéric ; mais, à ces raisons s'en joignait une plus puissante, celle du fait accompli. On n'a pas oublié que Guillaume de Baux occupait à cette époque toute la terre d'Empire qui avait appartenu à Raymond de Toulouse. On se rappelle aussi les protestations que ces usurpations avaient provoquées de la part d'Innocent III.<sup>4</sup>

Cependant, la constitution de la royauté nouvelle ne paraît pas avoir jamais été prise au sérieux, ni par les habitants du nouveau royaume, ni par Guillaume, ni par l'Empereur. Personne ne donna au prince d'Orange le titre royal et lui-même évita de le porter. Cette réserve n'a pas médiocrement surpris les historiens ; il me semble toutefois possible d'en indiquer les causes. La constitution du royaume était en contradiction formelle avec les décisions du Concile de Latran et les volontés du Pape, qui entendait conserver à Raymond VII le marquisat de Provence. Or, le prince de Baux s'était toujours comporté comme un adversaire acharné de Raymond ; le faire roi d'Arles, c'était créer une situation incompatible avec l'ordre de choses voulu par le Concile. En outre, l'élévation projetée du prince d'Orange et son ambition bien connue durent attirer sur lui les jalousies et les haines de tous ses voisins. On peut conjecturer que les conseillers du jeune comte de Provence s'appliquèrent naturellement à traverser l'exécution de ce dessein : est-ce pour atteindre ce but que l'évêque d'Antibes fut, vers cette époque, envoyé au roi des Romains ?<sup>5</sup> Il n'est pas téméraire d'attribuer au Dauphin une grande froideur pour ce projet nouveau ; quant à Raymond de Toulouse et à Adémar de Valentinois, il va de soi qu'ils ne pouvaient qu'être hostiles au prince d'Orange. Aussi la royauté de Guillaume n'exista pas de nom, encore moins de fait ; on sait comment, entraîné dans les luttes qui déchirèrent la Provence, il périt deux ans plus tard, victime de la haine sauvage des partisans de Raymond VII. Il ne resta d'autre trace de la royauté des Baux que la renonciation platonique que firent, en 1257, les héritiers de Guillaume en faveur de Charles d'Anjou.<sup>6</sup>

A en croire quelques documents, il semble que, dès 1216, le duc Eudes de Bourgogne, adversaire ancien d'Otton de Brunswick et partant favorable aux Staufen, aurait exercé les fonctions de vicaire impérial dans la vallée du Rhône. Une notice sur les archevêques de Vienne, écrite en 1239, s'exprime en ces termes : « Eudes, duc de Bourgogne, confirma, en 1216, les privilèges de l'Eglise de Vienne, et les renouvela : « *tanquam vicarius regis Friderici in regno Arelatensi*<sup>7</sup> ». En effet, par un diplôme de 1216, le duc confirme à l'archevêque Burnon le péage qui lui avait été conféré, en 1214, par Frédéric II. Winkelmann ne craint pas d'en conclure que depuis la diète de Bâle (1214), Eudes était vicaire de l'Empire dans le royaume de Bourgogne,<sup>8</sup> conclusion évidemment exagérée, parce qu'elle est incompatible avec la concession qui fut faite, en 1215, de la couronne

<sup>1</sup> *Rector Burgundie*, Winkelmann, *Acta*, I, n° 444.

<sup>2</sup> Consulter, sur cette question, Sternfeld, *Das Verhaeltniss des Arelats zu Kaiser und Reich*, 41 et suiv. — Ficker, *Regesta*, 776. Ces auteurs tiennent pour l'authenticité du diplôme. Voir aussi Huilhard-Bréholles, *Introduction*, 250 ; I, 353.

<sup>3</sup> Cf. Barthélemy, n°s 140, 142, 146, 174, 177.

<sup>4</sup> Voir plus haut, page 257. A la même date, Frédéric II confirme à Hugues de Baux et à son neveu Raymond le privilège de Conrad III, qui, en 1145, leur avait accordé le droit de battre monnaie. *Regesta*, n° 777.

<sup>5</sup> *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, II, 307.

<sup>6</sup> Cf. Blancard, *loc. cit.*

<sup>7</sup> Chevalier, *Collection des Cartulaires Dauphinois, Chronique des Archevêques de Vienne*, 30. — Cf. Sternfeld, *op. cit.*, 43. Voir aussi Chorier, *Histoire du Dauphiné* (addition de 1869), 95. Chorier semble croire au vicariat du duc de Bourgogne

<sup>8</sup> *Otto IV*, 385.

d'Arles au prince d'Orange. Il n'en est pas moins vrai, que l'interprétation de ces textes n'est pas sans difficulté. L'explication la plus vraisemblable me paraît en avoir été donnée par M. Sternfeld :<sup>1</sup> l'intervention du duc Eudes se justifie par la grande influence qu'il possédait alors dans tout le sud-est de la France. On sait, en effet, qu'il était lié par la parenté la plus étroite à la famille des Dauphins de Viennois, voisins et rivaux des archevêques de Vienne. A cette raison indiquée par M. Sternfeld, il est possible d'en ajouter une autre : le duc Eudes, qui, on l'a vu plus haut avait reçu, depuis 1243, la garde de quelques châteaux du Valentinois, exerçait peut-être pour ce motif un pouvoir effectif dans la vallée du Rhône. En tous cas Eudes n'a jamais porté d'une manière permanente le titre de *vicarius*, dont Frédéric II ne régularisa l'usage qu'à une époque bien postérieure.

Quelque opinion qui doive prévaloir sur le rôle du duc Eudes, il est certain qu'en 1220 les fonctions de vicaire impérial pour le royaume d'Arles furent conférées à un ancien et fidèle partisan de Frédéric, le comte Guillaume de Montferrat.<sup>2</sup> Sa vice-royauté fut aussi stérile que les précédentes. L'histoire n'en aurait pas gardé le souvenir, si le pape Honorius III n'avait entrepris d'appuyer de son influence le représentant de l'Empire. Une lettre à ce sujet fut adressée par lui aux évêques du royaume d'Arles, moins d'un mois après le couronnement de Frédéric dans la basilique de Saint-Pierre. En l'écrivant, le Pape avait sans doute pour but principal d'accomplir une promesse faite au nouvel Empereur. « Frédéric, y disait-il, a confié le royaume d'Arles à notre cher fils Guillaume, marquis de Montferrat, qui, ainsi qu'il nous en a fait part, désire affermir ce royaume dans la fidélité à l'Empire et le dévouement à l'Eglise. » Aussi les évêques devront, dans la mesure de leurs forces, lui prêter aide et concours. Il est enjoint particulièrement au cardinal légat, Conrad de Porto, de seconder le marquis dans l'accomplissement de sa tâche et de s'efforcer de lui faire accepter comme conseillers les évêques de Valence et de Die.<sup>3</sup>

Le marquis de Montferrat jouissait de la faveur de l'Empereur et de celle du Pape. Il n'était pas inconnu dans le royaume d'Arles. Cependant, il n'y joua aucun rôle, et quand, en 1223, il partit pour l'Orient, où il devait mourir, sa vice-royauté était déjà oubliée. Tous les essais faits pour constituer une vice-royauté avaient définitivement échoué.

## V

Pendant que se poursuivaient ces tentatives, Frédéric II avait saisi plus d'une fois l'occasion d'intervenir dans les affaires du royaume d'Arles. Si aride qu'en puisse être l'énumération, il me paraît difficile de ne point signaler au lecteur les actes principaux que rendit à ce moment la chancellerie impériale.

Dès le 20 avril 1215, Frédéric informe le comte de Provence, les seigneurs de Baux et tous les barons et châtelains du royaume d'Arles qu'il a pris en sa garde spéciale l'archevêque d'Arles : il les invite à s'unir à lui pour assurer à ce prélat une protection efficace.<sup>4</sup> Est-ce une mesure dirigée contre la politique agressive de Simon de Montfort, qui, trois mois auparavant, sous le prétexte d'une inféodation, s'était établi solidement à Beaucaire, où il se faisait représenter par un sénéchal ?<sup>5</sup>

L'année 1216 est marquée par trois diplômes : l'un confirme aux hospitaliers de Saint-Jean leurs droits sur la ville d'Orange, tels qu'ils résultaient des donations qui leur avaient été consenties par divers membres de la famille de Baux et des transactions intervenues la suite de ces donations.<sup>6</sup> Le second est une affirmation nouvelle de la protection accordée par le Roi à l'abbaye de Montmajour, toujours obligée de lutter contre des voisins ambitieux et opiniâtres.<sup>7</sup> Enfin, au mois de septembre, Frédéric confirme aux Templiers

---

<sup>1</sup> *Op. cit.*, 13.

<sup>2</sup> En 1217, il était envoyé par Frédéric II vers le Pape. — Pertz, *Epistolae saeculi XIII e Regestis Pontificum Romanorum selectae*, n° 27. — Sur sa vice-royauté, cf. Huilhard-Bréholles, II, 80 ; Bouquet, XIX, 713.

<sup>3</sup> Huilhard-Bréholles, II, 81. — Guillaume de Montferrat était le beau-père du Dauphin Guigues-André.

<sup>4</sup> Huilhard-Bréholles, II, 371.

<sup>5</sup> Cf. Vaissette, II, 453 et 465.

<sup>6</sup> Huilhard-Bréholles, I, 441.

<sup>7</sup> Huilhard-Bréholles, I, 470. — Guillaume de Sabran disputait à cette abbaye la ville de Pertuis.



leur franchise d'impôts quant à la navigation et au transport des pèlerins qui s'embarquent au port de Marseille.<sup>1</sup>

En 1218 fut rendu un diplôme en faveur du nouvel archevêque d'Arles, Hugues Béroard. En outre, au mois de juin de cette année, Frédéric renouvela à tous les seigneurs de la province de Vienne la défense d'aggraver les péages existants et d'en créer de nouveaux sans l'autorisation de l'Empereur.<sup>2</sup> C'était la suite de la sourde lutte que livrait le roi des Romains aux seigneurs du royaume d'Arles, notamment à Adémar de Poitiers.<sup>3</sup> Peut-être Frédéric se sentit-il obligé de faire quelques concessions sur ce point, car, en février 1219, il reconnut en faveur du comte Adémar de Poitiers un péage sur le chemin public de Valence à Monteil et le maintint en possession de tous les droits qui avaient été accordés à ses prédécesseurs par les empereurs.<sup>4</sup>

A compter de cette date, les actes de la chancellerie impériale ne contiennent plus, pendant quelques années, aucune disposition relative au royaume d'Arles. Est-ce, comme on l'a supposé,<sup>5</sup> qu'à cette époque Guillaume de Montferrat exerçait effectivement la vice-royauté et substituait son action à celle de l'Empereur ? Il faudrait, pour démontrer cette affirmation, produire des documents qui constatent l'activité de Guillaume ; or, on ne connaît pas d'actes où Guillaume agisse comme roi d'Arles. D'ailleurs, cette hypothèse n'est pas nécessaire pour expliquer l'inaction de l'Empereur : Frédéric, occupé de ses domaines d'Italie et de Sicile, put fort bien négliger les affaires de France pendant les deux années qui suivirent son retour en Italie.

## VI

Des événements plus graves, parce qu'ils furent étroitement mêlés à la politique générale du xiii<sup>e</sup> siècle, devaient bientôt appeler l'attention de l'Empereur : depuis longtemps déjà la ville de Marseille était déchirée par des dissensions intestines. On n'ignore pas que trois pouvoirs se partageaient cette ville : l'évêque, maître de la ville haute ; les vicomtes, seigneurs de la ville basse, et enfin la vieille et célèbre abbaye de Saint-Victor. Or, à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle et au commencement du xiiii<sup>e</sup>, on vit à Marseille, comme en beaucoup d'autres cités, une organisation municipale croître et se fortifier à côté des pouvoirs anciens. L'influence des bourgeois s'accrut avec la prospérité commerciale et maritime de la ville ; peu à peu, dès les premières années du xiii<sup>e</sup> siècle, ils se trouvèrent assez riches et assez puissants pour racheter les droits féodaux que les vicomtes exerçaient dans la ville basse. Déjà l'observateur pouvait pressentir l'avènement de cette République Marseillaise, aux allures indépendantes et ambitieuses, qui devait coûter tant de peine à Raymond Bérenger et à Charles d'Anjou.

Entre les bourgeois et le pouvoir ecclésiastique qui régnait sur la ville haute, la jalousie était grande et les conflits fréquents. Cela ne paraîtra pas étonnant si l'on veut bien se rappeler que la ville basse, dirigée par une bourgeoisie active, riche, peu sympathique au clergé, très dévouée au comte de Toulouse, se trouvait tout naturellement animée à la lutte contre l'évêque et l'ancienne aristocratie des vicomtes ; ainsi le petit drame qui se jouait à Marseille n'était qu'un incident de la rivalité universelle entre les bourgeois et les classes qui les avaient précédés dans la possession du pouvoir. Marseille avait acclamé le comte de Toulouse à son retour du Concile de Latran ; les bourgeois de la ville basse étaient en ce moment en pleine querelle avec l'évêque ; aussi ne tardèrent-ils pas à être frappés des foudres de l'Eglise. Nous savons par un acte de février 1219 qu'à cette date ils étaient en instance auprès du cardinal légat pour obtenir l'absolution et la levée de l'interdit qui pesait sur eux.<sup>6</sup> L'accord se fit pour un moment en janvier 1220, une transaction

---

<sup>1</sup> Winkelmann, *Acta*, I, 117. — Quant aux droits prélevés par les Marseillais, sur les pèlerins qu'ils transportaient, on trouvera des renseignements dans les *Statuts de Marseille* (1228) ; Méry et Guindon, *Histoire des Actes et Délibérations de la Municipalité de Marseille*, I, 327 — Cf. Pardessus, *Lois Maritimes*, II, LVIII ; Pigeonneau, *Histoire du Commerce de la France*, 140 et suiv. ; Papon, *Histoire de Provence*, II, 299.—Il est inutile de dire que les Marseillais cherchaient à restreindre le plus possible les immunités des ordres religieux en cette matière. Voir une transaction de 1230, Barthélemy, *op. cit.*, supplément, n° 10.

<sup>2</sup> Huilhard-Bréholles, I, 935

<sup>3</sup> Chevalier, *Table de la Diplomatie de Bourgogne*, SL

<sup>4</sup> L'original de ce diplôme est aux Archives de l'Isère, Valentinois en général, paquet I. Huilhard-Bréholles n'en a pas connu le texte. Cf. I, 935.

<sup>5</sup> Sternfeld, 51.

<sup>6</sup> Barthélemy, n° 190.

solennelle détermina les droits des deux parties ; l'évêque et le chapitre y figuraient pour la ville haute, et les chefs de la municipalité pour la ville basse.

Mais, soit que cet accord n'ait pas prévu toutes les causes de querelles, soit qu'il ait été mal exécuté, il ne suffit pas à établir une paix solide. Deux ans après, la lutte s'était ranimée entre l'évêque et les bourgeois de la cité vicomtale ; bien plus, excités par l'exemple et les conseils de leurs voisins, les habitants de la ville épiscopale entreprenaient d'enlever à l'Eglise le gouvernement temporel de leur cité. Ainsi ville haute et ville basse s'unissaient contre le pouvoir du clergé. L'évêque Pierre de Montlaur ne demeura pas inactif ; dans sa détresse, fidèle aux exemples de beaucoup de prélats du royaume d'Arles, il se tourna vers l'Empereur. Au mois de mai 1222, il se rendit à Cosenza, près de Frédéric, dont il obtint le renouvellement du privilège conféré en 1164 à son prédécesseur.<sup>1</sup> Quelques mois plus tard, en février 1223, un diplôme impérial rendu à sa demande donna une confirmation solennelle à la transaction de 1219.<sup>2</sup>

L'Empereur, qui avait pris nettement la défense du prélat, s'était flatté de rétablir la paix sur la base des droits anciens de l'Eglise, modifiés et atténués par la transaction que les deux parties avaient acceptée. Aussi avait-il chargé l'archevêque d'Arles, Hugues, et Bermond, archevêque d'Aix, d'assurer à l'Eglise de Marseille la restitution qui lui était due.<sup>3</sup> Comme Bermond mourut sur ces entrefaites, ce fut au seul archevêque d'Arles qu'incomba l'accomplissement de cette mission difficile. Tous ses efforts furent inutiles ; réduit à aller jusqu'à la dernière limite de ses pouvoirs, il fut obligé de mettre au ban de l'Empire les deux villes rebelles, la cité des évêques aussi bien que celle des vicomtes. Ainsi, les Marseillais étaient signalés à l'hostilité de tous, comme les perturbateurs de la paix et les ennemis du monde chrétien.

Frédéric, informé de la décision de son représentant,<sup>4</sup> s'occupa de lui donner une sanction immédiate en soulevant ou en encourageant les adversaires naturels de Marseille. Les bourgeois d'Arles étaient les rivaux des Marseillais : déjà la guerre faisait rage entre les deux villes : par un diplôme du 22 mai 1225, Frédéric enjoignit aux Arlésiens de combattre Marseille de tout leur pouvoir, de saisir là où ils le pourraient les biens des Marseillais et de provoquer partout des coalitions contre eux.<sup>5</sup> Frédéric tenait le même langage au jeune comte de Provence, Raymond Bérenger, qui toutefois semble n'y avoir obéi qu'à la fin de l'année 1226 : c'est alors que s'engagea définitivement, entre lui et les Marseillais, une lutte qui devait désoler la Provence pendant de longues années. De leur côté les Marseillais, avertis du danger qui les menaçait, s'étaient hâtés de resserrer leur alliance avec la commune d'Avignon qui, comme eux, gardait toutes ses sympathies au comte Raymond VII.<sup>6</sup> Déjà les positions sont prises en vue de la guerre qui bientôt s'ouvrira entre les comtes de Toulouse et de Provence.

Ce n'était point une pure affaire de forme que la sentence rendue par Frédéric contre les Marseillais. Grâce aux Croisades, les relations maritimes de Marseille se sont largement accrues : maintenant, la ville provençale est devenue une place de commerce qui peut supporter la comparaison avec Gênes, Pise, Amalfi, Venise. Ses navires transportent les pèlerins en Terre Sainte ; ils répandent sur toute l'étendue des côtes de la Méditerranée les produits français, en échange desquels ils rapportent les richesses de l'Orient et de l'Afrique ; on les rencontre dans les ports d'Italie, dans les Echelles, en Egypte et sur les côtes des Etats barbaresques.<sup>7</sup> Déjà les Marseillais ont leurs comptoirs dans les principales

---

<sup>1</sup> Huilhard-Bréholles, II, 249.

<sup>2</sup> Huilhard-Bréholles, II, 299.

<sup>3</sup> Huilhard-Bréholles, II, 485.

<sup>4</sup> Soit par les lettres de l'archevêque d'Arles, soit par les entretiens de l'évêque de Marseille qui revint à la Cour impériale, soit par l'archidiacre d'Arles et l'évêque d'Orange qui s'y rendirent à Palerme.

<sup>5</sup> Huilhard-Bréholles, II, 481 et 487. A. la même date, sollicité par l'archidiacre d'Arles et l'évêque d'Orange, l'Empereur renouvelle les privilèges accordés au siège épiscopal d'Arles par Frédéric Barberousse, met l'archevêque en possession de ses *regalia*, lui concède liberté entière d'acquérir et lui défend d'aliéner Salon, où il lui accorde un péage pour cinq ans. Huilhard-Bréholles, II, 473 à 477. *Regesta*, n° 1553 et suiv. L'évêque de Marseille obtient une confirmation nouvelle de ses privilèges : Huilhard-Bréholles, II, 483 ; *Regesta*, n° 1561 : l'évêque d'Orange obtint aussi un privilège pour son Eglise. Huilhard-Bréholles, II, 472. *Regesta*, n° 1552.

<sup>6</sup> Méry et Guindon, I, 324.

<sup>7</sup> Sur le développement du commerce à Marseille, voir, outre les ouvrages cités plus haut (p. 274) Mas-Latrie, *Traité de paix et de commerce, et documents divers, concernant les relations des Chrétiens avec les Arabes*, Paris, 1868. — Introduction, pp. 37 et suiv. ; p. 64, *Et passim*.

villes maritimes de l'Orient ou du Maroc ; des consuls sur terre et sur mer sont chargés de veiller sur leur commerce et s'acquittent activement de leur mission. Aussi on devine de quelle importance est pour Marseille la bienveillance des villes et des seigneurs du littoral ; on s'explique les traités de commerce et d'amitié que Marseille aime à conclure et dont le xiii<sup>e</sup> siècle nous offre plus d'un exemple. Que l'on réfléchisse maintenant à l'influence de Frédéric II, maître incontesté de la Sicile, puissant en Italie, faisant sentir son autorité sur une longue ligne de côtes, disposant de flottes comme celles d'Amalfi ou de Pise, tournant déjà ses regards vers la Syrie : il est facile de comprendre que Frédéric est dans la Méditerranée le pouvoir dominant, et que Marseille ferait acte de folie en lui résistant ouvertement. Par ce seul fait que l'Empereur les traite comme ennemis, les Marseillais se trouvent en guerre avec la plupart des riverains de la Méditerranée et doivent cesser avec eux toutes relations ; leurs rivaux Italiens s'empressent de profiter des proclamations impériales pour courir sus à leurs navires et les supplanter dans leurs positions commerciales. Quand même Frédéric n'eût pas entendu user dans toute leur rigueur de ses droits contre la cité rebelle, il suspendait au moins tous leurs privilèges ; or, pour se rendre compte de l'importance des privilèges que pouvait obtenir à cette époque une cité commerçante, il suffit de lire le diplôme accordé par Frédéric II, quelques années plus tard, à la république de Venise : on y trouvera, longuement énumérés, la sauvegarde des personnes et la liberté du commerce promises aux Vénitiens dans tout le royaume de Sicile, l'atténuation ou l'exemption totale de certains impôts sur les achats et les ventes, des tarifs de faveur en ce qui concerne les droits sur la navigation et les taxes de douane à l'exportation, la reconnaissance au profit des Vénitiens qui viendraient à mourir dans le royaume, de la faculté de transmettre librement leur succession testamentaire ou *ab intestat*.<sup>1</sup> Telles étaient les faveurs que l'Empereur dispensait à ses amis et retirait à ses adversaires. Aussi les Marseillais furent assez avisés pour comprendre qu'il fallait renoncer à soutenir une lutte aussi dangereuse ; ils ne tardèrent pas à entrer en négociations avec Frédéric. Deux bourgeois, des plus riches et des plus considérables, qui avaient joué un rôle important dans les événements des dernières années, Guillaume Vivand et Pierre de Saint-Jacques,<sup>2</sup> furent dépêchés auprès de Frédéric, qui se trouvait dans le sud de l'Italie. Mais, en dépit de la précaution qu'ils avaient prise de porter sur leurs vêtements le signe révérend de la Croisade, les ambassadeurs ne recueillirent que la honte d'être jetés en prison par les ordres de l'Empereur, si violent était le ressentiment de Frédéric contre l'insolence de Marseille ! En même temps, par divers actes d'octobre 1226, l'Empereur affirme ses dispositions favorables à Raymond Bérenger qui allait devenir l'ennemi de Marseille : d'une part, il lui inféodait le comté de Provence ;<sup>3</sup> d'autre part, il déclarait nulles et non avenues, comme contraires à la constitution de l'Empire, les concessions de consulat et de liberté municipale qui avaient pu être accordées par les comtes de Provence à leurs sujets.<sup>4</sup> Cette malveillance de l'Empereur vis-à-vis des communes n'étonnera pas, si l'on remarque qu'à cette époque Frédéric est sérieusement menacé par l'opposition des villes lombardes.

Non seulement les Marseillais étaient au ban de l'Empire ; l'excommunication qu'ils avaient encourue les avait mis au ban de l'Eglise. Sous la pression de cette double contrainte, ils furent amenés à se rapprocher de leur évêque : ils firent leur soumission, promettant au cardinal de Saint-Ange, légat du Pape, et à l'évêque de Marseille, la réparation du préjudice qu'ils avaient causé à l'Eglise. Cette réconciliation semble avoir été sérieuse sinon durable ; en effet, par une lettre du 24 février 1227 le pape Honorius intercédait auprès de l'Empereur pour obtenir de lui qu'il se réconciliât avec la commune et qu'il mît en liberté les deux Marseillais emprisonnés.<sup>5</sup>

Au surplus, la commune avait essayé de se ménager d'autres intercesseurs. Le comte Thomas I<sup>er</sup> de Savoie avait lié étroitement sa politique à celle de l'Empereur, au point

---

<sup>1</sup> Huilhard-Bréholles, IV, 310 (1232). Cf. pour les droits de chaîne que l'empereur voulait en 1231, imposer à ses ennemis les Génois dans les ports d'outre-mer. *Annales Januenses*, 170, et *Regesta*, n° 1851.

<sup>2</sup> Les noms de ces bourgeois se retrouvent très fréquemment au bas des actes marseillais de cette période. Cf. Méry et Guidon, *passim*. — En 1220, Guillaume Vivaud le jeune achète de Hugues de Baux le château de Cuges. Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maison de Baux*, n° 200.

<sup>3</sup> Huilhard-Bréholles, H, 681. Son second diplôme révoque toutes les aliénations consenties, quant aux comtés de Provence et de Forcalquier, par le comte Alfonso et par Raymond Bérenger. *Ibid.*, 684.

<sup>4</sup> Huilhard-Bréholles, 683. Pertz, *Leges*, IV, 256.

<sup>5</sup> Huilhard-Bréholles, II, 714. Méry et Guindon, I, 433.

d'être nommé vicaire de l'Empire en Lombardie.<sup>1</sup> Les Marseillais entrèrent en relations avec lui : Thomas ne rougit pas de leur vendre pour deux mille marcs d'argent son influence sur l'Empereur. Le plan était de déterminer Frédéric à désigner le comte de Savoie pour trancher la querelle entre les Marseillais et leur évêque. A vrai dire, les bourgeois n'auraient pu trouver de meilleur juge : Thomas leur avait promis à l'avance de leur attribuer la juridiction temporelle tant dans la ville épiscopale que dans la ville basse. Il s'était engagé, en outre, à leur reconnaître, au nom de l'Empereur, les immunités importantes que leurs rivaux de Pise possédaient en Italie, par exemple le droit d'avoir dans les ports d'Italie des consuls pour exercer la juridiction sur les marchands de Marseille. Naturellement le comte Thomas s'obligeait à faire lever le ban impérial qui frappait la cité et à obtenir la liberté des deux captifs.<sup>2</sup> Dans les conflits de cette époque, ce n'était pas la première fois qu'un comte de Savoie vendait son appui au plus offrant ; toutefois, cette singulière négociation ne semble pas avoir abouti : Thomas en fut pour la honte de son marché, et les Marseillais ne firent pas leur paix avec Frédéric ; il est d'ailleurs permis de supposer que l'influence de Pise et des autres ports italiens en mesure d'agir sur l'Empereur ne devait pas s'exercer au profit de Marseille.

Les Marseillais ne furent définitivement absous et réconciliés avec l'Eglise qu'au mois de janvier 1230, alors qu'un nouvel évêque, Benoît d'Alignan, eut remplacé, sur le siège de Marseille, l'évêque Pierre. Quant à la lutte contre l'Empereur et ses alliés, nous savons qu'elle était plus active que jamais en 1228. En cette année, l'Empereur avait été saisi des plaintes de Hugues de Baux, devenu vicomte de Marseille par son mariage avec la fille de Barral : comme les Marseillais entravaient Hugues dans le libre exercice de ses droits, l'Empereur chargea Draconet de Mondragon et Blacas d'exiger de la commune les restitutions qui lui étaient dues.<sup>3</sup> Quelques mois plus tard, en octobre, du consentement de l'archevêque d'Arles, Raymond Bérenger et la commune d'Arles concluaient pour trois ans un traité d'alliance dirigé contre Marseille.<sup>4</sup> Bien plus, en vertu d'un acte du 23 décembre, le comte de Provence dut s'engager à ne faire ni paix ni trêve avec les Marseillais sans sauvegarder les droits qu'un autre membre de la famille de Baux, Raymond, prétendait avoir contre Marseille.<sup>5</sup> On le voit, Raymond Bérenger était considéré comme le chef naturel de tous ceux qui pouvaient invoquer des griefs contre la commune marseillaise.

Un acte de l'Empereur prouve clairement qu'en avril 1229, Marseille n'était pas encore rentrée en grâce auprès de lui. Par un diplôme daté d'Acre, il rend aux marchands de Montpellier qui fréquentent ce port tous les privilèges dont ils jouissaient au temps où ils y abordaient sur des vaisseaux de Marseille.<sup>6</sup> Ce simple fait démontre que les navires marseillais étaient encore exclus des ports soumis à l'Empereur et que tous les privilèges de Marseille étaient considérés comme anéantis. L'acte de Frédéric est d'autant plus significatif qu'à la même époque il comblait de privilèges les marchands de Pise qui venaient faire le commerce à Acre.<sup>7</sup> Il est bien évident que le ban impérial n'a guère dû être levé avant 1230, année où, comme on l'a vu, les Marseillais se réconcilièrent avec le pouvoir ecclésiastique.

L'Empereur avait énergiquement défendu les droits de sa couronne et du clergé contre les prétentions d'une bourgeoisie ambitieuse. Mais la Provence n'était point pacifiée ; bientôt la ville de Marseille, en se donnant au comte de Toulouse, allait provoquer la guerre désastreuse qui, pendant longtemps, désola le midi de la France. Notre tâche est de rechercher les vicissitudes de la politique impériale dans ces circonstances : pour la bien suivre, il convient de revenir sur nos pas et se rappeler les graves événements qui, depuis 1226, s'étaient passés dans d'autres parties du royaume d'Arles.<sup>8</sup>

---

<sup>1</sup> Aussi le dauphin Guigues-André, rival de Thomas de Savoie, se fit-il l'allié des ennemis de l'Empereur et du comte en Italie. En 1228, il conclut un traité d'alliance avec les villes de Turin, Pignerol et Testona contre l'Empereur et le comte de Savoie. Wurstemberger, *Peter II von Savoyen, Urkunden*, n° 70.

<sup>2</sup> Méry et Guindon, I, 318.

<sup>3</sup> Barthélemy, n° 225.

<sup>4</sup> Papon, *Histoire de Provence*, II, Pr. LV.

<sup>5</sup> Barthélemy, n° 227.

<sup>6</sup> Winkelmann, *Acta*, n° 302.

<sup>7</sup> Cf. Huilhard-Bréholles, III, 131 et suiv. — *Regesta*, 1743 et suiv.

<sup>8</sup> Il convient de signaler ici quelques diplômes rendus vers cette époque en faveur d'établissements religieux. En mai 1223, Frédéric prend sous sa protection l'abbaye de Montmajour, près d'Arles, et charge l'archevêque d'Arles et l'évêque de



## VII

Depuis la mort du comte de Montfort, la situation du Midi s'était profondément modifiée. Amaury, le fils du vainqueur de Muret, était maintenant vaincu et découragé ; il avait cédé ses droits au roi de France. Peu à peu le rejeton de la maison de Saint-Gilles, Raymond VII, avait recouvré les domaines de sa famille ; mais, las de se trouver sous le coup des anathèmes de l'Eglise, il avait essayé de rentrer en grâce auprès de la puissance ecclésiastique. En 1224, lors du Concile de Montpellier, il avait fait preuve de dispositions suffisamment favorables pour que l'on pût croire la paix prochaine. Sur les terres d'Empire, le jeune marquis de Provence possédait de riches domaines ; peut-être l'Empereur prévit-il qu'il s'en servirait pour faire des concessions à l'Eglise, au roi de France ou aux Croisés. Cette considération expliquerait un diplôme rendu à Foggia en mai 1225, par lequel Frédéric défendait au comte de Toulouse d'aliéner aucune des terres qu'il tenait de l'Empire.<sup>1</sup>

Les tentatives de pacification n'aboutirent pas ; l'année suivante le roi de France, reprenant pour son compte la querelle de la Croisade, descendit lui-même dans le Midi. C'est à Lyon que se rassembla l'armée d'invasion pour se diriger ensuite vers Avignon par la vallée du Rhône.<sup>2</sup>

Personne dans le Midi ne pouvait méconnaître la gravité de la situation : pour la première fois, le roi de France apparaissant comme l'héritier de la Croisade, venant à l'heure marquée pour recueillir les fruits des luttes sanglantes des quinze dernières années ; il avait bien choisi ses adversaires, ces Avignonnais rebelles, assassins de Guillaume de Baux, indociles aux représentations du Saint Siège, complices de Marseille dans sa révolte contre l'Eglise et l'Empire. « A la nouvelle de son approche, écrit M. Boutaric, un grand nombre de villes et de seigneurs firent leur soumission.... Le clergé se met à la tête des populations pour solliciter l'arrivée du roi de France, aller au-devant de lui et se ranger avec joie sous sa domination. De toutes parts arrivèrent au Roi des adresses de soumission où éclate un enthousiasme trop exagéré pour être bien sincère<sup>3</sup> ». Raymond Bérenger, fidèle à sa vieille hostilité contre le comte de Toulouse, ne tarda pas à se tourner vers le roi de France avec lequel il conclut un traité d'amitié.<sup>4</sup> Tout ce qui était catholique ou feignait de l'être appelait de ses vœux le triomphe de Louis VIII.

Le comte de Toulouse ne se mêla point personnellement à la lutte ; il se retira après avoir engagé à la commune d'Avignon, en sûreté des avances qu'elle lui avait consenties, le Comtat Venaissin et toute la rive gauche du Rhône.<sup>5</sup> Cependant les Croisés s'avançaient ; dès le 8 juin 1226, après des incidents que nous n'avons pas à rapporter ici, ils mettaient le siège devant Avignon.<sup>6</sup> Cette entreprise ne s'accomplit pas sans quelques scrupules de la part des barons de France : ils sentaient bien qu'une pareille expédition était une dénégation de la souveraineté de l'Empire sur la rive gauche du Rhône ; aussi crurent-ils de leur devoir d'envoyer à Frédéric II leurs explications et leurs excuses. Les évêques de Beauvais et de Cambrai et l'abbé de Saint-Denis furent chargés d'exposer à l'Empereur comment l'Eglise et les Avignonnais eux-mêmes avaient sollicité cette expédition ; comment, au mépris de tout droit, les Avignonnais, oublieux de leurs promesses, avaient rompu leurs ponts plutôt que d'y laisser passer le roi de France et les Croisés ; comment,

---

Cavaillon de défendre cette abbaye contre Guillaume de Sabran, comte de Forcalquier. — Le 6 avril 1224, l'Empereur donne à ces deux prélats la mission d'obtenir que Guillaume de Sabran restitue Pertuis à l'abbaye. *Regesta*, n<sup>os</sup> 1494, 1495, 1527 ; Huilhard-Bréholles, II, 367, 369, 1527. — Ficher signale encore, au sujet de cette affaire, un faux diplôme du 14 novembre 1224, n<sup>o</sup> 1544. Huilhard-Bréholles, II, 464. — Tous ces actes de l'Empereur, non plus que les condamnations de l'Eglise, ne déterminèrent le comte Guillaume à restituer Pertuis ; il le conserva en dépit des excommunications et des menaces. — Il faut citer encore deux diplômes : l'un de mai 1223, l'autre de juin 1224, en faveur de l'abbaye de Saint-Césaire d'Arles : *Regesta*, n<sup>os</sup> 1493 et 1533. Huilhard-Bréholles, II, 367 et. 434, et un diplôme rendu en 1226 en faveur de l'Eglise de Tarentaise et de son archevêque Herluin. *Regesta*, n<sup>o</sup> 1602 ; Huilhard-Bréholles, II, 560 ; *Gallia Christiana*, XII, 391.

<sup>1</sup> Huilhard-Bréholles, II, 477. — Papon, *op. cit.*, XLIX.

<sup>2</sup> Sur l'importance du rôle de Lyon dans ces événements, Cf. Hueffer, *die Stadt Lyons*, 81. On verra que l'archevêque de Lyon était souvent mêlé aux affaires de la féodalité française. Il avait, dès 1223, pris part à une assemblée tenue Paris où l'on avait résolu, pour 1224, l'expédition dans le Midi, qui n'eut lieu qu'en 1226.

<sup>3</sup> Boutaric, *Saint Louis et Alfonso de Poitiers*, 37. — Voir les adhésions de ces seigneurs dans Teulet, II, n<sup>o</sup> 76 et suiv. ; Vaissette, VIII, 848

<sup>4</sup> Vaissette, VIII, 842.

<sup>5</sup> Teulet, II, 83. — Vaissette, VIII, 88.

<sup>6</sup> Sur ce siège et les incidents qui le signalèrent, on lira avec précaution la relation de Matthieu Paris, *Chronica majora*, édition des *Scriptores rerum Britannicarum*, III, 114 et suiv.

enfin, à la demande de toute l'armée, Louis VIII avait dû se résigner à assiéger Avignon, repaire des hérétiques et de leurs complices.<sup>1</sup> D'ailleurs, les barons ajoutaient qu'ils étaient disposés à respecter les droits souverains de l'Empire dans les contrées envahies.

Après un long siège, Avignon tomba entre les mains des Croisés. Pendant que Louis VIII poursuivait sa campagne en Languedoc, le légat du Pape put librement prendre en main le gouvernement des terres qui formaient le domaine de Raymond VII sur la rive gauche du Rhône. Sans doute, la cour de Rome agissait ainsi en vertu des décrets du Concile de Latran ; mais, pour une fraction de l'opinion publique, un tel fait n'en constituait pas moins une violation flagrante de la souveraineté impériale. Frédéric le comprit ; nous le verrons plus tard en demander la réparation.

## VIII

Dès 1226, Frédéric sollicita du Pape la restitution des terres saisies par l'Eglise : Honorius, tout en reconnaissant formellement les droits de la couronne impériale, lui opposa des moyens dilatoires le pays n'était point pacifié, les hérétiques n'étaient point domptés, le gouvernement de l'Eglise et des prélats paraissait nécessaire pour quelque temps encore ; plus tard, on rendrait à l'Empereur une contrée paisible, où l'on aurait sauvegardé scrupuleusement les droits de l'Empire.<sup>2</sup>

Cependant, si mécontent qu'il fut de l'agression des Croisés, Frédéric ne pouvait sans hésitation se ranger du côté de Raymond VII et des victimes de la campagne de 1226.<sup>3</sup> En effet, à cette époque, il était lui-même en lutte contre Marseille et manifestait ouvertement son alliance avec le comte de Provence ; or, l'ennemi du comte et l'allié, tantôt latent, tantôt déclaré, des bourgeois de Marseille, était ce même Raymond VII contre lequel Louis VIII avait dirigé son expédition. En outre, on ne l'a pas oublié, un des principes sur lesquels reposait la politique des Staufens était l'alliance avec la royauté française dont l'expédition de Louis VIII venait encore une fois d'attester la force : se déclarer ouvertement pour Raymond VII et les adversaires du jeune roi Louis IX n'était pas le moyen de consolider cette alliance.

Pour ces raisons et beaucoup d'autres, l'Empereur, à la fin de l'année 1226, se rapprocha de Raymond Bérenger et n'insista pas sur la protestation qu'il avait élevée contre l'occupation du marquisat de Provence. Ce pays était alors aux mains de l'Eglise. Le célèbre traité de 1229, qui mit fin à la guerre des Albigeois et détermina la réunion du Languedoc à la France, reconnut cet état de choses le comte de Toulouse y disait : « Nous abandonnerons pour toujours au seigneur légat, représentant de l'Eglise, toute la terre d'Empire sur l'autre rive du Rhône,<sup>4</sup> et tous les droits qui nous y appartiennent. » Désormais, c'est en s'appuyant sur le double fondement du Concile de Latran et du traité de Paris, que les délégués du Saint-Siège exerceront leur pouvoir sur ces débris du royaume d'Arles. Pour la garde du marquisat, le roi de France met ses agents leur disposition, en se réservant toutefois la faculté de s'affranchir de cette obligation si elle lui devenait trop onéreuse.<sup>5</sup> Frédéric ne proteste plus ; mais, en dépit des apparences, il ne s'est pas résigné à l'abandon définitif des droits de l'Empire sur le marquisat.

## IX

En attendant, il poursuit ses efforts pour pacifier le Midi. En 1230, les événements amenèrent auprès de lui l'archevêque d'Arles, Hugues Béroard, qui fit un séjour à la Cour

---

<sup>1</sup> Huilhard-Bréholles, II, 612, 614. — Vaissette, VIII, 840, CLXXI. — Cette lettre est signée des principaux membres du clergé et de la noblesse de France. Elle réserve les droits de Frédéric : « Salvo in omnibus et per omnia jure vestro contra quod dominus Rex ullo modo venire nec vellet nec deberet. », dans un manifeste daté du 9 juin 1226, Romain, cardinal de Saint Ange, réservait aussi les droits de l'Empire. — Vaissette, VIII, 848, CLXX.

<sup>2</sup> Raynaldi, 1226, § 31. — Huilhard-Bréholles, II, 693.

<sup>3</sup> Teulet, II, 647.

<sup>4</sup> Vers cette époque, l'Empereur Frédéric, saisi des querelles entre Guillaume, évêque élu de Valence, et le comte Adémar de Valentinois, condamna le comte à payer à l'Eglise 8.000 marcs d'argent de dommages-intérêts. J'extraits ce renseignement du titre conservé aux *Archives de l'Isère* (février 1245), Chambre des comptes de Grenoble, B, 3521.

<sup>5</sup> 30 décembre 1228 : Acte du cardinal Romain de Saint-Ange : « Jus et terram que habebat vel tenebat olim cornes Tholosanus citra Rodanum, recommandavimus custodienda nomine Ecclesie Romane dilectis nostris A. de Milliaco, gerenti vices regis Francorum illustris, et Peregrino senescallo Bellicadri, tali modo quod dictus Rex ipsam terram faciet per eos vel per alios quos viderit expedire bona fide pro Romana Ecclesia custodiri. » Si le roi veut renoncer à cette garde, il ne le pourra qu'après avoir notifié son intention au Pape trois mois à l'avance, par lettres patentes. — Cf. Teulet, *loc. cit.*

impériale. Il y obtint encore une fois la confirmation des droits et privilèges de son siège.<sup>1</sup> De plus, Hugues représenta à l'Empereur la triste situation à laquelle les guerres et l'avidité de voisins tels que les Baux et le comte de Toulouse, avaient réduit son Eglise ;<sup>2</sup> en considération de ces circonstances, Frédéric prolongea jusqu'au terme de la vie de Hugues la concession du péage de Salon,<sup>3</sup> et lui permit de lever un autre péage à Arles. Enfin, pour trancher toutes les difficultés que pourraient soulever les seigneurs et les communes, il reconnut à l'Eglise d'Arles la liberté absolue d'acquérir, à titre gratuit ou onéreux, malgré les prescriptions contraires des statuts locaux.<sup>4</sup> Hugues séjourna à la Cour assez longtemps pour assister, le septembre, à l'entrevue d'Anagni, où s'acheva la réconciliation de l'Empereur avec Grégoire IX. Quand il revint d'Italie, il était visiblement affermi dans la faveur impériale et investi derechef de la mission difficile de rétablir la paix, si profondément troublée par les différends du comte de Provence avec la commune de Marseille et son allié le comte de Toulouse.

Les premières ouvertures de l'archevêque furent bien accueillies du comte de Provence, qui, repoussé à ce moment par les Marseillais, se déclara sans peine disposé à se soumettre au jugement de l'Empereur ou de l'archevêque son vicaire ;<sup>5</sup> à vrai dire, l'attitude antérieure de Frédéric II donnait lieu de croire que sa sentence définitive ne serait pas trop dure pour Raymond Bérenger. Malheureusement ces dispositions pacifiques ne trouvèrent aucun écho du côté des Marseillais. Ils venaient, comme on le sait, de se confier à Raymond VII et de lui abandonner, pour quelque temps, tous les droits de la cité vicomtale, si chèrement achetés par de longues querelles et de laborieuses négociations. En revanche, devant les syndics et le peuple de la ville, en présence d'Hugues et de Raymond de Baux, ralliés maintenant à la cause de Marseille, Raymond avait juré de défendre la ville et ses habitants, et en conserver les franchises ; il se réservait d'ailleurs la faculté de rendre la vicomté à la commune quand bon lui semblerait.<sup>6</sup> La ville de Tarascon n'avait pas tardé à se joindre à l'alliance marseillaise.

Aussi la guerre se ranima entre les deux partis. Sans que nous en connaissions les vicissitudes, nous pouvons penser qu'elle ne fut pas défavorable au comte de Provence, car, au printemps suivant, Hugues de Baux, le nouvel allié des Marseillais, était certainement détenu à Aix comme prisonnier de Raymond Bérenger.<sup>7</sup> Toutefois le parti du comte de Provence n'avait cessé de témoigner de ses intentions pacifiques. Le 18 février 1231,<sup>8</sup> l'archevêque Hugues promettait encore à Raymond Bérenger de ne négliger aucun effort pour retirer aux habitants de Marseille et de Tarascon l'appui du comte de Toulouse et pour briser les liens qui s'étaient formés entre Raymond VII et les villes provençales. Plus tard, le 9 avril, c'était l'évêque de Marseille qui s'engageait, vis-à-vis du comte de Provence et du podestat d'Arles, à faire tous ses efforts pour calmer l'ardeur belliqueuse de ses diocésains.<sup>9</sup> On le voit, l'influence de l'Eglise, comme celle de l'Empire, s'exerçait au profit de Raymond Bérenger.

Un autre fait montre combien étaient pacifiques les dispositions de la ville d'Arles, alliée du comte de Provence le 14 juillet 1231, son podestat, Perceval Doria, et ses syndics obtenaient de Raymond Bérenger la mise en liberté provisoire du captif Hugues de Baux, à condition que ce prince travaillerait à établir une trêve entre le comte de Toulouse et le comte de Provence.<sup>10</sup> Le parti de Toulouse ne répondit à ces avances que par un nouveau traité qui associa pour cinq ans la ville de Tarascon à la cause de Raymond VII : une ligue offensive et défensive fut conclue contre tous les ennemis du comte de Toulouse dans les

---

<sup>1</sup> Huilhard-Bréholles, III, 22 Winkelmann, *Acta*, 1, 277 et 278.

<sup>2</sup> En cette même année 1230, Grégoire IX s'adressait au roi de France pour lui demander de tenir compte des droits de l'Eglise d'Arles sur le château de Beaucaire. Le Roi, succédant aux droits du comte de Montfort, occupait ce château sans rendre aucun service à l'archevêque dont il était ainsi devenu le vassal. Potthast, 82. Cf. une lettre analogue au sujet du château de Mornas. Potthast, 83.

<sup>3</sup> Huilhard-Bréholles, III, 222. *Regesta*, 1810.

<sup>4</sup> Huilhard-Bréholles, III, 224. Winkelmann, *Acta*, I, 279.

<sup>5</sup> Winkelmann, *Acta*, I, n° 620. Dans ce document, Hugues est désigné comme *Vicarius Imperatoris*.

<sup>6</sup> Teulet, II, 188, Cf. Barthélemy, n° 239.

<sup>7</sup> Papon, II, *Preuves*, LVIII. — Cf. Barthélemy, n° 243.

<sup>8</sup> Je maintiens cette date d'après le texte donné par Papon, *Preuves*, LVIII. — *Contra*, Sternfeld, 71.

<sup>9</sup> Papon, *Ibid.*

<sup>10</sup> Au cas où, pour le commencement de septembre, Hugues aurait échoué, ou bien si, avant cette date, Raymond VII passait le Rhône et envahissait la Provence, Hugues devait se remettre au pouvoir de Raymond Bérenger, Papon, *Pr.*, LIX.

terres d'Empire, à l'exception de l'Église romaine, de l'Empereur, du roi de France et de la ville d'Arles, que les Tarasconnais ne voulaient pas combattre.<sup>1</sup>

A ce moment, pour marquer publiquement sa faveur à Raymond Bérenger, l'Empereur annulait de nouveau, par un diplôme de mars 1232, toutes les concessions que le comte de Provence avait pu faire pendant sa minorité à la ville de Marseille ou aux autres communes, au détriment des droits qu'il tenait de l'Empire ;<sup>2</sup> il enjoignait par un autre acte aux seigneurs et aux communes du comté de Provence de s'abstenir de toute conspiration ou rébellion contre le comte, sous peine de la confiscation de leurs biens.<sup>3</sup> Un peu plus tard, en mai 1232, il sanctionnait une sentence rendue par l'évêque de Marseille au profit du comte Raymond Bérenger contre les syndics de la cité vicomtale.

## X

Cependant, le comte de Toulouse, bien plus que l'Empereur, ne cessait de réclamer la possession du marquisat de Provence. Réconcilié depuis 1229 avec le roi de France, il pouvait s'appuyer vis-à-vis du Saint-Siège sur le crédit du roi Louis IX. Au commencement de 1232, une démarche fut faite auprès de Grégoire IX, cette fois par Blanche de Castille, pour déterminer le Pape à restituer le marquisat à Raymond.<sup>4</sup> Par un singulier effet des combinaisons politiques, tandis que l'Empereur, encore favorable au comte de Provence et peu sympathique au comte de Toulouse, semblait oublier l'occupation des terres d'Empire, c'était le roi de France qui les revendiquait pour leur ancien maître.<sup>5</sup> Le Pape ne se décida point à donner satisfaction immédiate au comte de Toulouse ; il lui fit seulement savoir, ainsi qu'à saint Louis et à la régente, qu'il avait chargé son légat, l'évêque de Tournay, de prendre sur cette question l'avis des prélats de la région.

Battu sur le terrain de la diplomatie, le comte de Toulouse se prépara à en appeler à la force. Mais comme, au printemps de 1232, il se dispose à franchir le Rhône à Beaucaire, voici que le délégué du Siège apostolique, accompagné des évêques de Nîmes, d'Uzès, d'Orange, d'Avignon, de Carpentras et de Marseille, se présente à lui pour lui interdire d'aller plus avant, sous peine d'excommunication. Raymond n'en tient aucun compte et occupe Tarascon, au mépris de la paix qu'il a jurée. Bientôt il fait des progrès sur la terre de son rival, brûle les moissons, détruit les villages et ruine le pays.<sup>6</sup> En vain, les prélats patientent pendant quarante jours : Raymond ne renonce pas à l'exécution de ses desseins ; aussi le 4 août 1232 est-il solennellement frappé d'une sentence d'excommunication. Malgré les efforts du Pape et de l'Empereur, la guerre recommençait en Provence, plus rude et plus sanglante que jamais ; ni l'archevêque d'Arles au nom de l'Empereur, ni le légat au nom de l'Église, n'avaient réussi à rétablir une paix durable. Ce fut le moment que choisit Frédéric II pour envoyer dans le royaume d'Arles un ambassadeur laïque, pris sans doute dans le groupe d'habiles politiques qui l'entouraient. Cette résolution n'était pas pour plaire à l'archevêque d'Arles qui, jusqu'alors, avait été chargé de représenter l'Empereur ; mais la mort de Hugues Béroard, survenue en novembre 1232, prévint les difficultés qui n'auraient pas manqué d'entraver la mission du délégué.

Le nouvel ambassadeur, Italien d'origine, s'appelait Caille de Gurzan. Sa mission était déterminée par des lettres impériales du 19 septembre 1232.<sup>7</sup> C'était l'époque où une de ces révoltes, si fréquentes au moyen âge, avait chassé de Rome le Pape et la Cour pontificale. Frédéric comptait prendre les armes pour rétablir le Saint-Siège dans ses droits et attester ainsi du même coup sa foi catholique et sa toute-puissance en Italie ; il avait besoin, pour cette lutte, des contingents du royaume d'Arles. Une lettre adressée par lui, en novembre 1232, tous les seigneurs ecclésiastiques et laïques du royaume de Bourgogne, ne laissait aucun doute sur les intentions du maître. Frédéric s'y exprimait en ces termes : « Depuis très longtemps vous n'avez accompli aucun service pour nous ni

---

<sup>1</sup> 17 août 1231. Teulet, II, 216, n° 2148.

<sup>2</sup> Winkelmann, *Acta*, I, 228.

<sup>3</sup> Pertz, *Leges*, IV, 289 ; Huilhard-Bréholles, IV, 309.

<sup>4</sup> Pertz, *Leges*, IV, 380 ; Huilhard-Bréholles, IV, 309.

<sup>5</sup> 4 mars 1232, Potthast, n°s 8888-8890 lettres au Roi, Blanche de Castille et à Raymond de Toulouse.

<sup>6</sup> Papon, II, *Preuves*, LXIII.

<sup>7</sup> Barthélemy, n° 44. — Nous retrouvons, en 1231, Caille de Gurzan chargé de *négoier*, pour le comte Amédée de Sarcle, un accord avec l'évêque de Turin. Alors encore Caille est au service des partisans de l'Empereur. Wurstemberger, *Peter II von Savoyen, Urkunden*, n° 103.



pour l'Empire. Sans doute nous n'avons pas le droit de vous en faire un reproche, car aucun service ne vous a été demandé. Toutefois, attendu que certaines circonstances se présentent, qui réclament à la fois votre conseil et votre secours, nous vous citons en vertu de notre autorité impériale, et vous enjoignons, sous les peines portées aux constitutions royales, de venir à nous au prochain mois de mai, avec une suite convenable d'hommes armés. A ce sujet, nous vous envoyons notre féal Caille de Gurzan, porteur des présentes, vous invitant et vous commandant étroitement, au nom de la fidélité que vous devez à nous et à l'Empire, de lui donner un concours dévoué et efficace en ce qui concerne le service dont vous êtes tenu envers nous<sup>1</sup> ».

Ainsi, mettre fin aux guerres intestines et entraîner prélats et barons au service de l'Empereur, telles étaient les instructions du nouvel ambassadeur.<sup>2</sup> Du côté du comte de Provence et de la ville d'Arles, toute tentative de pacification devait être accueillie avec joie ; mais on pouvait craindre que la coalition toulousaine ne fût plus difficile à déterminer la paix. Cependant, dès le printemps de l'année 1233, Caille avait obtenu un important résultat : par divers actes datés des mois de mars et d'avril, les principaux coalisés s'étaient engagés à s'en rapporter, sur les points litigieux, à la volonté de l'Empereur ou du nonce impérial, à obéir aux citations qui leur seraient adressées et à donner des sûretés pour l'exécution des obligations qu'ils assumaient ainsi envers l'Empereur. Telle fut la promesse que firent, le 23 mars, les princes de Baux et Giraud Amic ;<sup>3</sup> le 29 mars, Guillaume de Sabran, comte de Forcalquier ; le 24 avril, le comte Raymond VII de Toulouse.<sup>4</sup> Au mois de mars, les Marseillais avaient, eux aussi, fait leur soumission, et les habitants de Tarascon n'avaient point tardé à reconnaître l'autorité de l'envoyé de l'Empereur.<sup>5</sup>

Cependant, la négociation fut traversée par plus d'un obstacle. En mai, après que les élections eurent modifié la composition du conseil de la cité vicomtale, les Marseillais témoignèrent de dispositions très différentes de celles dont ils avaient fait preuve deux mois plus tôt. Au contraire de leurs confédérés, ils ne voulaient pas livrer les étages qui devaient garantir la loyauté de leurs désirs pacifiques ; il fallut, pour atteindre ce résultat, que le nonce impérial les menaçât de les mettre encore une fois au ban de l'Empire.<sup>6</sup> En outre, Hugues de Baux et son fils Gilbert étaient toujours captifs du comte de Provence. La combinaison imaginée jadis pour les mettre en liberté n'avait pas abouti ; une convention spéciale, qui fut passée le 14 mai 1233, détermina leur rançon.<sup>7</sup>

Ces préliminaires une fois réglés, Caille put se consacrer à la négociation principale ; mais il n'arriva pas à établir une paix définitive : tout ce qu'il obtint, ce fut une trêve conclue pour un an à compter de la fête de Saint Michel.<sup>8</sup> Les adversaires promettaient de profiter de ce répit pour se présenter, lors des fêtes de Pâques, à la Cour de l'Empereur partout où elle se tiendrait. Là se poursuivraient les négociations relatives à la paix.

L'issue de la légation de Caille était évidemment un succès pour la diplomatie impériale : pour quelque temps, l'Empereur avait rétabli la paix en Provence ; sa suzeraineté avait été reconnue de tous. Un nouveau fait en donna bientôt une preuve éclatante. Quand, l'année suivante, fut conclu le mariage de Marguerite, fille de Raymond Bérenger, avec le jeune roi Louis IX, le comte de Provence fut obligé d'engager son château de Tarascon en sûreté du paiement de la dot de sa fille ; alors il promit au Roi d'obtenir de Frédéric II des lettres patentes par lesquelles, en vertu de sa suzeraineté, l'Empereur autorisait cette mise en gage.<sup>9</sup> Ainsi, sans l'intervention de l'Empereur, l'acte n'eût pas été tenu pour valable. A ce

---

<sup>1</sup> *Regesta*, n° 2007. — Huillard-Bréholles, IV, 403. — Pertz, *Leges*, V, 298. Cf. Pertz, *Archiv.*, VII, 29.

<sup>2</sup> « Missus in regno Burgundie pro requirendo ab archiepiscopis, episcopis, principibus, baronibus, ceterisque nobilibus in dicto regno constitutis ut se accingerent ad subsidium dicti Imperatoris ..... Missus pariter ab eodem Imperatore pro sedandis guerris et discordiis in Provincia inter nobiles vires comitem Tolosanum, Willelmum comitem Forcalcarii, omnes Baucienses, inferiorem viflara Massilie et Tarasconenses ab una parte, et comitem Provincia et civitatem Arelatensem ex altera. » Winkelmann, *Acta*, I, n° 631. — Cf. Papon, *Preuves*, LX.

<sup>3</sup> Papon, II, *Preuves*, LXV. — Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maison de Baux*, n° 245.

<sup>4</sup> Papon, LXVI et LXVII.

<sup>5</sup> Barthélemy, n° 246.

<sup>6</sup> Papon, II, *Preuves*, LXX. — Barthélemy, n°s 249 et 250. — Cf. Winkelmann, n° 632 acte du 27 juillet, par lequel Marseille se soumet.

<sup>7</sup> Barthélemy, n° 248.

<sup>8</sup> A Aix, le 18 septembre 1233. Winkelmann, *Acta*, n°s 633 et 634.

<sup>9</sup> Teulet, II, 656.

moment, on le voit, se vérifiait en fait ce titre de roi d'Arles que, pour la première fois, l'Empereur avait pris officiellement, en 1231, dans le prologue des Constitutions de Melfi.<sup>1</sup>

Cependant, l'influence française, portée si haut dans le royaume d'Arles par la campagne de 1226 et le traité de 1229, ne tarda pas à se faire sentir. On apprit, à la fin de l'année 1233, le mariage qui devait bientôt unir intimement la Provence au royaume de France. Aussitôt les belligérants du Midi ne s'inquiètent plus de la médiation de l'Empereur, qu'ils s'étaient cependant engagés à solliciter aux fêtes de Pâques de l'année 1234. Dès le 13 février, c'est vers Blanche de Castille et Louis IX que se tourne le comte de Provence : il se soumet à leur arbitrage et accepte à l'avance leur décision.<sup>2</sup> En mars, le comte de Toulouse fait la même déclaration<sup>3</sup> d'un commun accord, l'arbitrage du roi de France est substitué au jugement souverain de l'Empereur.

Il est difficile de dire de quel œil la Cour impériale envisagea cette évolution, évidemment peu favorable au prestige de l'Empire dans le midi de la France. Toutefois, Frédéric II était en bons termes avec le gouvernement royal ; aussi ne paraît-il avoir donné aucune marque extérieure de son mécontentement.<sup>4</sup> L'incident prouvait seulement que l'autorité impériale n'était encore que faiblement enracinée dans le royaume d'Arles, et qu'au jour où ils le voudraient sérieusement, les rois de France en auraient facilement raison. A la vérité, ce danger n'était guère à craindre du vivant de Louis IX : la délicatesse de conscience du jeune roi devait suffire à rassurer Frédéric II.

La mission de Caille de Gurzan ne se bornait pas à rétablir la paix. On sait qu'il avait convoqué à l'armée impériale les prélats et barons de Provence ; le terme indiqué par l'édit de l'Empereur était le 1er mai 1233. Rien ne nous prouve que les seigneurs du Midi aient, en quelque façon, tenu compte des ordres de leur souverain. Sans doute, vers la fin de l'année suivante, Raymond VII prend une part à la campagne dirigée par la Cour pontificale et Frédéric contre les Romains révoltés ; les Etats du comte de Toulouse avaient fourni un contingent qui s'était réuni au corps d'armée envoyé par l'Empereur. Mais si Raymond semble accomplir en cette circonstance ses devoirs de vassal de l'Empire, il est vraisemblable que d'autres motifs, moins platoniques et plus intéressés, l'avaient décidé à se joindre aux troupes impériales. Matthieu Paris dit que Raymond VII ne se rendit à l'armée d'Italie que pour rentrer en faveur.<sup>5</sup> S'agit-il de la faveur du Pape ou de celle de l'Empereur ? Peut-être des bonnes grâces de tous deux, car Raymond VII avait beaucoup à se faire pardonner de l'Eglise ; et d'autre part Frédéric était bien en droit de tenir rigueur au fidèle allié de la commune de Marseille.

L'attitude du comte de Toulouse produisit le résultat attendu. Dès le commencement de cette année 1234, Grégoire IX avait écrit à son légat Jean de Bernin, archevêque de Vienne, et aux évêques de Provence de ne point se montrer trop sévères pour Raymond VII ;<sup>6</sup> fidèle aux exemples d'Innocent III, le Pape cherchait à maintenir l'action de l'Eglise à l'abri de l'influence des haines politiques et des passions locales. Mais s'il se rapprochait du Pape, Raymond obtenait en même temps de l'Empereur une faveur qui dut singulièrement déplaire au Saint Siège : un diplôme du mois de septembre 1234, rendu à Montefiascone, concède en fief au comte de Toulouse, les terres d'Empire qui avaient jadis appartenu à la maison de Saint-Gilles<sup>7</sup> et que l'Eglise détenait depuis huit ans.

## XI

Ainsi, Frédéric se montrait décidément favorable au but que poursuivait Raymond VII : se faire restituer les domaines situés sur la rive gauche du Rhône. Or, à ce même moment, le roi de France suivait une politique conforme aux vœux du comte de Toulouse. Saint Louis

---

<sup>1</sup> En janvier Frédéric énumérant dans une lettre à Grégoire IX les prélats et les seigneurs qui garantiront la paix entre l'Eglise et l'Empereur, y cite le comte de Savoie et le Dauphin. Aucun évêque du royaume d'Arles n'y est nommé dans cette liste. Pertz, *Epistolae*, n° 424.

<sup>2</sup> Teulet, II, 260, n° 2270.

<sup>3</sup> Teulet, II, 261, n° 2275.

<sup>4</sup> C'est seulement l'année suivante (en 1235), que Frédéric, par son mariage avec Isabelle d'Angleterre, indiqua une politique qui ne pouvait manquer d'être désagréable à saint Louis. D'ailleurs, il prit soin de s'en excuser ; il avait sans doute voulu donner, par ce mariage, une satisfaction aux pays Rhénans, partisans de l'alliance anglaise.

<sup>5</sup> « Exercitus summi Pontificis, cui praeerat comes Tolosanus, quaerens gratiam ». Matthieu Paris, *Chronica majora*, III, 304.

<sup>6</sup> Potthast, n° 936.

<sup>7</sup> Teulet, II, 270, n° 2309. — Huilhard-Bréholles, IV, 485. — *Regesta*, n° 2057.

tenait sans doute à l'exécution du traité de 1229, tandis que Raymond n'accomplissait qu'à contrecœur les clauses de ce traité, qui marquait la ruine de l'antique race des comtes de Toulouse. Mais pourvu que les grandes lignes de cet arrangement, si favorable à la France, fussent respectées, saint Louis était trop modéré et trop généreux pour n'adoucir point le sort du dernier représentant de la maison de Saint-Gilles. L'amener à accepter la situation, à se résigner aux conséquences du traité de Paris, à ne pas chercher à relever sa famille par de folles entreprises, telles devaient être les dispositions du saint Roi, Aussi la restitution du Venaissin répondait à ses désirs. Ajoutez que les domaines de Raymond étaient destinés à devenir l'héritage d'Alphonse, frère du roi de France, et qu'il était important pour la politique française de conserver ces domaines dans leur intégrité.

Au mois de mars 1234, Louis IX déclara au Pape qu'il ne consentirait plus désormais à faire garder par ses officiers la terre d'Empire située de l'autre côté du Rhône ; il demandait très clairement que cette terre fût rendue à son ancien seigneur ;<sup>1</sup> mais Grégoire IX opposa encore à cette demande des moyens dilatoires.<sup>2</sup> Les historiens ont recherché la cause des hésitations du Pontife ; je pense que Grégoire IX désirait anéantir l'hérésie dans le marquisat avant de le rendre à son ancien possesseur ; or, il s'en fallait de beaucoup, à cette époque, que l'hérésie eût disparu de la Provence. Toutefois, comme l'Empereur et le roi de France revinrent à la charge, Grégoire jugea, impossible de s'obstiner dans une résistance absolue à leurs demandes. Au commencement de l'année 1235, voici les instructions qu'il adressait à l'un de ses plus utiles agents, Pierre de Colmieu, qui était à la fois chapelain du Pape et prévôt du chapitre de Saint-Omer : Pierre ne devra négliger aucun effort pour décider Louis IX et sa mère à laisser au sénéchal de Beaucaire la garde du Venaissin, qu'il avait reçue de l'Eglise. Pour faire agréer ce parti, il exposera au Roi les prétentions contradictoires élevées par divers seigneurs ecclésiastiques ou laïques sur les terres du Venaissin et les dangers dont à l'heure présente un changement de régime serait l'occasion. Que si le Roi se montre inflexible dans ses résolutions, il faudra bien, au terme des conventions de 1229, que l'Eglise reprenne cet importun dépôt ; en pareil cas le représentant du Saint-Siège consultera les prélats de la région pour savoir à qui remettre les terres ainsi abandonnées par Louis IX.<sup>3</sup> On voit qu'il n'était pas question de les confier à l'Empereur ; quant à Raymond VII, toujours considéré par les prélats comme un adversaire, le Pape ne s'aventurait pas à prononcer son nom.

Il ne faut pas s'étonner de constater ici une différence entre la ligne de conduite du Pape et celle du Roi. Grégoire IX n'avait pas, comme saint Louis, des raisons particulières de s'intéresser à Raymond VII ; il s'en tenait purement et simplement à l'exécution du traité de Paris, qui annihilait l'influence des Saint-Gilles. C'est pourquoi, au même moment, le Pape s'emploie à faire exécuter une autre clause de ce traité, celle qui stipulait le mariage de l'héritière du comte de Toulouse avec le frère de saint Louis, Alphonse de Poitiers ce mariage devait porter un coup fatal aux projets chimériques que nourrissait le comte. On sait que des hésitations, vraisemblablement imputables à Raymond VII, en retardèrent la conclusion jusqu'en 1236.<sup>4</sup>

Quelles que fussent les dispositions de l'Eglise Romaine, il était évident pour tous que le Venaissin, abandonné par les officiers royaux, devait fatalement faire retour au comte de Toulouse. Après la retraite du roi de France, les représentants du Saint-Siège n'auraient pu trouver aucun seigneur assez puissant pour détenir les terres d'Empire à l'encontre des volontés de l'Empereur et des sympathies du Roi. En particulier, il ne fallait pas songer à Raymond Bérenger, que l'influence française eût suffi à détourner d'accepter une semblable mission. Pierre de Colmieu n'eut d'autre ressource que de confier la garde du marquisat à l'évêque de Carpentras<sup>5</sup> et de prononcer à l'avance contre les envahisseurs les censures les plus rigoureuses.

---

<sup>1</sup> Pertz, *Epistolæ saeculi XIII e Regestis Pontificum Romanorum Selectae*, I, n<sup>os</sup> 576 et 577.

<sup>2</sup> Potthast, n<sup>o</sup> 9367.

<sup>3</sup> Pertz, *Epistolae*, n<sup>os</sup> 624, 625, 626 (13 et 14 février 1235).

<sup>4</sup> « Cum ... jam sponsalia sint contracta, eundem Regens, ut matrimonium inter nos celebrari procuraret, attentius moneas et inducas. » Pertz, *Epistolae*, n<sup>o</sup> 624. Cf. Teulet, II, 317. A cette époque, le comte de Toulouse n'avait pas perdu l'espoir de se donner des héritiers mâles par un second mariage ; il essaierait alors d'é luder l'exécution du traité.

<sup>5</sup> Cette mission de l'évêque de Carpentras nous est prouvée par une bulle de 1243, dans Berger, *Registre d'Innocent IV*, n<sup>o</sup> 664.

Vers ce temps (à la fin de 1235), après que l'empereur Frédéric, au faite de son pouvoir, eut tenu pour l'Allemagne la célèbre diète de Mayence, il vint passer l'hiver à Haguenau où le rencontrèrent les principaux seigneurs du royaume d'Arles ; on vit à ses côtés le comte de Toulouse et le comte de Provence, et aussi le comte Adémar de Valentinois et l'évêque de Viviers. Il n'y avait plus guère que les villes lombardes pour résister à Frédéric ; mais on pouvait pressentir que la guerre lombarde serait l'occasion d'une rupture définitive de l'Empereur avec la Papauté. Frédéric était trop avisé pour ne pas prévoir la lutte décisive à laquelle le conduisait sa politique en Italie ; il lui fallait maintenant se faire des alliés contre le Pape et ses partisans de Lombardie. Cette tendance se fait jour déjà dans la répartition des faveurs qu'il adresse aux seigneurs du Midi venus à sa Cour.

La guerre s'était rallumée entre le comte de Provence, d'une part, et, d'autre part, Marseille et le comte de Toulouse ; Raymond Bérenger était acquis à la cause de l'Eglise ; aussi l'Empereur n'hésita pas à jeter tout le poids de son influence du côté de Raymond VII, l'ancien ennemi du clergé. Tandis que le comte de Provence n'obtient que le vain honneur d'être armé chevalier par Frédéric II,<sup>1</sup> l'Empereur renouvelle en faveur de son rival l'inféodation du marquisat et lui concède en outre la suzeraineté sur les seigneurs de Lisle en Provence, sur la ville de Carpentras et sur un certain nombre de châteaux du Venaissin.<sup>2</sup> En même temps, comme pour mieux marquer ses tendances hostiles à l'Eglise, en dépit de sept actes rendus soit par lui-même, soit par son prédécesseur, il déclare nulle l'aliénation de Pertuis, consentie jadis au profit de l'abbaye de Montmajour, et ordonne la restitution de cette ville à Guillaume de Sabran.<sup>3</sup>

Raymond VII n'était pas homme à ne point tirer parti de la faveur impériale. Encouragé par les diplômes d'inféodation qu'il avait reçus de Frédéric II et peut-être aussi confiant dans la sympathie du gouvernement français, il s'empara de force du marquisat de Provence. Les troupes qui accomplirent cette opération furent dirigées par Barral de Baux, son allié et son sénéchal en Venaissin ; Barral était secondé par un gibelin Italien, Torello de Strada, serviteur dévoué de l'Empereur et son nonce dans le royaume d'Arles.<sup>4</sup> En présence de cette agression, l'Eglise ne manqua pas de se défendre par les armes spirituelles : le 3 janvier 1236, au moment même où Raymond VII se trouvait à Haguenau, Jean de Bernin, archevêque de Vienne et légat du Saint-Siège, assisté de nombreux évêques de Provence et du Languedoc, frappa d'excommunication les deux chefs de l'expédition ; les lieux qu'ils détenaient devaient être soumis à l'interdit.<sup>5</sup> Peut-être eût-il été juste de diriger les coups sur des personnages plus élevés ; mais, depuis six mois déjà, Raymond VII était engagé dans les liens d'une nouvelle excommunication.<sup>6</sup> Bientôt, d'ailleurs, par une bulle datée de Viterbe (28 avril 1236), Grégoire IX ordonne à l'archevêque de Vienne de sommer le comte de Toulouse de partir pour la Terre Sainte, ainsi qu'il s'y est obligé ; s'il diffère encore d'accomplir ce devoir, le comte est menacé des plus redoutables sentences.<sup>7</sup>

Malgré les censures de l'Eglise, les efforts de Raymond VII avaient été couronnés de succès. Par la force des armes et grâce à l'appui de l'Empereur, il s'était rendu maître de la rive gauche du Rhône ;<sup>8</sup> les nombreux actes qui nous ont été conservés attestent que pendant les années qui suivirent, il y exerça librement son pouvoir.<sup>9</sup> L'Empereur avait visiblement pris parti pour l'un des belligérants ; de son côté, Louis IX jugea le moment

---

<sup>1</sup> Huilhard-Bréholles, V, 406. — *Annales Colonienses Maximi*, Pertz, XVII, 844.

<sup>2</sup> Huilhard-Bréholles, IV, 709. — Teulet, II, 300. — Vaissette, VIII, 979, ccxiv.

<sup>3</sup> Winkelmann, *Acta*, I, n° 337. *Regesta*, n° 2130. — Cet acte était en contradiction avec de nombreux actes impériaux. Voir plus haut, page 286. On peut cependant citer, à cette époque, un diplôme favorable à l'Eglise de Viviers. — Vaissette, VIII, 989, ccxvii.

<sup>4</sup> Podestat d'Arles en 1221-1222 ; podestat de Florence en 1233 ; podestat d'Avignon en 1237. Huilhard-Bréholles, *Introduction*, p. ccclxiv ; Perrens, *Histoire de Florence*, I, 283.

La qualité de nonce impérial qu'avait Torello de Strada est prouvée par une bulle d'Innocent IV, du 30 avril 1244. Ainsi est-il démontré que l'Empereur avait joint son action à celle de Raymond VII. — Berger, *Registres d'Innocent IV*, n° 664.

<sup>5</sup> Papou, II, *Preuves*, LXXIV. « Quoniam Taurellus de Strada civis Papiensis et B. de Baucio terram Venaissini, quam sancta Romana Ecclesia tenebat, detinent injuste per violentiam occupatam contra sententiam excommunicationis apud Montilium, Valentiniensis diocesis, a magistro Petro de Collemedio latam autoritate domini Papae in invasores terra paedictae ; et quod castrum de Mornantio dictus Bartholomeus tenet obsessum et monitus non vult recedere ab obsidione castrum ..... »

<sup>6</sup> 3 août 1235, Potthast, n° 9982.

<sup>7</sup> Teulet, II, 314, n° 2445.

<sup>8</sup> L'évêque de Carpentras, chargé de le défendre, se serait mal acquitté de sa mission. Une procédure fut ouverte contre lui à la Cour de Rome. — Berger, *Registre d'Innocent IV*, n° 664.

<sup>9</sup> Vaissette, VIII, 1008, ccxxii ; 1026, ccxxvi ; 1027, ccxvi, etc. — Teulet, II, 381 à 387. — Barthélemy, n° 265 et suiv.



favorable pour offrir de nouveau sa médiation.<sup>1</sup> Tout ce que put obtenir son ambassadeur, Pierre de Rossay, ce fut une trêve de la Trinité au 8 novembre 1236 ; en cas d'infraction à cette trêve, les deux partis avaient accepté à l'avance comme arbitres l'Empereur et le roi de France. Cette tentative de pacification ne produisit aucun résultat ; à l'expiration de la trêve, les hostilités recommencèrent de plus belle en Provence :<sup>2</sup> Marseille resserra son alliance avec le comte de Toulouse qui, de son côté, persécuta le clergé dans ses domaines, fit expulser l'évêque de Vaison par un de ses officiers, et pour subvenir aux frais de la guerre, rétablit dans le Venaissin ces péages et ces taxes sur le sel contre lesquels avaient si souvent protesté et protestaient encore les papes et les conciles.<sup>3</sup> L'archevêque de Vienne, dont les doléances répétées n'étaient point écoutées de Raymond VII, adressa ses plaintes à Grégoire IX, qui sollicita immédiatement l'appui du roi de France contre son vassal.<sup>4</sup> En même temps, il envoyait une sévère réprimande au comte de Toulouse ;<sup>5</sup> il l'invitait une fois de plus à se rendre en Terre Sainte, comme il l'avait autrefois promis. L'action de la Papauté ne fut pas inutile ; la guerre cessa pour quelque temps entre les deux comtes ; vis-à-vis du Pape, Raymond VII témoigna d'un repentir auquel, à bon droit, l'archevêque de Vienne semble avoir ajouté fort peu de confiance.<sup>6</sup>

## XII

La situation n'était point faite pour rendre la sécurité aux prélats du royaume d'Arles. Désormais ils ont en face d'eux des adversaires redoutables : Raymond VII, dont les conversions répétées sont d'une sincérité douteuse, et l'Empereur, qui a rompu son alliance avec le haut clergé et qui veut combattre sur tous les points de l'Europe les influences sympathiques au Pape et à ses protégés les Lombards. Pour résister à ces forces, les évêques comptaient à bon droit sur les ressources de leur fidèle allié Raymond Bérenger ; du roi de France ils ne pouvaient guère attendre qu'une neutralité sympathique. On sait en effet que les nombreux partisans de Frédéric dans le baronnage français imposaient à Louis IX une attitude pleine de réserve ; joignez à cela l'esprit scrupuleux du saint Roi et l'amitié traditionnelle qui liait les Capétiens aux Staufen. Aussi l'Empereur pourra librement unir ses efforts à ceux des seigneurs et des bourgeois qui combattront le clergé dans le royaume d'Arles.

Le choix de ses agents décèle sa nouvelle politique. Autrefois, quand il voulait exercer son action dans le royaume, il confiait à un prélat, tel que l'archevêque d'Arles, l'exécution de ses volontés. Plus récemment, on l'a vu choisir des représentants laïques parmi les fonctionnaires ou les chefs des gibelins d'Italie. Désormais c'est la règle dont l'Empereur ne s'écartera plus il enverra dans le royaume d'Arles des vicaires qui plus d'une fois feront sentir au clergé tout le poids de leur autorité.

Le premier qui ait porté ce titre de vicaire, Henri de Revello, apparaît à l'occasion des troubles qui avaient éclaté dans la ville d'Arles. Dans cette ville, autrefois si fidèle à l'Eglise, des événements graves s'étaient produits ; il convient de revenir en arrière pour les exposer rapidement.

On a vu plus haut comment, pendant les premières années de la lutte entre les deux comtes, les Arlésiens avaient résolument soutenu le comte de Provence contre le comte de Toulouse et ses alliés ; mais l'influence de l'Eglise qui dominait à Arles fut bientôt battue en brèche par un parti puissant, encouragé sans doute en secret par Raymond VII et les seigneurs qui, dans le royaume d'Arles, étaient animés de sentiments hostiles au clergé.<sup>7</sup> Dès 1234, en dépit des prescriptions du Concile provincial tenu en juillet sous la présidence

---

<sup>1</sup> Avril et mai 1236. — Papon, *Preuves*, LXXV. Winkelmann *Acta*, I, n° 645.

<sup>2</sup> C'est sans doute la guerre dont il est question dans Matthieu Paris et qui rappela en hâte, dans le Midi, Raymond Bérenger, qui avait quitté la Provence pour un voyage en France et en Angleterre. On se rappelle que deux de ses filles étaient reines de France et d'Angleterre. Matth. Paris, *Chronica majora*, III, 413.

<sup>3</sup> Conc. d'Arles (1234), c. 22. — Cf. Concile de 1236.

<sup>4</sup> Teulet, II, 339, n° 2514. — L'un des griefs du Pape était que Raymond VII avait cessé de payer les maîtres de l'Université de Toulouse, contrairement au traité de 1229. Cf. Pertz, *Epistolae*, u° 706.

<sup>5</sup> Mai 1237. — Teulet, II, 339, n° 2514. — Pertz, *Epistolae*, n° 706. — Cf. Potthast, n° 10357 et 10361.

<sup>6</sup> 28 juillet 1237 — Grégoire IX engage son légat Jean de Bernin, archevêque de Vienne, à ne point entraver l'envoi des ambassadeurs que Raymond VII veut envoyer à Rome. — Teulet, II, 350, n° 2565

<sup>7</sup> Déjà en 1233, le podestat d'Arles est Supramonte Lupo, gibelin italien, qui, en 1238, fut vicaire de l'Empereur dans le royaume d'Arles. — Sternfeld, 112.

de l'archevêque Jean Baussan,<sup>1</sup> l'opposition se manifeste sous la forme d'associations illicites qui portaient le nom de confréries ; bientôt leurs chefs se rendent maîtres de la cité. Aux excommunications, les révoltés répondent par une de ces interdictions de l'eau et du feu si fréquemment employées contre les clercs à cette époque du moyen âge : il est défendu de vendre des aliments aux membres du clergé ; l'usage des moulins, des fours publics et des fontaines leur est refusé.<sup>2</sup> Aussi les clercs sont-ils réduits à quitter la ville rebelle : l'archevêque Jean Baussan, dont le palais est occupé par ses ennemis, a grand-peine à se réfugier à Salon, château appartenant à son Eglise. Arles demeure aux mains des adversaires du clergé ; le culte y est suspendu, les sacrements n'y sont plus administrés, et, comme il n'y a plus de curés, quelques-uns s'enhardissent jusqu'à contracter mariage en présence des laïques, au mépris des prohibitions formelles de l'Eglise.<sup>3</sup> Ce n'était là qu'un épisode de la lutte violente que, sur plus d'un point de l'Europe, se livraient alors les défenseurs de l'Eglise et ses ennemis : on sait qu'en cette même année 1235, une assemblée de barons français, réunis à Saint-Denis, avait formulé de longs griefs contre la juridiction ecclésiastique, et avait affiché l'intention de répondre à l'excommunication par la saisie du temporel.<sup>4</sup>

Il était permis de craindre que, suivant l'exemple de Marseille, le parti qui s'était emparé du pouvoir à Arles ne remît la ville à la protection de Raymond VII, l'allié naturel et le principal espoir des adversaires du clergé. Aussi, bien que les anathèmes contre les confréries aient été renouvelés dans un concile de 1236, il semble que l'archevêque n'ait pas tardé à chercher un rapprochement : une transaction, intervenue en 1236, tout en sauvegardant les apparences extérieures du pouvoir ecclésiastique, ne laisse pas que de conférer des avantages importants au parti représenté par les chefs de la confrérie.<sup>5</sup> Mais en février 1237, un mouvement de réaction s'accroît dans la ville ; les électeurs chargent douze personnes adjointes aux consuls d'empêcher « que l'on traite de transporter la seigneurie et juridiction de la cité et du bourg d'Arles sous une domination étrangère et de l'arracher, en total ou en partie, à l'archevêque et aux citoyens nobles et bourgeois<sup>6</sup> ». Le parti de l'Eglise se relevait à Arles ; mais il avait encore affaire à des adversaires redoutables.

C'est à propos de ces luttes que l'histoire rencontre d'abord, au cours de l'année 1237, le vicaire impérial, Heurt de Revello. Une lettre qui lui est adressée par Grégoire IX, le 8 août 1237, prouve péremptoirement qu'à cette date Henri représentait l'Empereur dans le sud de la France, et que, dans les troubles d'Arles, il avait pris fait et cause pour les adversaires de l'Eglise : en cela, d'ailleurs, il ne faisait que se conformer à la politique générale de Frédéric II. Le Pape lui reproche de s'associer, pour persécuter l'archevêque, à des hommes qui ne respectent point Dieu ; en même temps il invite les bourgeois d'Arles et le comte de Provence à venir en aide à Jean Baussan.<sup>7</sup>

Ainsi, l'Empereur est maintenant, non plus le protecteur des évêques, mais l'allié des adversaires de l'Eglise, de Raymond VII et de ses partisans. Remarquez qu'au début de son règne il avait cherché ses amis dans les rangs du haut clergé ainsi l'évolution de sa politique est complète, et désormais le midi de la France se trouve associé aux vicissitudes de la lutte grandiose qui se livre entre la Papauté et l'Empire ; les faits qui s'y produisent n'en sont que des incidents.

### XIII

La victoire de Frédéric à Cortenuova, où l'armée lombarde fut entièrement défaite, n'était pas pour décourager les partisans de l'Empereur dans le royaume d'Arles. Au commencement de 1238, tandis que Raymond VII détenait encore, en dépit des protestations du Pape, des biens appartenant à l'Eglise d'Arles, par exemple le château de Mornas,<sup>8</sup> ses amis les habitants d'Avignon se mettaient entre les mains de l'Empereur

---

<sup>1</sup> Conc. d'Arles (1234), c. 9.

<sup>2</sup> Anibert, *Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne République d'Arles* (Yverdon, 1781, 3 vol. in 12), III, 87 et suiv.

<sup>3</sup> « Plures ceperunt uxores, contra expressam prohibitionem Ecclesie, per manus laycorum. »

<sup>4</sup> Raynaldi, 1235, § 32-36.

<sup>5</sup> Anibert, 93

<sup>6</sup> Anibert, 95.

<sup>7</sup> Pertz, *Epistolae*, n° 710. — Huilhard-Bréholles, V, 108.

<sup>8</sup> Teulet, II, 362, n° 2610 Bulle de Grégoire IX, 28 janvier.

auquel ils confiaient le soin de choisir leur podestat.<sup>1</sup> Henri de Revello les avait déterminés à cette résolution, assez inutile d'ailleurs si l'on songe que l'année précédente ils avaient élu un gibelin éprouvé, Torello de Strada ; il était certain qu'au moins dans l'état actuel des esprits, le pouvoir impérial n'avait nullement à s'inquiéter du choix des Avignonnais. Quoiqu'il en soit, l'Empereur désigna pour cette fonction l'un de ses serviteurs, Génois, que la défection de sa patrie n'avait point ébranlé dans sa loyauté, Percival Doria, qui déjà avait rempli cette charge en 1233.<sup>2</sup> Ce fait marque une recrudescence de l'influence impériale ; tous se sentaient encouragés par le désastre qui avait frappé les Lombards ; l'avenir s'annonçait favorable à Frédéric, funeste à ses ennemis.

Dès le mois de février 1238, l'Empereur se rapproche du Piémont ; il vient tenir sa cour à Turin et prépare, de concert avec le comte de Savoie<sup>3</sup> et les grands du royaume d'Arles, une expédition qui doit définitivement écraser la résistance des villes lombardes. Bon gré mal gré, les seigneurs ecclésiastiques ou laïques affluent auprès de lui, et en échange de leurs hommages et de leur concours, reçoivent la confirmation de leurs privilèges. Déjà en février, Barral de Baux s'était fait reconnaître le droit de posséder un péage à Trinquetaille.<sup>4</sup> En mars, arrivèrent à Turin les représentants du jeune Dauphin Guigues VII, et avec eux les deux frères Jean et Aymon de Bernin, archevêques de Vienne et d'Embrun, les évêques de Grenoble et de Gap. Tout d'abord, deux diplômes furent rendus au profit du Dauphin Guigues VII, encore placé sous la tutelle de sa mère Béatrice de Montferrat : l'un confirmait à Béatrice et à son fils un péage en Viennois ;<sup>5</sup> l'autre reproduisait les privilèges des Dauphins, jadis reconnus par Barberousse, et déclarait que ces seigneurs relevaient immédiatement de l'Empereur et de ses légats en Bourgogne.<sup>6</sup>

L'Empereur ne refuse pas aux prélats les marques de sa faveur : il leur octroie les chartes qui constatent ou renouvellent les droits de leurs Eglises.<sup>7</sup> Toutefois, il n'est pas difficile de découvrir dans les diplômes de cette date des intentions fort peu sympathiques au clergé ; par là les actes de l'Empereur diffèrent profondément des chartes de ses prédécesseurs et des diplômes précédemment conférés par lui-même. C'est ainsi qu'il déclare les Dauphins soumis immédiatement à l'Empereur et à ses lieutenants ; sous cette phrase, d'apparence inoffensive, était cachée la négation des droits de suzeraineté de l'archevêque de Vienne, auquel cependant le père du Dauphin actuel avait jadis rendu hommage, et que les Dauphins ses successeurs devaient longtemps respecter, au moins en apparence.<sup>8</sup> Quand Frédéric investit par le sceptre l'archevêque de Vienne, Jean de Bernin, il ajoute ces mots, qui ne se retrouvent pas dans les privilèges antérieurs : « Ne vous avisez point de tenter jamais de soustraire ces domaines à l'Empire. » C'est que l'Empereur a de justes raisons de

---

<sup>1</sup> Huilhard-Bréholles, V, 159 et 160. Peut-être la majorité d'alors ne renonçait-elle à son droit d'élire que dans la crainte de voir les électeurs changer d'avis et se porter un jour du côté du Pape et du comte de Provence

<sup>2</sup> Papon, III, 537.

<sup>3</sup> *Regesta*, n° 2321. Diplôme en faveur de l'abbaye de Saint-Glande, où figurent comme témoins le comte de Savoie, les marquis de Montferrat et de Saluces. — Le comte Amédée de Savoie était alors l'allié de l'Empereur, sans doute parce qu'il avait pour adversaires naturels l'évêque de Turin et les guelfes de Piémont, qui résistaient aux envahissements de la maison de Savoie. Les historiens de Savoie prétendent que, lors de son séjour à Turin, en 1238. Frédéric II érigea en duchés les provinces d'Aoste et de Chablais, en faveur de la maison de Savoie. Mais ce fait n'est pas suffisamment établi. Cf. Wurstemberger, *Peter II von Savoyen*, I, 185.

<sup>4</sup> Barthélemy, n° 272.

<sup>5</sup> Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, I, 88. — Huilhard-Bréholles, V, 179. — Cf. *Regesta*, n° 2326.

<sup>6</sup> Valbonnais, I, 93. — *Regesta*, n° 2327— Au nombre des témoins figurent l'archevêque de Vienne, les évêques de Grenoble et de Gap. — L'influence impériale l'emporte à ce moment en Dauphiné comme en Savoie ; c'est vers cette époque que furent échangées des promesses de mariage entre le jeune Dauphin et la belle Cécile de Baux, fille de Barral, l'allié du comte de Toulouse et des Impériaux. Guigues ne fut pas fidèle à la cause de l'Empereur : au mépris de ses engagements antérieurs, il se fiançait, en 1240, à Sanche, fille du comte de Provence, la même qui épousa plus tard Richard de Cornouailles ; ainsi la politique du Dauphin oscille du parti de l'Empereur à celui du comte de Provence. D'ailleurs, ni l'un ni l'autre de ces projets de mariage n'aboutirent ; Guigues épousa, en 1242, Béatrice, fille de Pierre de Savoie. Quant à Cécile de Baux, elle devint peu après la femme du comte Amédée de Savoie, que ses intérêts retinrent longtemps dans les rangs des partisans de l'Empereur. Voir, sur ces projets de mariage qui indiquent bien les tendances et les oscillations de la politique, Wurstemberger, *Peter II von Savoyen*, I, pp. 127, 184 ; et *Urkunden*, n°s 119 et suiv.

<sup>7</sup> Voir pour Vienne, Chevalier, *Collection des Cartulaires Dauphinois* (Table de la *Diplomatique de Bourgogne*, pièces annexes, 84 et 85). — Huilhard-Bréholles, V, 1284. — Pour Embrun, *ibid.*, V, 196 ; pour Gap, *ibid.*, V, 193 ; pour Grenoble, *ibid.*, V, 189, et Chevalier, *loc. cit.* — Cf. *Regesta*, n°s 2328-2333.

<sup>8</sup> Le 18 avril 1243, le Dauphin Guigues rend hommage à l'archevêque et au chapitre de Vienne, dont il déclare tenir *totum comitatum Vienne*, tout ce qui lui appartient *ab ecclesia S. Vincentii, que est ultra Voropium, inter duo flumina Ysare et Rodani .... usque ad Fercas de Podio, qui locus dividit Viennensem et Anioiensem dioceses*. En reconnaissance, le Dauphin doit présenter chaque année un cerge de douze livres la veille de Saint Maurice. L'hommage comprend aussi le château de Malval et le château de Saint-Quentin outre Isère. Le père du Dauphin Guigues avait déjà rendu hommage à l'archevêque Burnon. Chevalier, *Statuta Ecclesie Viennensis*, 82. Cf. pour un hommage rendu par Humbert I<sup>er</sup> en 1284, Valbonnais, II, 27.

redouter Jean de Bernin, l'énergique légat du Saint-Siège, l'adversaire vigilant du comte de Toulouse. « C'était, dit Salembene, un honnête homme et un personnage saint et lettré, qui aima beaucoup les Franciscains.<sup>1</sup> » Or, on sait que les Frères Mineurs, agents dévoués de la Papauté, étaient naturellement fort mal vus de Frédéric.

Barons et prélats avaient rendu leurs devoirs à leur suzerain ; mais l'Empereur n'était plus, cette fois, disposé à se contenter de vaines formules d'hommages. Déjà en 1232 il avait, à peu près inutilement, appelé sous ses drapeaux les contingents de ces contrées : voici qu'il enjoint de nouveau aux prélats et aux barons de venir à lui avec leurs troupes, afin de l'accompagner en Lombardie : le rendez-vous est donné à Vérone pour le mois de mai. Les documents contemporains nous ont conservé la trace de quelques-unes de ces convocations, le comte de Savoie prit les armes pour l'Empereur ; nous savons aussi que l'évêque Pierre de Grenoble était chargé de conduire les forces de son diocèse : le Dauphin, le comte Guillaume de Genève et les autres diocésains de Pierre en furent avertis par l'Empereur.<sup>2</sup>

Raymond Bérenger, sommé d'envoyer son Contingent à l'armée impériale, ne s'exécuta que d'assez mauvaise grâce ; à vrai dire l'état de ses relations avec Frédéric l'explique suffisamment. Le comte de Provence avait commencé par s'excuser, sous le prétexte que la convocation lui était parvenue trop tard pour qu'il lui fût possible de se trouver à Vérone au commencement de mai : l'Empereur, retardant d'un mois la date du rendez-vous, répondit à ces excuses par une lettre assez ironique, où il s'étonne de la lenteur des messagers du comte : il suppose charitablement que le zèle de Raymond pour les intérêts de l'Empire réparera les conséquences fâcheuses de ce retard. Le comte avait demandé quel nombre de soldats l'Empereur attendait de lui ; Frédéric se garda bien de déterminer un chiffre, « pensant, ajoute-t-il, qu'un homme de si grande valeur et d'une foi si excellente, attaché à notre service par une affection spéciale, et porté par les désirs ardents de son cœur à défendre les intérêts de l'Empire ..., n'est pas de ceux à qui nous devons fixer les bornes d'une escorte raisonnable. Votre fidélité, continue l'Empereur, me donne l'assurance que, pour avoir part à la gloire de la campagne qui terminera, cet été, la guerre Lombarde, vous viendrez sans hésiter..., oubliant le malheur des temps ... » Il lui cite l'exemple de Pierre de Savoie, son beau-frère,<sup>3</sup> et du marquis de Montferrat qui ont sans balancer mis toutes leurs forces à la disposition de l'Empire. Enfin, il termine par ce trait : « Nous ne voulons pas vous laisser ignorer que nous attendons des secours considérables de nombreux royaumes des diverses parties du monde. Nous tenons en effet à ce que la réputation, de nous bien connue, de la maison de Provence, soit justifiée aux yeux de tous ; apparaissez ainsi comme notre favori, objet de l'admiration universelle, fier de votre personne et de vos titres ... Votre messenger, à son retour, pourra vous apprendre l'heureux état de nos entreprises, dont vous ne manquerez pas de vous sentir très heureux.<sup>4</sup> » A cette sommation d'une impertinence raffinée, dont le style sarcastique décèle la main de Frédéric II, Raymond Bérenger crut devoir obéir : il vint avec cent chevaliers au camp impérial et prit part au siège de Brescia.<sup>5</sup>

Nulle puissance dans le Midi, ni de l'un ni de l'autre côté des Alpes, ne paraissait capable de résister à la puissance impériale. De tous côtés les troupes affluaient en Lombardie : pour la première fois, cédant aux injonctions du maître et aux efforts du vicaire impérial Spinola, les contingents de Grenoble, d'Embrun, du Valentinois et du Diois<sup>6</sup> s'étonnaient de rencontrer sous les drapeaux de l'Empire les troupes du comté de Savoie et aussi celles des comtés de Provence et de Toulouse, conduites par Guillaume de Savoie, l'évêque élu de

---

<sup>1</sup> « Qui fuit sanctus homo et honesta persona, et ordinem beati Francisci multum dilexit. Nam amore Fratrum Minorum fecit fieri pontem lapideum super Rodanum, eo quod fratribus in territorio suo ad habitandum dederat locum. » Salimbene, éd. de Parme, 98.

<sup>2</sup> Chevalier, *Notice sur le Cartulaire d'Aymon de Chissé*, 69. — *Regesta*, 334.

<sup>3</sup> Raymond Bérenger avait épousé une fille de Thomas I<sup>er</sup>, comte de Savoie, mort en 1233.

<sup>4</sup> Pertz, *Leges*, IV, 395.

<sup>5</sup> Voir sur ces matières la chronique *de Rebus in Italia gesiis* (1154.4284), écrite par un gibelin de Plaisance et publiée par Huilhard-Bréholles, Paris, 1856. (*Anonymorum Placentinorum chronica duo.*), et par Pertz, *Scriptores*, XVIII. Voyez page 479. L'auteur y signale les contingents du Sud-est : « Electus de Valentia, frater comitis Savolie, et senescalcus Dalphini, com 200 militibus... D'après Philippe Mousket, le Dauphin Guigues VII en personne aurait pris partis l'expédition, à côté de l'élu de Valence et du comte de Guines, Beaudouin III. Bouquet, XXII, 68 et suiv.

<sup>6</sup> Huilhard-Bréholles, V, 237.



Valence, qui, au dire de Matthieu Paris, savait mieux manier les armes temporelles que les spirituelles.<sup>1</sup>

L'archevêque d'Arles, Jean Baussan, et l'évêque de Marseille, Benoît d'Alignan, avaient devancé Raymond Bérenger à la Cour impériale ; ils étaient à Vérone dès le mois de juin. Tous deux figurent comme témoins dans un acte où l'Empereur promet sa protection à la ville d'Embrun et lui assure le maintien de ses libertés et coutumes.<sup>2</sup> On peut bien conjecturer qu'une telle faveur accordée à la commune n'était point conforme aux idées anciennes de Frédéric II ; il faut, pour l'expliquer, se rappeler combien profondément sa politique s'était modifiée.

Naturellement l'Empereur se montre de plus en plus hostile à Grégoire IX. Le Pape venait de charger d'une légation en Provence le cardinal Jacques de Préneste qui jadis avait soulevé les ennemis de l'Empire à Plaisance. Frédéric, dont la rancune ne perdait pas le souvenir des injures reçues, refusa le passage au légat et ne consentit pas à lui donner de sauf-conduit. Sans doute il se déclare prêt à prendre toutes les mesures nécessaires pour déraciner l'hérésie dans cette région, qui appartient à l'Empire ;<sup>3</sup> mais il n'y veut pas d'un envoyé qui viendrait, non pour apporter la paix, mais pour aiguïser les épées contre les fidèles de l'Empire. Qu'on lui envoie donc un autre légat : celui-ci serait exposé à de trop graves dangers de la part des partisans de Frédéric : l'Empereur redouterait trop les conséquences des excès de zèle de ses amis.

Au surplus, si l'Empereur combat ouvertement l'Eglise romaine, il affecté partout de se montrer catholique ; volontiers il fait étalage, pour les intérêts religieux, d'un dévouement qui semble excéder de beaucoup celui du Pape. Ce sceptique persécute les hérétiques par les mêmes raisons qui l'ont jadis poussé à entreprendre la guerre sainte : mais il est bien aisé de se servir des apparences pour donner le change à l'opinion à laquelle il fait souvent appel. C'est un fait remarquable que l'existence à cette époque d'une opinion européenne dont les manifestes des deux adversaires prouvent qu'il fallait tenir compte. Pour la tromper, Frédéric renouvelle ses terribles édits d'autrefois contre les sectes hérétiques qui pullulent dans le midi de la France et dans le nord de l'Italie ;<sup>4</sup> par des lettres datées de Vérone, il les promulgue spécialement pour le royaume d'Arles<sup>5</sup> et donne aux prélats et aux Frères Prêcheurs la charge de veiller à la conservation de la vraie foi. Ce zèle catholique de Frédéric II ne trompa d'ailleurs que ceux dont l'intérêt était de se laisser tromper ; l'histoire n'a que des mépris pour les persécuteurs à la manière de Julien l'Apostat, qui n'ont point la franchise de la persécution.

On a souvent raconté la glorieuse résistance de Brescia : pendant les mois de ce long siège, plus d'un parmi les seigneurs du royaume d'Arles se firent délivrer des diplômes. C'est ainsi que la seigneurie de la vallée de Sault est confirmée à Isnard d'Agoult : Philippe de Souabe l'avait naguère accordée à cette maison.<sup>6</sup> L'archevêque d'Arles, Jean Baussan, avait, au mois de décembre précédent, établi une paix, d'ailleurs éphémère, dans sa ville épiscopale :<sup>7</sup> il profita de son séjour au camp impérial pour faire renouveler ses privilèges qui ne furent reconnus qu'avec la formule restrictive employée quelques mois auparavant dans le diplôme conféré à l'archevêque de Vienne.<sup>8</sup> Cet acte de pure forme ne devait pas

---

<sup>1</sup> Sur ce Guillaume de Savoie, fils du comte Thomas I<sup>er</sup> et beau-frère des reines de France et d'Angleterre, qui avait joué un rôle important en Angleterre, voir Matthieu Paris, *Chronica majora*, III, 387, 486, 493, 623. Il mourut en 1239. — Sur le contingent d'Avignon, cf. Pertz, *Archiv*, VII, 29.

<sup>2</sup> Huilhard-Bréholles, V, 210. — Cf. Chevalier, *Inventaire des Archives des Dauphins*, n° 1939.

<sup>3</sup> Juin 1238. « Sane cum regio pretaxata Imperio nostro pertineat. » Winkelmaar, *Acta*, I, n° 350 ; II, n° 28. — Cf. Huilhard-Bréholles, V, 260. — *Regesta*, n°s 2355 et 2356.

<sup>4</sup> En 1236, l'Empereur signifie au Pape qu'il va combattre les hérétiques dans les villes lombardes, à Milan surtout. C'est dans cette lettre qu'il ajoute ces mots, qui marquent bien le caractère de sa politique : « Italia haereditus mes est, et hoc notum est toti orbi. » Matth. Paris, III, 375.

<sup>5</sup> Winkelmann, *Acta*, I, n° 350 : « Ut de finibus Arelatensis et Viennensis regni, in quibus semper consuevit existere fida fides, heretica pravitate genimina modis omnibus deleantur. » Cf. *Regesta*, 2345 et suiv. ; 2362-2365. Sur cette tendance de Frédéric, voir la lettre publiée par M. l'abbé Chevalier, *Notice sur le Cartulaire d'Aymon de Chissé* page 69. L'expédition est faite *ad delendas infidelium reliquias in partibus Lumbardis*.

<sup>6</sup> 8 septembre 1238. — Huilhard-Bréholles, V, 1234.

<sup>7</sup> Trente-sept bourgeois d'Arles avaient promis formellement de respecter les droits de l'Eglise, et tout le conseil s'était associé à cette promesse : « Ei (archiepiscopo) servabimus civitatem ..... quantum ad jurisdictionem temporalem et spiritualement ..... promittimus quod non patiemur quod aliquid de predictis vel juribus vel libertatibus Ecclesie S. Trophimi, militum et proborum hominum Arelatis vel ipsius civitatis Arelatensis in aliquo violetur, vel in alterius dominium transferatur. » Saxi, *Pontificium Arelatense* (Aix, 1629, in 4°), 265.

<sup>8</sup> Huilhard-Bréholles, V, 227.

désarmer les adversaires de Jean Baussan, ni détourner les représentants de l'Empereur de les soutenir de leur influence : en cette même année 1238, les troubles provoqués par la Confrérie agitèrent de nouveau la ville d'Arles.<sup>1</sup> — Vers la même date, fut renouvelée la charte rendue, en 1214, par Frédéric II au profit de l'évêque de Saint-Paul Trois Châteaux ;<sup>2</sup> une confirmation du diplôme impérial de 1157 est en même temps accordée à l'évêque d'Avignon, qui a envoyé des soldats le l'Empereur.<sup>3</sup> Une confirmation de la charte de 1178 est aussi octroyée à l'évêque de Die qui a accompagné de sa personne le contingent de son diocèse ;<sup>4</sup> en même temps l'Empereur enjoint à ce prélat de rétablir à Die la régularité des poids et mesures, d'en bannir les associations et les conjurations illicites et de faire cesser toutes les exactions illégitimes : preuve manifeste de la vivacité des dissensions qui déchirèrent Die comme la plupart des villes du sud-est de la France.

## XIV

Frédéric s'était flatté en vain d'anéantir les Lombards dans cette campagne : contrairement à ses espérances, il fut, le 9 octobre, obligé de lever le siège. Le lecteur ne se méprendra pas sur la gravité de cet échec pour le pouvoir impérial dans le royaume de Vienne. C'était la première fois que les prélats, les barons et les bourgeois de cette contrée s'étaient rendus à l'armée de l'Empereur : au lieu d'y assister au triomphe sur lequel on comptait, ils avaient vu toute la force de l'Empire se briser contre la résistance d'une ville italienne : quelle ne dut pas être la joie secrète de ces mécontents comme Raymond Bérenger ou Jean Baussan, que Frédéric avait tramés de force à la suite de son armée ? Au moment où l'autorité de l'Empire paraît consolidée dans le royaume d'Arles, au moment où Frédéric croit toucher au but de ses efforts, tous les résultats de sa politique sont compromis du même coup par la misérable issue de l'entreprise sur Brescia.

Toutefois la chancellerie de l'Empereur continue de délivrer des diplômes en faveur d'habitants du royaume ; ceux qui sont venus en Italie tiennent à se faire payer de leurs peines.<sup>5</sup> L'Empereur concède sa protection aux bourgeois d'Apt ; il confirme le diplôme de Henri VI qui inféodait à Etienne de Villars les péages d'Ambronay et de Trévoux ;<sup>6</sup> il en fait autant pour les péages d'un seigneur de Viennois, Aymard de Groslee, seigneur de Bressieu et de Mont Revel ;<sup>7</sup> il confirme en faveur de Guillaume, élu de Valence, tous les droits et la juridiction de son Eglise, et révoque les aliénations faites au détriment de cette Eglise sans le consentement de l'Empereur. Enfin, il interdit aux bourgeois de Valence et aux habitants du diocèse de s'associer et de se lier par des serments mutuels, si ce n'est avec l'agrément de l'évêque ;<sup>8</sup> il semble donc prendre nettement le parti de l'évêque contre les bourgeois : il ne faut pas oublier que l'évêque élu de Valence est un prince de la puissante maison de Savoie, et que l'Empereur a tout intérêt à le ménager. En vain Frédéric essayait de se concilier les grands du royaume d'Arles : son prestige était profondément atteint. Aussi, vers la fin de l'année 1238, le comte de Toulouse donnait satisfaction au Pape : pour quelques mois, cet étrange et mobile personnage obtenait d'être réconcilié avec l'Eglise. Dès lors, aussi, le Dauphin se rapproche du comte de Provence : des promesses de mariage sont même échangées entre lui et Sanche, qui, plus tard, devint la femme de Richard de Cornouailles, Toutefois, l'Empereur n'abandonna point la poursuite de ses desseins : un diplôme de l'année 1239, rendu en faveur de la ville d'Avignon,<sup>9</sup> nous le montre fidèle à sa résolution de chercher contre le clergé des alliés dans les communes. En même temps, il ne cesse point d'entretenir des représentants dans le royaume : Supramonte Lupo, l'ancien podestat d'Arles, qui en novembre était investi des fonctions de vicaire impérial, succéda en décembre le comte Bérard de Lorette,<sup>10</sup> originaire de la Marche d'Ancône, qui se paraît du titre de vicaire général du Saint Empire dans le royaume

<sup>1</sup> Anibert, III, 410 et suiv.

<sup>2</sup> Huilhard-Bréholles, V, 231.

<sup>3</sup> Huilhard-Bréholles, V, 228.

<sup>4</sup> Chevalier, *Documents inédits relatifs au Dauphiné, Cartulaire de Die*, 12.

<sup>5</sup> Huilhard-Bréholles, V, 241. — *Regesta*, n° 2399.

<sup>6</sup> Huilhard-Bréholles, V, 245. — *Regesta*, n° 2400.

<sup>7</sup> Huilhard-Bréholles, V, 1222.

<sup>8</sup> Huilhard-Bréholles, V, 261 ; *Gallia Christiana*, XVI, 113. — *Regesta*, n° 2404. — Colombi, *de Rebus gestis episcoporum Valentiniensium*, 48.

<sup>9</sup> Huilhard-Bréholles, V, 276. — *Regesta*, n° 2416 (Parme, janvier 1239).

<sup>10</sup> « Berardus, comes Laureti et vicarius domini Imperatoris in regno Arelatensi et Viennensi. » — Winkelmann, *Acta*, I, n° 659.

d'Arles et de Vienne. L'une de ses préoccupations les plus graves fut d'aider les prélats à recouvrer les subsides qu'ils étaient autorisés à prélever sur leurs sujets afin de faire face aux dépenses des contingents envoyés l'année précédente au secours de l'Empereur : il fut obligé de menacer de la colère impériale les bourgeois de Grenoble et d'Embrun, qui se refusaient obstinément à s'acquitter de leurs obligations envers leurs évêques.<sup>1</sup>

## XV

Au début de l'année 1239, le Pape s'était décidé à frapper un grand coup : en mars, il prononça solennellement l'excommunication de Frédéric. On peut deviner l'émotion produite par la nouvelle de cette sentence sur le peuple des villes méridionales où se trouvaient en très grand nombre des catholiques à la foi ardente, impressionnables comme toutes les populations de ces contrées, soutenus et encouragés par la prédication quotidienne de ces religieux mendiants pour lesquels Frédéric éprouvait tant d'aversion. Aussi faut-il considérer l'excommunication de l'Empereur comme la cause immédiate d'un événement qui bientôt consterna les partisans de l'Empire en Provence. On n'a pas oublié l'animosité avec laquelle les factions se disputaient le pouvoir dans la ville d'Arles : depuis 1234, c'était en général le parti contraire à l'archevêque et au comte de Provence qui l'avait emporté dans cette ville ; toutefois, après de nouvelles vicissitudes, l'année 1237 s'était terminée par une transaction avantageuse à l'archevêque, dont le parti reprenait le dessus. En décembre 1238, le vicaire de l'Empire, Bérard de Lorette, vint à Arles pour y demander au nom de l'Empereur le serment des habitants.<sup>2</sup> Dans l'état des esprits, c'était là une démarche imprudente ; Bérard ne pouvait la tenter qu'en se présentant à la tête de forces suffisantes pour écraser toute résistance. Il ne prit pas cette précaution ; aussi l'archevêque, craignant qu'un serment prêté directement à l'Empereur n'amointrit les droits de son Eglise, n'hésita pas à s'opposer aux prétentions du vicaire impérial. Bérard fut obligé d'accepter une transaction proposée par l'archevêque : les Arlésiens prêtèrent serment à l'Empire « sauf les droits de l'Eglise d'Arles, la liberté et les franchises des gentilshommes et des bourgeois de cette ville. »

Evidemment, en cette affaire, le parti de l'archevêque avait fait échec à la faction de l'Empereur ; mais une plus grave défaite était réservée à la cause de l'Empire. Au commencement de l'été de 1239, les habitants d'Arles virent arriver dans leur cité Raymond Bérenger, que les chefs du parti clérical tenaient au courant des événements intérieurs de la ville ; le comte de Provence fut bien reçu, même par le vicaire impérial, qui alors résidait à Arles et qui dans toute cette affaire semble avoir joué un rôle de dupe. Raymond put librement, d'accord avec ses partisans, préparer ses batteries, si bien qu'un jour le vicaire impérial fut purement et simplement expulsé ; la cité se retrouva sous l'influence, plus puissante que jamais, de l'habile comte de Provence.<sup>3</sup> C'était un grand succès pour le parti catholique et provençal : aussi, pendant que Raymond Bérenger, promettant de sauvegarder les droits de l'Eglise d'Arles, se faisait attribuer, sa vie durant, la juridiction sur la cité, et prêtait à l'archevêque un serment à peu près analogue à celui des podestats, l'Empereur répandait sa colère dans diverses lettres.<sup>4</sup> Il ordonne au comte de Provence et aux bourgeois d'Arles de rétablir aussitôt le vicaire de l'Empire dans tous ses droits ; il se plaint amèrement à Louis IX de la conduite de son beau-père le comte de Provence et invite le comte de Toulouse, auquel il annonce l'arrivée d'un ambassadeur, à entrer en campagne contre le Pape, ses partisans, et en particulier contre Raymond Bérenger.<sup>5</sup> Il n'est pas besoin de dire qu'en ce qui concerne le comte de Provence et les Arlésiens, tous ces éclats d'indignation furent inutiles : Arles était alors perdue pour la coalition des Impériaux et des adversaires du clergé.

Ils gardaient toutefois Marseille et Avignon : c'est dans cette dernière ville que le vicaire Bérard, chassé d'Arles, avait trouvé un refuge. Il paraît qu'il y rencontra des difficultés trop

---

<sup>1</sup> Cf. pour Grenoble, un acte daté de Romans, 16 février 1239, publié par Chevalier, *Notice sur le Cartulaire d'Aymon de Chissé*, 69 ; Valbonnais, II, 64. Sur les dettes que l'évêque d'Avignon contracta pour répondre à la convocation impériale, cf. Pertz, *Archiv.*, VII, 29. — Sternfeld, *op. cit.*, 115.

<sup>2</sup> Winkelmann, *Acta*, I, n° 659.

<sup>3</sup> Anibert, 120 et suiv.

<sup>4</sup> 6 septembre 1239, Martène, *Amplissima Collectio*, II, 1185 et 1186. — Huilhard-Bréholles, V, 401 et 402. — Regesta, n°s 2477 et 2478.

<sup>5</sup> *Martène*, II, 1140 et 142. — Huilhard-Bréholles, V, 404 et 405. — Regesta, n°s 2479 et 2480.

graves pour son inexpérience politique : un document de l'année suivante<sup>1</sup> nous apprend que Bérard souleva contre lui les ennemis de l'Empereur dans Avignon ; il s'en fallut de peu que, grâce à ses maladresses, la cité d'Avignon ne passât au clergé et au comte de Provence.<sup>2</sup> Ce fut l'arrivée de Raymond VII qui sauva la situation : à la demande du conseil général et du Parlement d'Avignon, il prit la charge de podestat, et Bérard avoua son impuissance en acceptant cette désignation. Ainsi, en quelques mois, l'Empereur avait perdu la commune d'Arles et avait failli perdre celle d'Avignon ; tels étaient, dans le midi de la France, les premiers résultats de la sentence d'excommunication.

## XVI

La hiérarchie ecclésiastique travaillait avec zèle à donner effet à cette sentence. Au mois de mai, les archevêques et évêques du royaume d'Arles recevaient du Pape l'ordre de faire publier dans tous leurs diocèses l'excommunication dont avait été frappé l'Empereur.<sup>3</sup> Le 16 septembre, une lettre de Grégoire IX déclarait au comte Amédée de Savoie qu'il devait se considérer comme délié de tous devoirs de fidélité envers Frédéric II.<sup>4</sup> Cependant, le légat Jacques de Préneste, que Frédéric avait refusé de laisser entrer en Provence, avait réussi à y pénétrer, et y prêchait la croisade contre l'Empereur.<sup>5</sup> Le 10 novembre il était à Aix où, au nom du Saint-Siège, il concluait un traité d'alliance avec Raymond Bérenger. Le comte s'engageait à faire campagne pour le Pape en Italie, à la tête de quarante chevaliers et de dix arbalétriers, qu'il entretiendrait à ses frais. Ce traité prévoyait l'éventualité d'une attaque que dirigeraient les Impériaux et les Avignonnais contre la Provence ; en pareil cas, Raymond Bérenger serait dispensé d'aller de sa personne en Italie, et le contingent qu'il devait fournir au Pape serait réduit.<sup>6</sup> En revanche, l'Eglise romaine concédait à Raymond Bérenger les sommes provenant, en Provence, du rachat des vœux des Croisés ; elle y ajoutait le quart de la subvention qu'elle demanderait aux Eglises de l'Empire dans les provinces d'Aix, d'Arles, d'Embrun, de Tarentaise, de Lyon, de Vienne et de Besançon.<sup>7</sup> Le Pape approuva ces concessions de son légat et l'exhorta à accroître le plus possible les ressources pécuniaires du comte de Provence, de l'archevêque et des bourgeois d'Arles ; la lettre pontificale les représente comme pleins de ferveur pour la défense des affaires du Christ contre Frédéric.<sup>8</sup> Après avoir pourvu aux nécessités de la lutte, le légat poursuivit sa route et se rendit auprès de saint Louis auquel il devait dépeindre les projets coupables de Frédéric, contempteur de la divinité du Sauveur et adversaire acharné de la religion.<sup>9</sup>

De son côté, l'Empereur n'était point en reste avec le Pape : une lettre du mois de décembre 1239 mit le comte de Provence au ban de l'Empire et prononça la confiscation de ses biens dont Forcalquier dut être distrait pour être donné au comte de Toulouse.<sup>10</sup> En même temps, sans doute pour remplir les caisses de la commune, Frédéric accorde à ses fidèles Avignonnais le droit de frapper de nouvelles monnaies que chacun serait tenu d'accepter comme les autres monnaies en cours dans le royaume d'Arles et de Vienne.<sup>11</sup> Encore une fois, la guerre entre les deux comtes, compliquée de la lutte entre l'Eglise et l'Empire, allait désoler le midi de la France.

Une campagne nouvelle s'ouvrit, au printemps de 1240, contre le comte de Provence et les Arlésiens ; elle était dirigée par le comte de Toulouse et le vicaire impérial, Bérard de Lorette,<sup>12</sup> que secondaient de nombreux seigneurs et d'importantes cités ; on voyait dans leur armée les comtes de Comminges et de Rodez, Dragonet de Montauban, le seigneur de Lunel, Barral de Baux, Aymery de Clermont et beaucoup d'autres nobles du Languedoc ou

---

<sup>1</sup> Voir un acte du vicaire impérial du 11 août 1240 ; Vaissette, VIII, ccxxx.

<sup>2</sup> « Si ipsi obtinissent, tota Civitas ..... esset contra dominum Imperatorem et cum comite Provincie et cum clericis propter defectum regiminis ipsius comitis Berardi. » Allégation de Raymond VII dans le document cité plus haut.

<sup>3</sup> Pertz, *Epistolae*, n° 747

<sup>4</sup> Potthast, n° 10787.

<sup>5</sup> « Postquam cruces receperunt ..... in subsidium Ecclesie contra Fredericum et fautores ejus. » — Winkelmann, *Acta*, I, n° 685.

<sup>6</sup> Vaissette, VIII, ccxxviii.

<sup>7</sup> *Acta*, I, n° 652. Les deux actes sont datés d'Aix, 10 novembre 1239.

<sup>8</sup> Pertz, *Epistolae* ..... , n° 764. — Potthast, *Regesta Romanorum Pontificum*, n° 10838. Lettre du 10 janvier 1240.

<sup>9</sup> Teulet, II, 417, n°s 2836 et 2837. Lettres de Grégoire IX à saint Louis et à Blanche de Castille, 21 octobre 1239.

<sup>10</sup> Teulet, II, 419. Huilhard-Bréholles, V, I. — *Regesta*, n° 2598.

<sup>11</sup> Huilhard-Bréholles, V, 543. — *Regesta*, n° 2599. — Parmi les actes de l'Empereur, en 1240, il faut citer ici une sauvegarde générale accordée aux Hospitaliers dans le royaume d'Arles. — Huilhard-Bréholles, V, 324 ; *Regesta*, n° 2443.

<sup>12</sup> Winkelmann, *Acta*, I, n° 663.



de la Provence, qu'accompagnaient les contingents fournis par Avignon et Marseille.<sup>1</sup> Les alliés saisirent les biens des Eglises à Avignon et dans le Comtat, pillèrent les domaines du comte de Provence et des Arlésiens, s'emparèrent de vingt châteaux et mirent le siège devant Arles, qui résista avec succès à leurs tentatives.<sup>2</sup>

Le comte de Provence et ses partisans étaient dans une situation critique : leurs justes appréhensions s'accrurent encore lorsque parvinrent à leurs oreilles les bruits d'un traité de paix entre l'Empereur et le Pape ; ce traité ne serait-il point conclu à leurs dépens ? Fort heureusement la nouvelle était fautive, et les négociations qui y avaient donné lieu avaient échoué ; Grégoire IX se hâta de les rassurer par une lettre qu'il adressa au comte de Provence, le 20 juin 1240.<sup>3</sup> Un mois auparavant, du nord de la France où il se trouvait alors, le légat Jacques de Préneste avait lancé l'excommunication contre les bandes d'invasisseurs ;<sup>4</sup> le 15 juillet, à Viviers, Zoën, archiprêtre de Bologne,<sup>5</sup> qui exerçait en Provence les fonctions de vicaire du cardinal légat, renouvela cette sentence de concert avec les archevêques d'Aix, de Vienne et de Narbonne, les évêques de Nîmes, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, d'Orange, de Toulouse, de Rodez, d'Agde, de Viviers et d'Uzès.<sup>6</sup> Si l'on n'a pas oublié que les partisans du comte de Provence s'étaient revêtus de l'insigne de la Croisade, on comprendra que cette guerre devenait en réalité une guerre religieuse : c'était la lutte des Croisés contre les excommuniés et contre les amis de ce Frédéric, que les catholiques s'habituent à considérer comme l'Antéchrist.

Saint Louis était décidé à ne pas laisser écraser le comte de Provence et à n'abandonner point le Midi à l'influence de Frédéric II, des hérétiques et des ennemis de la France ; il n'hésita pas à intervenir dans la lutte. Les circonstances lui fournirent un prétexte : des Français qui, venus dans le Midi à la suite de Louis VIII, s'étaient établis sur les bords du Rhône, avaient été molestés par les bandes de Raymond VII. Saint Louis envoya vers ces régions un corps d'armée dont l'apparition mit un terme aux entreprises du comte de Toulouse.<sup>7</sup> En même temps, le saint Roi adressait à Frédéric II des plaintes justement motivées par sa conduite et celle du comte de Toulouse ; Henri III d'Angleterre joignit ses représentations à celles de Louis IX : les deux rois prenaient en mains la cause de leur beau-père commun, Raymond Bérenger. Ni Frédéric, ni le comte de Toulouse ne tenaient à se brouiller avec saint Louis : Frédéric, qui avait affaire à forte partie, n'était pas en position de se mettre sur les bras un ennemi de plus ; quant à Raymond VII, il ne pouvait engager une guerre contre le roi de France, à moins d'être soutenu par de nombreux et puissants alliés. Aussi, l'Empereur donna quelques explications diplomatiques, et le comte de Toulouse, suspendant la lutte du côté de la Provence, chercha à faire accepter de Louis IX quelques excuses. Il ne devait pas tarder à se venger, d'abord en refusant de porter secours à saint Louis lors de la révolte du comte de Trencavel, plus tard en s'unissant au comte de la Marche et à tous les mécontents du Midi pour combattre le roi de France.

## XVII

Sur ces entrefaites, un nouvel agent de l'Empereur avait remplacé l'incapable Bérard de Lorette : c'était Gautier, comte de Manupello, qui portait le titre officiel de vicaire général du Saint Empire.<sup>8</sup> L'un de ses premiers actes fut rendu en faveur des consuls et des bourgeois de Gap ; le 5 août 1240, ils s'engagèrent à fournir à l'Empereur les services féodaux qui lui étaient dus à raison des terres de l'Eglise de Gap. En revanche, l'Empereur

---

<sup>1</sup> Voir l'énumération dans une sentence d'excommunication du 15 juillet 1240, rendue par Zoën, vicaire du cardinal-légat. — Winkelmann, *Acta*, I, n° 665.

<sup>2</sup> Winkelmann, *op. cit.*, nos 663 et 665. — Anibert, III, 137 et suiv. — Voir, sur cette guerre, Matthieu Paris et G. de Puy-Laurens. — Matthieu Paris dit qu'à cette époque, Thomas de Savoie, comte de Flandre, était en lutte avec l'Empereur au sujet de l'élection au siège épiscopal de Liège ; pour le punir, l'Empereur aurait provoqué le comte de Toulouse et le comte de Provence à l'attaquer dans ses domaines patrimoniaux (V, 1). Pas n'est besoin de dire qu'à l'égard du comte de Provence, cette invitation ne pouvait être efficace. Raymond Bérenger n'était point alors disposé à se faire l'auxiliaire des impériaux (Voir, sur cette assertion hasardée de Matthieu Paris, Wurstemberger, I, 20).

<sup>3</sup> Winkelmann, *Acta*, I, n° 664. Il s'agit des négociations entreprises à Rome, en mai, par Conrad, frère du landgrave de Thuringe, grand-maître de l'ordre Teutonique, au nom des princes allemands.

<sup>4</sup> Acte daté de Corbie, 10 mai 1240 ; Winkelmann, *Acta*, I, n° 663.

<sup>5</sup> Sur ce personnage, voir l'étude de M. Hauréau, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, XXIV, 2<sup>e</sup> partie.

<sup>6</sup> Winkelmann, *Acta*, I, n° 665.

<sup>7</sup> Sur cette intervention, cf. Matthieu Paris, *Chronica majora*, IV, et suiv.

<sup>8</sup> Gap, 5 août 1240. « Gualterius de Pabiatis, Dei et Imperial gracia comes Manipoli et sacri Imperii in regno Arelatensi et Viennensi vicarius generalis. » Chambre des Comptes de Grenoble, B. 3248, f° 317 — Vaissette, VIII, ccxxv.

promettait de respecter ces domaines et tous leurs privilèges : combinaison étrange où les bourgeois se substituaient à l'évêque pour la prestation de services féodaux dus à l'Empire à l'occasion du temporel de l'Evêché.<sup>1</sup> Le vicaire impérial ajoutait à cette promesse une confirmation du consulat, de la juridiction et des libertés de Gap : en échange de ces faveurs, les bourgeois durent prêter serment de fidélité à l'Empereur, nouvelle preuve de l'alliance qui tendait à se former entre les communes et le pouvoir impérial : Gap devint ainsi, en théorie du moins, « une ville libre immédiate, selon le droit germanique<sup>2</sup> » ; entre les bourgeois et l'Empereur l'intermédiaire de l'évêque était supprimé.

De Gap, le comte de Manupello se rendit à Avignon où, depuis la mésaventure de Bérard de Lorette, Raymond VII exerçait, au nom de l'Empereur, les fonctions de podestat. Les Impériaux semblent à ce moment éprouver quelque défiance à l'égard du comte de Toulouse, défiance suffisamment justifiée pour qui observe la politique incertaine et mobile de ce personnage. Raymond eût voulu conserver les fonctions qu'il exerçait à Avignon ; mais, sans tenir compte de ses protestations ni des services rendus par lui à la cause impériale, le vicaire de l'Empire l'en déposséda et prit lui-même la direction des affaires de la cité.<sup>3</sup> Que l'on rapproche cet incident de ceux qui s'étaient produits l'année précédente, alors que Raymond avait substitué son autorité à celle de Bérard de Lorette, il sera facile d'en tirer la conclusion évidente qu'à cette époque, entre Raymond VII et les vicaires impériaux, se poursuivait une sourde lutte alimentée par une jalousie réciproque ; sans aucun doute, les chefs du parti hostile à l'Eglise étaient alors profondément divisés.

Nulle circonstance n'était plus favorable aux efforts de la diplomatie pontificale ; le cardinal Jacques de Préneste et son vicaire Zoën ne manquèrent pas d'en profiter. Non seulement Raymond VII est en mauvaise intelligence avec les Impériaux ; bien plus, il entrevoit peut-être déjà le projet qu'il devait réaliser quelques mois plus tard, de s'associer avec tous les mécontents du Midi contre la domination du roi de France, et de reconquérir ainsi une partie de ses Etats. En vue d'une telle éventualité, il lui était urgent de s'assurer une certaine liberté d'action du côté de l'Eglise et du comte de Provence ; c'est ce qui fut fait pendant l'hiver de 1240 à 1241. A la suite de longues négociations conduites par le comte de Toulouse, tant à la Cour de France qu'auprès des seigneurs du Midi, voici quelle paraît avoir été la situation au printemps de 1241 ;<sup>4</sup> le comte de Toulouse s'est rapproché de l'Eglise et, pour en obtenir l'absolution, il s'est obligé à lui venir en aide dans sa lutte contre Frédéric II. En outre, il s'est réconcilié avec Raymond Bérenger et a contracté alliance avec lui ainsi qu'avec le roi Jacques d'Aragon ; il compte demander la nullité de son mariage avec Sancie d'Aragon pour épouser une des filles du comte de Provence qui porte aussi le nom de Sancie, et qui, plus tard, après l'échec de ce projet, devait se marier à Richard de Cornouailles : ainsi Raymond VII cherche dans l'alliance du comte de Provence les avantages qu'il n'a pas trouvés en le combattant.<sup>5</sup> Par une conséquence naturelle de sa nouvelle attitude, le comte de Toulouse a fait sa paix avec ce même archevêque d'Arles, dont, à diverses reprises, il avait ravagé les domaines ; le 30 mai 1241, suivant la coutume de ses prédécesseurs, il lui rend hommage pour Beaucaire et la terre d'Argence. L'historien du Languedoc fait remarquer qu'un tel hommage, quoique conforme aux précédents, n'était pas fait pour être très agréable au roi de France, dont les officiers occupaient à ce moment la ville de Beaucaire.

---

<sup>1</sup> Gualterius ..... Notum facimus ..... quod, quia consules et commune civitatis Vapincensis promiserunt nobis recipientibus nomine et vice Imperii facere servitium domino nostro imperatori Frederico et nobis pro castris, terris et juris dictionibus episcopatus dicte civitatis que ab Imperio tenet, quod servitium episcopus civitatis prodicte, nomine sui episcopatus et Ecclesie, Imperio facere tenetur, promittimus pro parte imperiali et nostra ipsius domini Imperatoris auctoritate muniti predictis consulibus et communi quod donec predictum servitium facient domino Imperatori et nobis, sicut promiserunt, dictum episcopatum et episcopum non destituemus nec destitui faciemus castris, terris et jurisdictionibus que ab Imperio tenent. » L'acte confirme ensuite à la commune son consulat, sa juridiction et ses libertés. — Acte du 5 août 1240, cité plus haut. Cet acte avait été mentionné par de Taillas, *Notice sur le Pouvoir temporel des évêques de Gap (Mémoires de l'Académie Delphinale, 1878, 220)*. Il n'existe pas aux Archives de Gap (communication de M. l'abbé Guillaume, archiviste).

<sup>2</sup> A. Thierry, *Histoire du Tiers-Etat*, 4<sup>e</sup> édition, 358.

<sup>3</sup> Acte du 11 août 1240, cité plus haut. — Vaissette, VIII, ccxxx.

<sup>4</sup> Cf. Vaissette, III, 728 et suiv. — Sternfeld, 125 et suiv.

<sup>5</sup> G. de Puy-Laurens, c. 44. — C'est la même Sancie qui avait dû, l'année précédente, épouser le dauphin Guigues. Au surplus, c'était un projet audacieux que celui de retrouver, dans le sud-est de la France, la puissance que la maison de Toulouse avait perdue dans le sud-ouest : Raymond VII le forma à diverses reprises. — Sur les divers mariages de Raymond VII, voir Boutaric, *Saint-Louis et Alfonso de Poitiers*, 20.

Toutefois, quand il s'agit de tenir ses engagements envers le comte de Provence, Raymond VII ne s'exécute que de très mauvaise grâce ; <sup>1</sup> une lettre de Grégoire IX, du 17 juillet 1241, nous a conservé la trace des préoccupations que donnaient au Pape les manœuvres dirigées par le comte de Toulouse contre son rival.<sup>2</sup> En réalité, le comte de Toulouse joue double jeu parce qu'il oscille entre deux alliances : d'une part, celle de l'Empereur et des adversaires de l'Eglise ; d'autre part, celle de la Papauté et du comte de Provence. Il est quelque peu dégoûté de son ancienne ligne de conduite et tiendrait à obtenir l'absolution, ne fût-ce que pour plaire à la Cour de France et se délivrer d'une foule d'embarras intérieurs ; mais c'est seulement en échange de l'absolution qu'il consentira à défendre l'Eglise contre les Impériaux.<sup>3</sup> Aussi ne cesse-t-il de négocier et d'intriguer, sans qu'on sache ce qu'il faut le plus admirer, ou de sa persévérance à poursuivre le relèvement de ses affaires par la diplomatie comme par les armes, ou de la constance de la fortune à déjouer ses plus habiles combinaisons.

## XVIII

La lutte ne s'en poursuivait pas avec moins d'ardeur entre l'Eglise et l'Empire. Aussi l'actif Zoën avait lancé, dans le diocèse d'Avignon, un édit frappant de la peine de la confiscation des fiefs quiconque porterait aide ou assistance à Frédéric, soi-disant Empereur.<sup>4</sup> Zoën faisait mieux, d'ailleurs, que des déclarations de ce genre : il travaillait de tout son pouvoir à enlever définitivement à l'Empereur ses appuis dans le royaume d'Arles, Raymond VII et les Avignonnais. Cependant, le succès des armes couronnait les efforts de Frédéric : sans parler de ses heureuses campagnes en Italie, il convient de rappeler la fameuse bataille de Meloria, gagnée sur les Génois, le 3 mai 1241, par une flotte de Pise, alliée fidèle de l'Empereur. Des prélats d'outre-monts qui se rendaient, sur les vaisseaux de Gênes, au Concile convoqué par Grégoire IX, plusieurs furent tués ; beaucoup furent faits prisonniers ; au nombre de ces derniers furent le cardinal de Préneste et l'archevêque de Besançon ; quant à l'archevêque d'Arles, après avoir échappé au péril, il avait réussi à regagner Gênes, d'où il revint en Provence.<sup>5</sup> Frédéric, maître de la Méditerranée, grâce à l'alliance de Pise, venait de prouver qu'il n'hésiterait pas, pour les besoins de sa politique, à empêcher les relations entre les évêques et le chef de la chrétienté. Il ne s'agit pas seulement d'influence temporelle ; l'indépendance du pouvoir spirituel est sérieusement compromise par l'ambition de l'Empereur. A la fin de cette année, Raymond VII réussit à entrer dans l'alliance dirigée contre saint Louis par le comte de la Marche, sous l'inspiration de l'altière Isabelle, mère du roi Henri III ; il apportait à la coalition l'appui de ses vassaux et de tous ceux qui, dans le Midi, « avaient été obligés de s'expatrier pour s'être compromis par leurs opinions religieuses ou leur haine de la France.<sup>6</sup> »

Nous n'avons pas à suivre le comte de Toulouse dans cette lutte nouvelle qui ne lui valut qu'un misérable échec. Vers le même moment, la guerre s'était rallumée entre Raymond VII et le comte de Provence ; mais cette reprise des hostilités ne dura guère.<sup>7</sup> Tout le Midi était fatigué de la lutte ; peu à peu les adversaires de l'Eglise se détachaient de leur parti. La commune d'Avignon venait enfin de se rallier à la cause de l'Eglise et de Raymond Bérenger ; <sup>8</sup> ce résultat important était évidemment dû à l'habileté de Zoën, désigné à cette époque pour le siège épiscopal de cette ville. En même temps, Marseille avait obtenu de son évêque l'absolution et avait conclu sa paix avec Raymond Bérenger.<sup>9</sup> Bien plus, le 29 juin 1243, l'archevêque d'Arles étant à Beaucaire, proclama entre les deux comtes une

---

<sup>1</sup> Peut-être son zèle pour l'Eglise avait-il été attiédi par la nouvelle du succès des alliés de l'Empire à la bataille navale de Meloria. Il avait reçu cette nouvelle à Marseille, alors qu'il était en chemin pour se rendre au Concile : il n'alla pas plus loin.

<sup>2</sup> Papon, II, *Preuves*, n° LXVIII.

<sup>3</sup> Voir son traité du 6 juin 1241 avec le roi d'Aragon. — Teulet, II, 450. — Cf. sur ce point les observations de Sternfeld, *op. cit.*, 126.

<sup>4</sup> Pertz, *Archiv.*, VII, 29.

<sup>5</sup> Pertz, *Epistolae*, n° 812 et 813. Lettres du 10 mai 1241.

<sup>6</sup> Boutaric, *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*, 59.

<sup>7</sup> Matthieu Paris dit que les rois de France et d'Angleterre intervinrent encore pour faire respecter Raymond Bérenger. *Chronica majora*, IV, 106.

<sup>8</sup> La preuve en est fournie par une clause de la trêve conclue à Beaucaire, le 29 juin 1243, entre les deux comtes. Bérenger y accepte la trêve pour lui, l'évêque Zoën, et pour la commune d'Avignon, qui était donc en ce moment revenue à l'alliance provençale. — Teulet, II, 514, n° 3117 ; Vaissette, VIII, CCLV.

<sup>9</sup> Méry et Guindon, I, 437.

trêve qui devait prendre fin à la prochaine fête de la Toussaint.<sup>1</sup> Ainsi, Frédéric se voyait privé de ses principaux appuis : Arles, Avignon, Marseille, le comte de Toulouse avaient successivement fait défection : l'Eglise l'emportait décidément dans le royaume de Vienne. Raymond VII pouvait maintenant obtenir l'absolution du nouveau Pontife Innocent IV, pour s'employer ensuite à de longues et infructueuses négociations entre l'Empire et la Papauté.

C'est à la fin de l'année 1243 que fut prononcée à Rome l'absolution du comte Raymond.<sup>2</sup> A cette époque se rapporte un passage de Guillaume de Puy-Laurens, d'après lequel Raymond VII aurait obtenu de la Cour de Rome la restitution du Venaissin.<sup>3</sup> Ce passage a singulièrement embarrassé les historiens : rien, en effet, dans les sources, ne décèle qu'à cette date un changement se soit produit dans l'état du Venaissin, reconquis à main armée, en 1236, par Raymond de Toulouse. Quant à une ratification formelle de cette occupation par la Cour de Rome, on n'en trouve aucune trace dans les actes d'Innocent IV. Je crois cependant que la difficulté n'est pas insurmontable, et qu'un document signalé par M. Elie Berger en peut donner la clef. On sait qu'en l'année 1235, l'évêque de Carpentras avait reçu de Pierre de Colmieu, représentant du Saint-Siège, la garde du Venaissin, abandonné par les officiers du roi de France. Subissant l'influence du nonce impérial Torello de Strada, l'évêque avait laissé le comte de Toulouse s'emparer de la contrée confiée à ses soins ; aussi une procédure avait été instituée en Cour de Rome contre le dépositaire infidèle ; or, cette procédure fut mise à néant par une lettre d'Innocent IV, adressée, le 30 avril 1244, à Zoën, qui cumulait alors les qualités d'évêque d'Avignon et de légat du Siège apostolique.<sup>4</sup> Ainsi, en avril 1244, après l'absolution du comte de Toulouse, la Cour de Rome consent à renoncer à un procès qui, sans doute, était pendant depuis longtemps, mais qui subsistait comme une protestation contre l'occupation violente du Venaissin et comme une menace adressée aux envahisseurs. En présence de ce résultat, conséquence probable des négociations de Raymond VII avec la Cour de Rome, n'est-il pas permis de supposer qu'entre le Pape et le comte un accord était intervenu sur la question du Venaissin, le Pape consentant à ne plus protester contre le fait accompli, sans toutefois en reconnaître la légitimité ? A cette ligne de conduite, la Cour Romaine trouvait un double avantage : elle se conciliait Raymond VII et résolvait une question irritante sans donner un démenti formel à ses principes, ni justifier une agression qu'elle avait solennellement condamnée. C'est, à mon avis, cette négociation que des contemporains plus ou moins bien informés ont pu appeler la restitution du Venaissin.

## XIX

Maintenant le comte de Toulouse affecte de garder une attitude neutre, allant de la Cour pontificale à la Cour impériale ; s'il ne combat plus les adversaires des Impériaux, il est loin d'être dans l'intimité des partisans de l'Eglise. Les tentatives suprêmes qu'il fit pour rétablir la paix entre les deux pouvoirs finirent par échouer. Bientôt le Pape sentit qu'un plus long séjour en Italie compromettrait sa liberté et sa sûreté personnelles. Il fallait d'ailleurs un concile pour terminer le grand procès entre la Papauté et l'Empire ; or, le souvenir récent encore de Meloria prouvait que ce concile ne pouvait être convoqué en Italie. Aussi Innocent IV quitte-t-il les domaines de l'Eglise, et, après un voyage qui ressemble à une fuite, il se retire à Gênes, non loin des Alpes qu'il mettra bientôt entre son ennemi et lui. Jamais la situation n'a été plus tendue : Frédéric n'a plus de ménagements à garder. Un diplôme rendu par lui à Pise, au mois d'août 1244, exprime enfin, contre les Avignonnais, des sentiments de colère que, par prudence sans doute et pour éviter de compromettre des chances de réconciliation, il contient depuis plus d'un an. Pour les punir de la guerre détestable qu'ils font à l'Empire, et aussi (le mot est à noter), « au comte de Toulouse<sup>5</sup> », l'Empereur leur enlève les droits que le comte Raymond leur avait jadis concédés sur les

---

<sup>1</sup> Dans cette négociation, le comte de Toulouse était représenté par Barraï de Baux. — Teulet, II, 514, n° 3117 ; Vaissette, VIII, CCLVI.

<sup>2</sup> Teulet, II, 53, n° 3144 ; 524, n° 3148 ; 528, n° 3156 ; 534, n° 3184.

<sup>3</sup> « Mox tempore tertio, anno Domini M° CC° XLIII°, adit (R. Tolosanus) Sedem Apostolicam et tam apud Imperatorem quam apud curiam moram traxit per annum aut circa, et optinuit sibi restitui terram Venaissini. » G. de Puy-Laurens, c. 46. Ce point a été étudié dans une note de l'histoire de dom Vaissette (VIII, 90) : L'auteur de cette note admet que le Pape fit une restitution spontanée du Venaissin. Je ne puis me ranger à cette opinion, en dépit du texte de G. de Puy-Laurens.

<sup>4</sup> Berger, *Registres d'Innocent IV*, n° 664 : Latran, 30 avril 1244.

<sup>5</sup> « Detestabilem guerram sibi nequiter faciend. » Teulet, I, 537, n° 3194. — Huilhard-Bréholles, VI, 320. — Vaissette, VIII, CCLXV. — *Regesta*, n° 3440.



fiefs des Amic. Désormais, Giraud et Pierre d'Amic relèveront directement du comte de Toulouse ; la seigneurie intermédiaire de la commune d'Avignon est supprimée. Un autre diplôme de la même date est dirigé contre l'évêque de Viviers : Frédéric révoque tous les péages que les Empereurs avaient jadis accordés à son Eglise.<sup>1</sup>

Tout cela n'empêchait pas la région du Rhône, de Lyon à la mer, d'être presque complètement aux mains des partisans de la Papauté.<sup>2</sup> Aussi, lorsqu'Innocent IV se décida à franchir les monts, c'est Lyon qu'il choisit pour y transporter la Cour pontificale ;<sup>3</sup> ce choix s'expliquait par les meilleures raisons. « Le lien qui unissait la ville et l'archevêché à l'Empire était extrêmement relâché, écrit un érudit allemand, — tout le règne de Frédéric II ne fournit aucun document qui y fasse allusion, — mais Lyon n'était pas encore sous l'influence directe de la France, et pouvait être considérée, non pas comme une ville impériale ou royale, mais comme une cité archiépiscopale<sup>4</sup> ». En outre, le voisinage de la France offrait en tous cas une retraite sûre, et de grandes voies de communication avec toute l'Europe occidentale et l'Italie permettaient de compter sur la présence (au futur Concile) d'un très grand nombre d'évêques et de seigneurs de ces contrées. A la fin de novembre, le Pape entreprend le pénible voyage d'Italie en France, à travers les Etats du comte de Savoie ; il franchit à grand-peine le Mont-Cenis, suit la vallée de l'Arc, s'arrête à l'abbaye cistercienne de Haute-Combe sur le lac du Bourget, et arrive, le 2 décembre, à Lyon, où il est accueilli par l'enthousiasme universel. Lyon devient pour plusieurs années le siège de la Papauté ; tout le monde y a oublié l'Empire et l'Empereur ; quelques parchemins, conservés aux archives du chapitre métropolitain, attestent seuls que Lyon était jadis une ville d'Empire.

## XX

Il ne nous appartient pas de tracer ici l'histoire du célèbre Concile où se décidèrent les destinées de la dynastie des Staufen et de l'Empire germanique.<sup>5</sup> Les comtes de Toulouse et de Provence vinrent à Lyon ; naturellement les évêques du royaume d'Arles y furent présents en grand nombre ; le temps était passé où l'on trouvait dans l'épiscopat de ces régions des prélats dévoués à l'Empereur. Cependant la politique de Frédéric ne se lasse point ; nous allons le voir s'efforcer de se créer des partisans nouveaux parmi les seigneurs laïques, afin de mieux lutter contre cette hiérarchie qui avait été le soutien naturel de ses prédécesseurs. Dès le mois de juillet 1245, il accorda en fief à Imbert de Beaujeu une pension annuelle de cent marcs d'argent à prendre sur la Chambre impériale ; il donne ainsi l'exemple d'un procédé que, plus tard, d'autres souverains emploieront pour s'attacher les seigneurs du royaume d'Arles.<sup>6</sup> En septembre, il confirme un péage à Albert, seigneur de la Tour du Pin, issu d'une maison qui devait fournir au Dauphiné ses derniers souverains indépendants.<sup>7</sup>

Sur ces entrefaites vint à s'ouvrir la question qui depuis longtemps préoccupait quiconque avait un intérêt politique dans le sud de la France, je veux parler de la succession de Provence : Raymond Bérenger était mort le 19 août 1245, laissant ses domaines à sa fille Béatrice. On sait tout ce que l'ambition d'obtenir, avec la main de cette princesse, le riche héritage de la Provence, provoqua de rivalités et d'intrigues. Déjà, lors de son séjour à Lyon, Raymond VII s'était offert comme gendre au comte de Provence ;<sup>8</sup> il avait dès lors poursuivi la nullité de son mariage avec Marguerite de la Marche. La mort du comte de Provence ne l'arrêta point : le 25 septembre il obtenait du Saint-Siège la sentence

---

<sup>1</sup> Teulet, II, 537, n° 3495. — Huilhard-Bréholles, VI, 291. — *Regesta*, n° 3438.

<sup>2</sup> Cependant, en 1244 et 1245, le comte de Valentinois, Adémar III, est encore en lutte avec l'Eglise de Valence ; aussi est-il en excellents termes avec Barral de Baux un mariage entre les deux familles doit confirmer cette union En février 1245, Barral de Baux et Jean de Bernin archevêque de Vienne, eurent à connaître comme arbitres des difficultés qui divisaient les comtes de Valentinois et l'Eglise de Valence, dont l'évêque élu était alors Philippe de Savoie. Il est permis de supposer que Barral avait été désigné par Adémar, et Jean de Bernin par Philippe de Savoie. Voir les originaux aux *Archives* de l'Isère, Chambre des Comptes, Valentinois, B, 3521.

<sup>3</sup> Matthieu Paris raconte que le Pape avait demandé asile à saint Louis, et que l'opposition des barons empêcha le Roi d'accéder à cette demande. Là-dessus, consulter Wallon (*Saint Louis et son temps*, I, 169), qui croit devoir ranger cette histoire parmi les fables.

<sup>4</sup> Hueffer, *Die Stadt Lyons*, 83.

<sup>5</sup> G. de Puy-Laurens, c. 47 ; Bouquet, XX, 770 et suiv.

<sup>6</sup> Winkelmann, *Acta*, I, n° 383.

<sup>7</sup> Vidimus de l'official de Lyon aux Archives de l'Isère, B. 3162, carton. — Valbonnais, I, 189. — *Regesta*, n° 3505.

<sup>8</sup> G. de Puy-Laurens, c. 47.

désirée,<sup>1</sup> et se trouvait libre de travailler à la réalisation d'une union qui devait le rendre maître d'une des plus belles provinces méridionales. Quelques années auparavant, l'Empereur eût probablement secondé Raymond VII dans son effort pour effacer le traité de Paris ; mais on vit alors que Frédéric ne comptait plus que sur lui-même et sur ses forces pour restaurer son influence dans le royaume de Vienne. Le prétendant qu'il offrit à Béatrice fut son propre fils Conrad : se fiant peu aux moyens diplomatiques, il crut utile d'appuyer sa proposition par une démonstration maritime, et fit paraître, en octobre 1245, une flotte de vingt galères sur les côtes de Provence.<sup>2</sup> La tentative demeura sans résultat, aussi bien que celle que faisait, pour son propre compte, un autre prétendant, le roi d'Aragon. Saint Louis était résolu à conserver et à développer son influence dans le Midi ; il ne voulait pas, en Provence, d'un souverain hostile à l'Eglise ou à la France, capable de favoriser les hérétiques ou de lutter contre les progrès de la maison Capétienne. Le mariage de l'héritière de Provence avec le frère du roi, Charles d'Anjou, fut le couronnement de sa politique ; la diplomatie française n'avait rien négligé pour rallier à ce parti le Pape et la Provence, et le Roi n'avait pas hésité à envoyer des troupes dans le Midi pour paralyser les efforts des rivaux de son frère.<sup>3</sup> Frédéric comprit de bonne heure l'inanité de ses tentatives ; il paraît s'être retiré sans insister.

## XXI

Cependant l'Empereur nourrissait un projet audacieux, dont le succès eût d'un seul coup anéanti les forces de la Papauté ; il voulait, pour frapper ses ennemis au cœur, occuper, avec une armée, la ville de Lyon où la Cour pontificale continuait de résider. C'était par la route du Mont-Cenis qu'il méditait de diriger son attaque l'exécution de ce projet lui était devenue plus facile depuis que le comte de Savoie, rompant ses attaches avec le parti pontifical, était venu, en juillet 1245, lui présenter ses hommages à Turin,<sup>4</sup> et, en revanche, s'était fait promettre par l'Empereur la restitution de Rivoli. Pendant les années suivantes, les liens qui unissaient le comte à l'Empereur ne firent que se resserrer ; on comprend que Frédéric ne négligeât rien pour conserver l'amitié de ce puissant seigneur, qui, maître des passages des Alpes, pouvait à son gré ouvrir ou fermer au Pape les communications par terre avec l'Italie : la liberté de ces communications était d'autant plus importante pour la Cour pontificale, que les flottes de Frédéric ou de ses alliés pouvaient plus facilement intercepter les routes maritimes entre Marseille et les ports Italiens. En 1247, lorsque le comte Amédée était devenu un chaud partisan de l'Empereur, il fut convenu que Manfred, le fils de Frédéric et de Bianca Lancia, épouserait Béatrice, fille du comte de Savoie : Manfred recevrait immédiatement de l'Empereur toute la terre qui s'étend de Pavie aux Alpes, et, plus tard, le royaume d'Arles, mais seulement à l'époque où la reconstitution de ce royaume paraîtrait utile à Frédéric et au comte Amédée.<sup>5</sup> Ce mariage fut célébré l'année suivante ; à peine est-il besoin de dire qu'il ne fut jamais question de la réorganisation du royaume d'Arles. En même temps, l'Empereur regagnait à sa cause le dauphin Guigues VII ; un acte daté de juin 1247 lui confirma toutes ses acquisitions dans les comtés de Gap et d'Embrun,<sup>6</sup> et, de plus, lui concéda les alleux situés

---

<sup>1</sup> Le mariage fut déclaré nul, le 3 août, par le légat Octavien, dont la décision fut ratifiée par le Pape, le 25 septembre ; la nullité était fondée sur la consanguinité des époux. Il ne paraît pas que le mariage eût jamais été consommé. Voyez, sur ce point, les documents publiés dans Teulet, II, 575, n° 3367 ; 578, n° 3371 ; 578, n° 3382.

<sup>2</sup> *Annales Januenses*, Pertz, XVIII, 218.

<sup>3</sup> Cf. Matth. Paris, *Chronica majora*, IV, 425.

<sup>4</sup> Huilhard-Bréholles, VI, 356. — *Monum. Pair. Historiae, Chartae*, I, 1378. — *Regesta*, n° 3504. — Si Amédée IV rompait avec le Pape, le parti pontifical comptait dans ses rangs d'autres membres de la maison de Savoie Philippe, frère du comte Frédéric, administrateur du siège épiscopal de Valence et élu au siège de Lyon, qui était le chef des troupes pontificales et le gardien du Concile, « *princeps militiae papalis et custos pacis* » (Matth. Paris, IV, 425) ; Boniface de Savoie, son autre frère, ancien Chartreux, qui fut consacré à Lyon archevêque de Canturbéry. Grâce au mariage de Henri III avec la fille de Raymond Bérenger et de Béatrice de Savoie, les princes de Savoie avaient trouvé en Angleterre un champ qu'ils savaient fort bien exploiter. Sur le continent, ils se ménageaient des intelligences avec tous les partis et ne manquaient aucune occasion d'accroître leur puissance.

<sup>5</sup> Huilhard-Bréholles, VI, 27. — Le comte de Savoie exigea de l'Empereur, à cette époque, la restitution effective du château de Rivoli. — Voir *Bartholomæi scribe Annales*, Pertz, XVIII, 221. — Cf. *Regesta*, n° 3626. — La restitution avait eu lieu avant le mois de septembre, comme le prouve la date des diplômes du comte de Savoie Wurstemberger, *Peter der Zweite, graf von Savoyen*, IV, 109. Sur les agissements de l'Empereur en Piémont, voir *Annales S. Justinae*, Pertz, XIX, 160 ; *Chronici rhyfici Coloniensis fragmenta*, Pertz, XXV, 375.

<sup>6</sup> Il lui confirme ses biens dans le comté d'embrun, « *quem justo emptionis titulo tenere se dicit.* » — Vers cette époque, le Dauphin, qui cherchait à s'étendre du côté d'Embrun, avait déterminé avec l'archevêque les conditions d'un pariage. (Barthélemy, *Histoire manuscrite du Dauphiné* : ms. de M. Chaper). En juillet 1232, Béatrice, fille du dauphin Guigues-André et de Béatrice de Clausal, issue des comtes de Forcalquier, plus tard répudiée par son mari, vendit au Dauphin tous les droits

dans ces deux comtés, ainsi que dans les comtés de Vienne, d'Albon et de Grenoble, sauf l'hommage et la fidélité que le Dauphin en devrait à l'Empire.<sup>1</sup> L'avantage n'était pas de médiocre importance, si l'on considère que le Dauphin était ainsi placé dans la hiérarchie féodale, au-dessus de tous les propriétaires d'alleux, qui cessaient d'être ses pairs pour devenir ses inférieurs. Cet acte, qui émanait de l'Empereur déchu et excommunié, ne paraît pas avoir produit de conséquences pratiques ; il fallut plus tard de longues luttes aux Dauphins pour établir leur suprématie sur les propriétaires d'alleux.

Assuré de l'amitié du comte de Savoie, du Dauphin et du seigneur de la Tour, l'Empereur était maître de la route de Lyon ; aussi put-il ordonner à ses vassaux de se trouver à Chambéry au mois de juin 1247, et d'y amener leurs contingents. A cette époque, l'Empereur s'efforçait de rallier à sa cause tous les éléments hostiles à l'Eglise, à quelque nation qu'ils appartenissent : partout il exploitait les jalousies et les haines des seigneurs laïques contre les prélats. Dans des lettres adressées aux barons de France, il s'est dépeint comme le champion du pouvoir séculier contre la juridiction de l'Eglise, qui tente d'envahir le domaine temporel ; et, comme pour répondre à ces excitations, les barons se réunissent en confédérations contre la puissance ecclésiastique.<sup>2</sup> Aussi plus d'un membre de la noblesse française s'arme pour la cause de l'Empereur ; Frédéric est même en relations assez étroites avec le comte de Saint-Pol, l'un des chefs de la confédération de la noblesse, pour l'inviter à venir le joindre avec une escorte de chevaliers et de soldats.<sup>3</sup> L'Empereur semble avoir la prétention d'organiser contre la Cour romaine une sorte de Croisade au rebours, à laquelle il appelle tous les adversaires du clergé répandus dans le monde occidental.

Le Pape ne se méprit pas sur la gravité du péril ; aussiprit-il sans tarder des mesures urgentes pour conjurer l'orage. Aux prélats, tels que l'archevêque de Narbonne, Guillaume de Broue, il mande de se préparer à défendre le Saint Sièges.<sup>4</sup> Déjà, pour enflammer l'indignation des masses, il avait enjoint aux évêques de faire publier chaque dimanche, à son de cloches, l'excommunication portée contre Frédéric II et ses adhérents ;<sup>5</sup> il leur avait recommandé de faire connaître au peuple, par des prédications multipliées, les crimes commis par Frédéric et sa rage à persécuter l'Eglise.<sup>6</sup> En même temps, il demandait des secours à saint Louis, à sa mère, à ses frères, aux principaux seigneurs de son entourage.<sup>7</sup> On sait comment l'intervention de l'armée rassemblée par le roi de France fut rendue inutile par le mouvement guelfe qui fit une soudaine explosion à Parme, au moment où l'Empereur se disposait à marcher sur Lyon. Pour lutter contre les rebelles, Frédéric fut obligé de rebrousser chemin, et la Papauté fut sauvée d'un des dangers les plus redoutables qui l'aient menacée. Il ne tint pas au comte de Savoie que l'Empereur n'eût vite réprimé la révolte de Parme ; quand innocent IV envoya un corps de troupes au secours des Parmesans, ce « manifeste adversaire de la Papauté, » comme l'appelle Matthieu Paris, interdit aux Pontificaux le passage des montagnes ; il le refusait en même temps au légat Octavien, chargé de porter aux Lombards les messages et les encouragements d'Innocent IV.

---

qu'elle avait dans le Gapençais et dans l'Embrunais. Elle était alors mariée à Amaury de Montfort. Voir une copie de l'acte aux *Archives de l'Isère*, Chambre des Comptes de Grenoble, B, 3013, fol. II.

<sup>1</sup> Chieri, juin 1217. — Huilhard-Bréholles, VI, 42. — On retrouve un vidimus dans les archives de la Chambre des Comptes de Grenoble, B, 3162. Avec Sternfeld, je crois entièrement dénué de preuves l'assertion de Warnkoenig-Stein (*Französische Reichs Geschichte*, I, 178), d'après laquelle Frédéric aurait donné la couronne d'Arles au dauphin Guigues.

<sup>2</sup> Huilhard-Bréholles, VI, 349, 489, 493. Ce n'est pas le lieu de faire ici la bibliographie des manifestes de Frédéric II et d'Innocent IV : aux sources connues jusqu'ici il est bon d'ajouter le 2<sup>e</sup> volume des *Acta Imperii inedita*, publié en 1885, par Winkelmann.

<sup>3</sup> Huilhard-Bréholles, VI, 429. — *Regesta*, n° 3627.

<sup>4</sup> Ce document est à la Bibliothèque Nationale, collection Baluze, bulles, volume II. Il a été signalé dans la savante introduction de Berger, au premier volume des *Registres d'Innocent IV*, p. xxxiii. — Berger signale une lettre analogue à l'abbé de Vendôme.

<sup>5</sup> Lettre aux archevêques et évêques des provinces d'Arles, de Vienne, d'Aix, de Narbonne et d'Embrun, du 20 décembre 1246. — *Registres d'Innocent IV*, n° 2344.

<sup>6</sup> Potthast, n°s 12402 et 12412.

<sup>7</sup> Les prélats envoyèrent des troupes au Saint-Siège, comme il résulte d'une lettre adressée le 2 juillet 1247 par le Pape aux cardinaux qui étaient restés dans les Etats de l'Eglise. Il leur raconte comment le soulèvement de Parme a forcé l'Empereur à rebrousser chemin, et il ajoute : « Si circa partes premissas suum implesset deveniendo propositum (Fridericus quondam Imperator), preter honorabilem prelatorum in militibus committivam ad obsequium ecclesie preparatam, exceptisque baronibus et allis nobilibus plurimis in propriis personis cum suis militibus accintis similiter ad hoc idem, carissimus in Christo filius noster Rex Francorum illustris cum matre ac fratribus et per totum regnum nunciis et litteris regiis destinatis copiosum indixit exercitum personaliter ad beneplacitum ecclesie profecturus. » Winkelmann, *Acta*, II, n° 1040.

Les affaires politiques retinrent l'Empereur dans l'Italie centrale ou en Lombardie, pendant les derniers mois de l'année 1247 et les premiers de l'année 1248 ; il revint en Piémont vers le mois de juillet. Il se rapprochait ainsi des domaines de ses fidèles alliés, les princes de la maison de Savoie, qu'il ne cessait de combler de ses faveurs. A Verceil il rencontra une nombreuse assemblée de seigneurs qui lui étaient sympathiques ; à leur tête se trouvaient le comte Amédée et son frère, Thomas de Savoie, comte de Flandre. Thomas fut nommé vicaire général de l'Empire pour l'Italie du Nord, depuis Pavie jusqu'aux Alpes, et reçut en outre de nombreux fiefs, parmi lesquels les villes d'Ivrée et de Turin, ainsi que plusieurs châteaux ; en outre, Thomas et Amédée furent investis des pouvoirs de Frédéric, à l'effet d'entamer une nouvelle négociation avec le Pape.<sup>1</sup> En même temps, l'Empereur accordait au dauphin Guigues une pension annuelle de trois cents onces d'or, payables par le Trésor impérial ;<sup>2</sup> une pension de quinze onces d'or était attribuée à son chambrier.<sup>3</sup> Evidemment l'Empereur songe, pour le cas probable où sa diplomatie échouera) à reprendre le projet d'une expédition contre Lyon ; il tient à réchauffer le zèle de ses alliés.

## XXII

A ce moment, la fortune sembla se montrer plus favorable aux entreprises de l'Empereur dans le royaume de Vienne. Inquiétées par l'avènement de Charles d'Anjou, dominées par des factions hostiles aux croyances catholiques et à l'influence française, les grandes communes de Provence, Arles, Avignon et Marseille, s'étaient unies dans une confédération nouvelle. Un mouvement très violent se produit à Arles, où les adversaires du clergé ont repris le dessus : les principaux partisans de l'Eglise y sont emprisonnés ; les factieux se saisissent des domaines des Eglises et ravagent ceux du comte de Provence ; quelques chevaliers de l'Hôpital sont massacrés ; l'archevêque Jean Baussan est l'objet de grossières menaces.<sup>4</sup> Les meneurs se tournent naturellement vers Frédéric II, auquel ils envoient des émissaires pour solliciter son appui ; les ennemis de tout ce qui est chrétien et Français ont pris, dans le Midi, une telle influence, que les Croisés, compagnons de Louis IX, sont insultés lors de leur passage à Avignon et à Marseille ; il faut toute la patience du saint Roi pour que ses chevaliers n'en tirent pas une vengeance éclatante.<sup>5</sup> La situation devient si grave, qu'au mois de novembre 1248, les prélats des provinces de Vienne, d'Arles, d'Aix et de Narbonne, tiennent à Valence un Concile présidé par deux cardinaux légats du Saint-Siège, Pierre d'Albano et Hugues de Sainte Sabine. Les condamnations et les prohibitions de ce Concile montrent clairement quels ferments de désordre recelait alors la région méridionale : sont condamnés ceux qui ne respectent pas les excommunications, ceux qui méprisent l'autorité des inquisiteurs, ceux qui interdisent aux ecclésiastiques le feu et l'eau, les fours et les moulins ; ceux qui assassinent les clercs, s'emparent des biens de l'Eglise, et ceux qui refusent de jurer la paix et de renouveler ce serment de trois ans en trois ans. Sont frappés des sentences les plus sévères les meneurs qui ont appelé le secours de Frédéric, dont l'excommunication est de nouveau solennellement publiée, ceux qui ont recours à son intervention et font accueil à ses envoyés.

La voix du Concile ne fut guère écoutée : à Arles, la faction provençale et française était toujours cruellement maltraitée ; non contents de refuser au clergé les dîmes qui lui étaient dues, les rebelles frappaient les ecclésiastiques de lourdes taxes. En 1240, le podestat

---

<sup>1</sup> On trouve les documents relatifs aux princes de Savoie dans Huilhard-Bréholles, VI, 658 et suiv., et surtout dans Winkelmann, *Acta*, I, n<sup>os</sup> 405 à 408, 410 à 412, 414, etc.— Cf. *Regesta*, n<sup>o</sup> 3729 et suiv. ; Wurstemberger, *Peter II von Savoyen, Urkunden*, n<sup>o</sup> 218 et suiv., n<sup>o</sup> 234. A Turin et dans le Piémont, les princes de la maison de Savoie rencontraient une résistance énergique de la part du clergé et des guelfes. L'alliance du comte de Savoie avec l'ennemi du Pape ne fut pas sans causer un grand scandale. Quand, en 1248, un éboulement des rochers du Mont-Granier écrasa Saint-André, petite ville voisine de Montmélian, à l'entrée de la vallée du Graisivaudan, on vit dans cet événement la juste punition des crimes du comte de Savoie et de son ministre Bonnavard. (Voir les *Anecdotes d'Etienne de Bourbon*, dans l'édition de la *Société de l'Histoire de France*, 183 ; rapprochez Matthieu Paris, *Chronica majora*, V, 31, et les textes cités par Wurstemberger, *Urkunden* n<sup>o</sup> 218. — Consulter, sur cet événement, la dissertation de Piaget, dans les *Mémoires de l'Académie Delphinale*, 3<sup>e</sup> série, tome xvii.)

<sup>2</sup> Huilhard-Bréholles, VI, 665. — Chevalier, *Documents Historiques sur le Dauphiné*, 1<sup>re</sup> livraison, 39. — Chambre des Comptes de Grenoble, B, 3162. — *Regesta*, n<sup>o</sup> 3730.

<sup>3</sup> Huilhard-Bréholles, VI, 666. — Chevalier, *Documents Historiques sur le Dauphiné*, 1<sup>re</sup> livraison, 40. — Chambre des Comptes de l'Isère, ibid. — *Regesta*, n<sup>o</sup> 3731.

<sup>4</sup> Voir, sur ces événements, Anibert, *op. cit.*, III, 476 et suiv., et Barthélemy, n<sup>os</sup> 328, 339 et passim.

<sup>5</sup> Matthieu Paris, *Chronica majora*, V, 23. On sait qu'en descendant la vallée du Rhône, le roi de France fit saisir le château de la Roche-de-Glun, dont le seigneur prélevait sur les pèlerins des péages illégitimes. — Cf. G. de Puy-Laurens, c. 48, et Joinville. Il faut remarquer cependant que le droit de prélever un péage sur le Rhône, à cet endroit, avait été jadis conféré par Conrad III à Silvion de Clérieu. Voir l'original de ce diplôme (1151) aux *Archives de l'Isère*, B, 3521.



d'Arles, Albert de Lavagne,<sup>1</sup> esprit trop modéré au gré des révoltés, céda la place à Barral de Baux, qui promit ouvertement sa faveur à tous les excommuniés. Vers cette époque, au rapport de Matthieu Paris, les envoyés de Frédéric reçoivent le serment de fidélité des bourgeois d'Arles et d'Avignon ;<sup>2</sup> en même temps, les sympathies de Raymond VII semblent se porter de nouveau vers la cause impériale. On peut croire Frédéric à la veille de retrouver dans le royaume d'Arles ses anciens appuis, le comte de Toulouse et les communes de Provence, fortifiés de la puissance du Dauphin et du comte de Savoie.<sup>3</sup>

Mais ce n'était là qu'une trompeuse apparence. Le 22 septembre 1249, un accès de fièvre mit fin à la carrière aventureuse de Raymond VII. « Sa mort, écrit Boutaric, excita dans le Midi une douleur profonde ; en lui s'éteignait la race des comtes, dont l'origine remontait au neuvième siècle<sup>4</sup> ». Charles d'Anjou était déjà seigneur du comté de Provence ; voici qu'un autre frère du roi de France, Alphonse de Poitiers, héritait du comté de Toulouse et du marquisat de Provence. Le légat Pierre d'Albano, au nom de l'Eglise romaine, se rendit dans le Venaissin pour recouvrer cette terre : les représentants d'Alphonse y envoyèrent, de leur côté, le seigneur de Lunel qui put y servir utilement les intérêts de son maître ; en dépit des prétentions de l'Eglise, Alphonse porta le titre de marquis de Provence et garda jusqu'à sa mort la seigneurie du marquisat.<sup>5</sup>

Décidément la politique de saint Louis triomphait. Barral de Baux, qui paraissait être dans le Midi le chef des ennemis de l'Eglise et de la France, ne tarda pas à le comprendre : au printemps de 1250 il vint à la Cour de France, et promit à la régente Blanche de Castille d'employer ses efforts pour soumettre Arles à Charles d'Anjou et Avignon à Alphonse de Poitiers.<sup>6</sup> Les deux villes ne devaient plus persister longtemps dans la lutte ; peu à peu les résistances du Midi s'évanouissaient devant le pouvoir toujours croissant de la maison Capétienne. La mort de Frédéric II, survenue le 13 décembre 1250, consumma dans le royaume d'Arles la ruine du parti hostile à l'Eglise et à la France ; quand, par une clause de son testament, l'Empereur légua à son fils Henri la couronne d'Arles, il ne lui laissa qu'un vain titre et un fantôme de royauté. C'en était fait pour toujours de l'influence de l'Empire dans le midi de la France ; ces contrées attendaient un maître nouveau.

## XXIII

En somme, cette grande lutte se terminait par la victoire éclatante de la royauté française qui s'était fortement implantée dans le Midi, avait annexé de riches provinces à son domaine direct et avait établi à Aix et à Toulouse des princes de la race Capétienne. C'est la politique de saint Louis qui l'emporte, et c'est justice : on ne saurait rendre un hommage excessif à cette politique aussi sûre du but qu'elle poursuit que scrupuleuse dans le choix des moyens ; assez équitable pour redouter jusqu'à l'ombre de l'iniquité, assez habile pour éviter jusqu'à l'apparence de l'exagération, assez ferme pour n'hésiter point, quand il le faut, à employer la force au moment décisif. Dans, la querelle de l'Eglise avec Frédéric II, alors que beaucoup de ses barons prenaient le parti de l'Empereur, saint Louis fut pour l'Eglise un allié prudent et discret, mais sûr et fidèle, et très résolu à ne point permettre à Frédéric de mettre le Pape en servitude ; vis-à-vis des populations méridionales, il sut continuer l'œuvre de son père, se servant des positions acquises pour étendre son influence et protéger les catholiques, sans, toutefois, compromettre le succès de ses efforts par des excès ou des violences qui eussent réduit ses adversaires au désespoir. La conduite

---

<sup>1</sup> Sur ce personnage, guelfe par son origine et par son entourage, et sur ses rapports postérieurs avec Guillaume de Hollande, Voir *Regesta*, n<sup>os</sup> 4985 et 4986 ; Anibert, III, 463.

<sup>2</sup> *Chronica majora*, V, 145.

<sup>3</sup> En 1249, Frédéric II est toujours l'allié des princes de Savoie, eu particulier du comte Thomas, qui, au lendemain de la mort de l'Empereur, servira avec le même zèle la cause d'Innocent IV et du nouveau roi des Romains, Guillaume de Hollande. Voir le diplôme de Frédéric II qui lui concède un péage à Turin. Winkelmann, *Acta*, I, n<sup>o</sup> 423. On peut en rapprocher les actes de Guillaume de Hollande en faveur du même Thomas. *Regesta*, n<sup>os</sup> 5084, 5086, 5087, 5088, 5090, 5091. — Cf. sur le changement d'attitude de Thomas après la mort de Frédéric II, Matthieu Paris, *Chronica majora*, V, 302 ; Wurstemberger, *Peter II, Graf von Savoyen*, I, 215.

<sup>4</sup> *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*, 63.

<sup>5</sup> Voir le document publié par Boutaric dans le même ouvrage, p. 7. Le Venaissin fut restitué à l'Eglise par Philippe le Hardi, après la mort du comte Alfonse, vers l'année 1273. Voir les remerciements de Grégoire X dans Fantoni-Castrucci, *Istoria della cita d'Avignone* (Venise, 1678, in 4<sup>o</sup>), I, 150 et (51).

<sup>6</sup> Teulet, III, 97, n<sup>o</sup> 3854. — Cf. document publié par Boutaric (lettre à Alfonse de Poitiers) : « Lorsqu'il vint à Melun où se trouvait la Cour, Barraut des Baus s'offri moult et promist à votre service, et promist à traire à vostre volonté et vostre obéissance et de vostre frère le comte de Provence la cité de Avignon et de Arle, et en fist seurté de serement et de lettres. » *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*, 74 ;

du saint Roi paraît plus digne encore de la louange de l'histoire à qui la compare à celle de son contemporain Frédéric II. Intelligence vive et perçante, esprit ouvert aux idées nouvelles et propres aux conceptions les plus grandioses ; d'ailleurs, ambitieux comme ceux de sa race et destiné par sa nature à dominer ; en même temps, formé aux affaires politiques par une éducation italienne et par les revers de ses premières années ; enfin, placé sur les limites de l'Orient et de l'Occident, comme pour surveiller deux mondes et se laisser pénétrer par les influences de deux civilisations, tel fut cet homme étrange qui, au demeurant, exerça pendant quelque temps dans le royaume d'Arles une autorité plus forte qu'aucun de ses prédécesseurs ou de ses successeurs. Cependant cette autorité fut éphémère ; après lui, on pourra bien tenter, au profit de l'Empire, de ressusciter le nom du royaume d'Arles ; on ne le ressuscitera pas en fait ; au surplus, c'est l'Empire lui-même qui, après la mort de Frédéric II, va pour longtemps s'abîmer dans l'anarchie. Tel fut le résultat d'une politique qui ne connaissait ni frein ni scrupule ; ainsi finit l'homme qui avait rêvé de s'asservir, corps et âmes, les habitants de ses immenses royaumes : juste châtement d'une ambition qui avait mis en péril la paix du monde et l'indépendance des consciences chrétiennes.

## TROISIEME PARTIE

### LE ROYAUME D'ARLES ET DE VIENNE ET SES RELATIONS AVEC L'EMPIRE DE LA MORT DE FRÉDÉRIC II A LA MORT DE RODOLPHE DE HABSBOURG 1250-1291.

#### I

Du temps de la plus grande puissance de l'Empire Germanique, les Empereurs avaient peine à assurer leur autorité dans les provinces comprises entre le Rhône, les Alpes et la Méditerranée, que le Moyen-âge connaissait sous le nom de royaume d'Arles et de Vienne.<sup>1</sup> Sans doute depuis que le dernier roi d'Arles, Rodolphe avait laissé son héritage à Conrad le Salique, ces contrées n'avaient pas cessé de faire partie de l'Empire ; mais le plus souvent les souverains allemands n'y avaient possédé du pouvoir que l'apparence plus d'un avait pu répéter les doléances que, dès 1132, Lothaire adressait à l'archevêque d'Arles sur l'oubli où étaient tombés les droits de sa couronne. Seuls les deux grands hommes de la dynastie des Staufens, Barberousse et Frédéric II, y possédèrent une autorité efficace ; mais ils la durent plus à des circonstances particulières qu'aux droits de leur titre impérial. Barberousse, que son mariage avec l'héritière des comtes de Bourgogne avait solidement établi en Franche-Comté, pouvait de cette province accéder facilement aux régions du sud-est de la France et y faire pénétrer son influence ; Frédéric II, à la fois empereur et roi de Sicile, et par là le plus redoutable des potentats Italiens, était en mesure d'exercer une action puissante sur les destinées des seigneurs et des villes de la Provence. On sait que Barberousse donna à ses contemporains étonnés le spectacle nouveau d'un empereur d'Allemagne ceignant la couronne royale à Saint-Trophime d'Arles : sous le règne de son petit-fils, en 1238, on vit, spectacle plus étrange encore, les contingents du Dauphiné, du Valentinois et de la Provence se ranger, avec une bonne volonté au moins douteuse chez quelques-uns, sous les drapeaux de l'expédition que Frédéric II dirigeait contre les Lombards : ils n'y furent témoins que d'un lamentable échec, et, dès lors, avec la fortune de Frédéric, s'évanouit peu à peu son influence dans le royaume d'Arles.<sup>2</sup>

Un fait met en pleine lumière cette décadence ; c'est à Lyon, ville qui n'avait jamais cessé de relever de l'Empire, qu'Innocent IV put chercher un refuge assez sûr pour y prononcer dans un concile général la déposition de son redoutable adversaire. Qu'on se figure, par impossible, Pie VII réfugié dans une ville importante de l'Empire français d'où il eût pu impunément braver Napoléon et l'excommunier ; telle était à peu près la situation du Pape vis-à-vis de l'Empereur en 1245. Après l'avortement de l'expédition préparée en 1247 par

---

<sup>1</sup> On comprit souvent sous cette désignation la Franche-Comté mais à l'époque qui nous occupe, les destinées de la Comté et des provinces du sud-est étaient pour longtemps séparées.

<sup>2</sup> Sur l'histoire du royaume d'Arles aux temps des Empereurs Souabes, voir les études publiées dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale* des années 1883 et 1884.

Frédéric contre la Cour romaine et les Lyonnais, les villes et les seigneurs, jusqu'alors dévoués à la cause impériale, l'abandonnent les uns après les autres, quand, à ses derniers moments, l'Empereur choisit parmi ses nombreuses couronnes celle de Vienne et d'Arles pour la léguer à l'un de ses fils, il ne lui laisse qu'un vain titre et une ombre de royauté. Les descendants de Frédéric le comprirent : on sait quels efforts ils firent pour reconquérir leur patrimoine des Deux-Siciles ; au contraire, il ne paraît pas qu'ils aient jamais conçu le projet d'une entreprise qui pût leur rendre le royaume de Vienne.

« La chute de la maison de Souabe fut pour l'Allemagne l'occasion d'une crise à nulle autre pareille. Plus de pouvoir protecteur, plus de loi reconnue ... Cette période désolante est connue dans l'histoire sous le nom de grand interrègne, non pas qu'il y ait eu vacance continue du trône impérial pendant ce temps, mais parce que l'efficacité de sa puissance est demeurée comme suspendue pendant dix-neuf ans. Tout ce qu'une société peut éprouver de maux pendant une si longue anarchie, l'Allemagne l'a souffert.<sup>1</sup> »

L'abaissement du pouvoir impérial entraîna des conséquences moins graves pour le sud-est de la France, habitué depuis longtemps à se passer de souverain : les rivalités et les querelles des petits États si nombreux entre lesquelles étaient partagées ces régions, y entretenirent, comme par le passé, une anarchie que les Staufen n'avaient guère réussi à contenir. A vrai dire, l'interrègne n'était pas fait pour relever dans ces contrées le respect de la majesté impériale. Ce n'est pas que le royaume d'Arles fût complètement abandonné à lui-même ; à plus d'une reprise, les divers personnages qui se disputaient l'Empire essayèrent de se faire des partisans dans ces contrées. Ils n'étaient point absolument dépourvus de moyens d'action : les privilèges qu'ils distribuaient libéralement, conféraient, en droit, une certaine indépendance aux évêques et aux seigneurs qui les obtenaient ; en tous cas on pouvait les rechercher comme les hochets de la vanité humaine, toujours féconde dès qu'il s'agit d'inventer des distinctions nouvelles. Puis, comme en plus d'une matière les privilèges impériaux créaient une sorte de légitimité, on y eut recours pour régulariser des situations équivoques ou légitimer des usurpations évidemment iniques : par exemple, en 1281 Raymond Ier de Baux, prince d'Orange, ordonnait par testament de restituer aux habitants des rives du Rhône une somme considérable représentant les recettes du péage du sel qu'il avait injustement prélevé ; or l'iniquité consistait en ce que le péage avait été perçu avant d'être autorisé par l'Empereur.<sup>2</sup> L'Empire apparaissait encore comme un idéal d'organisation et de justice c'est à cette idée traditionnelle qu'il devait le peu de prestige qui lui restait.

Cependant les tentatives de ces fantômes d'Empereurs qui s'appelèrent Guillaume de Hollande, Alphonse de Castille et Richard de Cornouailles étaient condamnées à demeurer infructueuses en ce qui concerne le royaume d'Arles ; les seigneurs ecclésiastiques ou laïques du sud-est de la France ne s'inclineront désormais que devant un pouvoir assez fort pour leur imposer des lois ; ce ne sera pas sous la main débile des faibles souverains de l'Empire, mais sous la main ferme et vigoureuse des rois Capétiens qu'ils se résigneront à se courber. Il convient toutefois de rappeler ici ces tentatives avant de montrer les progrès incessants de l'influence française dans ces contrées.

## II

Après la mort de Frédéric II, Guillaume de Hollande, se croyant peut-être assuré d'un rapide triomphe, se rendit à Lyon pour y rencontrer le pape Innocent IV et célébrer avec lui les fêtes de Pâques de l'année 1251.<sup>3</sup> Aussitôt, de toutes les régions voisines, pèlerins et curieux affluèrent en si grand nombre que la ville ne suffisait plus à les contenir ; afin de répondre à leurs vœux il fallut, le Jeudi Saint, que le pape sortit de Lyon pour aller porter sa bénédiction à la multitude rassemblée dans une immense plaine. Le lendemain vendredi

---

<sup>1</sup> Ch. Giraud, *L'Allemagne en 1273 et l'élection de Rodolphe de Habsbourg*, dans *Séances et Travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, année 1868, p. 47.

<sup>2</sup> Barthélemy, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux* (Marseille, 1882), n° 619.

<sup>3</sup> « Venerat proinde illuc inter omnes principes et magnates Rex Alemanniae Christianissimus Guillelmus filius devotus Ecclesiae ut et ipse gauderet aspectu et praesentia tanti Patris. » Nicolas de Curbio, dans Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, III, C. XXX.

le roi des Romains et sa suite assistèrent à la fonction pontificale, au cours de laquelle Innocent IV adressa aux fidèles un sermon en langue vulgaire.<sup>1</sup>

Nous ne connaissons de cette entrevue que les détails extérieurs ; les contemporains ne nous ont point conservé la trace des pourparlers échangés entre les deux souverains, ni des résolutions prises par eux en vue d'abattre les derniers débris de la puissance des Staufens. Après les fêtes, le mercredi de Pâques 19 avril 1251, le pape et le roi quittèrent Lyon ; Innocent, accompagné de sa cour, s'embarqua sur le Rhône qu'il suivit jusqu'à Orange pour aller ensuite à Marseille<sup>2</sup> et à Gènes ; maintenant que le terrible ennemi de l'Église Romaine était vaincu, la Papauté pouvait, après sept ans d'exil, rentrer sur cette terre d'Italie dont elle ne saurait être définitivement séparée. De son côté Guillaume regagnait l'Allemagne par la Franche-Comté : aucun document ne porte à croire qu'il ait profité de son séjour à Lyon pour appeler auprès de lui les seigneurs ecclésiastiques et laïques du royaume d'Arles et de Vienne et leur confirmer leurs privilèges.

Son retour fut cependant marqué par une tentative qui, si elle eût été couronnée de succès, eût pu donner un point d'appui à l'action de l'Empire dans le sud-est de la France. Le comte palatin Hugues de Bourgogne avait eu l'heureuse fortune de réunir sur sa tête, par son mariage avec Alix de Méran, les droits des deux branches de sa famille ; mais il se trouvait alors en lutte ouverte avec son père, Jean de Châlon, le descendant de la branche cadette des palatins, qui, sous l'influence d'une seconde femme, oubliait ses sentiments paternels.<sup>3</sup> Guillaume de Hollande profita de la nécessité où se trouvait Jean de Châlon pour conclure avec lui un arrangement favorable à tous deux : Jean promit au roi des Romains son assistance et un prêt de dix mille marcs d'argent, en échange desquels il reçut en gage les droits de l'Empire à Lausanne et à Besançon, et fut autorisé à battre monnaie à Salins.<sup>4</sup>

Outre les avantages matériels qu'il retirait de cette négociation, c'était un succès pour Guillaume que d'avoir été reconnu par un seigneur aussi considérable que Jean de Châlon : peut-être même, par son intervention dans les affaires de la Comté, parviendrait-il à se ménager dans ces régions une autorité qui lui permettrait ensuite de faire sentir son influence sur les provinces du royaume d'Arles peu éloignées de la Bourgogne.<sup>5</sup> En tous cas, le roi des Romains travaille à se faire des amis en Dauphiné et en Provence. L'ancienne politique des Empereurs, qui avait si bien réussi à Barberousse au siècle précédent, consistait à s'attacher le clergé par de nombreuses concessions de privilèges ; évêques et abbés aimaient à se placer sous la dépendance immédiate de la couronne impériale, espérant ainsi se soustraire à l'oppression des seigneurs laïques, qui, sous prétexte d'avouerie ou pour tout autre motif, commettaient à l'égard des Églises d'incessantes déprédations. Un moyen s'offrit à Guillaume de Hollande de nouer des relations avec les évêques du midi de la France ; il n'eut garde de le laisser échapper.

Henri de Suse, célèbre plus tard comme légat du Saint-Siège et comme canoniste sous le nom de cardinal d'Ostie, était alors archevêque d'Embrun : possédant la confiance d'Innocent IV, il avait dû quitter sa résidence pour le service de l'Église et du roi des Romains : c'est évidemment par lui que Guillaume de Hollande put se mettre en rapport

---

<sup>1</sup> Au fur et à mesure que le pape parlait, l'archevêque de Trèves traduisait ses paroles en allemand pour qu'elles pussent être comprises du roi Guillaume. Voir sur ce séjour à Lyon les témoignages cités par Hüffer, *Die Stadt Lyon und die Westhalfte des Erzbisthums in ihren politischen Beziehungen zum Deutschen Reiche* (Munster, 1878), 95. — Cf. Böhmer-Ficker, *Regesta Imperii* (1882). 95. Nicolas de Curbio. *loc. cit.*

<sup>2</sup> « Deinde per terram venit Marsiliam, ubi multa magnificentia est susceptus a civibus civitatis. » Nicolas de Gurbio, *ibid.*

<sup>3</sup> Castan, *Probabilités d'un voyage du roi saint Louis à Besançon en 1259*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, XXXIV, 389, (1873).

<sup>4</sup> Guillaume de Hollande, qui avait quitté Lyon le 19 avril, passa à Salins le 22 et le 23. Voyez ses actes dans Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, III, 123. n° 3934 et 3935. Cf. *Regesta Imperii*, p. 943. Au mois d'août, ces concessions furent confirmées par Innocent IV. Teulet, *ibid.*, 3987 et 3958. Est-ce à ce traité que font une très inexacte allusion ces mots d'un historien contemporain : « Le roi des Romains Conrad (!) traité de fils d'Hérode par le pape, se procura en Allemagne 10.000 marcs d'argent en donnant les villes d'Arles (!), de Besançon et de Lausanne au duc français de Bourgogne. » Je cite textuellement Zeller, *L'Empereur Frédéric II*, p. 450. — Un acte de juillet 1253 mentionne que Guillaume, roi des Romains, a donné à Jean de Châlon, « totes les droitures, las seignories, les usaiges et les costumes que il, par nom l'empire de Rome et dou reaume d'Allemagne et d'Arle, doit avoir en la cité de Besançon et de Losanne. » Teulet, III, p. 191, n. 4068. C'est peut-être une fausse interprétation de cet acte qui a déterminé la grave erreur de M. Zeller.

<sup>5</sup> Il peut au moins par là exercer quelque influence en Comté, comme le prouvent des actes de 1255. Teulet, n°s 4186, 4187, 4188 : actes en faveur de Jean, comte de Bourgogne. — En 1252, Guillaume de Hollande avait confirmé les privilèges accordés par Frédéric II à l'abbaye de Bastan, près Besançon. *Regesta Imperii*, p. 952.



avec les évêques de la Provence et du Dauphiné. Plusieurs diplômes, tous de l'année 1251, attestèrent cette tendance de la politique du roi des Romains : l'un d'eux reconnaissait et énumérait les droits de l'archevêque d'Embrun et la juridiction temporelle qui lui appartenait sur des territoires sis dans les diocèses d'Embrun, de Gap et de Turin. L'Empereur lui concédait en outre des privilèges très étendus, qui, d'après les idées des jurisconsultes du temps, impliquaient une délégation de la souveraineté : ainsi le droit d'accorder des lettres de légitimation, et celui de créer des notaires et tabellions.<sup>1</sup> Quelques mois auparavant, Guillaume avait confirmé dans leurs possessions et privilèges les Églises de Grasse<sup>2</sup> et de Sisteron :<sup>3</sup> or, Henri de Suse avait passé sur le siège de Sisteron avant d'être élu, à Embrun, et l'évêque de Grasse dépendait comme suffragant de cette métropole, circonstances qui démontrent la part prise par l'archevêque à ces concessions ; il avait travaillé pour son successeur et pour son suffragant. Ces divers actes ne manquèrent pas d'irriter vivement le comte de Provence, Charles d'Anjou, fort peu disposé à reconnaître les prétentions des empereurs sur ces contrées ; il n'avait pas oublié combien l'intervention de Frédéric II dans les affaires de Provence avait suscité de difficultés à son prédécesseur Raymond Bérenger, et d'ailleurs son humeur altière et impérieuse se serait mal accommodée de la suzeraineté du nouveau roi des Romains. Aussi fit-il défense à l'évêque de Sisteron de se prévaloir des faveurs impériales. Quelques années plus tard Charles devait fournir d'autres preuves de ses dispositions hostiles aux prétentions de l'Empire.

Cependant l'un des membres importants d'une des familles les plus puissantes et les plus ambitieuses du royaume d'Arles s'était rapproché de Guillaume de Hollande je veux parler de Thomas de Savoie, veuf de la comtesse Jeanne de Flandre, et par nature « un de ces hommes aventureux qui ne peuvent jamais rester en repos.<sup>4</sup> » De retour dans son pays d'origine, il avait été investi des domaines de sa famille en Piémont, pour les tenir en fief de son frère aîné Amédée IV, comte de Savoie : titulaire de droits mal définis, encore moins reconnus, en lutte avec des adversaires tels que l'évêque et les habitants de Turin ou les bourgeois d'Asti, Thomas avait, suivant les exigences de ses intérêts, oscillé entre les deux grands partis qui se disputaient la péninsule à la fin du règne de Frédéric II. Ainsi avait-il abandonné l'amitié d'Innocent IV pour suivre son frère Amédée dans les rangs des défenseurs de Frédéric II, qui, en récompense, avait comblé les deux frères des faveurs les plus libérales. De nombreux diplômes rendus par l'Empereur à Verceil, vers la fin de l'année 1248, avaient conféré à Thomas, comme fiefs impériaux, Turin, ses ponts et ses forteresses, Moncalieri, Ivree, Castelvechio et plusieurs châteaux ou bourgs, les péages et autres droits de l'Empire dans le comté de Piémont et la qualité de vicaire impérial dans ces contrées : quelques diplômes de l'année 1249 complétèrent ces concessions.<sup>5</sup>

Malheureusement le prestige des chartes de Frédéric II était loin de suffire à faire tomber les résistances des adversaires du comte Thomas. Aussi cherche-t-il d'autres appuis ; dès que se répand la nouvelle de la mort de l'Empereur, il se hâte de revenir au parti d'Innocent IV, sans avoir souci des liens qui devraient le rattacher aux derniers représentants de la maison de Souabe. Un érudit d'outre-Rhin, M. Wurstemberger, a soutenu que Thomas avait préparé cette évolution nouvelle du vivant même de Frédéric ;<sup>6</sup> si vraisemblable que soit cette opinion, elle n'a malheureusement d'autre preuve qu'une date à mon avis erronée, attribuée à une bulle pontificale.<sup>7</sup> En tous cas, quelques mois après la mort de l'Empereur, Thomas de Savoie, absous des censures que lui avait fait encourir son alliance avec Frédéric, épousait la nièce du Pape, Béatrice, fille du comte de Lavagne. Bientôt il offre son hommage au roi des Romains, Guillaume de Hollande, qui,

---

<sup>1</sup> Diplôme daté de Cologne, 15 décembre 1251. Chambre des Comptes de Grenoble, B, 3011, f. 158 copie. — *Regesta*, n° 114.

<sup>2</sup> Blitzenhausen, 21 août 1251. *Regesta*, n° 108. *Gallia Christiana*, 1, 489. Winkelmann, *Acta imperii inedita*, I, n° 434.

<sup>3</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, II, p. 270.

<sup>4</sup> Boutaric, *Marguerite de Provence*, dans *Revue des questions historiques*, III, 441 (1867).

<sup>5</sup> Sur Thomas de Savoie, consulter l'ouvrage trop peu connu de Wurstemberger, *Peter der Zweite, Graf van Savoyen*. Berne et Zurich, 1856-1858, 4 vol. in 8°. II, 211 et ss. ; et IV, *Urkunden*, n. 218 et ss. ; 231, 234, etc. — Huilhard-Bréholles, *Historia diplomatica Friderici secundi*, VI, 658 et ss. ; Winkelmann. *Acta Imperii inedita*, I, n. 405 et ss. ; les *Regesta Imperii* (de Böhmer-Ficker) n. 8729 et ss.

<sup>6</sup> *Op. cit.*, I, pp. 214-215.

<sup>7</sup> Wurstemberger reproduit comme daté de Gènes, 22 juin 1250, 7<sup>e</sup> année du pontificat d'Innocent IV, un document qui appartient à coup sûr à l'année suivante, 8<sup>e</sup> année du pontificat car le pape a séjourné à Gènes en juin 1251 et non en juin 1280 : Cf. Potthast, *Regesta Pontificum Romanorum*, n. 14341.

trop heureux sans doute d'être reconnu par un personnage aussi considérable, l'en récompense en lui confirmant les privilèges et les fiefs que lui a accordés Frédéric.<sup>1</sup> Toutefois ni Turin ni Asti ne se montrent plus respectueuses des volontés de Guillaume qu'elles ne l'avaient été des ordres de Frédéric II ; il fallut que Thomas entreprit en 1255 contre ses adversaires une guerre qui se termina par un désastre : fait prisonnier par ses ennemis, jeté dans un cachot de Turin et chargé de fers,<sup>2</sup> il se résigna, après une longue captivité, à accepter les conditions les plus dures ; encore ne dut-il sa liberté qu'à l'intervention opportune des rois de France et d'Angleterre, qui tous deux, par leur mariage, étaient devenus ses neveux.

La paix ne fut rétablie qu'en 1257 ; Guillaume de Hollande était mort l'année précédente, trop tôt pour constater à quel point son autorité était impuissante dans la Haute Italie, et combien peu on s'y inquiétait de ses ordres et de ses diplômes. Il était d'ailleurs resté fidèle à son alliance avec les princes de Savoie ; peu de temps avant sa mort, il avait hautement témoigné sa faveur à un frère du comte Thomas, le célèbre Pierre, connu au moyen âge sous le nom de Petit Charlemagne ; le justicier général du Saint Empire, Adolphe de Waldeck, avait, au nom du roi des Romains, confié à Pierre la protection de la Bourgogne, et plus particulièrement de Berne et de Morat, menacés par les entreprises du comte Hartmann de Kybourg.<sup>3</sup> Déjà la maison de Savoie, avide de s'étendre aussi bien dans les cantons helvétiques que dans l'Italie du nord, rencontre en face d'elle la famille de Kybourg : nous aurons l'occasion de mentionner les longues et sanglantes querelles qui furent la conséquence de cette rivalité.

Guillaume avait à trois reprises essayé d'intervenir dans les affaires du royaume d'Arles et des provinces voisines : on vient, en effet, de suivre ses tentatives d'action diplomatique en Comté, en Savoie, et près des évêques de Provence et du Dauphiné. Or il est bon de remarquer que, sur ces divers terrains, l'influence du roi des Romains fut éclipsée par l'influence française. En Comté, Guillaume avait pris le parti de Jean de Châlon contre son fils Hugues ; en 1254, ce fut saint Louis,<sup>4</sup> qui, de retour de la croisade, réconcilia le père et le fils.<sup>5</sup> En Savoie, Guillaume s'était montré l'ami et le protecteur des membres de la famille régnante ; mais Thomas eût gémi longtemps dans les prisons de Turin et d'Asti, si, à la demande de Marguerite de Provence, le roi de France n'avait fait saisir à Paris et dans les foires de Champagne les personnes et les biens des marchands d'Asti ; inquiétés dans la sécurité de leurs relations commerciales, les Piémontais se décidèrent à traiter.<sup>6</sup> Enfin, quand il s'avisait de distribuer des privilèges aux évêques de Provence, Guillaume, on l'a vu, se heurta à la résistance énergique du frère de saint Louis, Charles d'Anjou. Décidément, grâce à la sagesse de sa politique ; la royauté Capétienne exerce une autorité désormais sans rivale sur toutes les dynasties seigneuriales de cette zone mixte qui sépare la France de l'Empire.

### III

Cependant la double élection de 1257 avait livré l'Empire aux compétitions de deux prétendants, Richard de Cornouailles et Alphonse X de Castille, l'un frère du roi d'Angleterre, l'autre maître de l'un des plus beaux royaumes de l'Europe méridionale.<sup>7</sup> A Richard se rallieront naturellement les clients habituels de la politique anglaise : au contraire, Alphonse de Castille, petit-fils par sa mère du glorieux Barberousse, était en bonne situation pour se concilier les sympathies des Gibelins, auxquels il devait apparaître entouré du prestige de la maison de Souabe. Voyons-les tous deux à l'œuvre dans le

---

<sup>1</sup> Winkelmann, *Acta Imperii inedita* I, n. 539 à 542. — Cf. *Regesta* (Böhmer-Ficker), p. 954, et Wurstemberger, IV, n. 295 à 300. Guillaume s'adresse aux églises de Turin et d'Ivrée, aux habitants de Turin, d'Ivrée et de Milan, ainsi qu'à de nombreux seigneurs pour les inviter à donner assistance à Thomas de Savoie. Il déclare traîtres à l'Empire les habitants de Turin et leurs confédérés.

<sup>2</sup> Cf. le traité de 1257 avec Turin. « Cum Dominos Thomas de Sabaudia comes esset a carceribus comunis Taurini... liberaliter et totaliter expeditus, et absque compedibus et vinculis vel custodia aliqua... » Pour qu'il pût traiter, on avait délivré le comte de ses fers. Wurstemberger, IV, n. 444.

<sup>3</sup> Wurstemberger, *Urkunden*, n. 397. « A. Comes Waldecke, sacri Imperii procurator generalis per Germaniam constitutus. » Cf. Kopp, *Geschichte der eidgenössischen Bände*, Viertes. Buch, *die Burgundischen Lande* (Leipzig, 1849, in 8°), p. 238.

<sup>4</sup> Joinville, éd. de Wailly.

<sup>5</sup> Article cité plus haut de Castan, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, année 1873.

<sup>6</sup> Wurstemberger, IV, n. 452.

<sup>7</sup> Avec les ouvrages généraux, on pourra consulter, sur cette période, Busson, *die Doppelwahl des Jahres 1257 und des römische Königthum Alfons X von Castilien* (Munster, 1866. in 8°).

royaume d'Arles et de Vienne ; tous deux y ont des alliés dont ils vont chercher à tirer parti, mais leurs efforts seront vains, et encore une fois, grâce aux divisions intestines qui déchirent l'Empire, c'est l'influence française qui gagnera tout le terrain perdu par les prétendants à la couronne impériale.

On sait quels liens intimes unissaient la maison de Savoie à la dynastie anglaise : ces liens avaient encore été resserrés par le mariage du faible Henri III avec Aliénor, fille du comte de Provence et d'une princesse de Savoie. Henri (et ce trait marque bien son infériorité sur son contemporain saint Louis) semble avoir épousé en même temps les intérêts, les ambitions, les rancunes des oncles de sa femme, les fils du comte Thomas I<sup>er</sup> de Savoie. Dès que les Savoyards savent qu'ils peuvent exploiter l'Angleterre comme un pays conquis, ils ne s'en font pas faute : Boniface de Savoie reçoit, pour sa part, l'archevêché de Cantorbéry, et devient le chef de l'Église d'Angleterre ; son frère Pierre acquiert des domaines qui lui permettent de devenir un des membres importants de l'aristocratie anglaise : à Londres il possède un palais qui jusqu'à nos jours a transmis à tout un quartier le nom et le souvenir de son pays d'origine. Enfin un troisième frère, Guillaume, évêque de Valence, eût été nommé évêque de Winchester si la nomination n'eût tenu qu'au bon vouloir du roi, et s'il n'avait pas fallu s'arrêter devant la résistance du chapitre. Le mariage de Richard de Cornouailles, frère de Henri III, avec Sancie de Provence, troisième fille de Raimond Bérenger, n'avait pu que rendre plus étroites les relations des Plantagenêts avec la maison de Savoie.

Avant même l'élection à l'Empire, quand Pierre de Savoie préparait une expédition pour délivrer son frère Thomas, captif à Turin, Richard de Cornouailles n'avait pas hésité à concourir aux frais de l'entreprise et s'était chargé de protéger pendant ce temps les biens de Pierre dans le royaume anglais.<sup>1</sup> Maintenant qu'il se prétend appelé par le vote des électeurs au rang suprême parmi les souverains, Richard marque par une série de privilèges la faveur où il a toujours tenu les membres de la famille de Savoie. Le 14 avril 1258, alors que le comte Thomas, régent de la Savoie pendant la minorité du jeune Boniface, se dispose à renouveler la lutte contre Turin, Richard l'assure de son appui, et, pour mieux le lui prouver, il le déclara affranchi des engagements par loi contractés, au temps de sa captivité, vis-à-vis d'adversaires que le Roi des Romains affecte de ne considérer que comme des rebelles.<sup>2</sup> — L'année suivante, c'était à Pierre de Savoie que Richard concédait le château et la ville de Gumminen, lui ouvrant ainsi l'accès de régions où bientôt il pourra jouer un rôle important.<sup>3</sup>

Sur ces entrefaites, le jeune comte Boniface avait en 1263 trouvé la mort dans une nouvelle expédition entreprise par lui pour maintenir les prétentions de sa race à l'encontre de Turin et d'Asti. Pour longtemps à l'influence de la Savoie dans ces contrées devait succéder celle de Charles d'Anjou, comte de Provence, dont l'ambition démesurée se tournait déjà vers l'Italie. « De nombreux documents, écrit Wurstemberger, prouvent que de 1262 à 1271, Turin fut presque une ville sujette de Charles d'Anjou. »<sup>4</sup> Les annales Gibelines de Plaisance vont même jusqu'à dire que le comte de Provence occupa cette ville. Sans doute, Charles d'Anjou, qui a épousé la dernière fille de Raymond Bérenger et de Béatrice de Savoie, est aussi bien que Henri III, Richard de Cornouailles et saint Louis, le neveu par alliance des comtes de Savoie ; mais il y avait longtemps que la politique divisait profondément la Savoie et la Provence.

C'est à l'automne de 1263 que Pierre eut, pour la première fois depuis qu'il était devenu comte de Savoie, l'occasion de recourir à son neveu. Au commencement de septembre, on apprit la mort d'Hartmann le jeune, chef d'une branche de la famille de Kybourg, si puissante dans les pays helvétiques. Hartmann ne laissait pour héritier direct qu'une fille en bas âge. Or, conformément au droit commun, les fiefs impériaux, dont une femme ne pouvait hériter, faisaient retour à l'Empire ; visiblement, ceux de ces fiefs situés dans le pays de Vaud et dans les régions voisines tentaient l'ambition du comte Pierre de Savoie.<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Wurstemberger, *op. cit.*, II, 181 et ss.

<sup>2</sup> Aix-la-Chapelle, 14 avril 1258. Winkelmann, *Acta Imperii inedita*, I, n. 482. Wurstemberger, IV (*Urkunden*), n° 480.

<sup>3</sup> Wurstemberger, *op. cit.*, I, p. 443. Cf. IV, *Urkunden*, n. 526 (11 décembre 1259) « quemdam locum situm inter villas nostras de Berna et de Murato, super aquam Seroge, qui locus Contamina nuncupatur vulgariter... »

<sup>4</sup> Wurstemberger, II, p. 314. Cf. *Annales Placentini Ghibellini*, Pertz, XVII, 553.

<sup>5</sup> Wurstemberger, II, pp. 342 et ss. ; III, pp. 25 et 88.

Il avait d'ailleurs une bonne raison pour s'affermir dans ces contrées ; chacun prévoyait alors la guerre que provoquerait bientôt entre les Kybourg et la Savoie la mort prochaine de Hartmann l'ancien, comte de Kybourg, dont l'héritier le plus proche se trouvait être Rodolphe de Habsbourg. Pas n'était besoin d'une clairvoyance particulière pour pressentir une lutte violente entre deux hommes politiques aussi habiles et aussi ambitieux que les comtes de Savoie et de Habsbourg : il s'agissait de savoir qui resterait maître des pays s'étendant de Berne à Lausanne et formant aujourd'hui la partie occidentale de la Suisse. La querelle était d'autant plus inévitable que Hartmann l'ancien avait comblé de libéralités, tant en nue propriété qu'en usufruit, sa femme Marguerite de Savoie, sœur du comte Pierre. Or, Rodolphe ne paraissant pas être homme à respecter ces libéralités, Pierre serait bien obligé de prendre en main les droits de sa sœur et l'honneur de sa maison. Aussi, dès qu'il apprend la mort de Hartmann le jeune, il se rend sans tarder auprès de Richard de Cornouailles, qui est en ce moment occupé à guerroyer contre les barons anglais pour le compte de son frère Henri III, et, le 17 octobre 1263, à Berkamstead, il obtient du roi des Romains l'investiture des fiefs impériaux qui avaient appartenu au défunt Hartmann.<sup>1</sup> Ainsi, à la veille d'une guerre qui devait désoler tout le pays qui sépare le Rhin du lac Léman, Richard n'hésite pas à se prononcer pour la Savoie ; Rodolphe de Habsbourg, obligé de chercher ailleurs un appui, se tournera bientôt du côté de Conradin, le dernier rejeton des Staufens, celui-là même dont la mort tragique devait laisser une trace si profonde dans la mémoire des contemporains.<sup>2</sup> Richard ne s'était pas borné à cette faveur ; par un acte de la même date, il conféra à son oncle Pierre la qualité de vicaire de l'Empire, le comté de Savoie et le pays de Chablais et d'Aoste.<sup>3</sup> L'histoire des comtes de Savoie ne présentait pas d'inféodation analogue, depuis qu'en 1207 Thomas Ier avait payé de l'hommage rendu à Philippe de Souabe quelques agrandissements de ses domaines en Piémont ; mais Pierre avait écarté de la succession du comté de Savoie le fils de son frère aîné Thomas ; il croyait sans doute de bonne politique de se procurer un titre qui mettait ses droits au-dessus de toute contestation.

A la mort d'Hartmann l'ancien, la guerre éclata, comme on l'avait prévu, entre la Savoie et les Habsbourg. Ce n'est pas le lieu de retracer ici les incidents de cette longue lutte : il convenait seulement de signaler l'appui que Richard de Cornouailles prêta aux princes de Savoie. Le comte Pierre semble d'ailleurs avoir été seul dans le royaume d'Arles à se tourner vers le prétendant ; il est vrai qu'un recueil de date récente mentionne un privilège accordé par Richard à Barral de Baux ; mais l'examen attentif de ce document prouve qu'il n'est qu'une copie falsifiée de la charte accordée par Frédéric II, en 1228, à la maison de Baux.<sup>4</sup> Au surplus, les relations de Barral avec Charles d'Anjou étaient alors assez intimes pour rendre invraisemblable toute démarche du prince d'Orange vis-à-vis de Richard de Cornouailles.

## IV

Richard paraît avoir envisagé le titre impérial comme le moyen d'exercer le pouvoir suprême dans l'Europe centrale ; tout autre était le point de vue d'Alphonse de Castille. Le but principal qu'il poursuivit fut l'établissement de sa puissance en Italie ;<sup>5</sup> pour lui, comme pour Frédéric II et la plupart des esprits cultivés du moyen âge, le siège de l'Empire est Rome, *Roma caput mundi*, et le champ naturel de son influence est le bassin de la Méditerranée ; il est de ceux qui, avec Dante, tiennent l'Italie pour le jardin de l'Empire et

---

<sup>1</sup> Wurstemberger, IV (*Urkunden*), n. 628. — Cf. Kopp, *op. cit.*, p. 273.

<sup>2</sup> Avant de partir pour l'Italie, Conradin promet à Rodolphe, s'il devenait empereur, de lui concéder les fiefs de Kybourg. *ibid.*, p. 279.

<sup>3</sup> L'original de cet acte est perdu. L'acte n'est connu que par des extraits tirés de Pingon (*Chronique de Savoie*) Voici comment Wurstemberger l'indique (*op. cit.*, n. 626) « Ricardus... investit Petrum comitem Sabaudie de vicariatu Imperii perpetuo, de Comitatu Sabaudie, et de ducatus Chablasii et Auguste, per tria vexilla. » Böhmer (*Regesta Imperii*, n. 5426) croit à bon droit cette analyse inexacte ou au moins douteuse.

<sup>4</sup> Barthelemy. *op. cit.*, n. 428. Le registre 1068 de la Chambre des Comptes (Archives départementales des Bouches-du-Rhône), f° 30 et non f° 3, contient un document intitulé « Privilegium domini imperatoris concessum domino Barallo. » Mais c'est le privilège accordé par Frédéric II en 1228 à Hugues de Baux (Barthélemy, n. 225). Le copiste dit registre 1068, qui écrivait en 1265, croyant que le privilège émanait de Richard a substitué, en transcrivant le nom du roi des Romains, la lettre R à la lettre F. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône.

<sup>5</sup> Cette tendance a été signalée souvent par les historiens voyez Busson. *die Doppelwahl des Jahres 1257*, p. 20. — Ficker, *Erörterungen zum Reichsgeschichte der dreizehnten Jahrhunderts*, dans les *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, IV<sup>e</sup> volume, 1<sup>re</sup> livraison. 1883, pp. 25 et ss.



regardent la ville éternelle comme l'épouse de César. Avant même le choix dont il fut l'objet de la part de quelques-uns de électeurs, Alphonse avait noué des relations diplomatiques avec Pise, la cité gibeline, alors serrée de près par ses ennemis, les Guelfes de Toscane. Pour poursuivre ces pourparlers le syndic de Pise, Bandino Lancea, se rendit en Castille auprès d'Alphonse il en rapporta un traité d'alliance offensive et défensive entre la ville et le roi. En échange des privilèges qu'il leur conférait et des secours qu'il leur promettait, Alphonse était reconnu par les Pisans comme le futur Empereur ; lui seul, déclarait le syndic, pourrait, comme César et Constantin, réunir en un corps unique les tronçons épars de l'Empire ; aussi au nom de ses concitoyens l'avait-il choisi pour roi des Romains et Empereur, à la gloire de Dieu et au grand profit de la Sainte Église, du Pape et du monde entier.<sup>1</sup>

Une clause de cet étrange traité obligeait Alphonse à procurer à la ligue l'adhésion de Marseille, avec laquelle il avait évidemment ouvert des négociations. Si Pise était menacée par les Guelfes, Marseille luttait pour sauvegarder son indépendance contre la puissance croissante de Charles d'Anjou ; non moins que les Pisans, les Marseillais avaient besoin d'alliés et de protecteurs. Aussi se décidèrent-ils à entrer dans la ligue formée par Pise et le roi de Castille ; ils y souscrivirent à des conditions analogues à celles qu'avaient acceptées les Pisans. A Ségovie, où se trouvait Alphonse, on vit, en septembre 1256, paraître trois ambassadeurs de Marseille, Pierre Vetuli, le jurisconsulte Albert de Lavanie et Jean Maître ; ils y déclarèrent solennellement nommer, demander, postuler et élire comme empereur le seigneur roi de Castille.<sup>2</sup> A ce traité Marseille, au moins pour ses affaires continentales, ne gagna aucun appui sérieux ;<sup>3</sup> elle demeura isolée dans sa querelle avec Charles d'Anjou, dont cette négociation ne fit qu'exciter la rancune ; plus tard, au jour de la vengeance, il n'oublia pas les noms de plusieurs des ambassadeurs, qu'on peut retrouver dans les listes de proscription de 1263.<sup>4</sup>

Cependant à Francfort, le dimanche des Rameaux le 1er avril 1257, l'archevêque de Trèves, en son nom personnel et pour le compte des électeurs de Saxe, de Brandebourg et de Bohême, proclamait Alphonse roi des Romains : désormais sa candidature devait rallier tous ceux qui repoussaient en Richard de Cornouailles l'influence de la politique anglaise. Aussi un certain nombre de seigneurs et de villes d'Allemagne ne tardèrent pas à le reconnaître ; il reçut aussi les hommages de quelques seigneurs dont les domaines séparaient la France de l'Allemagne : on peut citer parmi ces adhésions, toujours intéressées, parfois achetées, celles des ducs de Brabant, de Lorraine et de Bourgogne,<sup>5</sup> du comte de Flandre,<sup>6</sup> enfin de la ville de Besançon<sup>7</sup> qui d'ailleurs devait bientôt passer au parti de Richard.<sup>8</sup> En même temps Alphonse menait activement ses négociations dans le nord de l'Italie,<sup>9</sup> où il pouvait compter sur l'aide du sanguinaire Ezzelino da Romano, et où il avait chance de recueillir l'adhésion de nombreux gibelins. Dans le royaume d'Arles proprement dit, pour des raisons que le lecteur connaît, Alphonse ne pouvait se flatter d'obtenir l'aide du comte de Savoie ni du comte de Provence. Les seigneurs de moindre importance et les prélats demeurèrent indifférents : seul Albert de la Tour, le même qui jadis avait recherché les bonnes grâces de Frédéric II, se tourna du côté du roi de Castille. Albert était le chef d'une famille destinée à faire quelque bruit au siècle suivant : en effet, son fils Humbert devait être la tige de la dernière race des souverains indépendants du Dauphiné ; Alphonse le récompensa de son hommage en le nommant sénéchal du royaume d'Arles.<sup>10</sup> Deux ans plus tard, au moment où il méditait une expédition en Allemagne, c'est encore à Albert de la Tour qu'il s'adressait pour lui annoncer son prochain voyage et lui

---

<sup>1</sup> *Regesta Imperii*, n. 5486. Cf. Busson, p. 24.

<sup>2</sup> *Regesta Imperii*, n° 5488.

<sup>3</sup> A Acre en 1258, les Pisans s'unissent aux Marseillais et aux Vénitiens contre les Génois. *Annales Januenses*, Pertz, XVIII, p. 239.

<sup>4</sup> Cf. Blancard, *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1869.

<sup>5</sup> Pérard, *Pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, p. 494 ; *Regesta Imperii*, n. 5496 et ss.

<sup>6</sup> Warnkönig, *Histoire de Flandre*, III, p. 213.

<sup>7</sup> *Regesta Imperii*, n. 5507.

<sup>8</sup> Acte de Richard, Londres, 19 mai 1260. — Winkelmann, *Acta Imperii inedita*, I, n. 569.

<sup>9</sup> On sait d'ailleurs qu'Alphonse n'avait pas pris entre les deux partis italiens une attitude tellement tranchée qu'il ne pût être courtoisé par l'un et l'autre aussi en 1260, les guelfes de Florence recherchant son appui, lui envoient Brunetto Latini. Voirie *Tesoretto* de Brunetto Latini (in 4°, Rome 1642), p. 13 ; Jean Villani, livre VI, c. 74. — Cf. *Rolandi Patavini Chronicon*, dans Pertz, XIX ; *Annales Sanctae Justinae*, *ibid.*, p. 172.

<sup>10</sup> Burgos. septembre 1257. *Regesta Imperii*, n. 5489.

demander de l'accompagner et de lui gagner des partisans.<sup>1</sup> On sait que le roi de Castille, après l'avoir annoncé à maintes reprises, ne put réaliser ce projet, dont l'exécution eût peut-être changé les destinées de l'Empire.

## V

En somme, ni Alphonse de Castille, ni Richard de Cornouailles n'exercèrent dans le royaume d'Arles une autorité efficace. En revanche, l'influence française et angevine s'était de plus en plus affermie. Le moment est venu de signaler les faits qui attestent les progrès des représentants de la dynastie Capétienne dans les régions du sud-est de la France. Un coup d'œil jeté sur les événements de ce temps montrera facilement que si les questions importantes se traitent maintenant sans le concours des prétendants à l'Empire, elles ne sauraient se résoudre contrairement aux vues et aux intérêts de la maison de France.

On sait que pendant les dernières années du règne de Frédéric II, Arles, Avignon et Marseille, soutenues par le turbulent Barral de Baux, avaient formé contre Charles d'Anjou et le clergé une coalition fomentée et entretenue par les émissaires de l'Empereur. Quand, en 1249, on vit pâlir l'étoile du souverain qui avait si longtemps tenu la papauté en échec, chacun comprit que le moment était venu de se réconcilier avec le pouvoir nouveau. Barral fut le premier à négocier avec la reine Blanche à laquelle il promit de travailler à la pacification de la Provence.<sup>2</sup> En effet, en 1251, la ville d'Arles se soumettait à Charles d'Anjou, et bientôt Barral imitait cet exemple ; de même Avignon, en cette année, reconnaissait la souveraineté indivise des deux princes français, le comte de Provence et le comte de Toulouse,<sup>3</sup> qui avaient supplanté les dynasties méridionales. Marseille lutta plus longtemps ; ce ne fut qu'en 1252 que la grande ville consentit à se placer sous l'autorité du comte, à la condition de conserver ses franchises municipales.<sup>4</sup> Cette soumission n'était qu'apparente les Marseillais gardaient au fond du cœur, avec la haine de leur nouveau maître, les souvenirs de leur ancienne indépendance. « Le vieil esprit républicain, écrit M. Blancard, n'était point mort sous les coups répétés de la mauvaise fortune. » Trop faibles pour s'affranchir par leurs propres forces, ils cherchent un protecteur à l'étranger : trente ans auparavant, pour résister aux envahissements de Raymond Bérenger, ils s'étaient donnés à Raymond de Toulouse ; maintenant, on l'a vu plus haut, ils s'adressent à Alphonse de Castille. Mais tous ces efforts sont vains : ou plutôt ils n'ont d'autre résultat que de permettre à Charles d'Anjou de river les chaînes de Marseille ; sous le nom de Chapitres de paix, il impose aux bourgeois une convention bien plus dure que celle de 1252.

En même temps il veut répondre à la démarche agressive d'Alphonse de Castille. On n'avait pas oublié en Provence une charte, par laquelle, en 1215, l'empereur Frédéric II avait confié le royaume d'Arles et de Vienne à Guillaume de Baux, prince d'Orange. Trois ans plus tard Guillaume tombait victime des hérétiques albigeois, sans avoir porté son titre royal ; mais la charte de Frédéric n'avait jamais été révoquée. Charles d'Anjou y vit un moyen commode d'exploiter à son profit les droits de l'Empire en Provence : il décida sans grand' peine Raymond de Baux, héritier de Guillaume, à lui céder les titres conférés jadis à son père sur la couronne d'Arles. Tel fut l'objet d'un acte passé le 23 août 1257.<sup>5</sup> Reconnu par les Baux comme le légitime possesseur des prétentions de leur race à la royauté, Charles les indemnisa de leurs hommages en confirmant leurs droits et privilèges dans leurs domaines, et particulièrement à Orange, où ils avaient soutenu de longues luttes contre les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.<sup>6</sup>

Le comte de Provence était trop avisé pour se parer immédiatement du titre de roi, qui eût sans doute porté ombrage à saint Louis ; mais au moins cette transaction lui donnait un titre qu'il espérait sans doute opposer à toutes les entreprises des prétendants à l'Empire ou

---

<sup>1</sup> Tolède, juin 1259. *Regesta Imperii*, n. 5503. — Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, I, 194.

<sup>2</sup> 1<sup>er</sup> mars 1250. Teulet, III, p. 96, n. 3854.

<sup>3</sup> 27 mai 1251. Teulet, III, p. 127, n. 3937. Cf. n. 3938.

<sup>4</sup> Consulter sur ce point Blancard, *Documents inédits sur l'histoire politique de Marseille*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1860, pp. 516 et ss.

<sup>5</sup> Blancard, *Revue des Sociétés savantes*, 1875. — Cf. l'acte cité par Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maison de Baux*, n. 419.

<sup>6</sup> Barthélemy, *op. cit.*, n. 178 et 180.

de leurs délégués. C'est toujours la même politique qui interdisait naguère aux évêques de solliciter des privilèges de Guillaume de Hollande, et qu'offensent maintenant les négociations des Marseillais avec Alphonse. Comme pour compléter son œuvre, et décourager toutes les tentatives de l'opposition, il frappe du bannissement Pierre Vetuli, l'un des ambassadeurs envoyés l'année précédente près du roi de Castille.

Cependant les résistances de Marseille n'étaient point domptées : en 1262 et en 1263 ils renouvellent d'infructueux efforts. Encore une fois ils mettent leur espoir dans un prince étranger, Pierre d'Aragon, fils du roi Jacques Ier et cousin de leur dernier comte Raymond Bérenger : le même qui un jour fera une si rude guerre à la maison d'Anjou. Grâce à lui ils espèrent retrouver « l'indépendance, et avec elle l'honneur du pavillon, la prospérité des affaires, la gloire d'un nom connu aux extrémités de l'Orient, le bonheur de se gouverner eux-mêmes.<sup>1</sup> » On sait la lamentable issue de ces entreprises : en 1262, les fortifications de Marseille sont rasées par le comte de Provence victorieux. Deux ans plus tard, les chefs de la rébellion expient sur l'échafaud l'insuccès de nouvelles tentatives : au nombre de ces victimes de la cause de la liberté figurait Albert de Lavanie, le même qui avait été jadis chargé de représenter Marseille auprès d'Alphonse. Le comte de Provence a enfin triomphé ; c'en est fait de la République marseillaise.

Maintenant Charles l'Anjou a affermi son pouvoir dans le midi de la France : il est tout entier à la réalisation de ses grands desseins sur Naples et la Sicile. Pour les accomplir il faut d'immenses ressources d'argent : aussi, comme il s'agit de l'affaire de l'Eglise, le clergé dans toute la France accorde au pape un décime pour trois ans. On ne s'est pas seulement adressé aux provinces du royaume de France ; le légat a réuni à Lyon les prélats des provinces du sud-est et en a obtenu la même faveur.<sup>2</sup> Ainsi, dans tout le royaume d'Arles, le clergé contribuera, comme l'Eglise de France, aux frais de l'entreprise de Charles d'Anjou. N'est-ce pas là un pas en avant, et non des moins importants, dans la voie qui devait conduire à l'union du royaume d'Arles et de la France ? Désormais la cour romaine n'oubliera pas ce précédent ; et en dépit de l'opposition de l'Empire, elle fera souvent appel au clergé du royaume d'Arles, en même temps qu'au clergé français, pour des affaires qui concerneront autant la politique française que les intérêts généraux de l'Eglise.

Tandis que Charles apparaissait aux populations du Midi comme un maître impérieux et sévère, auquel il ne fallait pas se jouer de résister, saint Louis ne perdait aucune occasion d'y exercer une douce et pacifique influence ; au besoin, il s'efforçait de contenir l'insatiable ambition du comte de Provence. Jamais ne se montra plus visiblement l'opposition des caractères du roi et de son frère ; l'un ne cherchant que la paix et la justice, l'autre toujours préoccupé des intérêts de sa puissance ; celui-ci régnant par la crainte, celui-là faisant rechercher et accepter ses décisions par le prestige de sa sainteté ; tous deux contribuant ainsi par des moyens différents à la grandeur et à la gloire de leur maison. Même dans sa famille, Charles d'Anjou avait rencontré de graves difficultés ; longtemps il eut à lutter contre sa belle-mère, Béatrice de Savoie, veuve de Raymond Bérenger, qui l'accusait d'avoir lésé ses droits lors du règlement de la succession de Provence. Saint Louis, gendre de Béatrice et frère de Charles, était tout naturellement désigné pour concilier ce différend : de concert avec les légats du pape Alexandre IV, il y travailla activement et réussit à y mettre fin par une sentence arbitrale que lui-même et les légats rendirent à la fin de l'année 1256. La sentence, qui fut ratifiée par Henri III, autre gendre de Béatrice, déterminait l'étendue des droits qui devaient être attribués à titre de douaire à la veuve de Raymond Bérenger.<sup>3</sup>

Ce document contient une allusion à une autre querelle qui, sans la sage intervention du pape et du roi de France, n'eût pas manqué, vers cette époque, de mettre en feu la Provence et le Dauphiné. Presque depuis le commencement du siècle les dauphins de

---

<sup>1</sup> Blancard, *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1860, p. 517.

<sup>2</sup> Avignon, 13 octobre 1264. Winkelmann, *Acta Imperii inedita*, II, II, 1050. Le légat Simon de Brion, cardinal de Sainte-Cécile (le futur pape Martin IV), a obtenu le décime dans les provinces de Lyon, Vienne, Tarentaise, Arles, Aix et Lyon, sauf dans les diocèses du Venaissin qui ne relevaient pas de sa légation.

<sup>3</sup> Teulet, III, p. 339, n° 4300. Archives des Bouches-du-Rhône, B. 354 et 355. Voir le tome I de l'inventaire des Archives de la Chambre des Comptes. La sentence est du 6 novembre 1256. L'année suivante, Henri III roi d'Angleterre, pour le compte de sa femme Eléonore, approuva ces arrangements. Rymer, *Foedera*, I, II, 23 (édition de 1739).

Viennois prétendaient avoir acquis le Gapeçais des comtes de Forcalquier.<sup>1</sup> On sait que depuis lors, le comté de Forcalquier ayant été uni à celui de Provence, Charles d'Anjou se trouvait être le représentant des anciens seigneurs du Gapeçais ; à ce titre il contestait la prétention du dauphin Guigues VII. A la fin de l'année 1256, le conflit en était arrivé à une période aiguë ; Charles d'Anjou menaçait, pour se faire justice, d'attaquer les domaines du Dauphin. Il fallut tout le poids de l'autorité du pape et du roi pour l'arrêter : Alexandre IV alla même jusqu'à ordonner aux archevêques d'Embrun, de Vienne et d'Aix, et aux évêques de Grenoble et de Gap, de prêter assistance à Guigues contre toute agression.<sup>2</sup> Enfin les deux parties consentirent à accepter un compromis : l'affaire fut remise à la décision de Barral de Baux, arbitre choisi par le comte de Provence, et de Jean de Bernin, archevêque de Vienne, personnage universellement respecté, sur lequel avait porté le choix du Dauphin. En juillet 1257 les arbitres rendirent leur jugement qui maintenait le Gapeçais au Dauphin à charge d'en faire hommage au comte de Provence.<sup>3</sup>

Ce ne furent pas les seules occasions où saint Louis agit comme médiateur dans les querelles qui divisaient les seigneurs du royaume d'Arles. En 1268, le dauphin Guigues VII et le comte Philippe de Savoie se faisaient une guerre motivée, entre autres causes, par des discussions sur le Faucigny, que Béatrice de Thoire, alliée du comte de Savoie, réclamait à la Dauphine, petite-fille par sa mère d'Aymon de Faucigny.<sup>4</sup> Ici encore l'intervention de saint Louis fut acceptée, sinon demandée ; au commencement de 1260, des négociations se poursuivaient à Sciez par les soins de deux arbitres, l'un Pierre de Baugé, clerc du roi et de la reine de France et délégué de saint Louis, l'autre, Aymon, évêque de Genève.<sup>5</sup> Vers la même époque, un conflit s'étant élevé entre les bourgeois de Lyon et le chapitre, c'est encore le pape et le roi de France que les deux parties chargent de terminer le différend.<sup>6</sup>

Si Louis IX est partout considéré comme le type parfait de la justice, si partout on vante son amour de la paix, c'est qu'il ne se borne pas à montrer ces vertus lorsqu'il s'occupe des affaires d'autrui : lui-même les met en pratique pour le gouvernement de ses propres affaires. La petite ville de Viviers, sise sur les bords du Rhône, au pied des montagnes du Vivarais, relevait officiellement de l'Empire ; mais, sans respect pour les anciens diplômes, les fonctionnaires de l'administration royale la traitaient volontiers comme si elle eût été française. « Quoique, suivant leurs prétentions, ils ne soient soumis qu'à l'Empire, écrit Clément IV à Louis IX (9 novembre 1265), les habitants de Viviers et du diocèse sont cités par vos officiers... S'ils se refusent à comparaître devant eux, ils sont frappés d'amendes et leurs biens sont saisis ; on prononce des sentences contre eux en matière civile et criminelle. » Or Clément IV, en sa qualité d'ancien enquêteur de saint Louis, connaît bien l'état du royaume ; il est allé jadis à Viviers, et il a examiné les privilèges contenus dans les archives de l'évêque et du chapitre : tous émanent des empereurs ; on n'en trouve pas un qui vienne du roi de France. Bien plus, il y a vu les étendards impériaux dont les évêques de Viviers se sont servis jadis. — Les représentations du pape furent entendues, et, au moins pendant les dernières années du règne de saint Louis, les officiers royaux s'abstinrent de leurs entreprises.<sup>7</sup>

Cet incident permet de juger du discrédit dans lequel est tombé le pouvoir impérial. Aucun des prétendants à l'Empire n'a souci de protester contre les agissements de l'administration française : il faut qu'un pape, lui-même ancien membre de cette administration, prenne la défense de l'Église de Viviers contre ses collègues d'autrefois. Si l'Empire oublie le royaume d'Arles, il faut avouer que le royaume d'Arles le lui rend bien ; de plus en plus on sent que ces régions ont cessé d'appartenir à l'Empire et qu'elles ont passé sous l'influence dominante des Capétiens. Les agents du roi poursuivent, par la force des choses, leur œuvre d'annexion, dans laquelle ils sont dirigés moins par les instructions de saint Louis que par les traditions déjà invétérées dans l'administration. C'est d'ailleurs un trait

---

<sup>1</sup> Cf. sur ce point Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, passim.

<sup>2</sup> Archives des Bouches-du-Rhône, B. 354.

<sup>3</sup> Valbonnais, *Histoire du Dauphiné* ; I, p. 205, et passim.

<sup>4</sup> Wurstemberger, *Peter der Zweite, Graf von Savoyen*, III, pp. 264 et ss.

<sup>5</sup> Acte du 21 janvier 1269. Wurstemberger, IV (*Urkunden*), n. 780.

<sup>6</sup> Ménestrier, *Histoire consulaire de Lyon* (Lyon 1696, in 4°), p. 378. — Höffer, *die Stadt Lyon*, p. 97. — Cf. Guigues, *Cartulaire municipal de Lyon*.

<sup>7</sup> *Galliana Christiana*, XVI, col. 253 et 254.



caractéristique de la politique de saint Louis qu'en général il a plutôt à contenir qu'à exciter le zèle de ses baillis et de ses sénéchaux. Se sachant au service d'un pouvoir vigoureux auquel appartient l'avenir, les fonctionnaires prétendent atteindre du premier coup le but qui ne saurait être que la récompense de longs efforts : il faut que le roi les retienne. Sa politique modérée fut à coup sûr la plus honnête et probablement la plus habile ; un roi violent et sans scrupule eût certainement tenté davantage ; à coup sûr il n'eût pas mieux réussi.

## VI

Après la mort de saint Louis, ce n'est point son successeur qui tient la première place dans la politique européenne la personnalité de Philippe le Hardi n'a point laissé une trace profonde dans la mémoire des contemporains. Son oncle Charles d'Anjou a bien plus que lui hérité des traditions de la race ; en lui s'incarne l'ambition des capétiens ; mais c'est une ambition ardente, qui semble répudier la mesure et la prudence de ses ancêtres. En tous cas, elle ne connaît aucune limite à la couronne de Sicile, Charles joint la charge de sénateur de Rome ; il est en Toscane le vicaire de l'Empire vacant. L'Occident ne lui suffit pas ; il élève des prétentions au trône de Jérusalem, et l'alliance de sa fille avec l'héritier des empereurs latins de Constantinople lui permet d'espérer qu'un jour, sur le trône de Byzance, ses descendants rétabliront la monarchie universelle de César et d'Auguste. Tels sont les rêves qui absorbent ce prince, dont l'extérieur dévoile les dispositions intimes : sa haute taille, ses traits fortement accusés, son air toujours grave conviennent bien à son esprit, uniquement préoccupé des entreprises qui doivent accroître son pouvoir et assurer sa suprématie. En attendant, il enserme de tous côtés l'Eglise romaine dont il a juré d'être l'humble vassal et le fidèle défenseur. C'est un ami dangereux, dont la protection se changerait bientôt en tyrannie ; il s'essaie déjà à cette main mise sur la papauté que tenteront de réaliser les rois de France au XIV<sup>e</sup> siècle. L'influence de Charles d'Anjou sur la politique française avait été médiocre au temps de saint Louis ; elle devait s'exercer plus librement sous Philippe le Hardi, quoiqu'elle ait eu à lutter contre l'influence rivale de la reine mère, Marguerite de Provence, et du parti anglais.

En vue d'entreprises dans le sud-est de la France, la position du roi de France était encore consolidée par la riche succession qu'il venait de recueillir. On sait, en effet, qu'en vertu du traité de 1229, l'héritage d'Alphonse de Poitiers, mort à la croisade de Tunis, appartenait à la couronne : c'est donc tout le Languedoc qui se trouvait placé sous le sceptre de Philippe le Hardi. Maître de ces régions, le roi devait naturellement chercher à acquérir les contrées qui séparaient son royaume des provinces nouvellement acquises. Lyon et le Vivarais étaient le but qui s'imposait à ses efforts : on va voir qu'il ne tarda pas à s'en préoccuper.

Quand au printemps de 1271, le nouveau roi passa à Lyon, ramenant avec lui les précieux restes de son père mort à la croisade, les bourgeois, toujours en lutte avec le chapitre primatial, se déclarèrent ouvertement soumis à la juridiction du roi de France (*de ressorto domini nostri regis Francie*), et le sollicitèrent de les prendre sous sa garde spéciale. Philippe accueillit cette demande par un acte du 1<sup>er</sup> mai 1271 ; en échange de sa protection et de sa suzeraineté, les Lyonnais s'obligèrent à lui payer annuellement un impôt qui, levé par eux, devait être versé entre les mains du bailli de Macon.<sup>1</sup> En vain les partisans du chapitre protestèrent ; l'amende qu'un arrêt du Parlement infligea, le 8 novembre 1271, à ceux d'entre eux qui avaient osé maltraiter les sergents royaux, apprit à tous combien il en coûterait d'insulter le pouvoir nouveau.<sup>2</sup> Philippe ne poussa pas jusqu'au bout ces premiers avantages : quand, en 1272, après une longue vacance, l'Eglise de Lyon reçut un pasteur nouveau, le dominicain Pierre de Tarentaise, il paraît bien que l'avènement de l'archevêque amena une certaine détente dans la situation, Mais un résultat important était acquis ; pour la première fois la royauté française avait pris en main la cause des bourgeois de Lyon : Philippe le Hardi, en faisant cette démarche devant laquelle son père avait toujours reculé, avait jeté la semence de la moisson que devait recueillir Philippe le Bel.

---

<sup>1</sup> *Ordonnances*, XI, p. 348. — Bonnassieux, *de la Réunion de Lyon à la France* (Paris, 1875, in 8°), p. 58 et s.

<sup>2</sup> Boutaric, *Actes du Parlement*, I, p. 162 n. 1747.

En même temps, du côté du Vivarais, les officiers royaux reprenaient les entreprises dont, bien malgré eux, ils avaient dû s'abstenir pendant les dernières années du règne de Louis IX : à Viviers, comme à Lyon, on sait que le saint roi n'est plus là pour retenir ses fonctionnaires et ses partisans, et que désormais les excès de zèle seront permis, sinon encouragés, quand ils auront pour résultat l'agrandissement du royaume. Poussé sans doute par le clergé de Viviers,<sup>1</sup> Grégoire X renouvela en 1272 les protestations de Clément IV ; la suite de cette histoire montrera que les agissements de Philippe le Hardi ne furent pas sans soulever quelques réclamations de la part de Rodolphe de Habsbourg.

## VII

Saint Louis se préoccupait surtout d'assurer son influence morale dans le Midi : Philippe le Hardi recherchait les avantages substantiels qu'il croyait trouver dans la politique d'empiétements progressifs mise en pratique par ses officiers. Cette politique, qui s'avance lentement, mais sûrement, ne suffit pas encore à l'ardente ambition de Charles d'Anjou. Ce prince énergique et violent, ennemi juré des Staufen et des Gibelins, conçut alors un projet grandiose, qui, s'il eût été mis à exécution, eût tranché d'un seul coup la question du royaume d'Arles. Pendant que le dernier descendant de Frédéric II, Enzius, lègue son vain titre de roi d'Arles aux représentants de la maison de Souabe, Alphonse de Castille et Frédéric III de Thuringe,<sup>2</sup> voici que le comte de Provence pense à faire élire son neveu Philippe le Hardi roi des Romains, et à confisquer ainsi l'Empire au profit de la France et du parti Guelfe. Cet épisode, à vrai dire, ne se rattache pas directement à notre sujet ; mais il touche de trop près les relations de l'Empire et de la France à cette époque pour qu'il nous soit permis de le passer sous silence.

Le moment était propice pour une semblable entreprise. Sans doute Richard de Cornouailles était mort au commencement de l'année 1272, mais la disparition de ce prétendant n'avait guère profité à la cause d'Alphonse de Castille. Ce prince avait bien pu réussir à rallier, autour du marquis Guillaume de Montferrat, tous les Gibelins et tous les ennemis de Charles d'Anjou dans le nord de l'Italie, et parmi eux le jeune Thomas, fils du comte Thomas II de Savoie,<sup>3</sup> toujours jaloux de l'influence que le roi de Sicile exerçait alors à Turin et en Piémont ; mais Alphonse ne trouvait guère d'appuis en Allemagne : en Italie tout ce que suivait Charles d'Anjou lui était décidément hostile. Le nouveau pape, Grégoire X, n'était nullement enclin à se faire le champion d'Alphonse ; il n'avait d'autre rêve que d'apaiser les dissensions de la chrétienté pour la lancer toute entière sur l'Islam ; aussi voulait-il un Empereur qui pût se mettre à la tête de l'Europe unie pour la conduire à la croisade : on ne pouvait attendre d'Alphonse qu'il se chargeât d'une semblable mission. En outre, favoriser Alphonse, c'était rompre avec Charles d'Anjou, décision dont la cour pontificale connaissait trop bien les inconvénients pour s'y arrêter. Aussi, par une lettre du 16 septembre 1272, Grégoire X déclina les propositions que le roi de Castille avait cru devoir lui adresser.<sup>4</sup>

C'est alors que Charles d'Anjou jugea bon d'intervenir. Nul plus que lui n'avait intérêt à écarter de l'Empire, non seulement son rival Alphonse, mais encore tout prince allemand qui, après avoir établi son pouvoir dans les pays germaniques, pourrait être tenté de ressaisir la domination en Italie. S'il fallait dans la Péninsule une autre influence que la sienne propre, Charles ne pouvait guère s'accommoder que de celle de son neveu Philippe le Hardi. Aussi c'est lui qui, pour atteindre ce but, provoque en 1273 la négociation dont deux documents nous ont conservé les traits principaux.<sup>5</sup> Un mémoire, remis vers cette

---

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, XVI col. 254.

<sup>2</sup> 25 mai 1272, *Regesta Imperii* (Böhmer-Ficker), p. 1035.

<sup>3</sup> Consultez sur la politique d'Alfonse en Italie de 1269-1272, les *Annales Placentini Ghibellini*, dans Pertz, XVI, pp. 535, 350 et s. On y verra comment Alfonso appuie tous les ennemis de l'Angevin : comment il donne en mariage une de ses filles au marquis de Montferrat, l'autre au jeune Thomas de Savoie, *inimico domini Caroli propter civitatem Taurini quam sibi occupavit*. Ces intrigues politiques devaient se poursuivre pendant plusieurs années et créer de graves embarras à Charles d'Anjou.

<sup>4</sup> Raynaldi, *Annales Ecclesiastici*, 1272, § 43. Cf. Theiner, *Codex diplomaticus domini temporalis*, I, 175. Sur les dispositions du Saint Siège à l'égard d'Alfonse de Castille et de Charles d'Anjou, voir Heller, *op. cit.*, p. 25 et Brisson, *die Doppelwahl*, p. 97.

<sup>5</sup> *Documents historiques*, I, p. 652, dans la collection des *Documents inédits* publiée par le Ministère de l'instruction publique. La publication a été faite par M. Champollion-Figeac. Ces documents comprennent d'abord la relation des ambassadeurs du roi de France, puis un mémoire adressé au même prince pour l'engager à se faire élire empereur. Ils ont été étudiés par Heller, *op. cit.*

époque au roi de France de la part de Charles, montre clairement l'initiative prise par le roi de Sicile dans toute cette affaire et l'insistance avec laquelle il essaie de vaincre les scrupules et les résistances de son neveu.

Charles pose d'abord un principe incontestable pour la conscience la plus timorée les rois et les princes sont tenus de se consacrer au service de Dieu, et ce n'est point en vue d'une vaine gloire ni d'une puissance éphémère qu'ils doivent aspirer aux honneurs de ce monde. Sur ce point, ajoute le mémoire, le roi de France n'a qu'à se souvenir de ses prédécesseurs de son père, qui passa deux fois la mer pour combattre les infidèles ; de son grand-père Louis VIII, qui mourut à la croisade des Albigeois, de son aïeul Philippe-Auguste, qui combattit en Terre Sainte à côté du roi Richard (peut-être cette allusion au roi Richard est-elle une flatterie secrète au parti anglais qui, à la cour de France, disputait l'influence au parti angevin). Or, poursuit le rédacteur dont nous analysons l'œuvre, ne point dégénérer est pour le fils le devoir le plus sacré ; « ainsi comme ses pères avoit miens valus que li siens, devoit-il miens valoir de son père. » Le roi des Francs y est tenu d'autant plus étroitement qu'il est jeune, vigoureux, « plus riches, larges, débonnaires, droituriers et courageus... que n'estoit li Rois ses père de son âge. » Remarquez qu'il y a plus d'une manière de servir Dieu : l'auteur du mémoire trouve qu'un roi doit laisser aux moines la haire, la discipline et les jeûnes, trace évidente du dédain qu'éprouvait Charles d'Anjou pour la vie pieuse et mortifiée de son frère. Sur ce point Philippe le Hardi se conformait fidèlement à l'exemple du saint roi ; nous savons par Guillaume de Nangis « que s'il menoit miex vie de moyne que de chevalier.<sup>1</sup> »

Il ne faudrait pas que Philippe s'avisât de suivre aussi le modèle de politique réservée et scrupuleuse que lui a laissé saint Louis ; Charles se soucie peu de rencontrer dans le fils les mêmes résistances prudentes qui l'ont si souvent retenu du vivant du père.

Pour servir Dieu, continue le mémoire, la meilleure voie que puisse choisir le roi de France est celle de prendre l'Empire. En effet, si puissant qu'il soit, le royaume de France ne peut envoyer contre le Soudan que des forces limitées. Mais s'il était empereur, le roi « pourrait coeillir chevalerie de par tout le monde. » Même les chevaliers de son ancien domaine s'engageront à le suivre à de meilleures conditions une fois qu'il sera l'unique souverain de la chrétienté ; « quar la sorriss est tot prinse qui ne seit que un pertois. » En tout cas, seul chef de l'Europe, il aura l'autorité suffisante pour étouffer les dissensions si fatales aux précédentes expéditions en Orient. Ces raisons données par Charles d'Anjou à son neveu, avaient sans doute été mises en avant pour flatter les projets de croisade universelle nourris par le pape Grégoire X.

En vain, poursuit le mémoire, allègue-t-on les difficultés que Philippe rencontrerait s'il cherchait à se faire élire empereur. Le rédacteur passe en revue les forces du roi de France et de ses alliés ; il ajoute que peut-être il faudrait se concilier quelques Allemands, mais le roi a de quoi les acheter. On le voit, Charles connaissait bien le mobile qui devait plus tard jouer un si grand rôle dans les élections à l'Empire.

Telles étaient les raisons que le roi de Sicile dut sans doute soumettre plus d'une fois à son neveu avant de le décider à se prêter à ses projets. Au moins réussit-il à obtenir de Philippe l'envoi de deux ambassadeurs chargés de sonder les intentions du Saint-Siège et de pressentir l'accueil que la cour de Rome réservait à la candidature française. C'est à Florence, où les affaires politiques italiennes avaient appelé en même temps le pape et Charles d'Anjou,<sup>2</sup> que les envoyés français purent s'acquitter de leur mission : ils trouvèrent le pape absorbé par la réalisation de ses projets de conciliation et très occupé d'établir entre Guelfes et Gibelins une paix éphémère, au risque d'exciter la rancune des vieux Guelfes et de Charles d'Anjou. D'abord, ils s'entretinrent avec les cardinaux Ottoboni et Simon de Brion, chefs dans le Sacré Collège de la faction angevine et tous deux réservés à de hautes destinées. Ils lui exposèrent que leur maître, uniquement touché des intérêts de la religion, les avait envoyés « vers l'Apôtre, pour avoir conseil de l'Église, que l'Église li consileroit de ceste chose de penre l'Empire s'il i estoit apelé. » Au cas où le pape

---

<sup>1</sup> Bouquet, XX, 491.

<sup>2</sup> La cour pontificale était à Florence dès le 20 juin 1273 ; la négociation ci-dessus rapportée dut avoir lieu dans les derniers jours de juin. — Cf. Vilani, VII, 42 ; *Annalea Placentini Gibellini*, dans Pertz, XVIII, 558, et Potthast, *Regesta Pontificum Romanorum*.

favoriserait la candidature du roi de France, les envoyés devraient s'informer des ressources que l'Église pourrait lui procurer pour la réalisation de ses desseins. Il y avait là deux questions bien distinctes : une question de principe, et une question de voies et moyens. Évidemment bien instruits des dispositions du pape, les cardinaux conseillèrent aux ambassadeurs de ne poser à Grégoire X que la première question.

Les délégués vinrent le lendemain à l'audience du pape et lui présentèrent leur requête. Grégoire X leur répondit par de grands compliments ; nul plus que lui ne se réjouirait de l'élection du roi de France ; « car, disent les ambassadeurs en leur rapport au roi, vos estiez li princes de quoi il vouroit plus et son prou et s'onour, et de qui il auroit plus grant joie si Dieu vouloit que la chose avenist. » Mais il se borne à combler ses interlocuteurs de bonnes paroles : quand il convient de conclure, il hésite et évite de se décider, « son conseil rendu sur ce point ne oseroit-il mie tant que il i eut pansé, quar il voit meut de raisons de ça et de là. » En outre, il peut être appelé à se prononcer sur la validité de l'élection du roi de Castille ; aussi ne se reconnaît-il point le droit de conseiller à un autre prince de prétendre à la couronne impériale avant que la sentence ait été rendue. Dès que le pape s'est placé sur ce terrain, il est impossible de l'en faire sortir ; il s'obstine à opposer une fin de non recevoir aux demandes du Roi : « tant que il i eut plus pansé, il ne nous poioit autre chose dire. » Une nouvelle entrevue eut lieu à Santa Croce sans amener plus de résultats. Laisant le pape, les ambassadeurs revinrent auprès de Charles d'Anjou, qui, sans se décourager, leur confia le soin d'exhorter son neveu à poursuivre activement le succès de sa candidature.<sup>1</sup>

On comprendra facilement l'attitude réservée de Grégoire X. Les papes avaient, pendant un demi siècle, lutté pour échapper à l'étreinte des empereurs Souabes ; ce n'était point sur le siège pontifical que l'on pouvait espérer de rencontrer, en dehors des partisans du roi de Sicile, un homme politique disposé à remettre aux Capétiens la domination universelle ; l'Église savait déjà qu'il lui faut parfois redouter ses protecteurs attirés autant et plus que ses ennemis déclarés. On peut d'ailleurs se demander si les princes allemands, accoutumés depuis la chute de Frédéric II à une complète indépendance, se fussent facilement résignés à se soumettre au souverain le plus puissant de l'Europe. On peut avec plus de raison encore se demander si Philippe le Hardi était personnellement animé d'un vif désir de réussir dans son projet. Les historiens contemporains ne nous apprennent pas qu'il ait travaillé avec énergie au succès de sa candidature, ni que l'échec auquel elle aboutit ait refroidi la cordialité de ses relations avec Grégoire X. Dans toute cette affaire, il paraît avoir moins exercé son initiative personnelle que subi, non sans répugnance, l'influence de Charles d'Anjou. Ce qui permet de le supposer, c'est qu'après son séjour à Florence, le pape n'hésite pas à se diriger par la Lombardie, le Piémont et la Savoie, vers la ville de Lyon où il doit, l'année suivante, tenir un concile général : cependant, quoique officiellement Lyon soit encore une ville d'Empire, le pape ne pourrait songer à y établir sa cour, si sa conduite récente l'avait brouillé avec le roi de France. D'autre part, vers l'automne de l'année 1273, à une époque où l'élection de Rodolphe de Habsbourg était probablement connue en France,<sup>2</sup> Philippe le Hardi, désireux d'exécuter le traité qui en 1229 avait terminé la guerre des Albigeois, remettait entre les mains des représentants du Saint-Siège le comtat Venaissin, moins Avignon.<sup>3</sup> S'il faut d'ailleurs admettre que le roi de France a restitué le Venaissin avant de connaître les événements d'Allemagne, par conséquent à un moment où il nourrissait encore quelque espoir d'être élu à l'Empire, il semble au moins n'avoir conservé vis-à-vis du pape aucune rancune de son échec, soit que Grégoire X ait su dissimuler son action diplomatique, soit, ce qui est plus probable, que Philippe le Hardi n'ait pas attaché grande importance aux projets suggérés par Charles d'Anjou. En effet, nous savons par Guillaume de Nangis que vers le même temps, le roi de France vint à Lyon et s'y entretint amicalement avec le Pontife de leurs intérêts communs.<sup>4</sup> D'après le chroniqueur, Philippe laissa à Lyon des troupes dont la présence était en apparence justifiée par la nécessité de protéger le Concile, mais qui, en réalité, n'avaient probablement d'autre but que celui d'affirmer l'autorité du roi à Lyon. En même temps le

---

<sup>1</sup> Ce fut alors sans doute qu'il leur remit pour le roi le mémoire analysé plus haut.

<sup>2</sup> Son élection fut proclamée le 1<sup>er</sup> octobre 1273.

<sup>3</sup> Raynaldi, 1273, § 51. Lettre de remerciements du pape, datée du 21 novembre.

<sup>4</sup> Bouquet, XX, 492.



roi confia au pape trois châteaux forts, « qui sont des appartenances de la seigneurie du royaume de France, assis très près de la cité de Lyon. »

Le pape avait, dès l'été de 1273, adressé, aux électeurs du Saint Empire l'invitation de désigner un roi des Romains.<sup>1</sup> Prévu ou non l'effet de cette démarche fut rapide : le 29 septembre 1273 fut appelé à l'Empire un seigneur puissant en Alsace, dans la Forêt-Noire et en Helvétie, le comte Rodolphe de Habsbourg, celui-là même dont on connaît les longues querelles avec Philippe de Savoie. Enfin, suivant l'expression du poète, « après une longue et funeste lutte, est fini le temps terrible où il n'y avait pas d'Empereur. Maintenant la terre a retrouvé un juge : le règne aveugle du fer a pris fin ; ni le faible ni le pacifique ne craignent de devenir la proie des puissants.<sup>2</sup> »

Malheureusement pour l'Allemagne, il s'en faut de beaucoup que l'élection de Rodolphe ait réalisé cet idéal des poètes de tous les âges. Le temps était loin où l'Empereur était considéré comme le monarque universel ; le nouveau souverain avait à compter avec une opposition redoutable en Allemagne. A l'extérieur, la situation s'était aussi profondément modifiée ; les premiers Capétiens s'étaient affranchis de l'autorité des Empereurs : Philippe Auguste avait, par son or et sa politique, exercé une grande influence sur les élections à l'Empire, et avait imposé son alliance aux Staufen : Philippe le Hardi avait pu, sans trop de témérité, essayer de porter la main sur la couronne impériale. La royauté française grandit dans la même proportion que l'Empire décroît.

## VIII

Maintenant la question de l'Empire est tranchée en revanche, puisque la couronne impériale et la couronne de France n'ont pu être réunies sur la même tête, la France et l'Empire vont continuer de se disputer les régions limitrophes du Rhin et des Alpes, et en particulier le royaume d'Arles. Etudions, pour le règne de Rodolphe, les événements relatifs à ce royaume.

S'il semble que Philippe le Hardi n'ait point poussé à fond la campagne qui devait le conduire à la dignité impériale, il n'en est pas moins certain que les relations furent pendant quelque temps assez difficiles entre la France et le nouveau roi des Romains. En 1273, rapporte la chronique de Limoges,<sup>3</sup> l'empereur Rodolphe détruisit sur les terres du roi de France un château que l'on disait être un fief impérial ; s'il faut même en croire la rumeur publique, il se fit un grand carnage à cette occasion. La cause de cette querelle était, disait-on, une réponse orgueilleuse adressée par le roi de France à ses ennemis. L'année suivante, c'est Philippe qui fait des préparatifs pour attaquer l'Empire : le pape est obligé d'intervenir pour empêcher les hostilités.<sup>4</sup> Evidemment des difficultés nombreuses relatives aux frontières, par exemple à celle du Vivarais, fournissaient à chaque instant des sujets de querelle entre les deux rois.

Au surplus, la nécessité, dont la voix est toujours plus sûrement entendue que celle de la raison, prépara Rodolphe à se réconcilier avec la France. Son élection n'avait pas médiocrement irrité le roi de Bohême, Ottokar ; entre le roi des Romains et le monarque slave la guerre était imminente. En Allemagne, beaucoup de seigneurs et de villes s'effrayaient de l'activité du nouveau maître dont les revendications menaçaient quiconque avait profité de l'interrègne pour s'agrandir. L'inquiétude n'était pas moindre dans la Bourgogne helvétique ; en particulier le comte Philippe de Savoie, fort peu enclin à reconnaître la souveraineté du rival détesté de sa maison, manifestait vis-à-vis des Habsbourg des dispositions hostiles. Peut-être par son influence, la cour d'Angleterre avec laquelle il ne cessait d'être étroitement lié n'avait pas reconnu Rodolphe et témoignait publiquement de sa sympathie pour la cause d'Alphonse de Castille,<sup>5</sup> toujours prétendant à l'Empire, et de plus en plus puissant dans le nord de l'Italie. On voit quels ennemis vont assaillir le pouvoir encore fragile des Habsbourg. Aussi, pour faire tête à tant d'hostilités, Rodolphe juge utile de se rapprocher de la France ; on a même soutenu, non sans

---

<sup>1</sup> Voir là-dessus Heller, *op. cit.*, pp. 50 et ss.

<sup>2</sup> Schiller, *der Graf von Habsburg*.

<sup>3</sup> Bouquet, XXI, p. 779.

<sup>4</sup> Raynaldi, 1276, § 56 et 61.

<sup>5</sup> Rymer, *Foedera*, I, si, 14d. Edouard I<sup>er</sup> appelle dédaigneusement Rodolphe de Habsbourg le comte Rodolphe d'Allemagne et réserve à Alphonse le titre de roi des Romains, 5 mai 1275.

vraisemblance, qu'à l'automne de 1275, Rodolphe, après avoir rencontré le pape à Lausanne, s'était abouché avec Philippe le Hardi en un lieu inconnu de la frontière française.<sup>1</sup> En tous cas, l'année suivante, il confie à la protection de Philippe III l'abbaye d'Orval, sise au diocèse de Trèves, en des régions trop éloignées de l'Allemagne, dit-il, pour que l'abbaye puisse être efficacement défendue par l'empereur ; quelques années plus tard, Rodolphe en fera autant pour l'église de Toul ; évidemment ce n'est point la conduite d'un souverain hostile au roi de France.<sup>2</sup> Il n'est pas téméraire de penser que l'influence du pape Grégoire X avait dû contribuer à ce rapprochement.

Dès le mois de septembre 1274, Grégoire avait reconnu la royauté de Rodolphe de Habsbourg. Or, à cette époque, les partisans du roi de Castille étaient plus actifs que jamais dans le nord de l'Italie en dépit des hésitations d'Alphonse, ils étaient les véritables maîtres du pays, de Gênes à Mantoue.<sup>3</sup> Beaucoup de Gibelins, se livrant aux plus présomptueuses espérances, croyaient au triomphe prochain de leur cause, protégée maintenant par le grand écu de Castille que célébra le Dante. Le succès d'Alphonse et des Gibelins eut singulièrement compromis avec la paix de l'Europe la réalisation des rêves de croisade que le pape ne cessait de nourrir : Grégoire X comprit qu'il fallait obtenir le désistement du roi de Castille, fût-ce au prix de sacrifices imposés à l'Église d'Espagne au profit du roi. Tel est le but qu'il se proposa, pendant l'été de 1275, au cours des négociations que, pendant son séjour à Beaucaire, il poursuivit avec Alphonse ;<sup>4</sup> il fut assez heureux pour l'atteindre et rendre définitivement la paix à l'Empire.

En quittant Beaucaire, Grégoire X remonta le Rhône et s'arrêta d'abord à Valence, puis à Vienne, où il passa la dernière moitié du mois de septembre 1275 il y consacra plusieurs prélats et y prononça l'union des Églises de Valence et de Die, mesure commandée par l'état misérable de ces églises, qu'avaient ruinées leurs longues luttes avec les comtes de Valentinois.<sup>5</sup> Le 6 octobre, le pape était à Lausanne, où venait bientôt le rejoindre Rodolphe de Habsbourg, accompagné de sa femme et de ses enfants. Là le roi des Romains s'acquitta par d'importantes concessions de la dette de gratitude qu'il avait contractée envers le pape au jour de son élection : il promet de restituer à l'Église les domaines Italiens que l'Empire avait usurpés, de prendre la croix et de se mettre à la tête d'une croisade nouvelle ; enfin il y fut question de la cérémonie du couronnement impérial, à laquelle Grégoire se réservait d'appeler le nouvel élu.

Autour du pape et de l'Empereur se rangèrent les principaux seigneurs ecclésiastiques du royaume d'Arles, parmi lesquels il faut citer les archevêques de Lyon et d'Embrun, les évêques de Genève, de Valence, de Sisteron et de Marseille.<sup>6</sup> On eût pu se croire à la plus brillante époque du règne de Barberousse, tant les prélats avaient montré d'empressement à venir faire leur cour à l'Empereur. Visiblement ils y étaient poussés par le pape, qui n'épargna rien pour affermir le trône encore chancelant des Habsbourg ; cette manifestation solennelle de l'alliance du Saint-Siège avec Rodolphe devait avoir un grand retentissement dans ces régions de l'Helvétie où le comte de Savoie exerçait une influence hostile au nouveau roi des Romains.

Autrefois de telles assemblées se terminaient par de nombreuses concessions de privilèges ; cette fois, elles furent très rares. L'archevêque Jacques d'Embrun était un partisan dévoué du pape et de l'Empereur peu de temps après l'entrevue de Lausanne, Rodolphe renouvela ses privilèges et lui reconnut les qualités de chambellan de l'Empereur, de prince du Saint Empire et de conseiller à la Cour impériale.<sup>7</sup> Deux ans plus tard, Rodolphe, à l'exemple de ses prédécesseurs, prenait l'Église de Vienne sous sa protection.<sup>8</sup>

---

<sup>1</sup> Heller. *op. cit.*, Les itinéraires des deux souverains ne sont pas encore assez précis pour qu'il soit possible de trancher cette question. — Cf. Bouquet, tome XXI, *Itinera ac mansiones*.

<sup>2</sup> Pour Orval, acte du 2 février 1276, de Nuremberg, *Regesta Imperii* de Böhmer, n. 232 et 235. Pour Toul, acte du 16 octobre 1281, d'Hagenau *ibid.*, n. 637.

<sup>3</sup> Ficker, *Erörterungen der Reichsgeschichte des dreizehnten Jahrhunderts*, dans le recueil cité plus haut, p. 26.

<sup>4</sup> Cf. là-dessus Besson, *die Doppelwahl* et Ficker, *op. cit.*

<sup>5</sup> Bouquet, XXI, 703. Potthast, *Regesta Pontificum*, n. 21078. *Gallia Christiana*, XVI, Instr., 120.

<sup>6</sup> Böhmer, *Regesta Imperii*, n. 107 ; Raynaldi, 1275, § 38.

<sup>7</sup> Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, II, 13. (Acte date de Nuremberg, 31 janvier 1278). *Regesta Imperii*. n. 231. En 1275 l'archevêque d'Embrun avait été chargé de lever des décimes en Allemagne. Raynaldi 1275, § 43.

<sup>8</sup> *Regesta Imperii*, n. 448. — Cf. abbé Ulysse Chevalier, *Tables de la diplomatie de Bourgogne de Rivaz*, pièces annexes, p. 87. et *Inventaire des Archives de Saint-André de Grenoble*, p. 18, Winkelmann, *Acta Imperii inedita*. II, 116

Si le clergé, suivant l'exemple et les conseils du pape, s'est rapproché de Rodolphe, il n'en est point ainsi des seigneurs laïques du royaume d'Arles : seul Humbert, seigneur de la Tour et de Coligny, sénéchal de ce royaume, obtient alors des lettres qui le placent sous la sauvegarde impériale. En les sollicitant, il n'avait fait que se conformer aux traditions de sa famille.<sup>1</sup> D'ailleurs le Dauphin Jean I n'est encore qu'un enfant, soumis à la tutelle du duc de Bourgogne ; Charles d'Anjou n'est point homme à faire la cour au roi des Romains, et le comte Philippe de Savoie, qui par son mariage avec la palatine Alis a étendu son influence en Franche-Comté, nourrit à l'égard de Rodolphe des dispositions fort peu sympathiques. On le voit, dans une grande partie du royaume d'Arles le nouveau roi ne rencontre qu'indifférence ou hostilité.

## IX

C'est un grave problème, souvent discuté par les historiens, que celui de savoir quelle idée Rodolphe se fit de la puissance impériale ? Y vit-il, comme les légistes du moyen âge, le droit à la monarchie universelle, et nourrit-il les chimères ambitieuses dont ses prédécesseurs Souabes n'avaient cessé de chercher la réalisation ? Ou bien, plus modeste et en même temps plus pratique, considéra-t-il l'Empire comme un moyen d'arrondir ses domaines propres, d'affaiblir ses rivaux, et songea-t-il à trouver au profit de sa famille, dans l'établissement d'une royauté héréditaire en Allemagne, la compensation des droits qu'il lui fallait abandonner sur les terres de France et d'Italie ? Ou bien encore, ce qui est plus probable, sans avoir adopté une ligne de conduite déterminée, a-t-il, selon les circonstances, poursuivi l'un ou l'autre dessein, passant de l'un à l'autre suivant les circonstances, et s'efforçant de tirer le meilleur parti possible de la situation difficile qui s'offrait à lui après l'anarchie de l'interrègne ? Ce n'est pas ici le lieu de répondre à ces questions : ce qu'on peut dire en toute sûreté, c'est que pour beaucoup de contemporains de Rodolphe, c'en était fait de l'Empire en tant que monarchie universelle et élective : il était définitivement tombé avec Frédéric II, que l'on regardait volontiers comme un suppôt de Satan. Vivement frappée de la ruine de la maison de Souabe, excitée par des prophéties qui circulaient couramment et dont Jourdan d'Osnabruck nous a conservé l'écho, l'imagination populaire prévoit des changements radicaux dans la constitution de la république chrétienne :<sup>2</sup> les uns s'attendent à voir surgir de la maison de France un conquérant qui soumettrait l'univers à ses lois ; les autres, comparant les progrès de la royauté française à la décadence de l'Empire, croient que l'avenir appartient aux monarchies nationales et héréditaires. Telle est l'opinion qui se manifeste dans un écrit adressé au concile de Lyon, de 1274, par un écrivain célèbre de ce temps, Humbert de Romans,<sup>3</sup> qui, après avoir été général de l'ordre des dominicains, vivait retiré à Valence ou à Lyon. Déjà Humbert trace les grandes lignes du projet, que va bientôt s'approprier l'un des plus habiles politiques de cette époque, le pape Nicolas. Certainement, lors de l'avènement de ce pape, circule un plan qui séduit plus d'un esprit et qui provoque plus d'une ambition on taillerait dans l'Empire quatre royaumes héréditaires, Allemagne, Arles, Lombardie, Toscane. Faut-il ajouter que ces deux derniers royaumes furent, dans la pensée de Nicolas III,<sup>4</sup> destinés à des membres de sa famille ? La passion du grand poète florentin n'hésite pas à attribuer au Pape ce motif intéressé ; on se rappelle le passage de l'Enfer où il accable de la plus éloquente invective la mémoire de Nicolas III.

Un article de ce projet supposait la reconstitution du royaume d'Arles : Rodolphe de Habsbourg paraît l'avoir accueilli avec faveur. Il n'avait d'ailleurs qu'à remonter dans l'histoire de la maison de Souabe pour trouver des projets analogues : déjà Henri VI et Frédéric II avaient songé à constituer dans ces pays une royauté vassale de l'Empire. Comme eux Rodolphe trouva qu'il valait mieux y établir une dynastie amie et fidèle que de

---

<sup>1</sup> Voyez les documents cités à la note précédente. Par le même acte Rodolphe ordonne *baillivis et advocatis Phiriburci* (de Fribourg) de défendre l'archevêque de Vienne et Humbert de la Tour, sénéchal du royaume d'Arles. Vienne, 4 juin 1278.

<sup>2</sup> Voir *Chronica magistri Jordanis qualiter Imperium Romanum translatum fuit in Germaniam*, imprimé à diverses reprises, notamment dans le recueil de *Jurisprudentia, auctoritate et praeminentia imperiali*. Bâle, 1536. p. 340.

<sup>3</sup> Nous ne le connaissons malheureusement que par un extrait imprimé dans Raynaldi, 1273, §. 6. « De imperio vero consulit, ut eo vacante vicarius constituatur, vel rex Teutonie deinceps per successionem, non per electionem fieret, et quod contentum ille Germania sua, Italiam uni vel duobus regibus ex consensu praelatorum et communium eligendae permitteret. » On pourra consulter sur ce projet le mémoire de Busson, *die Idee des Deutschen Erbreichs und die ersten Habsburger*, publié à Vienne, en 1878, dans les mémoires de l'Académie impériale, classe de philosophie et d'histoire.

<sup>4</sup> Elu le 25 novembre 1277.

les abandonner à l'anarchie ou à la conquête française. Aussi voulut-il à deux reprises disposer de la couronne d'Arles, une première fois en faveur de son fils Hartmann, qui devait épouser une fille du roi d'Angleterre, Edouard Ier, une seconde fois en faveur d'un petit-fils de Charles d'Anjou qu'il maria à l'une de ses filles. Notre tâche est maintenant de raconter ces tentatives, demeurées toutes deux infructueuses, parce qu'elles suscitèrent l'opposition de tous ceux qui étaient intéressés à empêcher l'organisation d'un pouvoir fort dans le sud-est de la France.<sup>1</sup>

## X

On a vu plus haut que le roi d'Angleterre, Édouard Ier, avait, au début de son règne, témoigné à Alphonse de Castille une sympathie qui, pour n'être que platonique, n'en devait pas moins causer quelque inquiétude à Rodolphe de Habsbourg. Cependant, entre Plantagenêts et Habsbourgs, il n'y avait ni haines profondes, ni querelles invétérées ; aussi de bonne heure les deux dynasties se rapprochèrent : ni l'un ni l'autre des deux souverains n'étaient suffisamment surs de leurs relations avec la France pour dédaigner le secours qu'ils pouvaient trouver dans une amitié mutuelle. D'ailleurs, dès 1274, la veuve de saint Louis, Marguerite de Provence, dont on connaît l'attachement profond pour la famille d'Angleterre et qui représentait à la cour de France le parti anglais, n'avait pas hésité à s'adresser à Rodolphe pour lui demander justice contre son beau-frère, Charles d'Anjou. Charles était accusé d'avoir attribué, à lui et à sa femme, la succession de Provence, à laquelle les deux autres filles de Raymond Bérenger, Marguerite de Provence et Éléonore d'Angleterre, prétendaient avoir des droits. Il semble bien, d'après la correspondance de Marguerite, que Rodolphe ait accueilli ses prétentions et lui ait dès lors accordé l'investiture de la Provence ;<sup>2</sup> entre elle et le roi des Romains l'entente était alors facile, car ils étaient rapprochés par la crainte de leur adversaire commun, Charles d'Anjou.

Cet accord entre la reine douairière de France et Rodolphe de Habsbourg, joint à l'intervention pacifique du pape Grégoire X, facilita une réconciliation entre l'Empire et l'Angleterre. Les premières propositions durent suivre de peu l'entrevue de Lausanne, entre le pape et le roi des Romains ; bientôt les deux parties voulurent affermir la paix, par le mariage du jeune Hartmann de Habsbourg avec Jeanne, fille du roi d'Angleterre ; on espérait alors que Hartmann pourrait être élu roi des Romains dès que son père ceindrait la couronne impériale.

Malheureusement l'état de l'Allemagne ne se prêtait pas à cette combinaison ; mais Rodolphe n'abandonna point son projet d'alliance et poursuivit à Londres de longues négociations que conduisait avec le prévôt de Verden, l'habile évêque de Bâle, Henri d'Isny.

En 1278 la négociation semble être arrivée à bonne fin : le mariage est décidé ; Rodolphe s'est engagé à ne rien négliger pour procurer à son fils, d'accord avec les princes allemands, le titre de roi des Romains, et, à défaut de ce titre, celui de roi d'Arles ; désormais le royaume d'Arles et de Vienne serait tenu en fief de l'Empire par Hartmann et ses successeurs.<sup>3</sup> Ce plan comblait les vœux de Rodolphe, qui pourrait ainsi rattacher ces contrées à sa maison ; il répondait parfaitement aux désirs des Plantagenêts qui cherchaient depuis longtemps à affermir leur influence dans le sud-est de la France, afin d'y susciter aux rois Capétiens des ennemis qui les prendraient à revers.

Cependant, au moment où tous les obstacles semblent avoir disparu, la célébration du mariage souffre des retards en apparence inexplicables. Pourquoi ce recul de la politique allemande ? Il ne s'explique que par la formation d'un projet qui reposait sur une combinaison nouvelle des alliances européennes. Pour assurer le succès de ce projet, il

---

<sup>1</sup> Ces tentatives ont été étudiées en Allemagne dans le remarquable mémoire, déjà cité, d'Heller, *Deutschland und Frankreich in ihren politischen Beziehungen vom Ende des Interregnums bis zum Tode Rudolf von Habsburg*. — On trouvera un résumé de l'histoire de cette période dans Leroux, *Recherches critiques sur les relations politiques de l'Allemagne et de la France de 1292 à 1378*, pp. 50 et ss. (Paris, 1882, in 8° *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*).

<sup>2</sup> Voir la mention de cet hommage dans deux lettres de Marguerite à Edouard I<sup>er</sup> publiées par Champollion-Figeac dans le tome I des *Lettres de Rois et Reines* (Documents inédits), pp. 282 et 265.

<sup>3</sup> Rymer, I, II, p. 170. 25 avril 1278. Cf. sur les négociations relatives à ce mariage, Rymer, I, II, 164, et ss. La négociation durait depuis deux ans ; les pièces qui la concernent ont été imprimées dans le recueil de Rymer. — Vers la même époque, le comte Philippe de Savoie prie Edouard I<sup>er</sup> de le réconcilier avec Rodolphe (1278). Rymer, I, II, p. 171.



avait fallu renoncer à fonder à Arles une dynastie anglo-allemande et donner au royaume une autre destination.

## XI

L'alliance des Habsbourgs et des Plantagenêts eût évidemment consolidé la nouvelle dynastie impériale ; mais elle ne tranchait pas la question italienne, dont une solution rapide importait aux intérêts de la politique pontificale. On a vu plus haut que Nicolas III n'était point l'homme des partisans de Charles d'Anjou : visiblement le but principal de ses efforts était d'assurer l'indépendance de l'Italie : pour l'atteindre il lui fallait d'une part apaiser les luttes intestines qui se terminaient toujours par un appel à l'étranger, et de l'autre arrêter l'influence croissante de Charles dans la péninsule, sans toutefois la remplacer par l'influence impériale tout aussi dangereuse pour la liberté italienne : en d'autres termes, réconcilier pour le présent les Guelfes et les Gibelins, les Impériaux et les Angevins ; dans l'avenir, empêcher les partis de livrer l'Italie au roi de Sicile ou au roi des Romains. Pour cela, quelle forme politique donner à la péninsule ? Peut-être cette confédération d'Etats monarchiques ou républicains bien des fois projetée et que trois siècles plus tard rêvait encore d'établir un autre pape qui lui aussi était un véritable Italien, Paul IV. Le point faible de la combinaison, c'est qu'elle se prêtait aux entreprises du népotisme ; sur des fondements plus ou moins certains, l'accusation, comme on l'a vu, ne fut pas épargnée à Nicolas III.

En tous cas, dès les premiers jours de son pontificat, c'est-à-dire dès la fin de l'année 1277, le pape a ouvert des négociations avec Rodolphe de Habsbourg ; au printemps, elles aboutissent à des actes solennels où Rodolphe renouvelle les engagements qu'il a pris envers la papauté lors de l'entrevue de Lausanne, et, un mois plus tard, abandonne toutes les prétentions qu'il pourrait élever sur la Romagne<sup>1</sup> à l'encontre des droits du Saint-Siège. Le premier point réglé, Nicolas III se retourne vers Charles d'Anjou et porte un coup sensible à son influence dans l'Italie centrale, en l'amenant à renoncer à la charge de sénateur de Rome et au vicariat de l'Empire en Toscane ; désormais les droits tels quels de la couronne impériale s'y exerceront sans l'intermédiaire de ce dangereux représentant.<sup>2</sup> Ayant écarté le péril allemand et le péril napolitain, ayant confiné Charles dans les Deux-Sicules et restreint le champ où Rodolphe exercerait l'action plus ou moins efficace de l'Empire, le pape pouvait continuer l'œuvre de réconciliation des Italiens, et, l'année suivante, envoyer à Florence son neveu, le cardinal Latino, pour y renouveler la paix jadis établie entre les partis par Grégoire X.<sup>3</sup>

Toutefois, si habile diplomate qu'il fût, Nicolas III ne se flattait pas d'imposer à Rodolphe de Habsbourg et à Charles d'Anjou des sacrifices purement désintéressés aussi réservait-il à chacun des compensations. Rodolphe ne pouvait manquer de se féliciter du mouvement de recul auquel avait été contraint Charles d'Anjou en Italie au moins l'Empire tenterait d'y ressaisir ses droits sans se heurter au pouvoir de l'Angevin ; de plus, quoique il soit difficile de le démontrer positivement, le pape avait fait briller aux yeux de Rodolphe cette couronne impériale qu'il n'avait pas encore reçue, et dont la possession, en lui permettant de faire élire son fils roi des Romains, le mettrait à même de rendre dans une certaine mesure le rang suprême héréditaire dans sa famille.<sup>4</sup> Quant à Charles d'Anjou, pour le récompenser de sa soumission à l'Eglise, le pape le réconciliait avec Rodolphe de Habsbourg, et lui procurait, à raison même de cette paix, deux avantages d'une inégale importance. Le premier était de lui assurer l'appui de l'Empire dans les affaires de Provence. On sait en effet que les deux reines douairières, filles de Raymond Bérenger, Eléonore d'Angleterre et Marguerite de Provence, n'avaient cessé de quereller Charles d'Anjou sur la succession de leur père ; le lecteur se souvient peut-être que, peu d'années auparavant, le roi des Romains, alors brouillé avec Charles, avait par un acte solennel pris le parti de Marguerite de Provence. Grâce à la combinaison nouvelle, cette situation est maintenant renversée ; au printemps de 1280, Rodolphe, renouvelant un ancien diplôme

---

<sup>1</sup> Raynaldi, 1278, § 68. Cf. Theiner, *Codex diplomaticus*, I, n. 382 et ss.

<sup>2</sup> Raynaldi, § 58 ; 1279. § 1 et ss.

<sup>3</sup> Perrens, *Histoire de Florence*, II, pp. 194 et es. Cf. sur les premiers efforts du Pape pour la pacification. Raynaldi, 1278, § 77.

<sup>4</sup> En ce sens, Heller, *op. cit.*, pp. 73 et ss.

de Barberousse, investit solennellement Charles d'Anjou des comtés de Provence et de Forcalquier.<sup>1</sup> Ainsi, pour triompher de l'hostilité qu'il avait rencontrée dans la famille, Charles avait dû incliner son orgueil devant cette suzeraineté impériale qu'il avait jadis si dédaigneusement traitée.

Mais les profits qu'il devait recueillir de la combinaison nouvelle ne se bornaient pas à un parchemin plus ou moins respecté : il retira un autre avantage plus important encore. Le pape avait obligé Charles d'Anjou à abandonner l'Italie centrale ; voici qu'il offre une nouvelle carrière à sa dévorante ambition. Pour sceller la paix établie entre les deux maisons, il est convenu que Charles Martel, le petit-fils de Charles d'Anjou, épousera Clémence, l'une des filles de Rodolphe de Habsbourg, et que le jeune prince recevra de Rodolphe le royaume d'Arles et de Vienne, jadis destiné à ce Hartmann, dont le mariage avec la fille d'Édouard Ier n'avait pas encore été célébré, et qui devait bientôt trouver la mort dans les flots du Rhin.<sup>2</sup>

Sur ces entrefaites, un pape angevin, Martin IV,<sup>3</sup> remplaça Nicolas III, et n'eut rien de plus pressé que de rendre à Charles d'Anjou les fonctions de sénateur de Rome dont son prédécesseur l'avait dépouillé ; atteinte grave aux plans de Nicolas, mais telle qu'on pouvait l'attendre d'un pontife dévoué à l'influence française et qui ne reculait devant aucune expression pour exprimer son antipathie pour les Allemands. Cependant l'exécution du grand dessein se poursuivait : la jeune princesse Clémence avait été conduite dans le royaume de Naples vers son fiancé Charles Martel, et bientôt le roi de Sicile dut se préoccuper d'assurer, fût-ce par la force des armes, la soumission du royaume d'Arles et Vienne au nouveau souverain que l'Empire devait lui donner ; il organise à Tarascon une expédition destinée à remonter le Rhône et à soumettre le pays.<sup>4</sup> Le triomphe de la maison d'Anjou semble alors complet : la politique de Nicolas III lui avait permis d'assurer sa domination dans le sud-est de la France ; grâce au changement de la politique pontificale qui a été la conséquence de l'élection de Martin IV, voici que, sans perdre les résultats obtenus pendant le pontificat de Nicolas, les Angevins sont en mesure de reconquérir la suprématie en Italie.

## XII

Le bruit d'une prochaine reconstitution du royaume d'Arles au profit de Charles Martel s'était répandu en Europe. On sollicitait en faveur de ce dessein l'adhésion des princes de l'Empire. L'un d'eux, Jean de Saxe, la donnait pour ce motif qu'on connaissait à peine les limites de ce royaume, et que depuis deux siècles la puissance impériale y était énervée.<sup>5</sup> Toutefois le roi d'Angleterre, Édouard Ier, paraît apprendre sans colère l'intention du roi des Romains ; sans doute, il avait renoncé à la combinaison qui devait placer sur la tête de sa fille la couronne d'Arles et de Vienne, sans avoir abandonné encore le projet d'un mariage entre sa maison et celle des Habsbourgs

Mais qui fut mécontent du dessein annoncé ? Ce fut d'abord le clergé du royaume d'Arles, déjà inquiet de ce qui avait paru en 1280 de la réconciliation de Charles d'Anjou avec Rodolphe de Habsbourg, et très disposé à craindre les agressions d'un pouvoir local, tel que la royauté de la maison d'Anjou, qui respecterait médiocrement les privilèges et la quasi-indépendance des églises. Bien plus encore, ce fut Marguerite de Provence, trompée dans son attente à la vue d'un rapprochement entre son adversaire Charles d'Anjou et l'Empire,

---

<sup>1</sup> Tout en réservant à Marguerite de Provence un recours à l'Empereur. — Cf. Raynaldi 1280, § 1 et ss. Böhmer, *Regesta Imperii*, 40 831, et dans le même ouvrage, *Reichssachen*, n. 137. On trouvera dans cette collection un acte de Charles d'Anjou remerciant le roi des Romains de l'investiture de la Provence.

<sup>2</sup> Cf. Kopp. III, I, 293 ; et Heller, *op. cit.*, p. 73.

<sup>3</sup> Martin IV avait porté le nom de Simon de Brion après avoir rempli les fonctions de trésorier du chapitre Saint-Martin de Tours, il avait été chancelier de Louis IX, puis cardinal du titre de Sainte-Cécile.

<sup>4</sup> Le texte classique se trouve dans les Annales brèves de Ptolémée de Lucques (*Documenti di storia italiana*, vol. VI, 90. n. 5) : « Eodem anno 1279 Rodulfus filiam tradit in uxorem Karolo Martello filio regis Karoli junioris, cui, tradunt, assignavit in dotem regnum Viennense super Rhodanum unde, quando Sicilia rebellavit, factus erat apparatus navium in Rhodano circa Tarascone quem ego vidi ad invadendum Viennam. » Cf. Husson, *die Idee des deutschen Erbreichs*, pp. 31 et ss.

<sup>5</sup> « Quod cum prout certa relacione cognovimus et veritas attestatur, regnum Viennense, quod et Arelatensis nomine nuncupatur, quod olim, ab imperio tenebatur et adhuc teneri debet in feudum, per vacationem diuturnam, immo longissimam ducentorum annorum et amplius sit distractum in tantum quod ipsius regni jurium et liminum memoria vix exstat et ex hoc Romanum imperium utilitatibus debitis et honore congruo defraudetur... » Wittemberg, 15 septembre 1281. — Cf. Ficker, *die Ueberreste der deutschen Reicharchivs zu Pisa*, extrait des comptes rendus de l'Académie impériale de Vienne, classe de philosophie et d'histoire.

profondément irritée à la pensée que les Angevins, qui l'avaient spoliée, non seulement seraient affermis dans la possession de la Provence, mais deviendraient les maîtres incontestés de tout le pays qui s'étend du Rhône aux Alpes et du lac Léman à la Méditerranée. Au surplus, les Habsbourgs qui l'abandonnaient pour reconnaître les prétentions de l'usurpateur Charles, n'étaient-ils point les ennemis acharnés des princes de Savoie, ses oncles, pour le service desquels elle s'était toujours employée avec tant de zèle ? Et le projet dont l'incroyable nouvelle se répandait ne menaçait-il point avec le comte de Savoie tous les seigneurs du royaume d'Arles et des pays limitrophes ? Aussi Marguerite est maintenant devenue l'ennemie des Habsbourgs autant que des Angevins on la voit, en 1281 et 1282, organiser activement la résistance à leurs projets.

Depuis qu'elle avait prêté hommage au roi d'Allemagne, Marguerite, entraînant après elle sa sœur Eléonore d'Angleterre, n'avait point cessé de chercher les moyens de recouvrer son héritage, c'est-à-dire la « quarte partie » de la Provence à laquelle elle prétendait avoir des droits. Elle s'était adressée, successivement à son neveu Edouard Ier et à son fils Philippe le Hardi : Nicolas III était lui-même intervenu comme médiateur entre elle et Charles d'Anjou. Rien n'en était résulté sinon un vif mécontentement de Marguerite. La vieille reine impute cet échec à la mauvaise foi de son adversaire « mes a esté tosjours s'antantions et est d'éloigner la besoigne et de mener nos par paroles.<sup>1</sup> » Enfin, Marguerite avait menacé de recourir aux armes ; mais Charles d'Anjou avait détourné le coup en se rapprochant de la cour de France et en réussissant à faire de son fils le prince de Salerne le négociateur de la paix entre Philippe le Hardi et la Castille.<sup>2</sup> Cette manœuvre habile avait relevé à Paris le crédit des Angevins qui travaillaient avec plus d'ardeur au grand dessein du royaume d'Arles, laissant Marguerite s'épuiser en doléances qu'elle était réduite à adresser à son neveu d'Angleterre.

Là-dessus le projet éclate et Eléonore d'Angleterre, pour son compte et celui de sa sœur, le signale à Edouard Ier. « Sachiez, dos fils, que nous avons entendu que uns mariage est en fesant dar entre le Roi de Cezille et la fille le Roi d'Allemagne, et se ceste alliance se face nos porrons bien estre destorbées du droit que nous avons en la quarte partie de Provence.<sup>3</sup> »

Quand il répond à Marguerite, Edouard semble disposé à appuyer les prétentions des deux reines par des secours en hommes et en argent : c'est donc la guerre qu'elles et lui vont engager contre les Angevins.<sup>4</sup> Mais en somme la plus animée à cette lutte, c'est Marguerite de Provence : Edouard Ier semble beaucoup moins pressé de rompre avec Charles d'Anjou.<sup>5</sup> Peut-être pour donner une sorte de satisfaction à sa tante, il ordonne à Jean de Grailly, son sénéchal de Gascogne, de se rendre auprès de Marguerite ; la reine le retient auprès d'elle, heureuse de trouver en pareille besogne l'assistance d'un homme « d'une bravoure et d'une prudence consommées.<sup>6</sup> » Cependant le roi d'Angleterre s'est engagé avec répugnance à soutenir la cause de sa tante : il n'a pas renoncé à son ancien projet, si contraire à la politique actuelle de Marguerite, celui d'unir par un mariage sa maison à celle des Habsbourgs, maintenant alliés de Charles d'Anjou. L'idée de cette alliance indigna Marguerite : elle croit nécessaire d'écrire encore à son neveu, pour le détourner de cette défaillance, et lui rappeler que ce même Rodolphe de Habsbourg dont Edouard veut faire son allié, est l'ennemi juré du vieux comte Philippe de Savoie, grand oncle du roi d'Angleterre et oncle des deux reines Marguerite et Eléonore. « Li rois d'Alemaigne s'efforce mout de grever le conte de Savoie, nostre oncle, comme cil qui fet arder sa terre et prendre ses homes. Si vos prions que vos voeilliés trevallier c'une pais ou bonne triève fust entre aus, et que vos délaissés, se il vos plais, que li mariages du fil du roi d'Allemagne et de vostre fille ne se accomplist jusque à tant que pais fust fête ou triève prise entre

---

<sup>1</sup> *Lettres de Rois et Reines*, I, p. 252. (Lettres de 1280). — Cf. Boutaric, article cité, dans la *Revue des questions historiques*, III (1867), pp. 446-447.

<sup>2</sup> Voir la lettre citée ci-dessus. Cf. les actes publiés par Rymer, *Foedera*, I, II, pp. 186 et ss.

<sup>3</sup> *Lettres de Rois et Reines*, I, p. 245. L'éditeur date cette lettre de 1279 je crois qu'elle n'a pu être écrite avant 1280.

<sup>4</sup> Septembre 1280, Rymer, I, II, p. 189.

<sup>5</sup> Rymer, I, II, p. 296.

<sup>6</sup> *Lettres de Rois et Reines*, I, p. 282. Cf. Boutaric, article cité, P. 449.

aus.<sup>1</sup> » Malgré les efforts de Marguerite et du roi d'Angleterre, la paix n'était pas encore près de se faire entre la Savoie et les Habsbourgs.

Cependant les ennemis de la maison d'Anjou se réunissaient à Mâcon, à l'automne de 1281, où Marguerite organisait la résistance contre le futur roi d'Arles. On vit à cette assemblée l'archevêque de Lyon, l'évêque de Langres, le comte Philippe de Savoie, le comte de Champagne, le comte d'Alençon, le comte et le duc de Bourgogne, Thomas de Savoie, fils du mari de Jeanne de Flandre, le comte de Vienne Henri de Pagny, presque tous parents de la reine et plus ou moins menacés par l'ambition des Angevins.<sup>2</sup> Tous annoncèrent l'intention d'aider Marguerite à poursuivre ses réclamations et à « empêcher que le prince de Salerne ne pût venir au royaume d'Arles et de Vienne que il porchace vers le roi d'Alemaigne. » On se donna rendez-vous à Lyon, au mois de mai 1282 « pour aller avant en notre besoigne » et s'opposer par force aux projets de la maison d'Anjou. En même temps, en mars 1282, l'archevêque de Lyon et le Chapitre de Vienne, dont le siège archiépiscopal était vacant, s'unissent pour la défense de leurs privilèges, qu'ils croient menacés par l'avènement du futur roi de Vienne.<sup>3</sup> « Nous craignons, disent d'un commun accord l'archevêque de Lyon et les membres du chapitre de Vienne, que l'arrivée du Roi annoncé ne cause un grave préjudice aux droits, juridictions et possessions de l'Eglise. » Aussi, pour faire face à ce danger, ils forment une alliance contre tout potentat qui « sous le prétexte du royaume de Vienne, au nom et pour le compte du roi de Vienne, saisirait ou tenterait de saisir, léserait ou tenterait de léser les droits et juridictions de leurs Eglises ou de l'une d'elles. » Un seul chanoine de Vienne refusa son adhésion à ce traité, tant l'opinion était enracinée chez les membres du clergé que la création du royaume de Vienne leur serait funeste. Par mesure de précaution, l'archevêque de Lyon reçut l'autorisation d'occuper, en cas de nécessité, le château fort de la Bâtie, qui appartenait à l'Eglise de Vienne.

Parmi les seigneurs ecclésiastiques ou laïques qui se préparent à résister par tous les moyens au pouvoir du futur roi, on ne rencontre ni le dauphin Humbert Ier ni son allié le comte Aymar IV de Valentinois.<sup>4</sup> De plus, les églises de Vienne et de Lyon considèrent à cette époque le Dauphin comme leur adversaire ; d'où il est permis d'inférer que Humbert était en bonnes relations avec la famille d'Anjou ; ainsi le roi d'Arles ne se trouvera pas sans appui dans son futur royaume. A vrai dire, la lutte semble imminente partout dans le sud-est de la France on s'attend à la guerre ; les forces qui se réunissent à Macon heurteront bientôt celles qui s'organisent en Provence enfin Marguerite de Provence pourra vider sa querelle avec Charles d'Anjou. Contre toute prévision, la paix ne fut point troublée, le danger fut détourné par la catastrophe soudaine des Vêpres Siciliennes. Charles d'Anjou, absorbé par les soucis de la politique italienne, dut forcément négliger le royaume d'Arles et de Vienne, dont la reconstitution demeura encore une fois dans le pays des chimères.

### XIII

Quelles qu'eussent été les oscillations de sa politique générale, Philippe le Hardi n'avait point cessé d'étendre son influence au-delà de la frontière qui, dans le sud-est, séparait le royaume de l'Empire. On sait qu'à la suite des Vêpres Siciliennes, Philippe prit ouvertement le parti de son oncle Charles d'Anjou et organisa une expédition contre le rival de Charles, l'excommunié Pierre d'Aragon. Cette guerre était destinée à venger du même coup l'injure de l'Eglise et celle de la maison de France aussi le roi obtint-il, pour subvenir aux dépenses nécessaires, un décime sur les biens du clergé. Or, en vertu des décisions que les ambassadeurs de France avaient sollicitées de la cour de Rome, le décime dut être levé, non seulement en France, mais dans tous les pays frontières, notamment dans une partie

---

<sup>1</sup> Champollion-Figeac, *Lettres de Rois et Reines*, I, p. 209 attribuée par erreur à l'année 1278.

<sup>2</sup> Voir la lettre de Marguerite de Provence à Edouard I<sup>er</sup>, du 30 octobre 1281, datée par erreur de 1280. *Lettres de Rois et Reines*, t. I, p. 265. Cf. Boutaric, article cité, p. 4M.

<sup>3</sup> Valbonnais, *Histoire du Dauphin J*, t. II. p. 23. Cf. Archives départementales de l'Isère, Chambre des Comptes de Grenoble, B. 3015, f° 88 et as. — On se coalise « propter suspacionem Regis venturi Viennam, » contre toute personne qui « pretextu Regni Vienne vel nomine Regis Vienne, » porterait atteinte aux privilèges des Eglises.

<sup>4</sup> C'est surtout en 1283 que se resserre l'alliance contre le Dauphin et le comte Aymar un mariage est alors convenu entre une des filles du Dauphin et un fils du Comte. Archives départementales de l'Isère, B. 3540.



considérable du royaume d'Arles.<sup>1</sup> En fait, le clergé du pays d'Empire contribuait aux frais des entreprises de la maison Capétienne ; on comprend les plaintes que Rodolphe de Habsbourg adressa l'année suivante au pape Honorius IV, qui avait remplacé Martin IV sur le siège pontifical. Plaintes inutiles ! Le pape répond que le roi de France est en pleine guerre, et que le moment est mal choisi pour lui enlever les subsides que l'Eglise Romaine lui a promis.<sup>2</sup> Quelques années plus tard, le Saint-Siège renouvelle, en faveur de Philippe le Bel, la concession qu'il avait accordée à son prédécesseur ;<sup>3</sup> on sait en effet que la guerre d'Aragon ne fut définitivement terminée qu'en 1295. Aussi, en 1290, les murmures des princes, des seigneurs de l'Empire en sont venus à ce point que Rodolphe est obligé de répéter ses protestations.<sup>4</sup> Nicolas IV lui répond que les décimes levés sur le clergé du pays d'Empire sont exigés, non pas en faveur d'une cause nationale, mais au nom des Intérêts sacrés de l'Eglise, dont le roi d'Aragon n'a cessé d'être l'ennemi capital : il n'en saurait résulter aucun préjudice pour l'Empire aucun avantage pour le roi de France.

En théorie nul ne pouvait contester la justesse de ces observations ; en fait, le clergé du royaume d'Arles s'habitua à lier ses intérêts et ses aspirations aux intérêts et aux aspirations du clergé français. D'ailleurs, la politique royale cherchait par d'autres moyens à entraîner dans son orbite le royaume d'Arles ; sur plus d'un point elle fait des progrès aussi réguliers que sûrs ; parfois elle impose ses décisions aux seigneurs, et apparaît aux populations comme l'arbitre suprême de la guerre ou de la paix. Voyez-la plutôt à Viviers : le sénéchal de Beaucaire, représentant du roi de France en Languedoc, est en conflit avec le chapitre ; aussi des usurpations incessantes sont commises. Le temporel de l'évêque est saisi ; ses vassaux sont obligés de rendre hommage au roi ; en 1284 Rodolphe peut écrire en ces termes à Philippe le Bel :

« Les plaintes presque unanimes des grands du royaume d'Arles nous sont parvenues et nous ont appris les persécutions diverses dont est broyée, sans doute à votre insu, par le fait de vos agents et de vos serviteurs, l'insigne Eglise de Viviers, noble membre de notre Empire, sous la domination duquel elle repose en paix depuis un temps immémorial. Comme sous l'inspiration de la miséricorde divine, nous nous sommes imposé cette loi salutaire de ne point ambitionner le domaine d'autrui et de nous contenter de nos frontières ; ... nous prions de tout cœur votre sérénité de détourner, à l'exemple de votre illustre père Louis, de vénérée mémoire, vos officiers et agents de troubler et de persécuter la dite Eglise de Viviers. Car, cela est connu de tous dans l'Empire et vous ne l'ignorez pas, nos très saints pères Grégoire et Clément ont jadis représenté à votre père l'état de cette Eglise ; sur leurs instances, ce roi pacifique et ami de la justice, a reconnu les liens de sujétion qui rattachent ladite Eglise à l'Empire, et a empêché ses serviteurs de lui porter préjudice.<sup>5</sup> » Philippe le Hardi, surpris par la mort, ne put lui-même régler cette affaire ; mais, dès le début de son règne, Philippe le Bel répondit à Rodolphe par un fait plus éloquent que toutes les lettres. Grâce aux mesures de rigueur qu'il maintint en dépit des excommunications, il contraignit le nouvel évêque de Viviers à se soumettre et à prendre l'engagement « d'ester à droit devant le Roi sur les articles auxquels il était tenu de droit et de coutume. » Les officiers du roi ne s'en contentèrent pas, « ils le poursuivirent sans relâche et en obtinrent une complète reconnaissance de la suzeraineté de la France.<sup>6</sup> »

A Lyon, l'action de la royauté ne cessa point de se faire sentir bien que traversée par de nombreux obstacles : tout en témoignant parfois une certaine bienveillance à l'Eglise, les agents du roi saisirent les occasions d'exercer la juridiction au nom de leur maître. Le savant historien de la réunion de Lyon à la France, M. Pierre Bonassieux, résume la situation en ces mots : Dès le dernier tiers du XIIIe siècle, le roi est maître, de fait, du

---

<sup>1</sup> Martin IV accorda au roi de France les décimes des provinces ecclésiastiques de Lyon, de Vienne et de Tarentaise. Amari, *la guerra del vespro Siciliano*, t. II, pp. 321 et ss. Cf. Heller, *op. cit.*, p. 133. La loi ne put la percevoir dans les terres du comte de Provence, auquel le pape crut bon de réserver les ressources de ses sujets.

<sup>2</sup> Raynaldi, 1285, § 23.

<sup>3</sup> *Ibid.*, 1289, § 13.

<sup>4</sup> Rodolphe dit « Quod principum, magnatum et baronum impenii adversus excellentiam regiam murmura percresebat, quasi dictum Imperium minime tueatur, eo quod... Philippus rex Francorum illustris excedat limites regni sui. » Raynaldi, 1290, § 21.

<sup>5</sup> Lettre inédite publiée par Heller, *op. cit.*, p. 155.

<sup>6</sup> Fin de 1285 et commencement de 1286. *Gallia Christiana*, XVI, 307. Ce n'est qu'en échange de cette déclaration que le roi relâcha le temporel saisi à Viviers, à Bourg-Saint-Andéol, etc. — Cf. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 407, et Vaisselle, nouvelle édition, t. IV, pp. 132 et 133.

Lyonnais. Il règle à sa fantaisie tout ce qui concerne ce pays, sans s'inquiéter, pour ainsi dire, de ses maîtres légitimes. De 1288 à 1289 nous le voyons défendre aux Lyonnais tout rapport avec les gens de l'Empire, leur ordonner même de repousser les courses poussées par ces étrangers dans son royaume.<sup>1</sup> » Si complet est l'assujettissement des Lyonnais que le chapitre de la primatiale, se résigne à recevoir dans son sein les candidats qui lui sont recommandés par le roi de France.

Non loin de Lyon, en Dauphiné, les circonstances permettaient à la royauté Capétienne de faire oublier par son influence l'action régulière de l'Empereur et de ses agents. Le jeune Dauphin Jean, dernier représentant de la seconde race des Dauphins de Viennois, était mort en 1282 : Anne, sa sœur, mariée à Humbert de la Tour, le sénéchal du royaume d'Arles, réclamait sa succession en vertu du testament de leur père commun le Dauphin Guigues VII. Mais on sait combien étaient incertaines et obscures les coutumes régissant la dévolution des successions des grandes seigneuries de cette région ; aussi le duc Robert de Bourgogne, représentant mâle de la famille, opposait ses prétentions à celles d'Anne de la Tour.

Rodolphe de Habsbourg né fut point sans éprouver quelque embarras dans cette affaire. Ses sympathies le portaient vers Humbert de la Tour, l'ennemi naturel de la Savoie ; de plus, il était en quelque façon engagé à le protéger, lui et les siens, voici pour quel motif

Le jour même de la mort du jeune Dauphin, sous l'empire de je ne sais quel entraînement irrésistible, sa mère Béatrice, dame de Faucigny, investit de ses possessions dans cette province son petit-fils Jean, issu du mariage d'Anne avec Humbert de la Tour, et futur Dauphin, si l'héritage du Dauphiné n'échappait point à la maison de la Tour. Cette libéralité assurait pour l'avenir la réunion dans les mêmes mains du Dauphiné et du Faucigny ; elle devait évidemment porter ombrage aux comtes de Savoie, peu désireux de voir ainsi s'accroître la puissance de leurs rivaux. Béatrice le prévint, et pour mieux assurer l'effet de sa libéralité, elle s'adressa au représentant du pouvoir impérial. Le 24 septembre 1282, Hermann de Baldeck, qui portait le titre de bailli général de l'Empire<sup>2</sup> romain pour la Bourgogne, assista à la cérémonie de l'investiture du Faucigny, que Béatrice donna à son petit-fils par le procédé traditionnel de la *festuca* ; puis il prit l'enfant sur ses genoux, pendant que Béatrice lui adressait ces paroles : « Beau fils Jean, je te place sous la garde et la protection du sérénissime seigneur Rodolphe, roi des Romains, qui te maintiendra et te défendra dans la possession de tous ces biens.<sup>3</sup> »

Il semble dès lors qu'il y ait partie liée entre la maison de la Tour et l'Empire, et que Rodolphe, dans la querelle de la succession du Dauphiné, se prononcera pour Humbert Ier et la Dauphine Anne. Cela paraît d'autant plus probable que l'année suivante, en 1283, Rodolphe parvient, à faire une campagne décisive contre le comte Philippe de Savoie :<sup>4</sup> je n'ai pas à entrer ici dans le récit de cette campagne ;<sup>5</sup> il suffira de dire qu'après une paix qui ne fut qu'une trêve, les hostilités furent reprises jusqu'à un traité définitif (10 décembre 1283), absolument désavantageux à la maison de Savoie. Le comte de Savoie, isolé par la politique et les succès du roi des Romains et trahi par le sort des armes, dut restituer à Rodolphe Morat, Gümminen et ses droits sur Porrentruy.<sup>6</sup>

Décidément les Habsbourg triomphaient dans la Suisse occidentale ; Rodolphe en ressaisissait les positions importantes et s'assurait de l'avouerie du siège épiscopal de Lausanne. Cependant il ne semble pas pressé de consommer sa victoire en élevant la famille de la Tour pour l'opposer la maison de Savoie. Voyons quelles circonstances ont modifié ses dispositions favorables à Humbert et à ses descendants.

D'abord Béatrice de Faucigny, qui a jadis abandonné ses domaines à Jean, fils d'Humbert de la Tour, voudrait revenir sur sa donation ; elle remplit, devant le tribunal de deux abbés

---

<sup>1</sup> Bonnassieux, *De la réunion de Lyon à la France*, p. 67.

<sup>2</sup> L'acte est daté de Bonneville. — Voir sur ce personnage la note de Wurstemberger, III, p. 419. C'était un ancien et fidèle serviteur de Rodolphe il ne resta pas longtemps en Savoie, car en février 1283 il se trouvait à Thun.

<sup>3</sup> Wurstemberger, *op. cit.*, III, pp. 412 et ss. ; IV (*Urkunden*), n° 847.

<sup>4</sup> Rodolphe réclame l'appui de comte de Genève, par un acte du 22 juin 1283.

<sup>5</sup> Cf. Kopp, *op. cit.*, pp. 363 et ss. — Le 30 mars 1233, pendant qu'il assiège Porrentruy, Rodolphe fait savoir aux marchands italiens que le pouvoir impérial leur assurera en Bourgogne une protection efficace contre les exactions. — Böhmer, *Regesta Imperii*, n° 743.

<sup>6</sup> Kopp. *ibid.*, P. 364. *Regesta*, n° 762.

délégués par Rodolphe, les formalités nécessaires pour arriver à la révocation de sa libéralité.<sup>1</sup> De plus, un événement imprévu a rapproché le roi des Romains des ennemis du Dauphin ; sans doute en vue de resserrer les liens qui l'attachent à la dynastie Capétienne et d'affermir sa propre influence dans l'est de la France, Rodolphe, alors âgé de soixante-six ans, a demandé et obtenu la main de la jeune Isabelle de Bourgogne, sœur du duc Robert, qui était à la fois un membre important de la féodalité française et un allié de la famille royale. Or ce Robert, qui devenait ainsi le beau-frère de l'Empereur, était le dernier représentant mâle de l'ancienne race des Dauphins, partant le rival d'Humbert de la Tour ; au moment de la célébration de son mariage, c'est-à-dire en février 1284, Rodolphe de Habsbourg, sans s'inquiéter de ses anciennes relations avec la famille de la Tour, avait accordé à Robert de Bourgogne l'investiture du Dauphiné.<sup>2</sup>

Aussi la guerre fait rage entre le duc de Bourgogne aidé du comte de Savoie et le Dauphin appuyé par son auxiliaire le comte de Valentinois.<sup>3</sup> Cependant Rodolphe n'est pas sans regretter cette lutte entre des seigneurs qui de part et d'autre lui tiennent de près ; le 17 mars 1284 par une lettre adressée à Humbert de la Tour, auquel il donne le titre contesté de Dauphin, comte de Vienne et d'Albon, il l'invite à venir à sa cour afin de chercher les moyens de rétablir la paix ; à l'aller et au retour, il lui assure le libre passage sur toutes les terres autres que celles du comte de Savoie.<sup>4</sup>

L'intervention du roi des Romains demeura sans effet ; la lutte continua jusqu'à ce que la médiation puissante du roi de France y mît un terme. Humbert garda le Dauphiné en abandonnant à son adversaire diverses possessions dont les plus importantes étaient les seigneuries de sa famille au-delà de l'Ain ; il s'obligeait en outre à payer au duc de Bourgogne une indemnité de vingt mille livres tournois.<sup>5</sup> Cette dette fut une lourde charge pour Humbert : il lui fallut, pour s'en acquitter, recourir à la bourse de son fidèle allié le comte Aymar de Valentinois. D'ailleurs le roi Philippe le Bel ne perdait pas de vue le traité de paix dont il avait obtenu la conclusion pendant les années qui suivirent, les officiers royaux s'occupèrent d'en assurer l'exécution.<sup>6</sup> Maintenant le roi, dont l'influence déjà puissante sur les comtes de Valentinois vient de s'affermir en Dauphiné, ne néglige aucun moyen de faire respecter son autorité ; dès 1287 il a établi sur les frontières du royaume, pour protéger ses droits et sans doute aussi pour saisir tous les prétextes de les étendre, un représentant qui porte le titre de bailli royal dans les diocèses du Puy, de Vienne, de Valence et de Viviers : c'est peut-être une imitation du bailli impérial que Rodolphe de Habsbourg a chargé de le représenter en Bourgogne.<sup>7</sup> En tous cas cet agent fait sentir aux seigneurs voisins, même aux plus puissants, tout le poids de la main de son maître ; il traite le Dauphin et le comte de Valentinois comme des sujets, les cite devant sa juridiction et leur inflige, des amendes quand il a constaté sur leurs domaines des infractions aux ordonnances royales, par exemple des duels où le port d'armes prohibées. Sans doute le sénéchal de Beaucaire et le bailli de Macon avaient été jugés trop éloignés pour accomplir cette, besogne : il fallait à la royauté française un fonctionnaire énergique et habile, dont la

---

<sup>1</sup> *Regesta Imperii* (1246.1313), *additamentum primum*, p. 387.

<sup>2</sup> Remiremont, 4 février 1284. — Guichenon, *Preuves*, p. 80. — Wurstemberger, IV, n° 886.

<sup>3</sup> Les cartons B. 3543 et es. des Archives départementales de l'Isère (Chambre des Comptes, Valentinois), tout remplis de documents sur cette coopération d'Aymar de Valentinois aux opérations militaires du dauphin. Aymar prêta des sommes importantes à Humbert *pro guerre duci gurgundie et comitis Sabandie* : il lui fournit des soldats moyennant un salaire dont nous avons le tarif, dix sous de viennois par jour pour un châtelain banneret, six sous pour un chevalier monté et armé, cinq sous pour un écuyer, douze deniers pour un fantassin. Quand Aymar prend les armes pour la querelle du Dauphin, il reçoit vingt sous par jour. Aymar n'était donc qu'un mercenaire payé par Humbert I<sup>er</sup>.

<sup>4</sup> Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, 11, 28 : Chevalier, *Inventaire des Archives de Saint-André*, n° 19.

<sup>5</sup> Les documents sur cette médiation (1285-1286) sont conservés au trésor des Chartes, J. 277, 2 ; 278 et 279. Les actes qui la concernent sont datés de Paris, le 25 janvier 1286. Valbonnais, II, pp. 30 et ss. La lutte du Dauphin avec le comte de Savoie ne prit fin qu'en 1287. Valbonnais, II, p. 39.

<sup>6</sup> 28 juin 1289 « Galterius de Caprosia, serviens ut dicitur domini Regis Francie deputatus... ad exequendum... articulos contentos in pace facta per manum ipsius domini Regis inter dominum ducem Burgundie et dominum Dalphinum Viennensem, » Archives de l'Isère. Chambre des Comptes de Grenoble. B, 3545.

<sup>7</sup> Dès 1287, Henri Drogon, *baillivus pro Domino Rege in Aniciensis, Viennensis, Vivariensis et Valientinensis diocesisibus*, procède avec ses sergents contre le comte de Valentinois, qui ne paie pas les sommes pour lesquelles il a cautionné le Dauphin Humbert vis-à-vis du duc de Bourgogne. Archives de l'Isère. Chambre des Comptes, B, 3543. Le 25 janvier de cette année, il saisit contre le Dauphin le château de Rocheblave, à cause d'une somme de six cents livres tournois à laquelle Humbert a été condamné par suite d'un délit commis par ses hommes et pour diverses autres causes. *ibid.* En 1290, c'est le comte Aymar IV de Valentinois, qui doit payer au même bailli une somme de deux cent vingt livres tournois à l'occasion d'un duel qui avait eu lieu à Privas et de port d'armes à la Voulte, *contra statutum Regis. Ibid.*, B, 3546. En 1293, le comte Aymar IV plaide devant le bailli dans un procès contre les Bouvier, *Ibid.*, B, 3540. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Prudhomme, archiviste de l'Isère.

seule mission devait être de ne point manquer une occasion de porter plus avant dans le sud-est le nom et l'autorité des rois Capétiens.

En toutes ces affaires, la politique de Rodolphe n'avait pas été heureuse ; grâce à son alliance, avec le duc de Bourgogne, il avait jeté dans les bras de Philippe le Bel le Dauphin et le comte de Valentinois. S'il ne réussissait pas à conserver ses alliés naturels, encore moins parvenait-il à rallier à sa cause des ennemis invétérés tels que les Savoyards. Cependant il essaya d'exploiter à son profit la discorde jetée dans la maison de Savoie par l'ouverture de la succession du comte Philippe.

Ce prince était mort le 17 août 1285, après un règne de dix-sept ans qui n'avait été heureux ni pour lui ni pour ses sujets. Battu par Rodolphe de Habsbourg, il avait encore dû souffrir l'agrandissement de son voisin Humbert de la Tour ; au nord et au midi, son prestige était atteint avec sa puissance. En ligne directe, le représentant de la maison de Savoie était Philippe, petit-fils de Thomas II, l'époux de Jeanne de Flandre ; mais il rencontrait des rivaux redoutables dans la personne de ses oncles Amédée et Louis de Savoie. Trop faible pour décider entre ces prétentions contradictoires, le vieux comte Philippe avait pris le parti, qui plaît toujours aux caractères faibles, de s'en rapporter au jugement d'un tiers par son testament il déclara remettre l'affaire aux mains, non pas du roi des Romains Rodolphe, mais d'Edouard Ier, roi d'Angleterre et de sa mère Éléonore.<sup>1</sup>

Or il faut savoir que depuis longtemps Louis de Savoie avait recherché et obtenu les bonnes grâces de Rodolphe ; déjà un diplôme de 1284 avait suffisamment marqué à tous en quelle faveur le tenait le roi des Romains.<sup>2</sup> Sans doute sous l'influence des exécuteurs testamentaires, des arbitres furent nommés pour décider entre les prétentions rivales d'Amédée et de Louis l'inclination personnelle du roi des Romains fut pour peu de chose dans leur décision Amédée fut désigné pour succéder au comte de Savoie, et Louis dut se contenter de possessions importantes, situées notamment dans le pays de Vaud ; il était obligé d'en rendre hommage à son frère aîné.<sup>3</sup> Encore une fois la Savoie retrouvait un souverain peu sympathique à la maison de Habsbourg.

#### XIV

Ainsi les questions politiques qui agitaient le royaume d'Arles se résolvaient en dehors de l'influence impériale. Le roi de France avait tranché la querelle de la succession du Dauphiné en Savoie le candidat agréable à Rodolphe n'avait pu triompher de son rival. Ajoutez à cela que le comte de Valentinois, aussi bien que le Dauphin, est maintenant à la discrétion des officiers du roi de France ; que la Provence a été provisoirement confiée au roi Philippe par Charles d'Anjou mourant, pour qu'il la garde tant que durera la captivité de Charles le Boiteux ; que l'Église de Viviers a dû se soumettre à la royauté française.

Ajoutez enfin qu'à Lyon les agents du roi de France, soutenant énergiquement la bourgeoisie contre l'Église, font chaque jour de nouveaux progrès ; animée par les encouragements de la royauté, la bourgeoisie lyonnaise proteste contre la souveraineté de son archevêque et se met définitivement sous la protection du roi. Les agents de Philippe le Bel n'ont aucun scrupule à modifier leur attitude suivant les circonstances ; tantôt ils saisissent le temporel de l'Église de Lyon, tantôt ils manifestent un respect affecté des droits de l'Église pour en revenir ensuite à prétendre que Lyon se trouve sous la juridiction de leur maître. Il faut bien en convenir, la politique de Philippe le Bel, là comme ailleurs, ne recule ni devant la violence ni devant l'hypocrisie.<sup>4</sup>

Ce n'est pas seulement dans le sud-est que l'extension de la puissance royale menace l'Empire. Les tendances françaises du Palatin Otton de Bourgogne inquiétaient depuis longtemps le roi des Romains : il n'entre pas dans mon plan de raconter ici l'expédition qu'il conduisit lui-même dans la Comté, en 1289, pour n'obtenir de son vassal indocile qu'une

<sup>1</sup> Testament daté du 23 octobre 1284. Wurstemberger, IV, n. 859. — Cf. n. 862.

<sup>2</sup> Rodolphe confère à Louis de Savoie le droit de battre monnaie. *Regesta*, n° 781 (11 février 1284).

<sup>3</sup> Lyon, 14 janvier 1286. L'exécution de la sentence arbitrale était confiée aux rois de France et d'Angleterre et aux deux reines-mères. Marguerite et Éléonore. *Monumenta Historiae Patriae*, Chartae, I, c. 1581. — Cf. Wurstemberger, IV, n. 867. Sur les bonnes relations du comte Amédée avec le roi d'Angleterre, voir les actes publiés dans Rymer, I, n, p. 10 et *Acta omnia* p. 87. — Rodolphe, au mois de juillet 1286, concéda à Louis de Savoie des droits et des fiefs à Meudon, à Yverdon et à Rommont. *Regesta Imperii*, n. 1218 et 1301.

<sup>4</sup> Voyez les détails intéressants fournis par Bonnassieux, *op. cit.*, pp. 68 et ss.



satisfaction nominale : on sait comment deux ans plus tard l'année même de la mort de Rodolphe, Otton consommait l'évolution de sa politique en promettant sa fille unique en mariage au fils de Philippe le Bel.

Si Otton était dans l'est le centre de ralliement des adversaires des Habsbourg, ce rôle n'avait pas cessé d'appartenir dans le royaume d'Arles au comte de Savoie. Aussi, peu de temps après son expédition en Comté, Rodolphe dut se préoccuper de nouveau des entreprises du comte Amédée ; il revint en 1291 dans les régions qui forment la Suisse actuelle et appela auprès de lui tous les seigneurs du sud-est qui étaient les adversaires de son éternel ennemi. Son appel fut entendu, non pas que le prestige de l'Empire fût grand, mais la haine contre les Savoyards était vive. On vit à Morat, dans cette ville reconquise par les Habsbourg sur Philippe de Savoie, les seigneurs ecclésiastiques et laïques du royaume d'Arles et de Vienne, se presser autour de Rodolphe. Convoqués pour s'associer aux mesures que le roi des Romains entendait prendre contre les rebelles,<sup>1</sup> c'est-à-dire vraisemblablement contre ses ennemis de Comté et de Savoie, ils étaient accourus, apportant leurs rancunes avec leur ambition. Là furent présents à côté de l'évêque de Valence,<sup>2</sup> et de Die, le dauphin Humbert Ier, le comte Aymar de Valentinois, le comte Amédée de Genève, la dame de Faucigny et Humbert de Villars ; tous s'associèrent aux déclarations solennelles que lançait Rodolphe contre ses ennemis, et dont il confiait l'exécution à son représentant le bailli de l'Empire pour les pays au-dessus de l'Oron. Mais ces pompeuses exagérations demeurèrent inutiles le résultat le plus clair de cette manifestation fut la confirmation, par le roi des Romains, des privilèges du comte de Valentinois et de l'évêque de Valence, et la concession pour quelques mois de la garde de l'abbaye de Saint Claude au dauphin Humbert Ier qui portait toujours le titre pompeux de sénéchal du royaume d'Arles et de Vienne.<sup>3</sup> Quelques jours après, le roi des Romains rencontrait le fils de son ancien rival, Charles II de Sicile, dans une entrevue qui dut attirer l'attention des contemporains il y fut sans doute question du sort du royaume d'Arles. Si les deux souverains y tombèrent d'accord sur quelques résolutions, ce ne fut que pour y donner un nouvel exemple de la vanité des desseins des grands de la terre.

Bientôt Rodolphe I<sup>er</sup> descendait dans la tombe, laissant l'Allemagne en proie aux agitations d'une élection nouvelle. Moins heureuse que la France, elle n'avait pu fonder cette monarchie héréditaire qui, en lui épargnant le renouvellement périodique des discordes intestines, lui aurait permis d'exercer une influence durable et par suite efficace, sur les destinées des nations voisines : Tandis que l'Empire oscillait entre les maisons de Habsbourg, de Nassau et de Luxembourg, la France poursuivait ses destinées sous la direction habile et ferme de Philippe le Bel.

---

<sup>1</sup> Valbonnais, II, p. 5. Pertz, *Leges*, IV, p. 48. Cf. *Regesta Imperii*, n° 1110.

<sup>2</sup> 2 mai 1291. — *Regesta Imperii*, n. 1109.

<sup>3</sup> Valbonnais, II, p. 16. La garde de l'abbaye de Saint-Claude fut donnée, par un diplôme impérial du 29 mai 1291, à Jean de Châlon, seigneur d'Arlay. *Regesta Imperii*. n<sup>os</sup> 1113 et 1114. Voir surtout Winkelmann, *Acta Imperii inedita*. II, n<sup>os</sup> 196 et 197. La publication de Winkelmann a rectifié la date attribuée à ces diplômes.